

EN ILE-DE-FRANCE

aden

Tout le cinéma et une sélection de sorties

SOCIAL

Des grandes entreprises tournent la page des années antisyndicales p. 18 et notre éditorial p. 17

PROCÈS MILOSEVIC

Deux Kosovars racontent les déportations p. 4



NOUVELLE-CALÉDONIE

Querelles autour de la barrière de corail p. 13

FOOTBALL

2 000 associations sportives ont disparu en cinq ans p. 24

International.....	2	Entreprises.....	18
Union européenne... 6		Annonces-Immobilier 20	
France.....	7	Communication.....	21
Société.....	10	Marchés.....	22
Carnet.....	12	Aujourd'hui.....	24
Abonnements.....	12	Météorologie.....	28
Régions.....	13	Jeux.....	28
Horizons.....	14	Culture.....	29
Kiosque.....	16	Radio-Télévision.....	33

Les 35 heures en question dans la campagne

APRÈS la sécurité, la réduction du temps de travail pourrait être l'un des principaux thèmes d'affrontement entre Jacques Chirac et Lionel Jospin durant la campagne présidentielle. Défendues par le PS comme l'un des grands acquis de la législature, les 35 heures sont contestées par la droite, qui ne préconise plus, cependant, leur abrogation. Il est vrai que cette réforme reste populaire, notamment parmi les jeunes cadres. Mercredi 27 février à Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire), M. Chirac devait plaider, à l'instar du Medef, pour un « assouplissement » des lois Aubry. Le débat traverse aussi la gauche autour du thème de la dévalorisation du travail. « Ce n'est pas en travaillant moins qu'on s'en sortira », déclare Jean-Pierre Chevènement qui réclame lui aussi un « assouplissement ». Le PCF, les Verts et l'extrême gauche critiquent les modalités d'application de la loi.



► Jacques Chirac critique une réforme « imposée » qu'il souhaite « assouplir »

► A droite comme à gauche, les 35 heures font débat

► Mais la RTT est très populaire auprès des cadres

► Appel UDF et DL à voter Chirac dès le premier tour

Lire pages 7 à 9

Le droit à l'adoption refusé aux célibataires homosexuels

DANS un arrêt rendu mardi 26 février, la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg a estimé qu'il était « légitime et raisonnable » de refuser l'adoption aux célibataires homosexuels qui en font la demande. Interrogés sur le cas d'un professeur de 47 ans à qui le conseil général de Paris avait refusé un agrément en raison de ses « choix de vie » et de « l'absence de référent maternel », les juges ont estimé que « le droit de pouvoir adopter trouvait sa limite dans l'intérêt des enfants susceptibles d'être adoptés ». Pour Jean-Pierre Michel, député (MDC) et co-rapporteur du pacs, cet arrêt place « les politiques devant leurs responsabilités et renvoie au législateur ».

Proche-Orient : Riyad crée la surprise

LES UNS après les autres, les acteurs du conflit proche-oriental commencent à prêter attention à une proposition saoudienne susceptible d'apaiser la situation après dix-sept mois d'affrontements israélo-palestiniens. Avec tout le poids dont dispose la nation gardienne des lieux saints de l'islam, l'Arabie saoudite a laissé entendre que les pays arabes seraient prêts à une normalisation de leurs relations avec l'Etat hébreu en échange d'un retrait israélien total des territoires occupés en 1967.

Le premier ministre israélien, Ariel Sharon, s'est déclaré prêt, mardi 26 février, à rencontrer les dirigeants saoudiens. Le même jour à Paris, son ministre des affaires étrangères, Shimon Pérès, reçu à l'Élysée et à Matignon, a favorablement accueilli l'initiative saoudienne. Mardi encore, le président George W. Bush y a vu un signe encourageant. Venant de Jérusalem, Javier Solana, le haut représentant de l'Union européenne pour les relations extérieures, devait se rendre jeudi à Djedda pour y rencontrer le

prince Abdallah. Yasser Arafat, le chef palestinien, et son entourage ont réservé un accueil enthousiaste à la démarche de Riyad. D'abord formulée avec réserve devant un journaliste du *New York Times* par le prince héritier Abdallah, l'initiative de Riyad, si elle se confirme, pourrait dominer les travaux du prochain sommet arabe à Beyrouth les 27 et 28 mars. Elle n'y figurera cependant que si la situation est apaisée en Cisjordanie et à Gaza.

Lire page 2

CHANSON

Le grand retour de Christophe, idole yéyé convertie au gros son



VOILÀ vingt-sept ans que la vedette des années 1960, dont les refrains – *Aline*, *Les Mots bleus* – appartiennent à la mémoire populaire, n'était pas montée sur une scène. A Clermont-Ferrand, avant Paris, Bourges et Bruxelles, Christophe renoue avec sa légende, avec son public, et dit sa passion des mots et du son. Lire page 29

Le voyage de Kim Jong-il, mauvais souvenir de vacances pour les Russes

MOSCOU

de notre correspondante

Lorsque, à l'été 2001, le train blindé du dirigeant nord coréen Kim Jong-il s'élança à travers la Sibérie pour un périple de 20 000 kilomètres aller-retour, passant par Khabarovsk, Irkoutsk, Krasnoïarsk, Novossibirsk, puis Ekaterinbourg, Moscou et enfin Saint-Petersbourg, le voyage durant en tout vingt-quatre jours, c'est la panique totale dans les gares de Russie. Trains détournés, trafic gelé, gares interdites d'accès aux voyageurs, retards interminables. En ce temps d'avant-11 septembre, où Vladimir Poutine soignait particulièrement ses relations avec les « Etats voyous » fustigés par Washington, le « cher leader » nord-coréen recevait un traitement digne de l'époque stalinienne. Kim Jong-il logeait au Kremlin et déposait une gerbe à Lénine, « la première depuis la chute de l'URSS », notait la presse.

Mais pour la famille Nazarov, de Perm, dans l'Oural, c'en fut trop. Ces Russes-là, comme des

milliers d'autres sur la route des vacances, durant ce mois d'août aux températures étouffantes, n'avaient cure du protocole. Ils déposaient plainte auprès d'un tribunal local, demandant des réparations à la société des chemins de fer de Sverdlovsk pour le retard causé par le passage du train présidentiel : huit heures d'attente à la gare de Perm, avec deux enfants en bas âge, et une arrivée à Moscou avec onze heures de retard. Le 12 février, les juges leur donnaient raison, une première dans l'histoire des services publics en Russie. Pour « préjudice moral », les Nazarov recevaient la somme de 12 000 roubles (443 euros), plus une « compensation pour contrat rompu » de 1 088 roubles pour chaque heure de retard.

Selon l'avocat de la famille, cette décision crée un précédent et ouvre la voie à quantité d'autres démarches de voyageurs lésés. Six autres procès sont déjà en cours dans la région de Perm. Le 11 mars, deux nouvelles plaintes seront exami-

nées par un tribunal de l'Oural : les familles Anisimov et Louginski considèrent en effet que le train de Kim Jong-il leur a complètement gâché les vacances. Cet été-là, elles se rendaient en Suède et en Finlande, mais leur train entra en gare de Saint-Petersbourg avec quatre heures de retard, « et ces familles passèrent le plus clair de leur temps de repos à courir après leur groupe touristique », ont raconté les *Nouvelles de Moscou*.

Le train de Kim Jong-il aura-t-il permis de montrer que, même en Russie, les petites gens peuvent avoir gain de cause sur les grands rouages d'Etat ? A Perm, le juriste Roman Maranon, du centre local de défense des droits de l'homme, est modérément optimiste : « Il n'y aura pas d'avalanches de procédures judiciaires. La plupart des personnes lésées n'ont pas conservé leurs billets et, ici, les gens ne sont pas mentalement disposés à défendre leurs droits devant la justice. »

Natalie Nougayrède

PORTRAIT

La foi laïque de Latif Pedram



POÈTE et militant laïque inlassable, Latif Pedram, proche du commandant Masoud, vit aujourd'hui dans l'Ouest parisien, d'où il essaie de convaincre les siens de l'urgence d'un Afghanistan fédéral. Lire page 32 et nos informations page 3

POINT DE VUE

Constituer l'Europe par Yves Mény

UNE NOUVELLE aventure, sans doute décisive, s'ouvre le 28 février pour l'Europe. Après le traumatisme de la conférence intergouvernementale et du traité de Nice – qui devaient être le dernier exercice de réforme institutionnelle avant l'élargissement –, un sursaut s'est produit, né du désarroi et de l'amertume suscités par cette occasion manquée : un nouvel agenda, une nouvelle date butoir, de nouveaux instruments de travail et de négociation. Une convention est mise en place pour préparer la future conférence intergouvernementale chargée d'adopter un traité réformant les institutions, un traité que beaucoup conçoivent déjà comme la future Constitution de l'Europe.

Cette Constitution sera-t-elle à l'Europe ce que fut la Convention de Philadelphie pour la création des

Etats-Unis ? Valéry Giscard d'Estaing semble le penser, et il n'a pas tort, même si certains, séduits ou apeurés par la comparaison, voient déjà naître une fédération à l'américaine. Ne préjugeons pas le résultat mais, en effet, il n'est pas inutile de se replonger dans les *Federalist Papers* publiés en 1787 par Hamilton, Madison et Jay pour convaincre l'Etat de New York de voter en faveur de la Constitution. Cette relecture nous permet d'abord de montrer combien les problèmes de fond de l'Europe d'aujourd'hui sont de même nature que ceux que l'Amérique d'il y a deux siècles devait affronter :

– Le diagnostic tout d'abord. « L'Amérique est malade », écrivait Hamilton en soulignant l'échec de la Confédération née de la guerre d'indépendance. L'Europe aussi

est souffrante et le sera encore plus si une refondation n'est pas entreprise.

– La question cruciale au cœur du débat, ensuite, qui n'est rien d'autre que la conciliation des souverainetés contradictoires de l'ensemble et des parties. La conclusion du 29^e papier attribué à Madison pourrait servir de fil conducteur aux 105 conventionnels européens. « La Constitution proposée, écrivait-il, n'est strictement ni une Constitution nationale ni une Constitution fédérale ; c'est un composé des deux. »

Lire la suite page 15 et nos informations page 6

YVES MÉNY est président de l'Institut universitaire européen (Florence).

FESTIVAL DE BERLIN 2002

Claude Berri présente

« LE VICAIRE » de Rolf Hochhuth

AMEN.

Un film de Costa-Gavras

Ulrich Tukur
Mathieu Kassovitz

www.amen-lefilm.com

ACTUELLEMENT

INTERNATIONAL

PROCHE-ORIENT

La proposition formulée par le prince héritier saoudien, Abdallah Ben Abdel-Aziz, d'une évacuation par Israël de tous les territoires occupés lors de la guerre de 1967 contre une **NORMALISATION** arabo-israélienne

complète, a fait renaître un espoir ténu dans la crise du Proche-Orient. Le premier ministre israélien, Ariel Sharon, a dit à **JAVIER SOLANA**, le diplomate de l'Union européenne, qu'il était disposé à rencontrer

« tout responsable d'Arabie saoudite » afin d'en apprendre plus. Non sans restrictions, le président américain, **GEORGE W. BUSH**, en a fait un « éloge ». Cette idée demeure cependant très lointaine de ce que peut

accepter M. Sharon, qui rappelle son **OPPOSITION** au démantèlement de la moindre colonie israélienne. M. Solana s'est rendu à Riyad, jeudi 27 février, pour transmettre « l'intérêt » des dirigeants israéliens.

Riyad relance la recherche d'une paix au Proche-Orient

L'offre esquissée par le prince héritier d'Arabie saoudite pour un règlement du conflit suscite un grand « intérêt ». Ariel Sharon, le premier ministre israélien, s'est dit prêt à rencontrer tout responsable du royaume en dépit des profonds désaccords toujours en vigueur

JÉRUSALEM

de notre correspondant

La piste saoudienne fait son chemin. L'échange évoqué par le prince héritier, Abdallah Ben Abdel-Aziz dans un entretien au *New York Times*, d'une évacuation par Israël de tous les territoires occupés à la suite de la guerre de 1967, contre une normalisation entre les principaux pays arabes et l'Etat juif a continué de susciter l'intérêt et les interrogations en Israël, mardi 26 février. Il est d'ores et déjà à l'origine d'événements sans précédents tels que l'intervention du ministre des affaires étrangères israélien, Shimon Pérès, à la télévision saoudienne, ou l'invitation lancée aux Saoudiens par le président de l'Etat, Moshé Katsav, de venir expliquer leurs propositions en Israël, un pays qu'ils ne reconnaissent toujours pas.

Le premier ministre israélien, Ariel Sharon, qui s'était déjà exprimé sur le sujet au cours d'une réunion de son cabinet, dimanche, en indiquant qu'il cherchait à en savoir davantage, s'est montré un peu plus explicite mardi, au cours d'une rencontre avec le haut-représentant européen pour la politique extérieure et de sécurité commune, Javier Solana, en visite dans la région.

Selon M. Solana, M. Sharon a fait part de sa disponibilité à « rencontrer tout responsable d'Arabie saoudite ». Le premier ministre « considère que [l'idée du prince] est une idée intéressante et il aimerait en savoir plus sur son contenu », a précisé M. Solana, qui a décidé d'interrompre sa visite en Israël et dans les territoires palestiniens pour se rendre immédiatement en Arabie saoudite.

Fusillades et arrestations

Un Israélien a été tué et un Palestinien blessé, mercredi 27 février dans la banlieue nord de Jérusalem, au cours d'une fusillade à l'issue de laquelle un assaillant palestinien a pris la fuite, selon les autorités israéliennes. Par ailleurs, trois Palestiniens suspects d'activités hostiles à Israël ont été arrêtés dans la nuit de mardi à mercredi par les gardes-frontières de l'armée, lors d'une incursion dans le village de Beit Liqya, à l'ouest de Ramallah, dans un secteur sous contrôle de l'Autorité palestinienne. Toujours en Cisjordanie, un Palestinien a été tué et deux autres blessés, avant l'aube, dans le camp de réfugiés de Balata près de Naplouse, lors d'un échange de tirs avec des militaires israéliens. Une réunion entre hauts responsables de la sécurité des deux bords venait de s'achever à Tel-Aviv. D'après la radio militaire israélienne, les deux parties ont décidé de se réunir prochainement en dépit des vives divergences qui continuent de les opposer. — (AFP, Reuters.)

Le diplomate européen devrait par la suite s'entretenir au Caire avec le président égyptien, Hosni Moubarak, ainsi qu'avec le secrétaire général de la Ligue arabe, Amr

Moussa, alors que l'organisation panarabe prépare le sommet qui doit se tenir les 27 et 28 mars à Beyrouth. Mardi, le ministre des affaires étrangères égyptien, Ahmad Maher, a averti cependant que « si Israël tente de tricher en se concentrant sur une seule partie des idées qui est la normalisation des relations, en rejetant la partie essentielle, qui est le retour aux frontières du 4 juin

RETRAIT TOTAL CONTRE NORMALISATION TOTALE

1967 : APRÈS LA GUERRE DE SIX JOURS

■ Territoires occupés par Israël (évacuation du Sinaï en avril 1982)



2002 : SITUATION ACTUELLE

■ Autonomie partielle de la Cisjordanie et du territoire de Gaza
● Zones et villes contrôlées par l'Autorité palestinienne



ne pas aux Palestiniens le droit de récupérer leurs terres ».

De leur côté, et après avoir initialement fait preuve d'une certaine prudence, les Etats-Unis par la voix de leur président, George

W. Bush, ont fait « l'éloge » des idées du prince saoudien, mais avec des nuances, en insistant sur le fait qu'elles permettraient d'envisager « une normalisation complète des relations israélo-arabes une fois

un accord de paix global conclu », selon le porte-parole de la Maison Blanche, Ari Fleischer.

A Paris, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, a estimé que les propositions saoudiennes sont « très importantes mais elles ne sont pas de nature à débloquer la situation immédiatement. Elles ne suffisent pas à relancer le processus mais, pour l'avenir et dans la perspective d'un processus de paix relancé, c'est quelque chose de très important ».

L'espoir suscité par ces propositions, alors que jusqu'à présent la violence a réduit à néant les moindres tâtonnements diplomatiques, ne peut pas masquer leur coût exorbitant pour M. Sharon, qui s'est toujours opposé aux accords conclus depuis 1993. Les Palestiniens peuvent se féliciter d'une proposition qui tient compte de l'une de leurs demandes essentielles, prendre comme point de départ des négociations la ligne du 4 juin 1967, quitte à procéder par la suite à des ajustements pour tenir compte, çà et là, d'importants blocs de colonisations. Mais ce point de départ est aux antipodes de ce que peut concevoir M. Sharon, qui n'a évoqué jusqu'à maintenant qu'un Etat palestinien s'étendant sur 40 % des territoires occupés depuis 1967. Le 21 février, au cours d'un discours à la nation, M. Sharon avait encore répété son opposition au démantèlement de la moindre colonie, à Gaza comme en Cisjordanie.

Gilles Paris

La proposition du prince Abdallah

Ce n'est pas un plan mais une proposition-cadre que l'émir saoudien Abdallah Ben Abdel-Aziz, prince héritier, chef de la garde nationale et premier vice-premier ministre, a faite à Israël. Elle tient en ceci :
● Si Israël se retire de « tous les territoires occupés » en 1967, « Jérusalem-Est inclus », le monde arabe « normalisera totalement ses relations » avec lui.
L'expression « tous les territoires occupés » ne concerne pas uniquement les territoires palestiniens, mais inclut également le Golan syrien et le petit territoire dit des fermes de Chebaa, aux confins des territoires libanais et syrien, et dont le Liban revendique la souveraineté.
Le prince a d'abord révélé cette proposition-cadre, lors d'une conversation à bâtons rompus avec Thomas Friedman, éditeur du *New York Times*, avant que l'information soit reprise par les organes

d'information officiels saoudiens.
● La proposition contient également un « message » au « peuple israélien » : « Les Arabes ne le rejettent ni ne le méprisent. » Ce qu'ils « refusent, c'est le comportement inhumain des responsables [israéliens] envers les Palestiniens ».
● Le moyen de désamorcer la crise actuelle entre Israël et les Palestiniens tient dans l'application des plans Tenet (du nom du directeur de la CIA) et Mitchell (de celui de l'ancien sénateur américain qui a présidé, au printemps 2001, une commission de collecte des faits). « Dans un premier pas, nous pouvons séparer les deux parties et déployer des forces de maintien de la paix. Il sera alors temps de faire pression sur les deux parties pour revenir à la table des négociations », a déclaré le prince dans un entretien publié dans la dernière édition (4 mars) de l'hebdomadaire américain *Time Magazine*.

1967, ce sera jouer avec les mots ».

L'importance du rôle de l'Arabie saoudite, protecteur des lieux saints de l'islam, a pu être vérifiée, mardi, dans la réaction d'un responsable modéré du Mouvement de la résistance islamique (Hamas), Hassan Yousef, qui a assuré à Ramallah, en Cisjordanie, que son organisation « ne s'oppose à aucune proposition menant au retrait d'Israël jusqu'aux frontières de 1967, mais rejette toute initiative politique qui ne don-

« Le discours est écrit, et il est toujours dans mon tiroir », dit le prince

DANS le *New York Times* du 17 février, l'éditorialiste Thomas Friedman racontait ainsi sa rencontre avec le prince Abdallah :
« J'ai profité d'un dîner avec le prince héritier saoudien, et dirigeant de facto, Abdallah Ben Abdel-Aziz, pour tester cette idée de proposition de la Ligue arabe. Je savais que la Jordanie, le Maroc et d'autres importants dirigeants de la Ligue arabe en discutaient en privé mais n'avaient pas osé l'aborder en public jusqu'à ce qu'un des « poids lourds » – l'Arabie saoudite ou l'Egypte – prenne les rênes. Après avoir énoncé cette idée, le prince héritier m'a regardé avec un étonnement simulé et m'a dit "Est-ce que vous avez fouillé dans mon bureau ?"
"Non", ai-je répondu, me demandant de quoi il parlait.
"Je vous pose la question, parce que c'est

exactement l'idée que j'avais en tête – un retrait complet des territoires occupés, en accord avec les résolutions de l'ONU, y compris Jérusalem, pour une normalisation totale des relations", dit-il. "J'ai rédigé un discours allant dans ce sens. Je pensais le lire au Sommet arabe et essayer d'y faire adhérer l'ensemble du monde arabe. Le discours est écrit et il est sur mon bureau. Mais j'ai changé d'avis et décidé de ne plus le prononcer quand Sharon a fait monter la violence et l'oppression à un niveau sans précédent.

Mais croyez-moi, a ajouté le prince héritier, si je devais prendre mon téléphone maintenant et demander que quelqu'un vous lise le discours, vous le trouveriez identique à ce dont vous parlez. Je voulais trouver un moyen de faire comprendre aux Israéliens que les Arabes ne les rejettent pas et ne les méprisent pas. Mais

la population arabe rejette ce que leurs dirigeants font aux Palestiniens, en ce moment, qui est inhumain et oppressif. Et je pensais à cela comme un signe éventuel au peuple israélien.

"Et bien, ai-je dit, je suis content de savoir que l'Arabie saoudite pense ainsi, mais tant de fois dans le passé, nous avons entendu les dirigeants arabes dire qu'ils étaient prêts à faire ceci ou cela, et que Sharon, ou un autre dirigeant israélien, s'était mis en travers de leur chemin. Après un moment, c'est difficile de prendre cela au sérieux. Alors, ai-je demandé, que se passera-t-il si M. Sharon et les Palestiniens se mettent d'accord sur un cessez-le feu avant le sommet arabe ?

"Laissez-moi vous dire que le discours est écrit et qu'il est toujours dans mon tiroir", a dit le prince héritier. (...)

M. Solana va transmettre à Riyad la réaction des dirigeants israéliens

JÉRUSALEM

de notre correspondant

« Lorsque je suis arrivé, dimanche, la situation était vraiment tendue. Le cabinet de sécurité israélien venait de confirmer le blocage de Yasser Arafat à Ramallah. Ce dernier avait aussitôt répliqué en suspendant la participation des Palestiniens aux réunions sécuritaires avec les Israéliens », racontait, mercredi matin 27 février à Jérusalem, le haut-représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure et de sécurité commune, Javier Solana.

Le diplomate, qui devait se rendre quelques heures plus tard en Arabie saoudite, pouvait témoigner que la politique réserve parfois de petites surprises au Proche-Orient. Les réactions suscitées en Israël aux propositions avancées par le prince héritier saoudien, Abdallah Ben Abdel-Aziz, qui préside de fait aux destinées du royaume depuis la maladie de son frère le roi Fahd, ont convaincu les Européens de se rendre sans plus attendre en Arabie saoudite.

« Nous n'avons pas vocation à imposer des idées. Le mieux est qu'elles viennent de la région, en revanche, nous pouvons apporter notre aide pour faciliter les échanges et les contacts », rappelle M. Solana. Le diplomate espagnol devait se rendre à Riyad sans message israélien, a-t-il assuré. Il devait néanmoins pouvoir témoigner de

l'« enthousiasme » qu'elles suscitent auprès de certains responsables israéliens, le ministre des affaires étrangères, Shimon Pérès, le président de la Knesset, Abraham Burg, et le ministre de la défense, Benyamin Ben Eliezer, tous travaillistes, ainsi que l'« intérêt » du premier ministre, Ariel Sharon.

« UNE BELLE LOCOMOTIVE »

« C'est la première fois depuis des mois que nous pouvons voir une lueur d'espoir. Il y a une réelle opportunité. Nous ne parvenons pas, depuis près d'un an, à faire avancer les rapports Mitchell et Tenet [des noms de l'ancien sénateur américain et du directeur de la CIA]. Nous avons là une belle locomotive pour sortir de la crise, le problème est que jusqu'à présent on ne parvient pas à mettre cette locomotive en route. Les idées saoudiennes permettent de sauter l'étape du retour au calme, que nous ne parvenons pas à franchir, pour passer directement aux négociations. Le message saoudien est simple, on peut discuter et, surtout, le message est le meilleur que l'on puisse trouver. Trois semaines nous séparent maintenant du sommet de la Ligue arabe [les 27 et 28 mars], tout le monde doit maintenant travailler, à commencer par les pays arabes, pour qu'il puisse en sortir quelque chose de solide », estime M. Solana.

G. P.

M. Chirac appelle à une rencontre Sharon-Arafat « sans préalable »

LORS d'une conférence de presse avec le ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Pérès, mardi 26 février à l'Élysée, le président de la République a appelé de ses vœux une rencontre directe, « sans préalable », entre Ariel Sharon et Yasser Arafat afin de « tracer un horizon politique » pour le règlement du conflit. Jacques Chirac s'est élevé contre les affirmations, reprises par M. Sharon, selon lesquelles la France connaîtrait une poussée d'antisémitisme.

« J'ai été profondément choqué et je dirais meurtri par les propos qui ont été tenus sur le développement de l'antisémitisme en France ; je tiens à dire clairement que rien ne permet d'étayer ces affirmations », a déclaré M. Chirac, approuvé par Shimon Pérès. « Je condamne profondément toute action qui pourrait être conduite contre la sécurité et contre la dignité de la communauté juive de France, a poursuivi M. Chirac ; les auteurs de ces actions doivent être sanctionnés de la façon la plus sévère. Et c'est ce que nous faisons. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas compris quelle était cette campagne, quelles étaient ses origines, pourquoi on avait voulu la faire. » Le chef du gouvernement israélien avait récemment estimé que les juifs de France sont menacés et il les avait invités à venir s'installer en Israël.

Mais c'est sur l'urgence de rétablir

un dialogue israélo-palestinien qu'a insisté surtout M. Chirac, qui s'en était entretenu, samedi 23 février, avec le président américain George Bush : « Dans le contexte d'incompréhension et de violence actuel, chacun voit bien la force symbolique que pourrait avoir une rencontre directe, sans préalable, des représentants légitimes des peuples israélien et palestinien, c'est-à-dire du premier ministre Ariel Sharon et du président Yasser Arafat », a déclaré M. Chirac.

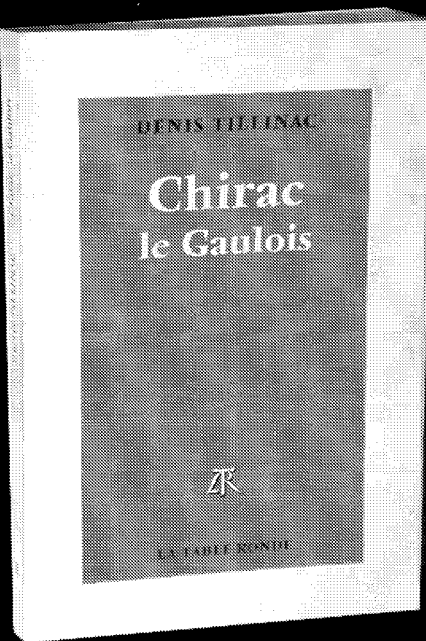
« UNE FORMULE »

Le président de la République a redit son appui à l'initiative prise par Shimon Pérès avec le président du Conseil législatif palestinien Abou Ala – qui fonde la reprise des négociations sur la reconnaissance mutuelle de l'Etat d'Israël et d'un Etat palestinien –, et aux récentes déclarations du prince héritier d'Arabie saoudite.

Interrogé sur la différence entre ces deux démarches, M. Pérès a expliqué que dans le document qu'il a élaboré avec Abou Ala, les frontières ne sont pas celles de 1967, mais « doivent être basées sur les résolutions 242 et 338 des Nations unies. (...) Il faut commencer avec une formule qui peut recueillir l'accord des deux côtés ; la paix, c'est toujours un accord basé sur un compromis »

C. T.

DENIS TILLINAC



« Longtemps j'ai cru qu'un écrivain ne devait pas se commettre avec la politique... »

LA TABLE RONDE

Afghanistan : le renforcement de l'ISAF à l'étude

Les effectifs de la Force internationale pourraient être portés à 15 000 hommes

KABOUL

de notre envoyée spéciale

Comment éviter que l'Afghanistan ne retombe dans les démons des rivalités entre factions en attendant la constitution d'une armée nationale ? Deux mois après l'entrée en fonctions de l'administration intérimaire conduite par Hamid Karzaï, la question reste entière et nul n'a encore de réponse si ce n'est un quasi-consensus sur la nécessité de renforcer la présence des troupes étrangères.

Pour l'instant, deux forces étrangères coexistent en Afghanistan sous le commandement suprême du commandement central, à Tampa, en Floride : l'ISAF (Force internationale d'assistance à la sécurité), déployée à Kaboul sous commandement britannique, et les troupes américaines principalement basées à Kandahar, l'ancien fief des talibans.

Fortement actuellement de 4 500 hom-

Outre Kaboul, plusieurs contingents de 2 000 hommes seraient déployés dans les principales villes du pays

mes appartenant à dix-huit pays, l'ISAF a un mandat limité à Kaboul et à ses environs. Au nombre d'environ 3 000 hommes, les troupes américaines déployées sur l'aéroport de Kandahar ont pour principale mission de rechercher et d'arrêter les membres d'Al-Qaïda et les hauts responsables talibans, en particulier Oussama Ben Laden et le mollah Mohammed Omar, chef suprême des talibans. Elles sont aidées dans cette tâche par des forces spéciales de plusieurs pays, notamment l'Allemagne, le Canada, l'Australie et la Grande-Bretagne.

Si les Etats-Unis affirment sur tous les tons qu'ils ne veulent pas s'engager dans la reconstruction politique de l'Afghanistan, ils sont prêts, a affirmé, dimanche, à Kaboul, l'envoyé du président George Bush, Zalmay Khalilzad, à faire plus pour la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan, meilleurs garants d'une exclusion des groupes terroristes du pays.

Descrivant la situation au niveau de la sécurité comme « sombre et préoccupante », le général Tommy Franks, chef du commandement central, a affirmé, mardi : « Pour sûr, nous allons vouloir avoir une capacité de police dans les centres urbains sur tout l'Afghanistan. Pour sûr, nous allons vouloir avoir une armée afghane nationale. Comment

Françoise Chipaux

Dix morts dans une attaque contre une mosquée chiite au Pakistan

DIX PERSONNES ont été tuées et quinze autres blessées lors d'une attaque, mardi 26 février, contre une mosquée chiite à Rawalpindi, près d'Islamabad. Trois hommes, arrivés à moto vers 19 heures, ont ouvert le feu à l'arme automatique sur une trentaine de croyants dans la petite salle de prière de la mosquée Sha-i-Naif, avant de s'enfuir.

Cet « attentat terroriste », aussitôt condamné par le président pakistanais, le général Pervez Musharraf, est l'incident le plus meurtrier depuis que le chef de l'Etat a engagé, le 12 janvier, la lutte contre l'extrémisme islamiste.

« J'ai entendu des coups de feu et je suis tombé. Quand je me suis retourné, j'ai vu deux jeunes garçons, l'un engageant un chargeur dans son arme, pendant que l'autre tirait sur les fidèles », a témoigné l'un des blessés évacués à l'hôpital, dont huit étaient dans un état critique.

Selon la police, deux des assaillants ont fait irruption dans la salle de prière, le troisième montant la garde devant la mosquée pour couvrir leur fuite. Ils appar-

cela sera-t-il accompli exactement ? Nous y réfléchissons », a-t-il précisé, ajoutant : « Je ne crois pas que nous serons engagés dans des opérations de maintien de la paix à l'intérieur de l'Afghanistan ».

Pour l'instant, le débat sur la meilleure façon d'agir se poursuit aux Etats-Unis, et différentes options sont sur la table. « Après avoir craint que l'ISAF soit un obstacle à ses opérations militaires, Washington s'est aperçu des aspects positifs de cette force capable de sécuriser Kaboul », commente un expert. Un élargissement du mandat et du nombre des soldats de l'ISAF, d'autre part réclamé à la fois par les Nations unies et le chef de l'administration intérimaire afghane, Hamid Karzaï, est envisagé.

Selon une étude en discussion, l'ISAF pourrait ainsi comporter 15 000 hommes qui, outre Kaboul, seraient déployés par contingent de 2 000 hommes à Mazar-e-Sharif, Herat, Kunduz, Bamiyan, Kandahar et Jalalabad. Chaque contingent national pourrait être responsable d'une ville et la durée de la mission serait de deux ans.

Une autre option débattue à Washington est l'emploi de petits groupes de forces spéciales d'intervention dans les zones de crise ou à risques en Afghanistan, et éventuellement dans les pays voisins, ce qui suppose des opérations totalement secrètes. Déjà, des conseillers américains assistent plusieurs chefs de guerre comme l'Ouzbek Rachid Dostom à Mazar-e-Sharif ou le Hazara Karim Khalili à Bamiyan.

Toutes ces options ne s'excluent pas et vont aussi de pair avec l'utilisation de membres de l'ISAF et des forces américaines pour entraîner la future armée nationale afghane et la police. De nouveaux soldats américains ont commencé à arriver sur la base de Bagram, à 50 kilomètres au nord de Kaboul, pour officiellement participer à l'entraînement de l'armée afghane. Annoncée avec enthousiasme, la formation accélérée, par l'ISAF, d'un premier bataillon de 600 hommes venant de toutes les provinces afghanes marque toutefois le pas et, pour l'instant, moins de 300 soldats ont répondu à l'appel. Le délai nécessaire à la formation d'une armée nationale est estimé à deux ans mais, estiment les experts, une ossature solide pourrait être en place en un an.

Pour l'instant, le problème reste de convaincre les pays participant à l'ISAF de rester et d'accepter une extension du mandat, d'amener d'autres pays à participer et de trouver les financements pour une opération qui ne peut être de courte durée compte tenu des vingt-trois années de guerre dont sort à peine l'Afghanistan.

tiendraient à un groupe extrémiste sunnite, le Sipa-i-Sahaba Pakistan (SSP), l'une des cinq organisations déclarées hors-la-loi, le 12 janvier, par le président Musharraf. Dans la nuit de mardi à mercredi, la police a arrêté treize militants du SSP, dix à Rawalpindi et trois autres à Lahore, dans l'est.

Le Pakistan, pays musulman de 140 millions d'habitants, est majoritairement sunnite, mais compte une minorité chiite de 15 % à 20 % de la population. En 2001, des violences religieuses y ont coûté la vie à plus de 400 personnes, principalement lors d'attaques contre des lieux de culte. Depuis le 12 janvier, quelque 2 000 militants islamistes ont été arrêtés.

« Les groupes opposés à la politique gouvernementale de lutte contre le terrorisme agissent pour nous empêcher d'appliquer notre politique avec détermination », a déclaré le général Musharraf. Des dirigeants chiites ont dénoncé l'attaque qui, selon eux, vise à fragiliser le Pakistan et ne serait pas symptomatique d'une détérioration des relations entre chiïtes et sunnites. — (AFP, AP, Reuters.)

Zimbabwe : le chef de l'opposition accusé de complot en vue d'assassiner le président Mugabe

A dix jours de l'élection présidentielle, Morgan Tsvangirai a été inculpé, mais laissé en liberté

agent secret israélien. Au cours de la discussion, ce dernier évoque « un coup d'Etat ou l'élimination du président ». Plus tard, M. Tsvangirai affirme : « On peut donc définitivement dire que Mugabe va être éliminé. Mais quel est l'arrangement pour la transition ? »

Les médias officiels du Zimbabwe ont largement exploité la cassette : la télévision d'Etat en a rediffusé les images pendant 35 minutes, en accordant seulement 15 secondes au démenti de M. Tsvangirai, candidat du Mouvement pour le changement démocratique (MDC). Arrivé vendredi à Harare, d'où il est reparti, lundi, après avoir été longuement entendu par la police, Ari Ben-Menashe est également intervenu, à charge, à la télévision. Il y a été présenté comme « un homme d'une indiscutable crédibilité ».

Lors d'une conférence de presse, lundi, Morgan Tsvangirai a reconnu l'avoir rencontré à quatre reprises, la dernière fois le 4 décembre 2001, à Montréal, au siège du cabinet de conseils Dickens & Madson. L'opposant affirme avoir été « piégé », ses paroles ayant été « sorties de leur contexte ». En fait, Dickens & Mad-

son l'aurait approché en lui proposant d'assurer sa communication en Amérique du Nord. Il aurait donné suite à cette offre jusqu'à la réunion du 4 décembre, qu'il aurait quittée à la suite d'« étranges questions », hors propos, sur « l'élimination » du président Mugabe. Ce n'est qu'ensuite qu'il aurait appris que le cabinet canadien avait un contrat avec le gouvernement...

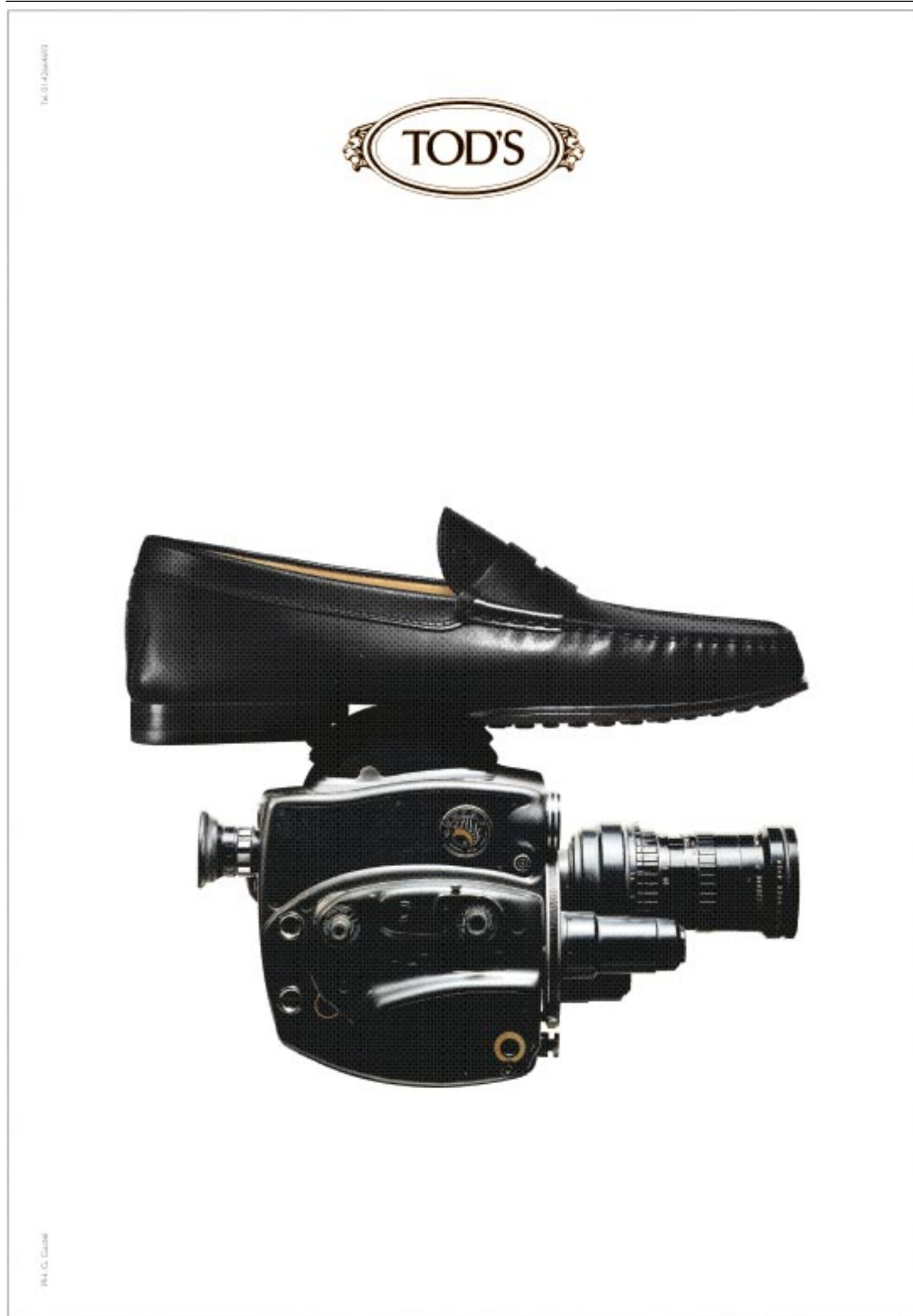
A Montréal, M. Tsvangirai affirme avoir été « piégé » par d'« étranges questions »

Ari Ben-Menashe a confirmé travailler pour Robert Mugabe. Canadien naturalisé, âgé de 50 ans, il avait déjà fait parler de lui, en 1990, aux Etats-Unis, où il était poursuivi pour son implication dans la vente illégale d'avions militaires à l'Iran, pour 36 millions de dollars (40 millions d'euros), en échange de la libé-

ration de quatre otages américains au Proche-Orient. Mais il avait été acquitté. L'un de ses associés au sein de Dickens & Madson, l'Américain Alexander Legault, fait l'objet, depuis 1981, d'un mandat d'arrêt pour escroquerie aux Etats-Unis.

A l'approche de l'échéance électorale, alors que se multiplient les violences commises par des partisans du régime, y compris à l'égard des observateurs étrangers du scrutin, la mise en cause de l'opposition fait monter la tension d'un cran supplémentaire. Mardi 26 février, deux autres responsables du MDC, dont le secrétaire général du mouvement, ont été inculpés pour leur présumée participation au « complot ». A l'étranger, la condamnation d'une répression apparemment programmée est unanime. « Nous ne sommes informés d'aucune preuve convaincante pour étayer les allégations contre M. Tsvangirai », a affirmé un porte-parole américain, qui a qualifié l'inculpation de l'opposant comme « un exemple tragique du caractère de plus en plus autoritaire du pouvoir du président Mugabe ».

Stephen Smith



Le gouvernement japonais annonce un plan antidéflation pour doper l'économie

Les analystes financiers demeurent sceptiques face à des mesures qui n'ont pas été chiffrées

TOKYO

de notre correspondant

Le conseil de politique économique et budgétaire, présidé par le premier ministre japonais, Junichiro Koizumi, a annoncé, mercredi 27 février, un plan de lutte contre la déflation qui vise à rassurer l'opinion au Japon comme à l'étranger, mais laisse sceptiques les analystes de marché. Les grandes lignes de ce plan avaient été annoncées lors de la visite à Tokyo de George Bush au début de la semaine dernière.

Le gouvernement a rappelé, mercredi, qu'il prendrait « toutes les mesures nécessaires pour stabiliser le système financier, y compris la recapitalisation des banques et des institutions financières en difficulté ». Il a réitéré également son engagement de recourir à la politique monétaire afin d'enrayer la spirale déflationniste dans lequel s'est engagé le pays. Le plan ne donne cependant aucune précision sur d'éventuelles mesures fiscales de stimulation ou de réforme du système d'imposition, ni sur une injection de fonds publics dans les institutions financières défaillantes.

On s'attend à ce que le comité de la politique de la Banque du Japon, qui doit se réunir jeudi, décide d'assouplir sa politique monétaire et se résolve à augmenter le volume des

liquidités disponibles en achetant davantage d'obligations d'Etat. Ces achats, qui s'élèvent à 800 milliards de yens par mois, pourraient passer à 1 000 milliards.

L'injection attendue d'argent public pour renflouer les banques dont les bilans croulent sous les mauvaises créances est en revanche restée dans le flou. Le gouverne-

Le plan va donner de l'oxygène aux entreprises, sans pour autant remédier aux problèmes de fond

ment a réaffirmé qu'il était prêt à une telle mesure si elle s'imposait, c'est-à-dire si certaines institutions financières étaient sur le point de faire faillite. Mais il n'a pas été plus loin, attendant les résultats - qui seront connus fin mars - de l'enquête menée par l'Agence des services financiers, (organisme chargé de superviser le système financier), sur la situation comptable des banques.

Légalement, l'injection de fonds publics dans des institutions finan-

cières suppose que celles-ci aient été déclarées en faillite et que leur direction ait demandé au gouvernement de venir à leur rescousse. Jusqu'à présent, les autorités financières ont toujours affirmé qu'un recours aux fonds publics ne s'imposait pas et qu'une injection préventive n'était pas prévue par la loi.

Le gouvernement paraît encore loin d'être parvenu à un consensus sur ce sujet. Selon le ministre des finances, Masajuro Shiokawa, celui-ci « devrait parvenir rapidement à un accord sur le choix du moment opportun pour une telle injection ». En mars 1999, le gouvernement avait injecté près de 7 500 milliards de yens (57 milliards d'euros) dans le capital des quinze premières banques qui, depuis, ont fusionné en plusieurs mégabanques.

Le parti gouvernemental, libéral démocrate (PLD), a pour sa part soumis un projet de lutte antidéflation qui prévoit le rachat par l'organisme de défaillance de mauvaises créances pour 2000 milliards de yens (17,2 milliards d'euros) d'ici mars 2003 et la mise en place d'un objectif d'inflation (de 1 % à 2 %) par une augmentation des liquidités disponibles par le marché par la Banque du Japon. Le PLD demande également au gouvernement d'injecter sans hésitation des fonds

publics dans le secteur bancaire en cas de crise.

La semaine dernière, l'anticipation d'un renflouement des banques défaillantes par l'Etat avait légèrement « dopé » la Bourse de Tokyo, tombée à son niveau le plus bas en dix-huit ans, qui est repassée au-dessus du seuil symbolique des 10 000 points. Les premières réactions du marché à l'annonce du plan antidéflation ont confirmé la tendance à une légère reprise : mercredi, l'indice Nikkei a clôturé à 10 573 points, enregistrant une augmentation de 3,6 % pour la première fois depuis le 10 janvier.

Le plan gouvernemental ne séduit guère les analystes financiers : au mieux, estiment-ils, il donnera de l'oxygène aux entreprises pour un an ou deux sans pour autant remédier aux problèmes de fond. Le maintien à flot de la chaîne de distribution Daei, qui va bénéficier d'une « rallonge » de 100 milliards de yens pour son plan de sauvetage (initialement, 420 milliards) concocté par les banques créditrices, témoigne aux yeux des analystes que les pratiques habituelles perdurent, qui consistent à sauver du naufrage des entreprises insolvables.

Philippe Pons

L'économie allemande présente de timides signes de reprise

FRANCFORT

de notre correspondant

Aux yeux des experts, c'est une ligne encourageante. L'indice IFO du climat des affaires en Allemagne a pointé, mardi 26 février, au-dessus des attentes. Il atteint 88,7 points, contre 86,2 points en janvier. Cet indicateur très suivi en Europe progresse pour le quatrième mois consécutif, confortant les espoirs d'une reprise dans la première puissance économique de la zone euro. « Le point tournant approche », estime Hans-Werner Sinn, le président de l'institut IFO, à Munich.

Mercredi 27 février, l'Office des statistiques a cependant confirmé que l'Allemagne était entrée en récession au deuxième semestre 2001, avec un recul du produit intérieur brut (PIB) de 0,3 % au dernier trimestre, soit la deuxième baisse consécutive, après - 0,2 % au trimestre précédent, selon les plus récentes estimations.

L'Allemagne est-elle vraiment en train de sortir de cette mauvaise passe ? « La probabilité pour que la conjoncture se détériore encore est plutôt minime en ce moment », notait le bulletin mensuel de la Bundesbank, la semaine dernière :

« Au contraire, une série d'indicateurs annonce une stabilisation au tournant 2001-2002. Et certaines conditions importantes pour le rétablissement économique sont remplies », ajoutait la banque centrale allemande. L'ensemble des spécialistes attendent d'ailleurs un rebond dans le courant 2002, mais se divisent sur le moment et l'ampleur du mouvement.

LE REBOND ESPÉRÉ

Certains estiment que le redémarrage est d'ores et déjà en cours, et sera palpable à l'issue du premier trimestre 2002. D'autres attendent une relance au deuxième trimestre. « La situation actuelle continue d'être pire que celle prévalant avant le 11 septembre », a indiqué M. Sinn mardi : l'indice IFO demeure inférieur au niveau atteint en août 2001, à la veille des attentats aux Etats-Unis. « Cela confirme que même si la reprise semble se dessiner à l'horizon du deuxième semestre, elle restera lente et progressive, ne conduisant qu'à une faible augmentation du PIB cette année », note Jean-Louis Guéziez, de la banque BNP-Paribas. Le rebond confirmé de l'indice IFO, le frémissement actuel, tombent bien pour le gouvernement de Gerhard Schröder (SPD), à moins de

sept mois des prochaines élections législatives. Car la reprise pourrait se préciser juste avant... le scrutin. Les récentes difficultés ont placé la coalition au pouvoir dans une position délicate. Le candidat de l'opposition, Edmund Stoiber, entend utiliser les mauvaises performances économiques du gouvernement pour guider sa campagne. Le nombre de sans-emploi a atteint 4,3 millions en décembre 2001 en données brutes ; la hausse pourrait se poursuivre dans les mois à venir avant d'amorcer un mouvement de repli.

La détérioration de la conjoncture a par ailleurs entraîné le dérapage du déficit budgétaire. Le gouvernement espère un net rebond de la croissance pour tenir les promesses faites à Bruxelles début février, afin d'éviter le préavis de démission proposé par la Commission. Optimiste, Hans Eichel prévoit une croissance de 3 % en rythme annuel à la fin 2002. Du coup, de nombreux responsables et économistes allemands plaident pour une nouvelle baisse des taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE) : un assouplissement du loyer de l'argent pourrait consolider le frémissement.

Philippe Ricard

L'armée colombienne se prépare à une difficile opération pour reprendre le Caguan aux FARC

BOGOTA

de notre correspondante

« Six mois pour reprendre le Caguan », titrait, mardi matin 26 février, *El Tiempo*. Le principal journal quotidien colombien confirmait ainsi une évidence : la reconquête de la zone cédée à la guérilla depuis trois ans dans le cadre du processus de paix ne sera pas facile. L'armée prétend déloger d'un territoire sauvage grand comme la Suisse 4 000 guérilleros qui connaissent le terrain comme leur poche. Les soldats ont réinvesti les principaux bourgs de la région mais ni leurs alentours, ni les zones rurales, ni même les principales routes n'ont pu être sécurisées.

Treize mille hommes ont été mobilisés pour cette opération. Lundi soir, une journaliste de la chaîne de télévision RCN annonçait « être tombée par hasard sur un des négociateurs de la guérilla à deux heures de route de San Vicente ». Au volant de son pick-up bleu, Carlos Lozada, évasif mais très tranquille, s'est laissé filmer. L'avant-veille, le haut commandement affirmait que tous les chefs guérilleros avaient déjà quitté la zone. Cinq jours après le début des opérations, les militaires n'ont pas fait un seul prisonnier de guerre.

Les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie) multiplient les attentats contre les infrastructures dans l'ensemble du pays : camions brûlés, pylônes électri-

ques abattus, ponts endommagés, routes coupées se comptent par dizaines. Le service électrique est partiellement ou complètement suspendu dans 54 municipalités du pays. Dans plusieurs d'entre elles, le téléphone et l'eau ont également été coupés. Dans la journée de mardi, des combats ont opposé soldats et guérilleros en plusieurs points du territoire, notamment à Fomeque, à une heure et demie de route de la capitale. Vingt kilomètres plus loin, à Caqueza, dix personnes ont été enlevées.

« ODIEUX CHANTAGE »

Prévisibles, les attaques de la guérilla n'ont pas changé le rapport de forces, ni la situation au niveau national. D'une part, les négociations de paix ayant été engagées sans cessez-le-feu préalable, les attentats et les combats sporadiques étaient fréquents depuis trois ans. D'autre part, la vie suit encore son cours normalement dans les grandes villes. Mais l'inquiétude grandit : il est clair que les FARC sont loin d'avoir déployé toute leur capacité de nuisance.

A Bogota, les principaux candidats à l'élection présidentielle du 26 mai ont jugé inadmissible que la guérilla se livre à un « odieux chantage » pour obtenir la libération de militants détenus en échange de celle d'Ingrid Betancourt, la candidate enlevée samedi.

Marie Delcas



Buenos Aires proteste toujours

DES CENTAINES d'Argentins ont de nouveau manifesté, lundi 25 février, devant des supermarchés et les banques pour réclamer des vivres et l'accès à leurs économies, prisonnières du système de « corralito » (« petit enclos »). Neuf personnes ont été arrêtées. Le gouvernement n'est toujours pas parvenu à trouver un compromis avec les provinces sur la répartition des revenus fiscaux, préalable à toute aide du FMI. En l'absence de ce soutien, le gouvernement du président Eduardo Duhalde ne pourra pas payer la totalité des salaires des fonctionnaires.

Un deuxième premier ministre à Madagascar

ANTANANARIVO. L'opposant Marc Ravalomanana, qui s'est autoproclamé président de Madagascar, a nommé, mardi 26 février, un « premier ministre », Jacques Sylla, un opposant modéré, ancien ministre des affaires étrangères. M. Sylla, 55 ans, est chargé de former « le plus vite possible » un gouvernement d'ouverture, dans lequel pourraient entrer des ministres du gouvernement du président Didier Ratsiraka, prêts à rallier le camp du vainqueur du premier tour de l'élection présidentielle du 16 décembre. Alors que le chef de l'Etat s'est retranché dans son fief à Toamasina, son chef de gouvernement, Tantely Adriana-rivo, s'est enfui de la capitale, haut lieu de l'opposition, déguisé, à travers des rizières. L'armée, forte de 20 000 hommes, semblait également choisir le camp de M. Ravalomanana. Outre plusieurs généraux d'active, environ 200 officiers fraîchement promus ont annoncé, lundi soir, dans un communiqué, qu'ils n'obéiraient plus aux gouverneurs de province nommés par M. Ratsiraka. Par ailleurs, première brèche dans le front du refus de l'auto-investiture de M. Ravalomanana, les Etats-Unis ont fait savoir, mardi, qu'ils n'exigeaient plus la tenue du second tour du scrutin présidentiel, mais pourraient accepter l'organisation d'un référendum pour légitimer la prise de pouvoir de l'opposant et maire de la capitale. - (AFP, Reuters.)

Un juge belge au Tchad pour enquêter sur Hissène Habré

BRUXELLES. Un juge d'instruction belge, Daniel Franzen, est arrivé, mardi 26 février, au Tchad pour procéder à une enquête dans le cadre de l'instruction de la plainte pour tortures et crimes contre l'humanité déposée en Belgique contre l'ancien président tchadien Hissène Habré (photo) par 21 de ses victimes. L'organisation américaine Human Rights Watch et la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) se sont félicitées de cette nouvelle étape dans la procédure engagée par les victimes contre Hissène Habré, qui réside au Sénégal depuis son éviction du pouvoir en 1990. Cette étape illustre aussi pour les ONG « la pérennité de la loi belge sur la compétence universelle », qui permet à la justice de ce pays de se saisir d'affaires portant sur des crimes internationaux, même si elles ne concernent que des étrangers. Cette compétence a été récusée, le 14 février, par la Cour internationale de justice, mais seulement pour les dirigeants en exercice. Hissène Habré avait été inculpé au Sénégal il y a deux ans, avant que la justice sénégalaise ne se déclare incompétente. Les plaignants se sont alors tournés vers la Belgique.



WILLIAM STEVENS/REUTERS

L'OMC va coûter 20 millions d'emplois à la Chine

PÉKIN. La Chine a averti, mercredi 26 février, que son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) risquait de coûter quelque 20 millions d'emplois ruraux. Selon Xue Liang, un responsable du ministère de l'agriculture, cité par le quotidien *China Daily*, « le problème de la main-d'œuvre excédentaire va devenir encore plus sérieux dans les principales régions produisant des céréales, du coton et de l'huile de table ». La Chine dispose dès à présent d'une main-d'œuvre rurale excédentaire évaluée à 100 millions de personnes par le journal, mais qui pourrait atteindre 160 millions, selon des estimations avancées au début du mois par le ministère du travail et la Sécurité sociale. Ces chiffres ne sont pas comptabilisés dans les statistiques officielles du chômage en Chine, qui ne prend en compte qu'une partie du chômage urbain. L'ouverture des marchés, qui devrait être totale d'ici à cinq ans, risque de frapper de plein fouet une agriculture largement subventionnée. - (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **CORÉE DU SUD** : le syndicat des chemins de fer nationaux a mis fin, mercredi 27 février, à un arrêt de travail de deux jours qui risquait d'entraîner une grève générale. Après une nuit de négociations, le syndicat des cheminots qui proteste contre les conséquences sur l'emploi de la privatisation des chemins de fer est parvenu à un accord avec la direction. Celle-ci s'est engagée à réduire le temps de travail et à réintégrer les dirigeants syndicaux qui ont été licenciés (la grève dans le secteur public est interdite en Corée du Sud). - (Corresp.)

■ **ETATS-UNIS** : l'indice de confiance des consommateurs américains a reculé de 3,7 points à 94,1 points en février par rapport à janvier, a annoncé, mardi 26 février, le Conference Board. Cette baisse du baromètre - très suivi - de la confiance des ménages intervient après deux mois consécutifs de progression. Les analystes tablaient sur une baisse moins forte de cet indice pour février. - (AFP.)

■ **AUTRICHE** : la Cour européenne des droits de l'homme a condamné l'Autriche pour violation du droit à la liberté d'expression, mardi 26 février, dans une affaire qui concerne Jörg Haider, le président du FPÖ, parti d'extrême-droite. En 1992, Jörg Haider avait obtenu que le tribunal commercial de Vienne condamne un journal, le *TATblatt*, parce qu'il avait dénoncé l'« agitation raciste » du FPÖ. La Cour de Strasbourg a considéré que cette expression relevait du « commentaire de bonne foi sur une question d'intérêt public », c'est-à-dire du « jugement de valeur, qui ne se prête pas à une démonstration de véracité ». - (Corresp.)

■ **INDE** : une trentaine de personnes au moins ont péri, mercredi 27 février, quand une foule en colère a attaqué et incendié un train transportant des activistes hindous dans l'Etat à majorité musulmane du Gujarat, dans l'ouest de l'Inde, a annoncé un haut responsable local. Les passagers revenaient de la ville d'Ayodhya, où des milliers de militants hindous se sont rassemblés pour faire campagne en faveur de la construction d'un temple sur le site de la mosquée de Babri. Cet édifice du XVI^e siècle avait été rasé en 1992 par des extrémistes hindous. Les violences intercommunautaires qui avaient suivi avaient fait quelque 2 000 morts. - (AFP.)

Recife Paris

Stylos
RECIFE

Le Bon Marché Rive Gauche
24, rue de Sèvres Paris 7^e
www.recife.fr

Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes

« Il faut aller vers les Etats-Unis d'Europe »

Dans un entretien au « Monde », le représentant de l'exécutif français à la Convention plaide pour une « refondation » de l'Union

Vous êtes le représentant de l'exécutif français dans cette Convention sur l'avenir de l'Europe qui démarre ses travaux jeudi 28 février. Quel y sera votre rôle ?

J'ai été nommé par Jacques Chirac et par Lionel Jospin pour toute la durée des travaux. Il m'appartient de défendre à la fois une vision qui m'est propre, comme personnalité politique, comme Européen, mais aussi les intérêts français tels qu'ils seront définis par les autorités légitimes de ce pays.

Le président de la Convention est aussi un Français, Valéry Giscard d'Estaing, qui n'est pas de votre bord politique. Quel sera votre rapport avec lui ? Est-ce que le fait de travailler avec une présidence française jouera un rôle ?

M. Giscard d'Estaing n'est pas le représentant d'un Etat ; il a été désigné par le Conseil européen pour être le président de cette très importante instance au nom de l'expérience qui est la sienne, de sa hauteur de vue, de l'habileté que chacun lui connaît. Il sera le président de toute la Convention. Le représentant français est le représentant d'un des grands pays de l'Union et, à ce titre, il se fera entendre. Il est important que ce soit la Convention elle-même qui travaille. Le président a un rôle d'écoute, d'animation, de synthèse ; le présidium a un rôle d'impulsion, mais il est très important que la discussion se fasse au niveau de la Convention, qui doit être un organe démocratique et non pas une simple chambre d'enregistrement.

Les gouvernements ont-ils des intérêts propres à défendre par rapport aux autres institutions représentées à la Convention : les Parlements nationaux et européen, la Commission ?



Nous devons chercher à dépasser notre stricte appartenance nationale pour chercher un intérêt général européen. Pour bâtir une vision d'avenir de l'Europe, il faut être ambitieux, et cette ambition ne peut pas être uniquement une ambition pour les Etats ou pour les gouvernements. Je ne crois pas que l'avenir de l'Europe soit dans le pur « intergouvernemental ». Il nous faut au contraire refonder le triangle institutionnel - Commission, Conseil, Parlement -, conserver les institutions géniales qui ont été bâties par les pères fondateurs et, en même temps, les rénover de façon extrêmement profonde, les adapter à ce nouveau siècle et aller vers des Etats-Unis d'Europe.

« Etats-Unis », car il s'agit bien, dans l'Europe, de nous fédérer. Et de nous fédérer en respectant les Etats. Peut-être, après tout, la notion d'Etats-Unis d'Europe est-elle plus séduisante que celle de fédération d'Etats-nations, tout en voulant dire la même chose. Les Etats-Unis d'Europe ne seront pas les Etats-Unis d'Amérique, car les différences - système fédéral, identité linguistique, nations plus jeunes - sont extrêmement fortes.

Mais il nous faut chercher une ambition collective pour l'Europe.

« Etats-Unis d'Europe » : c'est une formule que vous n'auriez pas eue il y a cinq ans, qui était totalement taboue. Est-ce par hasard qu'elle ressort juste au début de la Convention ?

Peut-être est-ce parce que nous sommes en train de fêter le bicentenaire de la naissance de Victor Hugo, qui était le chantre des Etats-Unis d'Europe. Je ne sais pas si je n'aurais pas eu cette expression il y a cinq ans. Mais je sais que je l'aurais eue il y a dix ou vingt ans. Parce que l'idéal européen est inscrit dans mes gènes et dans ma formation. La politique impose des périodes et, en même temps, l'idéal ne doit pas nous éloigner du réel. La formule des Etats-Unis d'Europe dit un peu, d'une façon plus ambitieuse, plus politique, ce que veut dire la fédération d'Etats-nations. C'est une unité et c'est donc reconnaître la capacité fédérale de l'Europe de demain. Quand nous bâtissons l'euro - et avec quel succès ! -, quand nous avançons sur la défense européenne, de façon difficile mais néanmoins avec des progrès considérables, quand nous bâtissons un mandat d'arrêt européen, quand nous allons vers un parquet européen, nous sommes en train de bâtir quelque chose qui est profondément fédéral ou une véritable union d'Etats.

Quand vous parlez de ces « Etats-Unis d'Europe », on pense à l'Europe-puissance. Or on voit bien les difficultés de l'Union à répondre aux Américains sur le terrorisme d'Etat ou à s'exprimer sur le Proche-Orient. On sent aussi beaucoup de réticences, y compris dans votre propre ministère, à trop avancer en matière de politique étrangère ou de défense. La

Convention va-t-elle pouvoir être conquérante sur ces terrains-là ?

Je le souhaite, car la Convention ne doit pas se limiter à un concours de beauté institutionnel. Le débat de la Convention est un débat politique. Ce n'est pas un débat entre constitutionnalistes, même si c'est un débat constituant. La Convention doit se fixer une ambition refondatrice, refondatrice non seulement des institutions européennes, mais aussi du projet européen.

Quelles sont vos priorités en entrant dans cette Convention ?

Je souhaite que les Européens aient une Constitution dont le préam-

« Il s'agit bien de nous fédérer. Et de nous fédérer en respectant les Etats »

bule soit une déclaration de valeurs. Je pense à la Charte des droits fondamentaux, qui doit vraiment devenir une charte de droits applicables et effectifs. Je souhaite que cette Constitution soit celle d'une Union refondée, capable de penser sa cohésion sociale, d'approfondir son unité politique, d'exprimer sa puissance à l'extérieur, qu'elle soit la Constitution d'une Europe de justice sociale et d'une Europe-puissance, d'une Europe qui soit un acteur de la mondialisation, de la régulation à l'échelle mondiale. Bref, j'ai envie que dans cette Convention on traite les sujets institutionnels, mais qu'on les traite avec une finalité qui est de renforcer l'identité européenne et qu'on bâtisse en quelque sorte ce que j'appelle, dans mon livre, un « espace démocratique » ou un « espace public européen », que l'Europe cesse d'être un objet qui nous est un peu extérieur, vécue parfois comme une contrainte.

Quel rôle vont jouer la Convention et tout ce débat européen dans la campagne électorale fran-

çaise ? Le président élu devra-t-il avoir clairement annoncé ce qu'il veut faire dans les quelques années qui viennent en Europe ?

Les attentats du 11 septembre ont rappelé que nous vivons dans un monde interdépendant ; nous commençons à prendre conscience que l'Europe n'est plus une question d'affaires étrangères, mais une affaire qui concerne aussi chacun d'entre nous dans sa vie quotidienne. 60 % des textes adoptés par le Parlement sont dérivés du droit européen. Un candidat à la présidence de la République digne de ce nom doit avoir une vision de l'Europe. Ce sera le cas de Lionel Jospin qui s'engage, dans sa campagne, pour proposer au pays, je le cite, « une vision de la République, de la France, de l'Europe ». Pour moi, aujourd'hui, la République, la France et l'Europe sont trois réalités indissociables. Je souhaite que l'Europe soit très présente dans le choix du prochain président de la République, dont je rappelle que représenter la France au niveau de l'Europe est une des tâches essentielles.

Dans cette campagne, vous êtes chargé des programmes. Est-ce que vous allez demander à M. Jospin de défendre le projet des Etats-Unis d'Europe dont vous avez parlé ?

Lionel Jospin a pris cinq engagements pour la France. Et parmi ses engagements, celui de continuer à bâtir une France forte dans une Europe forte. Lionel Jospin n'est pas un Européen tiède, même si ce n'est pas non plus un Européen nominaliste ou fétichiste. Pour lui, ce qui compte, ce n'est pas tant la forme constitutionnelle très abou-tie, la forme juridique, que le contenu de l'Union européenne. Donc, j'ai envie de lui dire : « Lionel, continue. En 1997, tu proposais de faire l'Europe sans défaire la France ; cette fois-ci, faisons l'Europe en faisant la France. Faisons la France en faisant l'Europe. »

Propos recueillis par Henri de Bresson

ÉCHOS

■ TURQUIE : la justice a ordonné, mardi 26 février, la saisie de l'hebdomadaire Aydinlik dans le cadre d'une enquête sur le vol et la publication du courrier électronique de la représentante européenne en Turquie, Karen Fogg. Une Cour de sûreté de l'Etat d'Istanbul a pris cette décision à l'encontre du magazine, organe du parti d'extrême gauche le Parti du travail, au motif qu'il avait continué, dans son édition de dimanche, à publier des courriers électroniques appartenant à M^{me} Fogg, malgré un récent jugement interdisant leur diffusion publique.

■ ESPAGNE : le ministre des affaires étrangères, Josep Piqué, a estimé, mardi 26 février, que les idées de Tony Blair et de Gerhard Schröder pour améliorer le fonctionnement des conseils européens, rendues publiques la veille, procédaient du « sens commun ». « Les chefs d'Etat et de gouvernement doivent se concentrer sur les débats politiques et stratégiques pour faire avancer l'Union, et cela est parfaitement compatible avec un renforcement des capacités de la Commission et du Parlement européens », a déclaré le ministre au cours d'un entretien accordé à la chaîne de télévision Telecinco.

■ ITALIE : le chef du gouvernement, Silvio Berlusconi, « propose l'ouverture immédiate d'une séance de négociations pour affronter de manière structurelle et globale la question des cols alpins », indique un communiqué officiel du mardi 26 février. « En absence de réponses concrètes et coordonnées avec la politique communautaire en matière de transport et de systèmes d'infrastructures, le risque existe de pénaliser de manière irréversible le système économique national », poursuit le communiqué.

■ POLOGNE : « Personne ne doute de l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne », a déclaré, mardi 26 février, le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, à l'issue d'une rencontre avec son homologue polonais, Włodzimierz Cimoszewicz. Les négociations sur l'élargissement de l'UE aux pays candidats sont « compliquées » car on demande à ces pays des « réformes considérables en très peu de temps, mais l'issue ne fait aucun doute », a précisé M. Védrine.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA PARTICIPATION ET DE LA COORDINATION DES REFORMES

AVIS D'APPEL NATIONAL ET INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET

OUVERTURE DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE TRANSPORTS MARITIMES SNTM/CNAN SpA

Le Gouvernement algérien envisage de procéder à l'ouverture de capital de la Société Nationale de Transports Maritimes CNAN par cession de participation à hauteur de 49 pour cent et de confier la gestion au futur partenaire.

DESCRIPTION ET SITUATION ACTUELLE DE LA COMPAGNIE.

La Compagnie est appelée à gérer en toute propriété une flotte de 26 navires composée de 7 general cargo, 7 rouliers (dont un porte usine) et 12 vraquiers (dont un panamax) de capacités entre 3 600 et 64 000 tonnes DW, d'une capacité totale 425 000 tonnes DW. L'âge moyen des 26 navires est de 22 ans.

La CNAN dispose d'un parc à conteneurs de 10 500 TEU de tous types, dont 6 000 unités en propriété.

En 2000, la compagnie a transporté environ 2.7 millions de tonnes, dont 1.1 millions de tonnes en lignes régulières soit un taux de participation dans les échanges extérieurs de plus de 25 pour cent, dont 10 pour cent par les capacités propres.

Une filiale de la compagnie, implantée dans tous les ports de l'Algérie, assure l'activité de la consignation (1 500 navires, 2.5 millions de tonnes de marchandises), du transit et de l'avitaillement. La CNAN dispose de délégations générales et de filiales à Marseille, Istanbul, Anvers, Valence, la Spezia et Hambourg.

MANIFESTATIONS D'INTERET.

A la lumière des tendances actuelles du transport maritime, les réflexions engagées sur la stratégie future ont conduit à la décision de procéder à l'ouverture du capital de la CNAN au profit d'un ou plusieurs partenaire (s) Algériens ou international(aux).

Les manifestations d'intérêt devront être remises au plus tard le 20 Mars 2002 sous double pli fermé à l'adresse suivante :

**Ministère de la Participation et de la Coordination des Réformes
Cellule de Coordination de Projets - Chemin El Mouiz Ibn Badis
El Biar, Alger - Algérie**

L'enveloppe extérieure devra être anonyme et ne comporter que la mention " Appel de manifestations d'intérêt pour l'ouverture de capital de la Société Nationale de Transports Maritimes SNTM/CNAN SpA. Ne pas ouvrir. ". Elle comprendra l'enveloppe scellée contenant la manifestation d'intérêt.

Les manifestations d'intérêt doivent comporter la présentation détaillée de l'investisseur, assortie d'une indication du degré d'implication souhaité dans la gestion.

Les investisseurs ayant manifesté leur intérêt en bonne et due forme seront convoqués à se présenter à un premier tout d'entretiens préliminaires que le MPCR organisera, conjointement avec le Ministère des Transports, à Alger dans un délai de 30 jours à compter de la date limite de réception des manifestations. Ils auront accès à toutes les informations nécessaires.

Les investisseurs retenus à titre de la " short-list " seront invités à présenter leurs offres dans un délai et selon les spécifications qui leur seront dûment communiquées.

Le système d'écoutes Echelon fâche la Belgique

La Grande-Bretagne est accusée d'espionner ses partenaires européens

BRUXELLES

de notre correspondant

Le Parlement belge va demander au gouvernement de Guy Verhofstadt d'évoquer, au niveau de l'Union européenne et de l'OTAN, la question des écoutes pratiquées dans le cadre du système américain Echelon, susceptible d'intercepter les communications par fax, téléphone et ordinateur. Pour les députés et les sénateurs, l'attitude de la Grande-Bretagne, qui participe à Echelon et bénéficie dès lors d'informations, notamment économiques, sur ses partenaires au sein de l'Union, est contraire aux règles du droit communautaire. Les parlementaires réclament que soient communiquées à la Belgique les données la concernant et récoltées à partir de la station terrestre britannique qui alimente le réseau américain.

Les commissions de contrôle des services de sécurité de la Chambre et du Sénat belges ont enquêté pendant deux ans sur Echelon, dont l'existence et l'ampleur n'ont jamais été clairement reconnues. Le pacte de coopération « UK-USA », conclu à l'aube de la guerre froide et qui aurait servi de prétexte au réseau d'écoutes globales, rassemblait les Etats-Unis, la Grande-

Bretagne, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Seuls les deux premiers l'auraient toutefois officiellement ratifié. Les services belges eux-mêmes ont fourni des conclusions divergentes aux parlementaires. Le Service de renseignement militaire juge que l'existence d'Echelon est « un fait acquis », la Sûreté de l'Etat (sécurité intérieure) a estimé qu'elle n'était pas en mesure de confirmer, « faute de moyens en personnel et en matériel ».

INTRUSION INFORMATIQUE

Le Parlement européen, de son côté, avait confié en 1998 une mission d'investigation au STOA, un service interne de contrôle, et à une commission d'enquête temporaire. Les parlementaires belges affirment être allés beaucoup plus loin que les députés européens, victimes, selon eux, d'une « neutralisation réciproque » organisée par les Etats membres de l'Union, dont l'un est associé à Echelon tandis que d'autres (Allemagne, France et Pays-Bas notamment) organisent leurs propres systèmes d'écoutes.

Après de nombreuses auditions, dont celle du journaliste Donald Campbell, l'un des premiers à avoir évoqué l'existence d'Echelon, les parlementaires belges ont

Un filtrage des communications par satellite

La National Security Agency (NSA) américaine emploie environ 40 000 fonctionnaires et dispose d'un budget annuel de 2,5 milliards d'euros. C'est elle qui gère le réseau Echelon dont, cependant, l'existence, l'utilisation et l'étendue n'ont jamais été officiellement reconnues. Le système serait en mesure de capter toutes les communications par satellite et de les filtrer à l'aide d'ordinateurs surpuissants, par l'utilisation de mots-clés préétablis ou de techniques de reconnaissance vocale. Au Royaume-Uni, c'est le Government Communications Headquarters (GCHQ) qui est chargé de l'interception des télécommunications, sans contrôle parlementaire de cette activité. La collaboration « technique » entre les agences américaines et britanniques a, elle, été admise.

Diverses enquêtes sur Echelon ont indiqué que le système récolte systématiquement les informations à caractère économique et les transmet aux organismes publics américains pour aider les entreprises de ce pays à décrocher des contrats à l'étranger.

rédigé un rapport qui laisse peu de place au doute et réclame des enquêtes complémentaires sur une intrusion dans le système informatique d'un centre universitaire de recherche ainsi que sur l'affaire Lernout & Hauspie, une entreprise flamande de reconnaissance vocale qui a fait faillite en 2000, après des révélations du Wall Street Journal.

L'attention des députés et sénateurs a été renforcée par le fait que Bruxelles serait, selon l'expression de Herman De Croo, le président de la Chambre, « la ville la plus écoutée au monde ». Siège de l'Union, de l'OTAN, de 59 organisations internationales et de 1 300 associations multilatérales, la capitale belge serait l'un des terrains d'action les plus intéressants pour la récolte d'informations politiques, militaires et diplomatiques. Mais aussi économiques, souligne le rapport, qui pointe du doigt la Grande-Bretagne. « Des interceptions pourraient être pratiquées à l'insu de la Belgique par un Etat membre de l'Union européenne, alors qu'elles sont clairement contraires à l'indispensable loyauté européenne stipulée dans plusieurs traités, ainsi qu'aux droits garantis aux citoyens européens et à la liberté des échanges commerciaux, elle aussi garantie », souligne le texte.

Les parlementaires poussent donc leur gouvernement à réclamer l'interdiction de tout espionnage économique entre partenaires de l'Union et à exiger l'accès aux installations britanniques. Ils évoquent encore l'hypothèse de recours juridiques contre Londres. Jusqu'ici, la Commission européenne a voulu rester très discrète sur ces questions mais, selon la sénatrice socialiste Anne-Marie Lizin, « ce rapport fera en sorte qu'elle ne puisse plus éluder le problème ».

Jean-Pierre Strobants

FRANCE

PRÉSIDENTIELLE

Votée en 1998 par l'Assemblée nationale, la loi sur les 35 heures est désormais bien implantée dans le **PAYSAGE SOCIAL**. Hostile à leur entrée en vigueur, la droite ne peut que constater leur popularité,

auprès des cadres notamment. C'est ainsi que qu'elle n'envisage plus, en cas de retour au pouvoir, de les « **ABROGER** » mais seulement de revoir leur application. En déplacement en Indre-et-Loire, Jacques Chi-

rac devait plaider pour des « **ASSOUPLISSEMENTS** » des lois Aubry. Lionel Jospin devrait, lui, revendiquer le bilan des 35 heures et en faire un des **THÈMES MAJEURS** de sa campagne. Jean-Pierre Chevène-

ment est désormais réservé sur ces mesures. Le succès d'un livre intitulé *La Dame des 35 heures* déclenche la **COLÈRE DE MARTINE AUBRY** qui estime l'ouvrage plein de « *contre-vérités, d'insinuations* ».

M. Chirac s'accommode des 35 heures, M. Jospin les revendique

En déplacement, mercredi 27 février, à Saint-Cyr-sur-Loire, le président candidat devait plaider pour des « assouplissements » des lois Aubry. Une manière de reconnaître qu'il sera difficile pour la droite de revenir, en cas de victoire, sur une mesure populaire auprès des cadres

LES ENTREPRISES, Jacques Chirac veut les séduire. C'est à elles que le candidat à l'élection présidentielle devait s'adresser, mercredi 27 février, pour son troisième déplacement de campagne à Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire). Principale cible de l'intervention de M. Chirac, les 35 heures. « *Imposée* » aux employeurs, la réduction du temps de travail doit donc bénéficier d'« *assouplissements* », devait plaider le président-candidat.

Le principe de la réduction du temps de travail, qui avait, avec les emplois-jeunes, fédéré l'ensemble de la gauche autour de Lionel Jospin en 1997, à son arrivée à Matignon, est désormais au cœur de la campagne. Mais pas tout à fait comme on aurait pu l'imaginer il y a cinq ans. La droite, qui était extrêmement virulente sur le sujet a largement tempéré ses attaques. A l'exception d'Alain Madelin, président de Démocratie libérale, personne aujourd'hui, à droite, ne demande l'abrogation des 35 heures. On préfère désormais parler d'« assouplissement ».

« *Nous sommes bien conscients que la baisse du temps de travail va dans le sens de l'Histoire et que beaucoup de gens sont satisfaits des 35 heures* », reconnaît un conseiller de M. Chirac, « *il n'est donc pas question de proposer l'abrogation de la loi et de nous aligner sur le Medef* ». Sauf que le Medef, lui non plus, ne demande plus l'abro-

gation de la loi mais préfère parler d'assouplissement... Depuis les débuts de la cohabitation, l'Elysée analyse avec attention la cote de popularité des 35 heures et de Martine Aubry qui les incarne. M. Chirac a noté leur succès auprès des cadres et leur impopularité auprès des chefs d'entreprise.

L'Elysée analyse avec attention la cote de popularité des 35 heures et de Martine Aubry qui les incarne

Face à un tel enchevêtrement des positions, M. Chirac a préféré « *conserver un équilibre entre les tendances sociales et libérales* », assurent ses proches. M. Chirac veut ménager les libéraux menés par Nicolas Sarkozy et ceux qui ont gardé la nostalgie de la « *lutte contre la fracture sociale* » promise en 1995. Et tenter de se concilier les électeurs du centre qui pourraient être séduits par la présence de Laurent Fabius et de Dominique Strauss-Kahn aux côtés de Lionel Jospin.

Le président a donc opté pour une ligne médiane tout en cherchant à se différencier de M. Jospin. « *Face à la rigidité du système*

mis en place par Lionel Jospin, il s'agit de redonner la liberté de travailler plus pour gagner plus. Les 35 heures, notamment pour ce qui concerne les heures supplémentaires, seront assouplies par la voie du dialogue social », explique ainsi l'équipe de campagne de M. Chirac. « *Avec les 35 heures façon Jospin, on est allé trop loin dans la dévalorisation du travail* », ajoutent les proches du président.

A gauche aussi, les 35 heures ne sont plus ce qu'elles étaient en 1997. Le beau consensus de l'époque a disparu. Certes, Lionel Jospin a l'intention d'en faire l'un des principaux éléments de son bilan. Si le candidat est resté jusqu'ici relativement discret sur le sujet, le premier ministre avait vanté les 35 heures, à l'occasion de ses vœux à la presse le 15 janvier. Il s'était déclaré « *fier économiquement, socialement et culturellement* » des 35 heures et prêt à les « *défendre dans les échéances qui viennent* ». Elles sont également emblématiques pour lui d'une manière de gouverner, consistant à tenir ses promesses électorales.

François Hollande a exclu, lundi 25 février sur Europe 1, tout assouplissement des 35 heures : « *ceux qui proposent l'assouplissement des 35 heures, demandent l'abrogation des 35 heures* ». Le premier secrétaire du PS a précisé que les assouplissements dont bénéficient les PME, aux 35 heures depuis le 1^{er} janvier, n'iraient pas au-delà de



ce qui est prévu, c'est-à-dire de 2004. Au PS, il n'y a pas de voix discordante sur le sujet. A l'exception de Laurent Fabius qui, par son mutisme sur les 35 heures, exprime ses réserves.

Jean-Pierre Chevènement se démarque aujourd'hui de ses anciens amis. « *Ce n'est pas en travaillant moins qu'on en sortira* » a-t-il prévenu. Il estime souhaitable un « *assouplissement* » de la législation sur les heures supplémentaires et l'adoption d'un moratoire sur les 35 heures dans les

PME afin de relancer la concertation entre le gouvernement, les syndicats et le patronat.

A l'inverse, le PCF et les Verts, qui assument le bilan Jospin en matière de réduction du temps de travail, en critiquent les modalités d'application. Un accord comme celui de Michelin a frappé les esprits. Si, lors du référendum organisé par la direction du fabricant de pneumatiques, les modalités de passage aux 35 heures ont été approuvées, un clivage très net est apparu entre les collègues

cadres et ouvriers. Le premier a voté massivement pour, tandis que le second se prononçait catégoriquement contre. Car si pour les cadres moyens, les 35 heures sont synonymes de plus de temps libre, elles signifient souvent pour les salariés postés une intensification du travail, une plus grande flexibilité horaire et un gel des salaires. « *Les 35 heures, c'est très emblématique du fait que lorsque la gauche n'est pas assez de gauche, elle fait le jeu de la droite* » explique ainsi Michel Laurent, responsable national du PCF.

A l'extrême gauche, le ton est plus dur encore. Pour la LCR, la réduction du temps de travail a été « *complètement dévoyée* » par les lois sur les 35 heures. « *Dans le privé, cela s'est traduit pour les non-cadres par une dégradation des conditions de travail très nette et dans le public, elle se fait sans embauches et donc, dans les faits, n'existe pas* », indique la formation trotskiste. De leur côté, Lutte ouvrière comme le Parti des travailleurs ne manquent jamais une occasion de dénoncer « *le cadeau ainsi fait au patronat* ». L'hommage rendu aux 35 heures, par l'hebdomadaire britannique *The Economist*, la bible des milieux d'affaires, se félicitant de leur effet déréglateur, est, à gauche de la gauche, sur toutes les lèvres.

Raphaëlle Bacqué,
Virginie Malingre
et Caroline Monnot

A Lille, la colère de la maire face au succès d'un livre

C'ÉTAIT le lundi 11 février. Philippe Alexandre est l'invité du « 12-14 » de France 3-Nord Pas-de-Calais. Il raconte cette « *dame des 35 heures* », héroïne malgré elle de l'ouvrage qu'il a écrit avec Béatrix de L'Aulnoit, et qu'il publie, le jour même, aux éditions Robert Laffont. Quand elle entend Philippe Alexandre expliquer qu'elle a berné les patrons mais qu'elle méprise les syndicats, quand elle lit qu'elle traiterait en privé Lionel Jospin de « *loser absolu, triste comme un jour sans pain* », qu'elle se vanterait d'être venue « *sauver* » Pierre Mauroy de la débâcle, ou encore, sous la plume de ce journaliste qui a beaucoup fréquenté Jacques Delors — au point d'écrire avec lui, en 1985, *En sortir ou pas (Grasset)* — qu'elle « *se juge seule dépositaire des espérances populaires, sans craindre une nouvelle fois de trahir les préceptes paternels* », le sang de Martine Aubry ne fait qu'un tour. Elle refuse l'invitation télévisée que lui propose France 3, à 19 heures, pour répondre. Mais son cabinet se réunit pour réfléchir à la contre-offensive.

En fureur, la maire de Lille a d'abord songé à porter plainte. « *On s'est posé la question de savoir si, en terme de diffamation, il y avait quelque chose à faire*, confirme Hervé Barré, le directeur du cabinet de la maire de Lille. « *On*

a finalement décidé de rester tranquilles. Puis-que Philippe Alexandre veut faire un best-seller sur une base scandaleuse, autant ne pas relancer le livre par une action en justice. » Refusant toute réaction publique, la « *tristesse et l'indignation* » de Martine Aubry devant un ouvrage dont les « *auteurs n'ont jamais essayé de [la] rencontrer* » a pris la forme d'un communiqué, largement diffusé par la presse locale.

« UN SEUL OBJECTIF : DÉTRUIRE »

La maire de Lille s'indigne de « *tant de contre-vérités, d'insinuations, d'affirmations sans preuve, avec un seul objectif : détruire. Ce livre, ajoute-t-elle, ne combat pas mes idées, mes convictions, mon action politique* », poursuit-elle. « *Il tente avec haine de détruire la femme que je suis. Le plus méprisable est que ses auteurs qui se disent journalistes, osent même, pour tenter de parvenir à leur fin se servir de ma famille, de mon père, du drame que nous avons vécu, de mes proches. Ce livre me peine parce qu'il me prête des propos mensongers sur des hommes et des femmes que je respecte au premier rang desquels Pierre Mauroy et Lionel Jospin.* »

« *Les Français veulent qu'on leur parle de leur présent, de leur avenir, de la France, Des échéan-*

ces majeures attendent notre pays », écrit enfin Martine Aubry pour tenter, aussi, de clore une polémique sur le bilan des 35 heures qui a pris, à Lille, un tour très personnel et politique. Le livre se vend en effet là-bas comme des petits pains : « *200 par jour* », explique un responsable de la librairie le Furet de Lille. La polémique a encore enflé ces derniers jours, quand Robert Laffont a fait savoir que Philippe Alexandre n'était plus « *désiré* » au Salon du livre de Bondues, dans l'agglomération lilloise, les 2 et 3 mars.

Conviés par le Furet, partenaire de l'opération, les auteurs n'ont pas reçu confirmation. « *La venue de M. Alexandre ne nous a pas paru opportune* », confirme au Monde Paul Astier, maire (divers droite) de Bondues. « *Nous n'avons reçu aucune pression, son livre sera vendu, mais nous ne voulons pas rajouter, en l'invitant, à la polémique locale, d'autant que nous ne partageons pas sa conception de la politique.* » « *C'est la Corée du Nord !* », renchérit Philippe Alexandre, pas mécontent de la pub. L'ancien journaliste vedette de RTL se contentera, vendredi 1^{er} mars, de s'expliquer devant le « *Club de la presse* » du Nord.

Ariane Chemin

Les jeunes cadres privilégient le temps libre

Ils plébiscitent la RTT, qui leur permet d'équilibrer leur vie privée

LA DROITE aura beau dénoncer les 35 heures et leurs conséquences néfastes pour l'économie française, il n'est pas certain qu'elle réussisse à convaincre les jeunes cadres sur ce volet de son argumentaire. Car ils plébiscitent massivement la réduction du temps de travail : elle les aide à mieux équilibrer leur vie professionnelle et leur vie privée et ils préfèrent avoir plus de temps libre quitte à gagner moins d'argent. C'est ce qui ressort d'un ensemble de travaux consacrés aux cadres, notamment aux juniors, réalisés par l'Institut de l'entreprise.

A l'occasion de sa dernière assemblée générale, le 10 janvier, et de l'élection de son nouveau président, Michel Bon, l'ancien patron de France Télécom, l'organisme de réflexion patronal a en effet souhaité faire une radiographie de cette population salariée. Au total, 11 grands groupes ont été auditionnés, 200 sociétés françaises ont répondu à des questions sur la gestion des cadres, 15 jeunes cadres se sont réunis régulièrement pendant

un an et 600 autres ont répondu à l'institut de sondage IFOP.

Les jeunes cadres « *ne se comportent pas en mercenaires* », juge l'Institut de l'entreprise. Pour preuve, 69 % de ceux qu'a interrogés l'IFOP préfèrent gagner moins d'argent et avoir plus de temps libre. Seuls 26 % d'entre eux font le choix inverse, les autres ne se prononcent pas. De manière générale, les juniors adhèrent donc aux 35 heures : 79 % d'entre eux estiment que la réduction du temps de travail va avoir un impact positif sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

POUR UNE « RÉCIPROCITÉ »

De manière plus générale, les travaux de l'Institut de l'entreprise sont instructifs sur les relations qu'entretiennent les cadres nouvellement générés avec leur entreprise. « *Seul compte pour eux un échange équilibré, moins affectif, entre les contributions apportées et les rémunérations reçues* », estime l'institut. A la question : « *Quel est le mot qui caractérise le mieux la relation que*

vous entretenez avec votre entreprise ? », l'IFOP recueille en premier lieu, dans 43 % des cas, le qualificatif de « *réciprocité* ». Signe des temps, le sondage révèle d'ailleurs d'« *indifférence* » que de « *fidélité* ». D'ailleurs, quand ils ne sont pas satisfaits, les jeunes cadres n'hésitent pas à chercher ailleurs. Ainsi, 41 % des sondés disent avoir entamé des démarches pour quitter leur entreprise et 82 % d'entre eux disent vouloir la quitter dans les cinq ans.

Le rapport note la « *persistance de décalages entre les attentes des jeunes cadres et les modes de gestion habituels* » des entreprises : « *Les jeunes cadres attendent plus de personnalisation, une plus grande capacité des entreprises à leur offrir le maximum d'opportunités en termes de responsabilités et de contenus de missions.* » Et cela se voit : 60 % des jeunes cadres interrogés par l'IFOP disent n'être pas satisfaits de la politique de gestion des cadres dans leur entreprise.

V. Ma.

Le Conseil de l'Europe, arbitre des heures supplémentaires

VERDICT le 31 mars. A cette date, le comité des ministres du Conseil de l'Europe devrait se prononcer sur le régime des 35 heures pour les cadres français. D'ici là, le gouvernement va tenter de convaincre ses partenaires européens d'être indulgents ou de reporter leurs conclusions, de préférence après les élections.

C'est la CGC qui a mis l'affaire sur le tapis. Le syndicat estime en effet que la loi sur la réduction du temps de travail n'offre pas assez de garanties aux cadres : il dénonce notamment le mécanisme du forfait jours qui autorise les entreprises à faire travailler ses cadres jusqu'à 78 heures par semaine (13 heures par jour pendant 78 heures). La confédération a donc intenté au printemps 2000 deux actions devant les juridictions européennes. La première devant la Cour européenne des droits de l'homme prendra un certain temps avant d'aboutir. La seconde concerne justement le Conseil de l'Europe. Depuis 1998, en effet, il est possible d'en saisir le Comité des

droits sociaux, chargé de vérifier l'application de la Charte sociale européenne. Présidée par un Norvégien, cette instance regroupe douze experts du droit social, dont le Français Jean-Michel Belorgey, ancien député socialiste.

Comme l'avaient révélé *Echos* le 14 février, le Comité européen des droits sociaux a estimé, le 11 décembre, que la France, avec sa nouvelle législation, « *a violé ses engagements* » inscrits dans la Charte sociale européenne. Celle-ci stipule notamment que les Etats s'engagent à « *fixer une durée raisonnable au travail journalier et hebdomadaire* ». Ses experts ont jugé qu'une durée hebdomadaire de 78 heures est justement déraisonnable. Le Comité a aussi condamné l'exclusion systématique du paiement des heures supplémentaires aux cadres en forfait jours. C'est désormais au comité des ministres du Conseil de l'Europe de se prononcer. C'est-à-dire au niveau politique de l'organisation.

V. Ma.

BIBLIOGRAPHIE
La Dame des 35 heures de Philippe Alexandre et Béatrix de L'Aulnoit
Robert Laffont, février 2002, 193 p. 16,60 €.

LA COUVERTURE montre une silhouette de l'héroïne en ombre chinoise. Le livre, lui, dévoile l'envers d'un décor. Celui d'une femme politique touchée par « *une grâce providentielle* », consacrée reine des médias, apôtre du parler-vrai convaincue de son propre avenir et travaillant, pour cela, avec vigueur à la constitution de son image. Non sans succès. « *Martine Aubry est aussi sacrée que ces paisibles ruminants qui traversent les rues de Bombay au milieu de la foule*, écrivent Philippe Alexandre et Béatrix de l'Aulnoit. *C'est blasphémer que de la considérer bêtement comme une femme exerçant des responsabilités politiques.* » Les deux auteurs se livrent donc

à un blasphème jubilatoire, qu'on aurait tort de cataloguer trop vite dans la catégorie des pamphlets politiques à la française : le récit, solide, nourri d'archives opportunes et de témoignages édifiants, tient davantage du réquisitoire. De l'ENA à la mairie de Lille, des recommandations de son père, Jacques Delors, aux conseils de son « *parrain* », Jean Gandois, « *Martine* » gravit les marches de la carrière à la recherche d'une consécration que lui offrira, selon les auteurs, l'avènement des 35 heures — sous le gouvernement d'un Lionel Jospin dont elle a longtemps douté, écrivent-ils.

Impitoyable avec ses adversaires, vivipère avec ses amis — les uns comme les autres sont volontiers qualifiés de « *nuls* » —, Martine Aubry fit ses premières armes au ministère du travail en 1981, où elle rédigea le texte de la loi Auroux sur la réduction du temps de travail, rappellent-ils, avec ce commentaire : « *Une réforme décrétée par l'Elysée hors de la concertation que Delors (alors ministre de l'économie) ne cesse de préconiser.* » Le plus cruel est là : dans l'opposition soulignée entre la conception de la politique qu'incarnait l'ex-président de la Commission européenne, « *socialiste tourmenté [qui] se demandait toujours si son adversaire n'avait pas plus raison que lui* », et les méthodes expéditives de sa fille, qu'ils illustrent par le récit détaillé de l'affaire des 35 heures.

Le bilan de la fondation — Agir contre l'exclusion — qu'elle créa, en 1993, pour occuper un espace politique autonome — n'est pas moins sévère : la manne des grandes entreprises fut abondante et les manifestations fort parisiennes, mais les créations d'emplois seraient infimes et l'amertume vivace chez ceux qui l'ont soutenue.

Après le renoncement de son père, en 1995, Martine Aubry songea-t-elle à l'Elysée ? Les auteurs l'assurent. Elle fut alors sommée de se rallier à Lionel Jospin par Pierre Mauroy, avant que ce dernier ne lui ouvre en grand les portes de son beffroi. A lire *La Dame des 35 heures*, on ne jurerait pas qu'il ne le regrette point.

Hervé Gattegno

Lionel Jospin inaugure son « atelier de campagne » et se laisse filmer à la manière de Bill Clinton

Le premier ministre candidat récuse le terme de quartier général, jugé trop martial. L'équipe de télévision qui a réalisé « Les Yeux dans les Bleus » suivra la vie du siège au jour le jour

LIONEL JOSPIN, devait prendre, mercredi 27 février dans l'après-midi, possession de son siège de campagne, rue Saint-Martin dans le 3^e arrondissement de Paris. Une « inauguration » qui intervient trois jours après son investiture officielle au congrès extraordinaire du PS, dimanche 24 février. Il devait y tenir une première conférence de presse pour expliquer la façon dont il entend gérer son temps entre son activité de premier ministre et son agenda de candidat : « *Le moment où je n'aurai plus d'activité officielle est très proche* », a-t-il déclaré lors de sa visite, lundi au Salon de l'agriculture.

Déjà, l'équipe de campagne du candidat se réjouit de voir le premier ministre occuper les lieux. Interrogé sur France-Info, Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes et chargé du programme du candidat, se réjouissait à l'idée de voir M. Jospin dans son QG de campagne alors que Jacques Chirac « *n'avait pas encore mis les pieds* » dans le sien.

QG de campagne ? C'est juste-

ment l'appellation que récuse M. Jospin, comme si la campagne électorale n'était pas une guerre – et son ultime combat. L'équipe du premier ministre va tenter d'imposer aux journalistes l'appellation apaisante d'« atelier de campagne » pour désigner le 325, rue Saint-Martin. Pourtant, ce sera bien un « QG » et un haut lieu d'opérations militaires. Marie-France Lavarini, chargée de communication du candidat, a en effet déjà surnommé « war room » la pièce qui réunira l'équipe du candidat. Autre preuve : ses communicants ont dit banco à un projet de documentaire déposé par une agence audiovisuelle 2P2L inspiré de *War room*, le film réalisé par Arthur Pennebaker au local de campagne de Bill Clinton en 1996.

COMME UN « THRILLER »

Non sans mal, Pennebaker – l'un des auteurs, en 1960, avec Richard Leacock, du premier joyau du cinéma direct et du documentaire politique, *Primary*, sur la campagne de Kennedy – avait obtenu l'autorisation de suivre toute la campagne

présidentielle du candidat démocrate américain. Il s'était attaché à la « fabrication » d'un président en campant dans le QG de Bill Clinton, dans lequel il avait bénéficié d'un accès – presque – illimité. Les deux capitaines du candidat démocrate, James Carville et George Stephanopoulos, stratèges agressifs et astucieux, étaient vite devenus les vedettes d'un film que Pennebaker a réussi à construire comme un véritable thriller, malgré l'issue connue de l'élection.

Suivre le « *work in progress* » dans le « *cœur du réacteur* », rue Saint-Martin, tel est le propos du film proposé par François Roche, auteur du projet chez 2P2L. Avec un atout de poids : Stéphane Meunier et Jérôme Caza, cofondateurs de l'agence, réaliseront le film. Le premier est devenu, en 1998, une star du documentaire, en réalisant pour Canal+ un succès : *Les Yeux dans les Bleus*. Il y suivait la Coupe du monde de football dans l'intimité – exclusive – de l'équipe de France entraînée par Aimé Jacquet. Formé, lui aussi, à l'école Capa d'Hervé

Chaballier, le second en a été longtemps le correspondant à San Francisco.

Les deux hommes rêvent de renouveler l'incroyable succès des *Yeux*. Quelques difficultés les attendent pourtant. D'abord, le verrouillage impeccable de l'équipe de communication du candidat Jospin, qui a déjà provoqué quelques vagues chez les photographes de presse ou les journalistes radio, triés sur le volet au fil des événements par sa conseillère image, Nathalie Mercier. Ensuite, les jalousies des confrères. Mercredi, par exemple, Serge Moati, habitué des campagnes socialistes, n'a pas été autorisé à filmer l'inauguration des locaux. Mieux vaut, enfin, pour l'esthétisme et le destin du film, que Lionel Jospin fasse aussi bien que Bill Clinton et les Tricolores. Depuis 1974, une partie de campagne, de Raymond Depardon, on sait que la vie des documentaires électoraux est plus facile en cas de victoire que de défaite.

Ariane Chemin

109 parlementaires UDF et DL appellent à voter pour M. Chirac dès le premier tour

François Bayrou dévoilera la liste de ses soutiens

PLUS D'UNE CENTAINE de parlementaires centristes et libéraux ont signé un appel à soutenir dès le premier tour la candidature de Jacques Chirac, publié dans *Le Figaro* du 27 février. En tête de liste figurent le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, Philippe Douste-Blazy, son homologue du groupe DL, Jean-François Mattéi, ainsi que le président du groupe des Républicains et Indépendants du Sénat, Henri de Raincourt. Près de la moitié des députés centristes – parmi lesquels l'ancien ministre centriste et vice-président de l'UDF Bernard Bosson, ainsi que le président du Parti radical, composante de l'UDF, François Loos – ont apposé leur signature au bas de ce texte, qui précise d'emblée que ce choix, fait à l'entrée de la campagne présidentielle, « *ne peut être dicté par des réflexes partisans* ». Et les signataires d'ajouter : « *Nous entendons prendre toute notre part dans la refondation de notre pays et participer à la création d'une grande formation de la droite et du centre.* »

Cette initiative intervient au lendemain d'initiatives similaires provenant de deux maires UDF de grandes villes. La plus explicite provient d'André Rossinot. Le maire de Nancy et président d'honneur du Parti radical a adressé une lettre aux 900 délégués du congrès de son parti, qui doit se tenir le 2 mars, pour leur expliquer les raisons de son soutien à la candidature

de M. Chirac. Evoquant les propos tenus par François Bayrou lors de la convention de l'UEM à Toulouse, le 23 février, M. Rossinot indique avoir « *découvert avec consternation que sa rancœur, son amertume pouvaient aller jusqu'à le faire jouer contre son camp* ».

RÉUNION À HUIS CLOS

La maire UDF de Strasbourg, Fabienne Keller, a demandé à M. Bayrou de « *ne pas se tromper d'adversaire* » en concentrant ses attaques sur M. Chirac et le RPR. « *Toute attaque contre le candidat proposé principalement par le RPR ne peut que servir les intérêts du candidat socialiste* », écrit-elle dans une lettre ouverte publiée mardi. M^{me} Keller note que la « *force* » que représente M. Bayrou semble bien « *étriquée dans les sondages* » qui, « *même s'ils ne sont plus totalement fiables, traduisent quelque chose* ».

Deux députés UDF, Maurice Leroy et Hervé Morin, ont répliqué en demandant à leur tour aux chiraquiens de ne pas se tromper de cible en « *attaquant celles et ceux dont ils auront besoin au second tour pour former une majorité* ». M. Bayrou, qui devait réunir les parlementaires centristes à huis clos, mercredi, avait, lui aussi, l'intention de rendre publique une liste de signatures en sa faveur émanant de députés et sénateurs UDF.

J.-B. de M.

Christian Blanc multiplie les réunions en région et les interventions dans les médias mais entretient la suspense sur sa candidature

CHRISTIAN BLANC est en campagne, lui aussi. Mercredi 27 février, il doit se rendre à Metz pour rencontrer ses militants et faire connaître son programme. Mais à la question « *À quoi M. Blanc est-il candidat ?* » personne n'a la réponse. Le 14 février, lors d'une virée à Strasbourg, l'ex-préfet offrait ses services au futur président de la République : « *Si la situation se présentait, quelle que soit l'orientation du candidat élu, je prends le challenge* » d'aller à Matignon, déclarait-il. En 1997, déjà, l'ancien rocardien se disait prêt à être au rendez-vous si la France avait besoin de lui. A l'époque – c'était quelque temps avant que Jacques Chirac décide de dissoudre l'Assemblée nationale –, la rumeur circulait de voir celui qui était alors président d'Air France prendre la succession d'Alain Juppé à la tête du gouvernement.

Aujourd'hui, M. Blanc n'exclut pas d'être candidat à la présidentielle et attend mars pour se prononcer. Tout dépendra du succès de l'initiative qu'il a lancée à Nantes, le 31 janvier. Ce jour-là, l'ancien président d'Air France et de la RATP a invité la population à signer un « *appel des Français au futur président de la République* » avant le 23 avril à minuit, après le 1^{er} tour. Il s'agit de « *peser sur les candidats finalistes à l'élection présidentielle* », peut-on lire sur le site de M. Blanc, l'ami public.

Dans cet appel, les signataires demandent au futur chef de l'Etat



Christian Blanc, le 31 janvier, à Nantes, lance son « appel des Français au futur président de la République ».

de « *proposer aux Français un référendum portant sur cinq mesures simples et cohérentes, pour moderniser la société française au profit d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace* ». Ces cinq mesures reprennent les propositions qu'a faites M. Blanc dans un entretien de huit pages à *L'Express*, publié le 22 novembre 2001 (*Le Monde* du 23 novembre 2001) : créer un véritable statut de l'élu pour éviter la confiscation des fonctions électives par les fonctionnaires ; instaurer le référendum d'initiative citoyenne ; faire de la région le centre de décision pour la gestion des services publics ; modifier le statut des fonctionnaires ; assurer, en cas de conflit social, un service minimum aux utilisateurs des services publics.

M. Blanc attend un million de signatures. Avec l'aide de ses fidèles, comme les anciens journalistes

Marc Kravetz ou Jean-Louis Penino, il essaie de se faire connaître du grand public. Pour atteindre son objectif, il multiplie donc les interventions médiatiques et les déplacements en province. Après Nantes, Bordeaux, Strasbourg et Metz, il se rendra à Marseille le 6 mars et à Lille le 12 mars.

MATIGNON IRRITÉ

« *M. Blanc a indiqué qu'il tiendrait compte de l'ampleur des premiers résultats, début mars, pour arrêter une décision sur son rôle éventuel dans la campagne présidentielle* », lit-on sur son site, où il est précisé qu'au 13 février 10 000 internautes avaient soutenu la démarche de M. Blanc. Hervé de Charette, président délégué de l'UDF, fait partie de ceux qui ont déjà signé l'appel de M. Blanc. A gauche, M. Blanc énerve. Lionel Jospin ne lui a pas pardon-

né d'avoir claqué la porte d'Air France en 1997, quelques semaines après les élections législatives qui l'on porté à Matignon. Le tout nouveau premier ministre, qui venait de constituer son gouvernement pluriel avec notamment le communiste Jean-Claude Gayssot au ministère des transports, avait alors refusé de s'engager sur une privatisation future d'Air France. Au-delà des considérations strictement politiques que faisait naître la demande de M. Blanc, l'hôte de Matignon avait été irrité de recevoir une lettre signée de plusieurs cadres supérieurs du transporteur national pour soutenir la démarche de M. Blanc. A en croire des proches de ce dernier, les deux hommes sont aujourd'hui réconciliés. A écouter ceux de M. Jospin, c'est loin d'être le cas.

Le 25 novembre 2001, invité avec M. Blanc à l'émission « France Europe Express » sur France 3, Pierre Moscovici, le ministre délégué chargé des affaires européennes, a lancé au banquier un « *d'où parlez-vous* », lui signifiant qu'on ne s'improvise pas homme d'Etat. Michel Rocard, dont M. Blanc a été l'un des principaux collaborateurs avant 1981, a jugé, dans *France Soir*, le 12 décembre, que « *sa candidature serait contradictoire avec sa sémantique* ». Quant à Georges Sarre, président du MDC, il parle de M. Blanc comme d'« *une bulle qui va crever bientôt* ».

Virginie Malingre

Dans les Yvelines, les militants font signer l'« appel des Français »

Une vingtaine de personnes se sont regroupées pour soutenir l'action de l'ancien PDG d'Air France

TRACTS en main, les premiers militants de Christian Blanc apparaissent sur les marchés des Yvelines. Après Saint-Germain-en-Laye, les voici à Versailles. Les habitants

REPORTAGE

François Vissac, déçu des Verts, et Benoît Sylvain, du PS, s'engagent à nouveau

de la ville royale s'arrêtent volontiers devant leur présentoir sur lequel figure, sous la photo de l'ancien PDG d'Air France, son « appel aux Français » lancé à Nantes, le 31 janvier.

Enthousiastes, François Vissac et Benoît Sylvain, les deux piliers de la vingtaine de militants pro-Blanc regroupés dans les Yvelines n'en reviennent pas : « *Dès qu'on prononce « Christian Blanc », les gens signent tout de suite.* » De quoi renforcer ces deux quadras qui ont milité l'un chez les Verts et l'autre au PS, et se disent déçus par les partis.

« *J'ai proposé aux Verts, regrette François Vissac, de plancher sur la réforme de l'Etat. Mais ça ne les intéresse pas.* » Pour Benoît Sylvain, sa rupture avec le PS date des années 1980. Rocardien, il a quitté le parti dès l'élection de François Mitterrand. Aujourd'hui il s'engage derrière M. Blanc. Ce qui les passionne dans cette aventure commencée il y a une vingtaine de jours ? « *Une nouvelle façon de faire de la politique. Nous nous sommes tous rencontrés sur le site de l'Association de soutien aux idées de Christian Blanc, l'ami public*, précise M. Vissac. *Puis nous avons échangé par courriel des idées, des textes.* » M. Sylvain renchérit : « *Nous appartenons au premier mouvement citoyen qui utilise à fond Internet.* » C'est donc par www.ami-public.com que ces Yvelinois, dont presque tous n'ont jamais milité, se sont retrouvés début février pour lancer des actions sur le terrain.

Prudemment, ils ont commencé par « *les villes de cadres* », comme Versailles, majoritairement à droite, où les idées de M. Blanc sont susceptibles d'être mieux accueillies. Une dame d'une cinquantaine d'années qui vote centre droit vient de signer l'« appel aux Français » : « *M. Blanc*

est quelqu'un qui se défend contre la machine de l'Etat. » Une retraitée de la Sécurité sociale s'exclame : « *Il n'est ni de droite ni de gauche, je signe ! J'étais au RPR, en bleu, blanc, rouge au Parc des princes, maintenant c'est terminé. On vote pour eux, ils ne nous disent pas merci. On ne s'exprime jamais, alors oui pour le référendum et la réforme de l'Etat, mais je voterai Chevènement.* » Une étudiante de 22 ans, aborquée, signe aussi. « *Je suis admirative pour ce qu'il a fait en 1988 en Nouvelle-Calédonie. Il est hors normes, il vient de la société civile et est européen. Je voterai pour lui à défaut de François Bayrou qui est mal barré !* » Un peu plus loin, un ancien de la RATP refuse le tract d'un militant : « *Pas question, Blanc a démantelé la Régie !* »

Ragaillardis par la centaine de signatures récoltées, les supporters du vice-président de la Banque américaine Merrill Lynch, qui n'exclut pas d'entrée dans la course à l'Elysée, réfléchissent à l'avenir. « *Il ne faudrait pas qu'après l'élection présidentielle notre mouvement s'éteigne*, avertit M. Sylvain. *C'est pourquoi nous conseillons à Christian Blanc de se porter candidat.* » M. Vissac tempère : « *Il est un peu tard pour collec-*

ter les 500 signatures, même si tout le monde nous dit : Il faut qu'il soit candidat. » Une échéance précipitée qui ne décourage pas ces militants prêts à attendre 2007 s'il le faut. Dès dimanche prochain, ils seront à Mantes-la-Jolie où la population sera moins facile à convertir : « *Avec des gens qui attendent des réformes rapides sur l'emploi ou la sécurité, ce sera difficile de faire passer la réforme de l'Etat*, explique M. Sylvain. *Le marché de Mantes sera notre terre de mission !* »

Jean-Pierre Dubois

BACCALAUREAT

► **Stages Intensifs**
Pour terminales S, ES et L, pré-rentrée, Noël, février, Pâques.
Stages de Première (français et maths)

► **Terminales ES "pilotes"**
Orientées HEC ou orientées Sciences Po
100% d'admis au bac
de 56 à 82% de mentions

PREPASUP
38, rue des Blancs Manteaux
75004 Paris 01 42 77 27 26
Enseignement secondaire privé www.pesupa.fr

ÉCHOS DE CAMPAGNE

► **Zizanie au PS.** Henri Emmanuelli n'a pas apprécié que le directeur de campagne de Lionel Jospin, Jean Glavany, raconte dans *Le Monde* du 27 février que, pendant la campagne présidentielle de 1995, il avait « *déchiré des argumentaires anti-Jospin de la Gauche socialiste et des fabiusiens* ». Mardi 26 février, en quittant le bureau national du PS, M. Emmanuelli a critiqué les propos de M. Glavany, « *au moment où tout le monde doit être rassemblé* », et qui sont « *complètement faux et inexacts* ».

ILS ONT DIT

► **Patrick Devedjian** (conseiller politique du RPR) : « *Si M. Jospin est élu président et que la droite gagne les élections législatives, qu'est-ce que ça veut dire présider autrement ? Est-ce que ça veut dire que M. Jospin va démissionner parce qu'il n'accepte pas une nouvelle cohabitation ? Il faudrait qu'il nous le dise. Est-ce que ça veut dire que, comme président, il ne va pas accepter que ses adversaires politiques puissent gouverner normalement, il ne va pas faire comme Jacques Chirac, jouer loyalement le jeu des institutions ?* » (RTL, mercredi 27 février.)

► **Jean Glavany** (directeur de campagne de Lionel Jospin) : « *Nous ne mettons pas en cause personnellement et nous ne ferons pas campagne sur le thème des affaires. Mais on peut quand même demander au président sortant ce qu'il a fait de son septennat. Ou alors ce n'est plus la peine d'organiser des élections.* » (Le Parisien-Aujourd'hui, mercredi 27 février.)

► **Christine Boutin** (candidate app. UDF) : François Bayrou a « *joué les matadors* » au congrès de l'UEM. « *Je ne trouve pas qu'il y ait du courage du tout [à cela] ; il a pris les Français en otage. C'est inacceptable, c'est indigne.* » (Visite à Mulhouse, mardi 26 février.)

Yves Bordenave

Face à la crise de leur secteur, des viticulteurs languedociens mènent des actions de sabotage

Deux attentats ont visé la SNCF et Gaz de France

MONTPELLIER

de notre correspondant

Montredon : cet épisode sanglant de l'histoire de la viticulture languedocienne hante à nouveau les esprits des responsables des caves coopératives viticoles. Lors de violents affrontements survenus le 4 mars 1976 dans ce village de l'Aude, un viticulteur et un CRS avaient trouvé la mort. « Nous sommes exactement dans la même situation », préviennent les responsables syndicaux. A l'époque, les vigneronnes de la région avaient dû s'adapter au marché européen ; aujourd'hui, ils doivent prendre en compte la concurrence mondiale et la baisse de la consommation.

Dans ce contexte, où les mesures d'aides tardent, la condamnation, jeudi 21 février, par le tribunal correctionnel de Montpellier, d'un viticulteur à six mois de prison ferme pour des dégradations volontaires « est de la même nature provocatrice que ce qui a conduit aux tragiques événements de Montredon », affirme Jean Huillet.

CRITIQUES ANONYMES

Le président de la Fédération des caves coopératives de l'Hérault a exprimé ses « excuses », mardi 26 février, après les deux attentats commis la nuit précédente par les comités d'action viticole contre des installations de la SNCF et de Gaz de France. « Je n'ai pas envie qu'il y

ait des morts ou des blessés, mais je ne suis pas derrière chaque vigneron (...). Si les pouvoirs publics continuent de ne pas écouter ce que nous disons, ils prennent la responsabilité d'avoir du sang sur les mains. »

L'explosion d'une armoire électrique commandant les signaux lumineux et les passages à niveau sur une portion de huit kilomètres du chemin de fer Narbonne-Béziers aurait pu, au-delà des perturbations provoquées et des dégâts estimés à 150 000 euros, avoir des conséquences dramatiques. « En l'absence de toute signalisation, un train aurait pu en rattraper un autre et le heurter en provoquant un nombre élevé de victimes », commente le directeur régional de la SNCF Pierre Boutier. Une seconde explosion a, la même nuit, visé les installations en surface d'un gazoduc à Plaisan (Hérault), sans faire de dégâts très importants.

Les rares responsables viticoles qui, aujourd'hui, critiquent ces méthodes restent anonymes par peur de représailles. « Ces attentats sont lamentables et vont à l'encontre des principes démocratiques que défend la coopération », explique l'un d'eux. Pour un autre, ils sont l'œuvre d'une minorité, qui détruit les efforts qualitatifs effectués ces dernières années par une majorité de vigneron languedociens.

Richard Benguigui

NICE

de notre envoyé spécial

Contrairement à François Bayrou, Alain Madelin ne s'est pas rendu à Toulouse, samedi 23 février, lors de la convention de l'Union en mouvement (UEM). Aussi bas dans les sondages que son homologue de l'UDF, le président de Démocratie libérale nourrit toutefois les mêmes préventions contre les objectifs poursuivis par cette organisation chiraquienne. Lors d'un déplacement à Nice, mardi 26 février, M. Madelin s'est ainsi moqué, devant quelques journalistes, de ce « râteau à une dent pour ratisser au second tour imaginé par Alain Juppé ». « La droite sera plurielle et gagnante ou unique et battue. Et si elle est unique et battue, elle ne restera pas unique longtemps », a-t-il ajouté, en se disant également persuadé qu'« un pôle non chiraquien s'organisera » après une éventuelle réélection du chef de l'Etat.

M. Madelin, qui a laissé les rênes de son parti au député DL de la Mayenne, François d'Aubert, pendant la durée de sa campagne, n'est toutefois guère passionné par ces questions de structures

partisanes. « La légitimité de la candidature de Bayrou est l'UDF : c'est normal qu'il se batte à l'intérieur de son parti. Moi, ma légitimité, c'est mon projet », affirme le député d'Ille-et-Vilaine. Fustigeant la « course au centre » à laquelle se livrent les deux chefs de l'exécutif, M. Madelin y voit le

L'UEM, ce « râteau à une dent

pour ratisser au second tour imaginé par Alain Juppé »

par Alain Juppé »

produit de la cohabitation : « On n'a pas seulement dissous l'Assemblée nationale, on a dissous les idées », indique-t-il, en ajoutant que « le méli-mélo du centre promet le mollo-mollo des réformes ». « Même Jean-Marie Le Pen est au centre maintenant. Ça va devenir un vrai marais ! », s'est-il exclamé,

avant d'estimer que cette « course au centre » lui ouvrirait « un boulevard ». Le candidat libéral a illustré son propos en ironisant sur « la contagion du "ni-ni" » dont seraient victimes, selon lui, MM. Chirac et Jospin au sujet d'EDF. « Ils ne veulent ni privatisation ni nationalisation, à peine une ouverture du capital. Moi, au contraire, j'affirme qu'on peut privatiser intelligemment EDF en mettant le personnel dans le coup », a-t-il précisé.

En comparaison du projet « solide » qu'il avait préparé avec Nicolas Sarkozy, en 1986, lors des états généraux de l'opposition, M. Madelin estime que le projet de l'UEM, « bricolé à l'Elysée », est « très en retrait », qu'il manque de « vision » et de « cohérence ». « Tout me semble rabougri, rétréci, limé, édulcoré », a-t-il insisté, avant d'inviter la droite à « remettre tous ces projets fadasses pour retrouver l'audace et rattraper le temps perdu ». Se présentant comme le « candidat libéral réformateur européen », le président de Démocratie libérale a détaillé quelques-unes de ses « différences », sur des sujets comme la sécurité,

la santé, l'école, les fonds de pension, le logement, les impôts, la réforme de l'Etat ou la régionalisation. S'adressant aux « déçus de l'opposition et tout simplement aux déçus de la politique », M. Madelin leur a lancé : « Ecoutez ma différence et, au premier tour, exprimez votre préférence ». « Si je n'étais pas candidat, ces voix manqueraient sûrement pour une large part à l'appel », a-t-il souligné au terme de son intervention.

Avant cette réunion publique, qui s'est tenue devant près de 1500 personnes, le député européen avait précisé quelle serait son attitude au soir du premier tour : « Ma préférence est claire : je ferai tout pour barrer la route à Jospin. » « Si Jospin était Tony Blair », a-t-il ajouté, marquant un léger temps d'hésitation avant de se raviser : « Mais il n'est pas Tony Blair, et de loin ! Comme cela, il n'y a pas de tentation. » Pour autant, M. Madelin n'entend pas se désister avant d'avoir conclu un « pacte de confiance » avec le candidat de la droite qui sera arrivé en tête au premier tour.

Jean-Baptiste de Montvalon

Rencontre Chevènement-Bové au Salon



EN VISITE au Salon de l'agriculture, mardi 26 février, Jean-Pierre Chevènement s'est engagé à nouer « un nouveau pacte entre la France et les agriculteurs ». Après plusieurs arrêts dans les stands présentant des bêtes de concours, il s'est entretenu avec le président de la FNSEA, Jean-Michel Lemétayer et, comme Lionel Jospin, la veille, il a répondu aux questions de José Bové sur

le stand de la Confédération paysanne. Le candidat du Pôle républicain a jugé « indispensable d'offrir un revenu décent aux agriculteurs » afin « d'enrayer la disparition des exploitations familiales ». Il s'est engagé, s'il est élu, à « préserver une politique agricole européenne en refusant l'alignement sur le marché mondial ».

Le PS a entériné son entente électorale avec les Verts

NOËL MAMÈRE a subordonné, mardi 26 février, la participation des Verts à un futur gouvernement de la gauche plurielle à l'abandon « progressif » du nucléaire. « S'il n'y a pas d'accord avec le Parti socialiste sur la sortie progressive du nucléaire, je demanderai aux Verts qu'ils ne participent pas au gouvernement », a déclaré le candidat des Verts devant 400 étudiants de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence. « Nous ne serons pas la béquille verte de la social-démocratie », a lancé M. Mamère. Mardi, en fin d'après-midi, le bureau national du PS a approuvé, a indiqué son porte-parole Vincent Peillon, l'entente électorale avec les Verts pour les législatives des 9 et 16 juin. Les Verts auront des candidats soutenus par le PS dans 42 circonscriptions. Le PS soutiendra des Verts dès le premier tour dans « une trentaine de circonscriptions ». François Hollande et Dominique Voynet s'étaient rencontrés mardi matin.

DÉPÊCHES

■ **SONDAGES** : Lionel Jospin l'emporterait au second tour de l'élection présidentielle avec 51 % des voix contre 49 % pour Jacques Chirac selon un sondage Sofres-LCI réalisé les 22 et 23 février auprès d'un échantillon de 1 000 électeurs et diffusé mardi 26 février. Au premier tour M. Chirac est stable à 24 % et M. Jospin réunirait 22 % (-0,5 %). Lors de la précédente enquête de la Sofres, les deux candidats étaient à égalité au second tour. Le premier ministre est également donné vainqueur avec 51 % contre 49 % pour le chef de l'Etat par un sondage de l'IFOP pour L'Express-BFM-Télévision, effectué les 22 et 23 février auprès de 937 personnes. La précédente enquête de l'IFOP plaçait les deux postulants à égalité.

■ **JUSTICE** : le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris, Hervé Stéphan, a rendu mardi 26 février son ordonnance dans l'affaire qui oppose Daniel Gluckstein, candidat du Parti des travailleurs à l'élection présidentielle, au journaliste Christophe Nick, auteur du livre *Les Trotskistes*, paru chez Fayard (*Le monde* du 21 février). M. Nick avait attribué à M. Gluckstein la biographie de Robi Morder, un autre militant trotskiste. Le magistrat a estimé que deux des trois passages contestés portaient atteinte à la vie privée de M. Gluckstein, mais n'a pas ordonné la saisie de l'ouvrage ni la suppression de ces passages, jugeant de telles mesures excessives. Il a en revanche accordé cette suppression en cas de réédition du livre. M. Nick a en outre été condamné solidairement avec son éditeur à verser une provision de 2 300 euros à M. Gluckstein au titre des dommages et intérêts. Les deux parties ont quinze jours pour faire appel de cette décision.

Elue Compagnie aérienne de l'année - Asie Centrale

Gagnez un voyage pour 2 personnes au Sri Lanka et aux Maldives!

Pour participer : www.srilankan.lk/amical

Où pourriez-vous trouver une montagne les pieds dans l'eau?



Sri Lanka Maldives. Lorsque vous aurez fini de contempler la vie sous-marine, essayez l'ascension des luxuriantes collines de théiers de Kandy. Le signe particulier de SriLankan Airlines ? Plusieurs séjours en un. Balades sur les plages de sable d'or des Maldives et Trekking à travers le Sri Lanka, une île aux multiples facettes... Des safaris dans la jungle, aux visites de vestiges archéologiques, en passant par la découverte de ses villes cosmopolites. Une vue impressionnante au-dessous et au-dessus du niveau de la mer.

Et si vous partiez pour des vacances inoubliables à bord du premier vol direct pour le Sri Lanka et les Maldives ?

Pour toute information, appelez Sri Lankan Airlines au 01 42 97 43 44 ou contactez votre agence de voyages.
www.srilankan.lk
pardzul@srilankan.lk

Notre monde, c'est vous

SriLankan Airlines

*Des gratuits sans obligation d'achat, valable du 01/02/02 au 30/04/02. Lots à gagner d'une valeur de 3 500 €. Tarifs : 2 billets d'avion A/R en classe affaires pour le Sri Lanka et les Maldives. Séjours de 7j ou plus de 3 semaines. Voyages soumis à conditions particulières. Pour plus d'informations consultez le règlement complet sur le site www.srilankan.lk/amical.

SOCIÉTÉ

FAMILLE

Dans un arrêt rendu mardi 26 février, **LA COUR EUROPÉENNE** des droits de l'homme de Strasbourg a estimé que le refus d'agrément opposé à un homosexuel dans le cadre d'une procédure d'adoption

n'était pas une discrimination mais une « distinction (...) légitime et raisonnable ». « Le droit de pouvoir adopter trouve sa limite dans l'intérêt des **ENFANTS** susceptibles d'être adoptés », note-t-elle.

D'un conseil général à l'autre, les pratiques varient considérablement. Certains s'opposent systématiquement aux demandes d'agrément émanant de célibataires homosexuels tandis que d'autres se

montrant plus ouverts. « C'est très **FRUSTRANT DE DISSIMULER, de ne pouvoir montrer qu'on est un couple équilibré, normal** », explique Véronique, enseignante, qui s'est vu refuser l'agrément.

La France se voit reconnaître le droit de refuser l'adoption aux homosexuels

Pour la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, le refus d'agrément opposé aux homosexuels n'est pas une discrimination mais une « distinction (...) légitime et raisonnable » car elle est effectuée « dans l'intérêt des enfants susceptibles d'être adoptés »

D'EXTRÊME JUSTESSE, par quatre juges contre trois, la France a échappé à une condamnation, mardi 26 février, de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, pour discrimination envers une personne homosexuelle. Dans leur arrêt, les juges européens n'ont finalement pas donné raison à Philippe Fretté, un professeur parisien de 47 ans qui avait déposé un recours contre la France, en 1997, parce que le conseil général de Paris lui avait refusé l'agrément préalable à l'adoption, selon lui du seul fait de son homosexualité.

Philippe Fretté avait déposé une demande d'agrément préalable à l'adoption en octobre 1991. Deux années plus tard, invoquant son « choix de vie » et l'« absence de référent maternel », le conseil de Paris lui avait opposé un refus tout en le reconnaissant « pourvu de qualités humaines et éducatives certaines ». L'adoption plénière est pourtant ouverte, en France, aux personnes célibataires de plus de 28 ans depuis 1966, sans que le code civil précise si elles doivent vivre seules ou être hétérosexuelles.

Le tribunal administratif de Paris, en janvier 1995, avait annulé cette décision, estimant que le « choix de vie » ne pouvait justifier un refus que s'il s'accompagnait d'un comportement préjudiciable à l'éduca-

tion de l'enfant. Mais dans un arrêt du 9 octobre 1996, le Conseil d'Etat avait finalement confirmé le refus d'agrément. Selon le commissaire du gouvernement, « l'enfant adopté a d'autant plus besoin d'un environnement familial stable et épanouissant qu'il a été privé de sa famille d'origine et a déjà un passé douloureux ». Estimant que cette décision violait la Convention européenne des droits de l'homme, Philippe Fretté avait alors déposé un recours contre la France devant la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg.

« LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT »

Durant l'audience, le 2 octobre, son avocat, Robert Wintemute, avait invoqué la violation de deux articles : le premier garantit le respect de la vie privée et familiale, le second le fait que les droits reconnus par la Convention doivent être assurés sans discrimination (*Le Monde* du 4 octobre 2001). « Le seul élément qui a conduit l'administration à refuser l'agrément est le fait que M. Fretté est homosexuel », avait-il plaidé. Le gouvernement français avait, lui, affirmé que le refus d'agrément n'était « pas seulement motivé par son homosexualité déclarée » mais également par des « incertitudes sur la mise en œuvre de son projet d'adoption » et par



JEAN-MICHEL TURPIN / GAMMA

« un mode de vie quotidien qui a laissé penser qu'il n'était pas prêt à accueillir un enfant ». Quand bien même il y aurait eu ingérence dans la vie privée de l'intéressé, ajoutait-il, le gouvernement avait agi pour « protéger le bien-être psychologique de l'enfant susceptible d'être adopté ».

Dans son arrêt, la Cour européenne des droits de l'homme reconnaît qu'il y a bien eu une « distinction » en fonction de l'orientation sexuelle

et que le refus d'agrément repose « de manière déterminante sur l'homosexualité déclarée » du requérant. Mais cette distinction n'est pas une discrimination car elle poursuit un but légitime : « protéger la santé et les droits des enfants ». « Force est de constater, poursuit la Cour, que la communauté scientifique est divisée sur les conséquences éventuelles de l'accueil d'un enfant par un ou des parents homosexuels, compte tenu du nombre restreint

d'études scientifiques réalisées sur la question à ce jour. S'ajoutent à cela de profondes divergences des opinions publiques nationales et internationales, sans compter le constat de l'insuffisance du nombre d'enfants adoptables par rapport aux demandes ». Les autorités nationales, conclut la Cour, ont donc « légitimement et raisonnablement pu considérer que le droit de pouvoir adopter trouvait sa limite dans l'intérêt des enfants susceptibles d'être adoptés ».

L'accès des couples gays et lesbiens à l'adoption, « combat de l'après-pacs », figurait pour la première fois parmi les mots d'ordre du défilé de la dernière Gay Pride, le 23 juin 2001, à Paris.

La décision semble avoir été prise après des débats houleux. Les magistrats britannique, belge et autrichien font état, en annexe de la décision, de leur franche opposition à cet arrêt, soutenu par les magistrats français, tchèque, lituanien et albanais. L'arrêt intervient, écrivent ces trois juges, « au moment où tous les pays du Conseil de l'Europe s'engagent résolument dans le refus de toutes les formes de préjugés et de discrimination ». « La Cour n'a pas à se prononcer en faveur de quelque modèle familial que ce soit », ajoutent-ils. La référence à l'absence de « principes unifiés » dans les différents pays du Conseil de l'Europe quant à l'adoption par les homosexuels « ouvrant la voie à une totale marge d'appréciation des Etats, nous paraît hors de propos, contraire à la jurisprudence de la Cour dans le domaine de l'article 14 de la Convention [sur les discriminations], et, sous cette forme générale, de nature à provoquer une régression dans la protection des droits fondamentaux ».

Après dix ans de combat judiciaire, Philippe Fretté regrette que « quelque part, la décision de la Cour cautionne une certaine homophobie » et que l'Etat français se soit « peu à peu mis à sélectionner des catégories de parents au regard d'un modèle parental estimé socialement correct ».

Maître de conférences en droit à l'université Paris-X, juriste de l'association Aides, Daniel Borrillo estime que cet arrêt est « une extraordinaire régression pour les droits de l'homme ». Selon lui, il s'agit « d'une décision éminemment politique, qui entérine une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle en invoquant l'état de l'opinion publique ainsi que l'absence de consensus scientifique ». « Il me semble grave de rendre justice en se fondant sur l'opinion publique, poursuit-il. Par ailleurs, toutes les études scientifiques ont montré que les enfants élevés par des homosexuels ne sont pas perturbés pour autant. »

ÉVOLUTION DE LA LOI

Martine Gross, coprésidente de l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL), « déplore cette décision qui risque d'encourager les pratiques discriminatoires qui se sont développées depuis l'arrêt de 1996 du Conseil d'Etat ». L'APGL et les associations réunies au sein de l'Observatoire du pacs entendent dorénavant inciter le plus grand nombre possible de postulants à l'agrément déçus à se porter devant la Cour de Strasbourg, dont la jurisprudence peut, selon eux, évoluer. Il a ainsi fallu attendre 1981, soulignent-ils, pour que la Cour dise son opposition à la pénalisation de l'homosexualité, alors qu'elle avait été saisie de la question dès 1955.

Cette décision fera date dans le débat sur l'homoparentalité en France. L'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme « ne ferme pas la porte à une éventuelle évolution restrictive de la loi sur l'adoption », redoute l'Observatoire du pacs, à moins de deux mois de l'élection présidentielle. Renaud Muselier, député (RPR) des Bouches-du-Rhône, est ainsi l'auteur d'une proposition de loi visant à ajouter à l'article du Code civil précisant que « l'adoption peut être demandée par toute personne âgée de plus de 28 ans » par les mots : « et ne vivant pas en couple avec une personne de même sexe ». A la suite des Verts, le Parti socialiste, indique, en revanche, dans son « projet 2002 », que « l'orientation sexuelle ne doit pas intervenir dans les critères d'appréciation lors de l'examen d'une demande d'adoption par une personne de plus de 28 ans ». Pour le député (MDC) Jean-Pierre Michel, co-rapporteur du pacs, l'arrêt de Strasbourg place « les politiques devant leurs responsabilités et renvoie au législateur ».

P. Kr.

Pascal Krémer

Un « procès inéquitable » devant le Conseil d'Etat

Si elle a rejeté les principaux points du recours de Philippe Fretté, un enseignant parisien à qui l'administration française avait refusé l'adoption en raison de « ses choix de vie » homosexuels, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France, mardi 26 février, pour « **procès inéquitable** » dans cette affaire. Elle a ainsi sanctionné le fait que le Conseil d'Etat, devant lequel M. Fretté avait déposé une requête, ne l'a pas convoqué à l'audience devant statuer sur son cas, en septembre 1996. La Cour a ainsi pointé du doigt une incongruité de la procédure administrative en vigueur à l'époque, qui ne faisait pas obligation au Conseil d'Etat d'informer les parties non représentées par un avocat de l'inscription de leur affaire à son agenda. Depuis le 1^{er} janvier 2001, le code de justice administrative prévoit expressément dans son article R 712-1 une telle obligation d'information, valable pour le Conseil d'Etat comme pour la Cour de cassation.

D'un conseil général à l'autre, des chances inégales de succès pour les célibataires gays demandant l'agrément

DANS les conseils généraux, qui délivrent l'agrément préalable à l'adoption, toute question sur l'adoption par les célibataires homosexuels suscite invariablement les mêmes réponses : « Nous appliquons la loi », « L'homosexualité en tant que telle n'est pas un critère de refus d'agrément ». Ce sujet n'a aucunement fait l'objet de discussions entre travailleurs sociaux, psychologues et psychiatres qui mènent les enquêtes, affirme-t-on.

Une absence de débats ou de consignes internes que viennent pourtant contredire certains témoignages recueillis auprès d'assistantes sociales. « Pas d'adoption pour les homos », se seraient entendu dire certaines. Sur les sites Internet consacrés à l'adoption en célibataire, certains font état d'investigations très poussées menées par les travailleurs sociaux pour savoir si les postulants sont homosexuels.

En 1998, les responsables de l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) ont écrit à tous les présidents de conseils généraux pour leur demander s'ils avaient une position de principe sur l'adoption par les célibataires homosexuels. Sur 95 départements, seuls 21 départements ont répondu. Parmi eux, six - le Calvados, l'Isère, la Loire, le Loiret, la Meurthe-et-Moselle et les Pyrénées-Atlantiques

- ont déclaré refuser l'agrément aux célibataires homosexuels en évoquant la décision du Conseil d'Etat de 1996, qui, dans l'affaire Fretté, a validé ces refus d'agrément.

« Quand l'homosexualité est clairement dite, c'est 90 % de refus d'agrément », affirme Martine Gross, coprésidente de l'APGL. Elle continue donc de donner aux candidats homosexuels le « consternant » conseil de mentir : « C'est quelque chose de dur à vivre quand on a envie d'être authentique. Et c'est très dommage, car les travailleurs sociaux peuvent aider à préparer un projet d'adoption. »

NE PAS « SINGER LA NATURE »

Certains responsables de conseils généraux, dans les Hauts-de-Seine, en Seine-Saint-Denis, à Paris ou dans l'Hérault, racontent néanmoins que la question de l'homosexualité des postulants a été débattue, ou le sera prochainement. A en croire Yves Raymond, chargé de la cellule adoption au conseil général de l'Hérault, « toute personne en charge de l'adoption dans un département en parle obligatoirement, même si cette question reste quantitativement marginale ».

Depuis 1985, il dit avoir reçu des demandes de femmes seules, puis, à partir du début des années 1990, d'hommes, et tout récemment, de

célibataires ne cachant rien de leur vie en couple. « La question de savoir pourquoi la personne ne procréé pas alors qu'elle est en capacité de le faire est systématiquement posée si elle n'est pas abordée spontanément. Il faut éviter les non-dits pour l'enfant. Aucune étude n'a prouvé qu'il était contraire à l'intérêt de l'enfant d'être élevé par une personne seule, quelle que soit sa sexualité. Je l'explique aux assistantes sociales et aux psychologues et psychiatres, qui se trouvent à peu près toujours d'accord. Nous ne sommes pas là pour singer la nature. Il suffit de respecter les critères particuliers de cette filiation. »

Le président du conseil général du Nord, Bernard de Rosier, préfère, lui aussi, qu'une éventuelle vie de couple ne soit pas cachée. « Les personnes qui mènent l'enquête sociale et psychologique perçoivent alors une personnalité qui assume sa différence. » Il se souvient d'avoir vu récemment « le cas d'un enseignant vivant avec un éducateur ». « Le bureau des adoptions s'est interrogé. J'ai dit que puisque l'enquête allait dans le bon sens, je ne voyais pas pourquoi on lui refuserait l'agrément. » Président du Conseil supérieur de l'adoption, M. de Rosier a suggéré qu'une réflexion y soit menée sur le sujet.

P. Kr.

« Il est temps de montrer qu'on assume et qu'on peut être de bons parents »

Trois homosexuels témoignent des diverses stratégies mises en œuvre pour faire aboutir leurs démarches

► **Julien, 38 ans**, médecin généraliste, et Patrice, 36 ans, infirmier, vivent ensemble depuis treize ans dans le sud de la France. Julien a obtenu un agrément en 1999 en

■ TÉMOIGNAGES

« C'est un drôle de système : l'hypocrisie organisée », commente Thomas

tant que célibataire, en cachant son homosexualité. « Quand l'assistante sociale est venue, j'étais seul. Elle ne m'a posé aucune question précise sur ma sexualité. Elle m'a tendu des perches que je n'ai pas saisies. Mon seul mensonge a été de dire que je vivais seul, parce qu'à l'époque, tous les témoignages que nous avions autour de nous nous faisaient penser que cela annihilait toutes nos chances d'adopter. »

Pendant cette procédure, le psychiatre se contenta de poser des questions sur sa position d'hom-

me célibataire vis-à-vis de l'enfant. Mais une lettre anonyme envoyée au conseil général dénonce son homosexualité et sa vie de couple. « J'ai été convoqué par le responsable de l'adoption au conseil général. Il m'a dit que quand un célibataire demandait l'agrément, la question de l'homosexualité était toujours dans leur esprit. Mais que cette lettre ne changeait rien au jugement de l'équipe sur ma capacité à adopter. » Julien a finalement obtenu l'agrément et adopté un petit garçon étranger qui en a 6 ans aujourd'hui. « Il se porte à merveille, est parfaitement bien structuré aux dires d'un pédopsychiatre avec qui nous avons fait le point. Il sait très bien ce qu'est une fille et serait même un peu macho ! »

Son compagnon, Patrice, demande aujourd'hui à son tour un agrément, mais cette fois-ci « en tant que célibataire vivant en couple avec un autre homme ». « Patrice ne voulait pas mentir, explique Julien. Et, de toute façon, notre situation est maintenant bien connue du conseil général. » L'assistante sociale, qui les a reçus en couple, a fait un rapport

très favorable qui mentionne « la situation particulière ». Elle indique qu'elle n'a pas à prendre position et que le premier enfant évolue bien. « Notre façon de nous positionner face aux questions est favorable à une construction logicienne de l'enfant. » L'entretien avec le psychiatre s'est également bien passé. « Pour faire avancer les choses, il faut arrêter de se cacher. Il est temps de montrer qu'on assume et qu'on peut être de bons parents. »

► **Isabelle et Véronique, 40 et 41 ans**, toutes deux enseignantes dans la région Centre. Véronique, qui a déjà un fils de 4 ans d'une précédente union, s'est vu refuser l'agrément. Lorsqu'elle a fait sa demande, elle n'a pas dit qu'elle était homosexuelle « parce qu'on savait que ce serait un refus d'office ». « On a dit qu'on vivait en copropriété pour des raisons de commodité matérielle. Dès que l'assistante sociale a vu qu'on vivait ensemble, on a senti de l'animosité. Elle nous a dit que les homosexuels n'avaient pas le droit d'adopter. » Véronique n'obtient pas l'agrément du fait d'un « mode de vie

particulier qui ne permet pas à l'enfant d'avoir des repères », note la décision. Elle l'attaque devant le tribunal administratif, puis abandonne. « C'est très frustrant de dissimuler, de ne pas pouvoir montrer qu'on est un couple équilibré, normal, qui agit au mieux pour son fils qui évolue bien. On vit ensemble depuis presque vingt ans ! On avait envie de leur crier à la figure. » Véronique ajoute : « Vis-à-vis de notre fils, on essaye d'être dans une démarche de visibilité, à l'école notamment. On a parlé à la maîtresse, et cela s'est très bien passé. On n'avait pas envie, en mentant, de prendre deux chemins opposés. »

► **Thomas, 35 ans**, éditeur parisien, a eu l'agrément le 31 janvier 2001 après deux ans de démarches. « C'est un drôle de système. L'hypocrisie organisée. Ni le psychiatre ni l'assistante sociale n'ont été dupes. Cette dernière m'a posé des questions très larges sur ma « vie affective », qui m'ont permis de raconter l'histoire que j'avais préparée. Je n'ai pas vraiment menti, j'ai juste modifié le calendrier, et largement insisté sur mes aventures hété-

rosexuelles. » Thomas dit s'être « préparé comme pour un examen ». Il a lu, rencontré, préparé les réponses avec un ami psychiatre. « En me lisant le rapport qu'elle allait présenter, l'assistante sociale m'a même dit, avec un large sourire : « Ca, c'est pour qu'on n'imaginer pas que vous êtes homosexuel... Le psychiatre m'a parlé d'homosexualité et parenté. Mais, dans son rapport, très favorable, il n'évoque rien. Et ce silence est obligatoire. Si je parle, ou si les travailleurs sociaux posent directement la question, ils sont obligés de l'inscrire. Alors, même si j'ai l'agrément, je perds toutes mes chances de recourir à un organisme agréé pour obtenir une adoption internationale, qui est la seule à laquelle je puisse recourir. » Muni de son précieux agrément, Thomas effectue actuellement des démarches pour adopter à l'étranger. « On cache une part de soi-même », regrette-t-il, tout en avouant conseiller à ses nombreux amis qui envisagent aujourd'hui la même démarche de se taire.

P. Kr.

Pascal Krémer

Des documents saisis par la justice mettent en cause la gestion par la France des retombées de Tchernobyl

Selon la Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité (Criirad), ces notes ministérielles attestent que les autorités ont volontairement sous-évalué la contamination

LA JUGE D'INSTRUCTION parisienne Marie-Odile Bertella-Gefroy a saisi des documents qui prouveraient que le gouvernement français connaissait l'ampleur des retombées radioactives en France de l'accident de Tchernobyl, en avril 1986. C'est ce qu'a affirmé, mardi 26 février, la commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité (Criirad), un laboratoire indépendant qui conteste depuis une décennie les chiffres officiels sur la contamination du nuage.

Le parquet de Paris a ouvert le 3 juillet 2001 une information judiciaire pour « atteinte involontaire à l'intégrité des personnes », à la suite d'une plainte déposée par 200 malades atteints de cancers de la thyroïde qu'ils estiment liés au passage du nuage de Tchernobyl. Ces plaignants et la Criirad, qui s'est portée partie civile, contestent l'attitude des pouvoirs publics, leur reprochant d'avoir minimisé l'impact sanitaire des retombées pour que ne soit pas remise en cause la politique nucléaire française. Le 26 novembre, plusieurs perquisitions ont été effectuées dans des ministères.

Parmi les documents saisis figure, selon la Criirad, une note manuscrite rédigée le 16 mai 1986 lors d'une réunion de crise au ministère de l'intérieur. Son auteur relève une contamination par l'iode 131 de plus de 10 000 becquerels par litre dans du lait de brebis en Corse. La réglementation prévoyait de retirer de la consommation tout produit contenant plus de 500 becquerels par litre. Selon Corinne Casta-

nier, directrice de la Criirad, la note précise : « Nous avons des chiffres qui ne peuvent être diffusés. »

Le laboratoire indépendant critique la gestion du gouvernement dirigé alors par Jacques Chirac, et notamment l'attitude du ministre de l'industrie de l'époque, Alain Madelin. Il s'appuie sur d'autres notes saisies par la juge d'instruction. L'une d'elles, rédigée le 18 jan-

document destiné au grand public. Un géologue, André Paris, a effectué 3 200 mesures entre 1999 et 2001. Il a relevé les taux de césium 137, dont la quantité a diminué de 30 % en quinze ans. Ces données démontreraient que les pics de pollutions ont sporadiquement pu être aussi forts dans certaines régions françaises qu'en Ukraine. Une quantité de 39 300 bq/m² a ain-

constater la persistance de niveaux de contamination élevés, notamment dans certaines zones de l'Est de la France et en Corse. Des points chauds de plusieurs dizaines de milliers de becquerels par mètre carré ont été mesurés, dans les Vosges, le Jura, la Drôme, les Alpes de Haute-Provence ou les Alpes-Maritimes. L'IPSN a calculé qu'en Corse, des dépôts radioactifs allant de 20 000 becquerels à plus de 35 000 becquerels par mètre carré avaient contaminé les sites les plus arrosés, entre Algérie et Porto-Vecchio.

Dans ce contexte polémique, le *Journal officiel* a publié, mardi 26 février, des décrets réorganisant l'expertise nucléaire, adoptés en conseil des ministres, le 13 février. Le premier décret crée une direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR) qui délivrera les autorisations, mènera les inspections, gèrera le suivi et le contrôle des sources radioactives, conduira l'évaluation des rejets et assurera la gestion de crise. Le second porte création d'un Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), chargé de l'expertise et de la recherche, sur le modèle de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afsa). Ce remaniement vise à rendre plus indépendante cette expertise et à mieux différencier les compétences entre contrôleur et contrôlés, ces deux entités cohabitant jusque-là au sein du Commissariat à l'énergie atomique (CEA).

Benoît Hopquin et Pierre Le Hir

Le gouvernement crée un groupe de travail

Le gouvernement a décidé de créer un groupe de travail sur les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl en France, a annoncé mardi 26 février, un communiqué commun des ministères de l'environnement et de la santé, publié quelques heures après les accusations de la Criirad. Le groupe comprendra des experts de l'administration et des associations ainsi que des experts étrangers « ayant eu à réaliser ce type de travail ».

Présidé par le chef du service de médecine nucléaire de l'hôpital parisien de la Pitié-Salpêtrière, le professeur André Aurengo, ce groupe aura pour tâche de compléter ou d'actualiser les données qui avaient été utilisées dans un bilan publié en 1997 en vue, notamment, de « reconstituer les doses et les risques » encourus par la population française.

En 1988 lors d'un comité interministériel à Matignon, était le compte-rendu d'une réunion européenne traitant des normes de radioactivité des denrées alimentaires. Selon Corinne Castanier, l'auteur y estime que la France « a réussi à réunir la minorité nécessaire pour empêcher les décisions contraires à ses intérêts » sur ce sujet, de même que sur l'instauration de normes de rejet, « ce qui aurait alors pour nos installations nucléaires des conséquences beaucoup plus directes et qu'il convient donc de prévenir ».

La Criirad a également présenté un atlas où est mesurée la contamination actuelle des sols en Europe,

si été relevée à Sisteron, dans la région Sud-Est de la France, la plus touchée.

La Commission européenne avait déjà publié, en 1998, un *Atlas des dépôts de césium sur l'Europe après l'accident de Tchernobyl*, sur la base des informations fournies, pour la France, par l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI). Mais les données présentées dans ce document sont contestées par la Criirad, comme par l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), qui les jugent incomplètes.

Ces deux structures, bien que souvent en litige, s'accordent à

Un rapport de l'inspection des affaires sociales (IGAS) préconise une réforme complète de la politique d'asile en France

C'EST LE PREMIER d'une série de quatre rapports sur la politique d'asile française commandés par le gouvernement. Quatre inspecteurs généraux des affaires sociales (IGAS) viennent de remettre à Elisabeth Guigou une étude sur la prise en charge sociale des demandeurs d'asile. Face à une crise maintes fois dénoncée par les associations, le gouvernement a lancé, fin décembre, un audit général du dispositif. Le ministère de l'emploi et de la solidarité avait devancé le mouvement en commandant dès avril une mission d'évaluation de l'aide sociale aux demandeurs d'asile. Résultat : un premier constat sévère du système existant et des propositions audacieuses de réforme.

Première remarque, la pénurie d'hébergement ne « constitue que la face la plus visible » de la « grave crise » de la prise en charge sociale. Alors que tout candidat au statut de la Convention de Genève a théoriquement le droit à un hébergement dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), moins de 15 % y ont effectivement accès. Avec quelque 7 400 places disponibles, le dispositif national d'accueil « présente tous les signes de saturation » : une durée moyenne de séjour qui s'allonge et un nombre d'entrées non satisfaites atteignant 5 000 personnes en 2000. Le recours massif depuis trois ans à des solutions d'urgence telles que les hôtels sociaux a « entraîné une précarisation préoccupante » des étrangers. Et l'ouverture de 1 000 places en CADA en 2000 puis de 1 500 autres en 2001, « intervenue tardivement (...) n'a pas permis de restaurer la fluidité » du dispositif. « L'offre d'hébergement spécifique reste encore nettement sous-dimensionnée », insistent les quatre IGAS. L'aug-

mentation importante du nombre de demandeurs depuis trois ans (passé de 22 375 en 1998 à 46 493 en 2001) n'explique pas tout, estime le rapport. La centralisation « extrême » du dispositif national d'accueil « ne fait qu'aggraver les problèmes de fluidité sans parvenir à répartir équitablement les demandeurs d'asile sur le territoire ». Est ainsi mis en cause le fonctionnement de la commission nationale d'admission qui gère, depuis Paris, l'ensemble des places disponibles dans les centres d'hébergement : critères d'admission flous, absence d'état précis des admissions locales, fichier national des demandes inopérant... Les associations impliquées dans la gestion du dispositif ne sont pas épargnées, en particulier France terre d'asile (FTDA) qui assure le secrétariat de la commission. Gestionnaire de plusieurs CADA, l'association est aussi un opérateur dans le dispositif. Un rôle « qui n'est pas compatible avec l'exercice d'une mission de service public aussi délicate », juge le rapport.

« DÉLAIS DÉMESURÉS »

Deuxième carence majeure soulignée par le rapport de l'IGAS, « l'insuffisance » des prestations sociales auxquelles ont droit les étrangers. Deux allocations leur sont destinées : l'une dite d'attente, le temps du dépôt de la demande (305 euros) ; l'autre d'insertion, censée couvrir le temps de l'instruction du dossier par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), s'élève à 281 euros par mois et est supprimée au bout d'un an. Ces allocations, dont sont exclus les demandeurs d'asile territorial qui n'ont pas non plus droit à un hébergement, ne permettent pas aux yeux des inspecteurs une « équité » :

« Les inégalités sont grandes entre ceux qui sont hébergés et les autres. »

L'ensemble de ces dysfonctionnements a, aux yeux des rapporteurs, une cause majeure : « Les délais démesurés de dépôt et d'examen de la demande d'asile » qui « embolissent le système de prise en charge sociale ». Entre le retrait du dossier à la préfecture et la décision de l'Ofpra, voire le recours devant la commission de recours des réfugiés, le temps d'attente est en moyenne de 21 mois, mais il peut en atteindre 55 !

Cette situation, au coût financier trop important pour l'Etat, fait courir un « risque social » aux étrangers : l'interdiction de travailler et la faiblesse des aides les poussent vers le travail au noir, la prostitution et une « déstructuration sociale ». C'est pourquoi les rapporteurs jugent urgente une réforme générale de la politique d'asile. Réduction des délais de traitement global à un « maximum de six mois » ; création de 6 000 à 9 000 places en CADA ; décentralisation des admissions et gestion du dispositif national par l'Office des migrations internationales (OMI) ; allocation unique d'un montant comparable au RMI ; fusion de l'asile conventionnel et de l'asile territorial en un seul statut ; création d'une commission nationale consultative des demandeurs d'asile... les propositions sont nombreuses. Mais la plus novatrice demeure le « droit à un contrat de travail au plus tard six mois après la première demande d'asile ». Ce rétablissement de l'autorisation de travail, supprimée en 1991, aurait l'avantage, selon l'IGAS, de limiter le recours au travail clandestin et d'alléger la charge de la collectivité.

Sylvia Zappi

M. Kouchner à Londres pour organiser l'accueil en France des malades anglais

« L'Europe de la santé est en marche », note-t-il

LONDRES

de notre envoyée spéciale

Quoi de plus gratifiant pour un ministre français délégué à la santé de voir la Grande-Bretagne frapper à la porte de la France pour faire soigner ses patients. Bernard Kouchner – qui ne cesse de rappeler que le système de soins français a été classé au premier rang par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – a entre les mains un sujet en or pour « mettre en marche, dit-il, l'Europe de la santé ». Accompagné d'Edouard Couty, directeur des hôpitaux, et Gérard Larcher, président de la Fédération hospitalière de France (FHF), le ministre délégué à la santé a rencontré, mardi 26 février, son homologue anglais, Alan Milburn, afin d'organiser l'accueil des patients anglais sur le continent.

Si les conflits sociaux dans le monde médical se sont multipliés ces derniers mois en France, outre-Manche aussi, la santé n'en finit pas de faire la « une » des médias. Mais pour d'autres raisons. La presse britannique ne cesse de dénoncer l'engorgement du système public hospitalier, les interminables délais pour les malades en attente d'une opération, et en profite pour mettre en valeur les autres systèmes de soins européens. A tel point que le National Health Service (NHS), équivalent anglais de la Sécurité sociale, n'a pas eu d'autre solution, pour parer à l'urgence, que de se tourner vers la France et l'Allemagne.

En janvier, un premier groupe de neuf patients anglais ont été accueillis à la polyclinique lilloise de La Louvière pour être opérés de la cataracte ou se faire poser une prothèse de la hanche ou du genou (*Le Monde* du 21 janvier). L'événement a été largement médiatisé en Grande-Bretagne et a suscité de fortes attentes au sein de la population. « Il est nécessaire de tirer les leçons du projet pilote avant de l'appliquer à grande échelle », a souligné le ministre britannique de la santé.

Plusieurs milliers de patients seraient ainsi susceptibles d'être

envoyés en France. Si les cliniques ont été les premières à répondre à l'appel, il n'est pas question que le secteur privé ait le « monopole » de cette prise en charge. Cela pourrait laisser croire que la qualité du système de santé français dépend en grande partie de la performance des structures privées. En outre, la France n'entend pas que cette « question de santé publique » fasse l'objet d'une quelconque négociation commerciale.

« PAS DE CAS PAR CAS »

« On ne peut pas faire du cas par cas, explique Bernard Kouchner. Il est nécessaire de planifier l'accueil, de réguler le flux des malades anglais pour respecter nos obligations vis-à-vis de nos établissements, de nos personnels et de nos patients. » Pas question que les demandes anglaises perturbent les plannings des hôpitaux français ou aggravent la surcharge de travail de certaines équipes. C'est pourquoi la délégation française a proposé au ministre anglais que l'opération s'organise à partir d'un accord-cadre national relayé par des conventions avec les établissements. Actuellement, dix-neuf hôpitaux, situés « à deux pas des fermes ou des aéroports », dans des régions proches de l'Angleterre ou appréciées des Anglais (comme la Côte d'Azur), se sont portés volontaires pour accueillir des malades anglais. Des groupes de travail vont être organisés à Paris et M. Kouchner se rendra à nouveau à Londres le 14 mars. « Ce fut une rencontre préparatoire mais symbolique », estime le ministre délégué français.

D'autres pays, comme l'Italie, l'Irlande ou la Suède, ont des besoins similaires. « La circulation des malades, l'Europe de la santé est en marche, et cela, c'est populaire », estime M. Kouchner. « Dans dix ans, on peut prendre l'engagement que tous les cancers seront traités en Europe », ajoute-t-il.

Sandrine Blanchard

Les syndicats de policiers rappelés à l'ordre par le TGI de Paris



DANIEL JANIN/AFIP

LE PRÉSIDENT du tribunal de grande instance de Paris, Jean-Claude Magendie (photo), s'est opposé, mardi 26 février, aux syndicats de police qui ont critiqué la remise en liberté de Marc Horneec. « Le président rappelle que s'il appartient aux policiers d'interpellier les auteurs de crimes et délits, c'est à la justice et à elle seule, en dehors de toute pression syndicale et médiatique, d'examiner la valeur

des charges réunies par les enquêteurs et de statuer exclusivement au regard de la qualité du travail d'enquête », a déclaré M. Magendie dans un communiqué, ajoutant que « la démocratie et le bon fonctionnement des institutions exigent que policiers et juges se respectent dans l'exercice de leurs missions respectives ». La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris avait confirmé, lundi 25 février, la remise en liberté sous contrôle judiciaire de Marc Horneec, décidée le 31 janvier par un juge des libertés. Cet homme de 34 ans, poursuivi pour « vol à main armée et association de malfaiteurs », est considéré comme un « parrain » par les policiers. Le Syndicat national des officiers de police (SNOP, majoritaire) et Synergie officiers avaient qualifié sa libération de « scandaleuse ».

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : l'écrivain Françoise Sagan a annoncé dans un communiqué, mardi 26 février, qu'elle faisait appel du jugement du tribunal correctionnel de Paris qui l'a condamnée à un an d'emprisonnement avec sursis pour la dissimulation au fisc de 838 469 € de revenus pour l'année 1994. Une partie de cette somme lui avait été versée par l'intermédiaire d'André Guelfi, l'un des protagonistes de l'affaire Elf (*Le Monde* du 27 février).

■ **INTERNET** : le tribunal correctionnel de Paris a décidé, mardi 26 février, d'examiner sur le fond une plainte pénale pour « apologie de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité » visant la société Yahoo et son ex-président, Tim Koogle. L'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie, le Consistoire israélite de France et le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples accusent Yahoo d'avoir poursuivi la vente aux enchères d'objets nazis sur son site malgré un premier jugement rendu en 2000.

■ **INONDATIONS** : la Meuse est sortie de son lit, mardi 26 février, à Sedan (Ardennes) inondant certains bas quartiers de la ville, et l'on s'attendait à un « pic de crue » mercredi. Une cellule de crise a été mise en place à la préfecture des Ardennes. Par ailleurs, dans la Somme, les grandes marées de mercredi et de jeudi faisaient craindre des inondations de plusieurs habitations dans la région d'Abbeville.

Xavier Ternisien

L'épiscopat s'alarme des conditions d'accueil des étrangers sans papiers

OFFICIELLEMENT, l'Eglise catholique ne prend pas parti dans le débat électoral. Les deux documents que la Conférence des évêques de France a présentés mardi 26 février sont en préparation depuis plus d'un an et leur publication cette semaine tient « aux hasards du calendrier ». Pourtant, les deux thèmes abordés – la réforme du droit d'asile et l'avenir des retraites – sont des sujets de taille dans la campagne électorale.

Le ton est vigoureux dans le document sur le droit d'asile intitulé *L'Asile en France : état d'urgence* signé par Mgr Jean-Luc Brunin, président du Comité épiscopal des migrations, Mgr Olivier de Berranger, président de la Commission sociale, et Mgr Lucien Daloz, président de Justice et Paix-France (coédition Bayard-Fleurus-Mame-Cerf). Pour les évêques, le dispositif d'accueil des réfugiés « est

aujourd'hui totalement inadapté et défaillant ». L'épiscopat déplore en particulier la longueur des délais pour obtenir le statut de réfugié. « Les délais de traitement par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et par la Commission de recours des réfugiés s'étirent sur des mois ou des années pour certaines nationalités (Rwandais, ex-Zaïrois). Ces services sont complètement engorgés. »

Les évêques s'alarment également des conditions d'accueil : « Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), littéralement débordés, ne peuvent répondre à la fois aux besoins financiers, alimentaires et d'hébergement. » Le traitement réservé aux mineurs, en particulier, est « déplorable ».

Le système français a « des effets pervers », estiment en outre les représentants de l'épiscopat : « On ne peut attendre deux ou trois ans

sans se nourrir, se loger et sans travailler clandestinement. Installés, parfois même en bonne voie d'intégration, les "déboutés du droit d'asile" ne peuvent plus repartir dans leur pays d'origine. Se constitue ainsi un accroissement permanent des sans-papiers. »

« CINQ MESURES D'URGENCE »

Par conséquent, les évêques s'adressent aux pouvoirs publics et réclament « cinq mesures d'urgence » : simplifier les procédures et renforcer les moyens de l'Ofpra et de la Commission des recours ; accorder aux demandeurs d'asile le droit de travailler lorsque le délai de réponse dépasse six mois ; rendre plus transparents les procédures et les critères d'attribution de l'asile territorial ; prendre en considération les droits sociaux et l'hébergement des demandeurs d'asile ; assurer la protection des

CARNET

Naissances

Gatian

est venu au monde le 6 février 2002.

<div> <div>Ses parents,</div> <div>Geneviève FIDANI</div> <div>et</div> <div>Sébastien LAURENT,</div> <div>sont comblés.</div> </div>
<div> <div>4, rue Gérard-de-Nerval,</div> <div>60128 Mortefontaine.</div> </div>

Anniversaires de naissance

– Heureux anniversaire à

Cyrus,

né le 29 février 2000, à Paris.

<div> <div>L'âne, le chien, le chat et le coq.</div> </div>

Mariages

M. et M^{me} **Jean-Pierre SPILMONT,** M^{me} **Solange CARLE** et M. **Guido CASTELLAN,** ont la joie d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Ann et Laurent,

célébré à Paris, le 23 février 2002, mairie du 1^{er} arrondissement, dans la plus stricte intimité.

<div> <div>5 <i>ter</i>, place de l'Hôtel-de-Ville,</div> <div>73000 Chambéry.</div> <div>2, rue Massenet,</div> <div>92400 Courbevoie.</div> </div>
--

Décès

– M. et M^{me} Denis Alexandre, M. et M^{me} Laurent Alexandre, ses enfants, Raphaëlle, Guillaume et Eve, ses petits-enfants,

<div> <div>M^{me} Marie-France Velluz,</div> </div>

ont la tristesse de faire part du décès de

<div> <div>Marc ALEXANDRE,</div> <div>chevalier de la Légion d'honneur,</div> <div>commandeur de l'ordre national du Mérite,</div> </div>
--

survenu le 25 février 2002, à l'âge de soixante-treize ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 28 février, au cimetière de Passy, à 14 h 30.

<div> <div>Ni fleurs ni couronnes.</div> </div>
<div> <div>Condoléances sur registres.</div> </div>

M. Marc Alexandre, né le 18 juillet 1928, après avoir été secrétaire de Pierre Mendès France et après neuf ans passionnants chez MM. Lazard Frères & C^{ie}, a affiné et adapté à l'environnement européen les techniques modernes d'analyse financière avec une vision de précurseur sur le marché, notamment quant à la spécialisation des analystes par branches sur le plan européen et aux indispensables interviews au plus haut niveau des sociétés étudiées ainsi qu'à l'indépendance des conclusions boursières qui restaient inconnues des sociétés étudiées.

Dès 1960, il crée la première et la seule organisation professionnelle, la Société française des analystes financiers, plus de mille cent membres certifiés aujourd'hui. Ulérieurement, il a contribué à la constitution, en parallèle, du Centre de formation à l'analyse financière, toujours unique en France et en Europe, qui supplée les carences du système universitaire.

Dans cette approche entrepreneuriale et innovante, les créations d'Eurofinance, en 1961, dont le conseil de surveillance était composé des dirigeants de quinze des plus grandes banques mondiales, et d'Atlantic Finance, avec chacune une soixantaine des plus grandes institutions françaises et internationales abonnés à leurs études confidentielles, ont permis une plus large ouverture du marché actions de la Bourse de Paris aux investisseurs français et internationaux (allant pour ceux-ci à l'encontre, à l'époque, d'un a priori négatif).

Eurofinance constitue en 1966 la première banque européenne spécialisée dans les euro-émissions, Eurocapital, et, en 1970, le premier fonds investissant dans des sociétés susceptibles d'être ultérieurement cotées en Bourse, Eurogestor, préfigurant de douze ans le Second Marché.

Cette action de catalyseur vis-à-vis des investisseurs étrangers a eu des effets aussi significatifs que les dispositions Monory de 1978 destinées à amener vers la Bourse les investisseurs français personnes physiques.

Des contacts parfois très étroits noués avec certains des principaux groupes européens ont permis à Eurofinance, comme à M.A. Communication et Finance ces toutes dernières années, d'être à l'origine de différentes opérations de rapprochement, et notamment des deux seules opérations majeures de rapprochement intervenues en France à la fin des années 1960, à savoir les fusions Saint-Gobain - Pont-à-Mousson et Lafarge-Coppée.

Les différentes étapes de la vie professionnelle de M. Marc Alexandre ont donc été celles d'un entrepreneur, d'un innovateur -- outre des missions de service public -- et d'un créateur, saluées d'ailleurs ainsi par la presse économique et financière française et internationale.

– André-Jacques Andrieu, son époux, Pascal et Valérie Andrieu, ses enfants, font part du décès de

<div> <div>Francine ANDRIEU,</div> </div>
<div> <div>survenu le 20 février 2002, à Paris-13^e.</div> </div>

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité au cimetière du Père-Lachaise.

<div> <div>21, rue Soufflot,</div> <div>75005 Paris.</div> </div>

– Daniel Lebègue, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, Les membres du comité exécutif, Et l'ensemble des collaborateurs du groupe, ont la tristesse de faire part du décès de

<div> <div>François BLOCH-LAINÉ,</div> <div>inspecteur général des finances,</div> <div>ancien directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,</div> </div>
--

survenu le 25 février 2002, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

François Bloch-Lainé a été le fondateur de la Caisse des dépôts contemporaine.

Référence morale unanimement reconnue, ce grand serviteur du bien commun a su transformer l'institution qu'il dirigea de 1952 à 1967 en un acteur durable du progrès économique et social mobilisé pour la reconstruction et la modernisation du pays.

– M. Jean Peyrelevade, président du Crédit lyonnais, Le conseil d'administration du Crédit lyonnais, ont la douleur de faire part du décès de

<div> <div>M. François BLOCH-LAINÉ,</div> </div>
<div> <div>qui fut président du Crédit lyonnais, de 1967 à 1974.</div> </div>

– Le conseil d'administration d'Art, culture et foi s'associe à la peine des proches de

<div> <div>François BLOCH-LAINÉ,</div> <div>leur fondateur</div> <div>et président d'honneur,</div> </div>

décédé le 5 février 2002.

Il s'unit aux prières de tous ceux qui l'ont connu.

<div> <div>7, rue Saint-Vincent,</div> <div>75018 Paris.</div> </div>

– Béatrice de Durfort, présidente, Frédéric Edelman, ancien président et cofondateur, L'ensemble des membres du conseil d'administration de l'association Patrimoine sans frontières, ont la tristesse de faire part du décès de

<div> <div>François BLOCH-LAINÉ,</div> <div>fondateur et premier président de Patrimoine sans frontières.</div> </div>

Ils saluent en François Bloch-Lainé une personnalité active et généreuse dans tous les domaines culturels et humanitaires, et adressent à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances.

(*Le Monde du 27 février.*)

– Max Bordenave, Ses enfants, Ses petits-enfants, Ses frères et sœurs, ont la douleur de faire part de la disparition de

<div> <div>Jeanette BORDENAVE,</div> <div>née FLANDRIN,</div> </div>
<div> <div>survenue le 25 février 2002, à Lablachère (Ardèche).</div> </div>
<div> <div>Les obsèques auront lieu en l'église de Corenc (Isère), le jeudi 28 février, à 14 heures.</div> </div>

– Annie Tohier, Georges de Saint Martin, Françoise Moiroux, ses enfants, ont l'extrême douleur d'annoncer le décès de

<div> <div>Jeanne Valérie CARRIÈRE,</div> </div>
<div> <div>veuve de</div> </div>

<div> <div>Georges de SAINT MARTIN,</div> </div>
<div> <div>dans sa quatre-vingt-treizième année.</div> </div>

L'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

<div> <div>Lucky DANA</div> </div>
<div> <div>nous a quittés le 23 février 2002.</div> </div>

<div> <div>Ses enfants,</div> <div>Sa famille,</div> <div>Et ses amis</div> <div>trouvent qu'il exagère.</div> </div>

Selon sa volonté, une messe sera dite le 1^{er} mars, à 10 h 30, en l'église Sainte-Marie des Batignolles, place du Docteur-Félix-Lobigeois, Paris-17^e.

L'inhumation civile aura lieu, à 11 h 40, au cimetière de Montmartre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Vianney, Samuel, Benjamin, Baptiste et Sarah, Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

<div> <div>M^{me} René DESCROIX,</div> <div>née Myriam LAGUETTE,</div> </div>

survenu le 23 février 2002.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 28 février, à 10 heures, en l'église Saint-Joseph, 58, rue Jules-Ferry, à Sartrouville (Yvelines), où l'on se réunira.

<div> <div>Cet avis tient lieu de faire-part.</div> </div>
--

– Le docteur et M^{me} Lucien Forno, M^{me} Marc Raybaud, née Juliette Forno, ses frère, sœur et belle-sœur, M^{me} Isabelle Forno, M. et M^{me} Pierre-Louis Forno, M. Jean-Luc Forno, M. et M^{me} Firmin Galvez, M^{me} Agnès Raybaud, M. et M^{me} Bernard Raybaud, ses neveux et nièces, Ses petits-neveux et petites-nièces, font part du rappel à Dieu de

<div> <div>Mgr Noël FORNO,</div> <div>prêlat d'honneur de Sa Sainteté, vicaire général émérite, doyen du chapitre cathédral, chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, chevalier de l'ordre national du Mérite, chevalier des Arts et des Lettres, membre de l'académie du Var,</div> </div>
--

survenu le 24 février 2002, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques seront célébrées le vendredi 1^{er} mars, à 9 heures, en la cathédrale de Toulon, sous la présidence de Mgr Rey, évêque du diocèse de Fréjus-Toulon.

<div> <div>10, place Puget,</div> <div>83000 Toulon.</div> </div>

– Martine Gaboreau, son épouse, Cédric, Céline, Lise et Marine, ses enfants, Jacques Santrot, maire de Poitiers, président de la Communauté d'agglomération de Poitiers, Les membres du conseil municipal, Les membres du conseil de la Communauté d'agglomération, ont la douleur de faire part de la disparition, à l'âge de cinquante-deux ans, de

<div> <div>Jean-Luc GABOREAU,</div> <div>adjoint au maire, vice-président de la Communauté d'agglomération, conseiller général, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur.</div> </div>
--

Ses obsèques ont été célébrées à Poitiers, le 26 février 2002.

– Marie-Françoise George Gay-Bellile, son épouse, Ivan et Clara, ses enfants, Odette Gay-Bellile, sa mère, Bernard et Christine Gay-Bellile, Brigitte et Patrick Polge, Martine et Gérard Le Bouteiller, Jacques Gay-Bellile et Marie-Claire Richard, Patrick et Evelyne Gay-Bellile, Véronique Gay-Bellile, Bertrand Gay-Bellile, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, leurs enfants et petits-enfants, Florence Gay-Bellile, Etienne, Antoine et Louise George, Caroline Lapiche, Sa famille, Ses proches, Tous ses amis, ont la très grande tristesse de faire part du décès de

<div> <div>Christian GAY-BELLILE,</div> </div>

survenu à Paris, le 23 février 2002, dans sa cinquante-huitième année.

Une cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 1^{er} mars, à 10 h 30, à la chapelle de l'Est du cimetière du Père-Lachaise, suivie de l'incinération au crématorium, à 11 h 30.

<div> <div>27, rue Emile-Lepeu,</div> <div>75011 Paris.</div> <div>130, avenue Parmentier,</div> <div>75011 Paris.</div> <div>10, place Winston-Churchill,</div> <div>87000 Limoges.</div> </div>

<div> <div>Tous les jours dans le « Carnet du Monde » NAISSANCES, ANNIV. DE NAISS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS</div> <div>FORFAIT 10 LIGNES</div> <div>120 € - 787,15 F TTC</div> <div><i>La ligne suppl. : 12 € - 78,71 F TTC</i></div> <div>TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC</div> <div><i>La ligne suppl. : 10,00 € - 65,60 F TTC</i></div> <div>☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42</div> <div>Fax : 01.42.17.21.36</div> <div>e-mail: carnet@mondepub.fr</div> <div>Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.</div> </div>
--

– Yves et Colette Jégouzo, Alain et Gilette Jégouzo, ses enfants, Isabelle, Laurence et Franck, Anne et Sophie, ses petits-enfants, Colette et Jean Cambray, sa sœur et son beau-frère, Les familles Jégouzo, Mousset, Alexandre et Cambray, ont la tristesse de faire part du décès de

<div> <div>Yvonne JÉGOUZO,</div> <div>née RAULT,</div> </div>

survenu le mardi 26 février 2002, dans sa quatre-vingt-onzième année.

M^{me} Jégouzo repose au funérarium PFG de la Vallée verte, à La Roche-sur-Yon.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Sainte-Thérèse, le jeudi 28 février, à 15 heures, suivie de l'inhumation au cimetière « Point-du-Jour ».

<div> <div>Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</div> </div>
--

– M. et M^{me} Jean Levy, M. et M^{me} Léon Cligman, M^{me} Annie Lombard Levy, M. Jacques Noyere, M. François Levy, M^{me} Elizabeth Coron, M. et M^{me} Alain Fourton,

ses enfants, Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, Et toute la famille, ont la tristesse de faire part du décès de

<div> <div>M. Pierre LEVY,</div> <div>grand officier de la Légion d'honneur.</div> </div>
--

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité, à Bréviandes, le 26 février 2002.

<div> <div>6, rue de Morot,</div> <div>10450 Bréviandes.</div> </div>

– Alberto, Odile et Lucio Girondo, Tristan et Benjamin Torres, ont la douleur de faire part du décès de

<div> <div>Ronnie MACDONOUGH,</div> </div>
<div> <div>le 21 février 2002, en Argentine, entouré des siens.</div> </div>

– Les familles Portet, Lamour, Signorel, Pietri, Moret et Nottaris, ont la douleur d'annoncer le décès de

<div> <div>M^{me} Andrée PIETRI.</div> </div>
<div> <div>La levée du corps aura lieu à l'hôpital Cochin, le jeudi 28 février 2002, à 9 h 15, et les obsèques au cimetière de Levallois-Perret, ce même jour, à 10 h 15.</div> </div>
<div> <div>9, rue Laplace,</div> <div>75005 Paris.</div> </div>

– M^{me} Lise Renaux, son épouse, Ses enfants, Ses petits-enfants, Et ses arrière-petits-enfants, Parents et alliés, ont la grande tristesse de faire part du décès de

<div> <div>M. Raymond RENAUX,</div> <div>chevalier de l'ordre national du Mérite, croix de guerre 1939-1945, ingénieur I.E. Nancy, ingénieur principal honoraire de la SNCF,</div> </div>
--

survenu à Nice, le 20 février 2002.

Conformément à ses volontés, la crémation a eu lieu dans l'intimité familiale.

<div> <div>Daniel SIMEHA</div> </div>
--

est décédé le 25 février 2002, près de Dijon.

Né à Bruxelles, Isaac Czygelsteyn était devenu Dan Ben Simeha en immigrant en Israël en 1948 ; il résidait en France depuis 1955.

Enfant de juifs polonais tués à Auschwitz, il a goûté le monde avec appétit. Il a été agriculteur en kibboutz, publicitaire, conseiller professionnel à l'APEC, formateur et psychanalyste, membre de l'Ecole de la cause freudienne.

Ces dernières années, il a résidé à Paris, puis à Vigeois (Corrèze) et à Dijon.

Son corps sera incinéré dans l'intimité le 27 février.

Il reste de lui trois fils et cinq petits-enfants à Dijon (Côte-d'Or), La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Atlantique) et Montargis (Loiret), et des souvenirs chez quelques-uns d'entre vous.

– Le président, Et le conseil d'administration de l'université Panthéon-Assas (Paris-II), ont la tristesse de faire part du décès de

<div> <div>Georges VEDEL,</div> <div>doyen honoraire de la faculté de droit de Paris,</div> <div>professeur émérite à l'université Panthéon-Assas (Paris-II)</div> </div>
--

– L'Association des anciens de l'Union des étudiants de France, dont il a été membre, s'associe au deuil de la famille du

<div> <div>doyen Georges VEDEL,</div> <div>de l'Académie française,</div> <div>grand-croix de la Légion d'honneur.</div> </div>
--

Georges Vedel avait été un dirigeant de l'Association générale des étudiants de Toulouse.

– Michel Junot, président, Et les administrateurs de la Maison de l'Europe de Paris, ont la tristesse d'annoncer le décès de

<div> <div>Georges VEDEL,</div> <div>de l'Académie française,</div> <div>membre de leur conseil d'administration.</div> <div>(<i>Le Monde du 26 février.</i>)</div> </div>

Condoléances

– M. Zwi Benshalom, délégué général des Israël Bonds pour l'Europe,

Et le bureau exécutif, présent à M. Gérard Aoudai, président d'honneur du Comité européen, leurs sincères condoléances pour le décès de son frère,

<div> <div>M. Joseph AOUDAI,</div> </div>
<div> <div>et expriment à toute la famille leur vive sympathie.</div> </div>

Remerciements

– Chantal Kerbec, et ses enfants, Siba Nasser, Hana Nasser, Hanane et Farid Boustani, profondément touchés des témoignages d'amitié et de sympathie que vous leur avez manifestés lors du décès de

<div> <div>Nidal KERBEC,</div> </div>
<div> <div>vous expriment leurs sincères remerciements.</div> </div>

Cours

Formations informatiques à domicile (prise en main du matériel, Internet, multimédia, bureautique), dépannage micro. Une équipe de formateurs et de techniciens à votre service en Ile-de-France.

ALDISA Pour toute information, contactez le 01-46-67-18-90.

– **Cours de chinois oral.** Tous niveaux pour adultes. Les cours commenceront le 18 mars 2002. Association **Comme un Chinois à Paris**. Tél. : 01-45-85-52-64. 21, rue des Malmaisons, Paris-13^e.

<div> <div>Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30</div> <div><i>Permanence le samedi jusqu'à 16 heures</i></div> </div>
--

<p><i>Le Monde</i> DOSSIERS&DOCUMENTS</p>
<p>Documentalistes et professeurs d'histoire</p>
<p>Ne manquez pas le numéro de mars sur : LA GUERRE D'ALGÉRIE</p>
<ul style="list-style-type: none">Dossier exceptionnel sur une page d'histoire douloureuse Articles, reportages et analyses du <i>Monde</i> de l'époque
<p>OFFRE SPÉCIALE ENSEIGNANT ! Pour tout renseignement : hamalian@lemonde.fr Tél. : 01 42 17 33 29</p>

Abonnez-vous au <i>Monde</i> pour 26,35 € (172,84F) par mois			
Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex			
Oui, je souhaite recevoir <i>Le Monde</i> pour 26,35€ (172,84 F) par mois par prélèvement automatique.			
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> M ^{me} Prénom : Nom :			
Adresse :			
Code postal : Localité :			
Offre valable jusqu'au 30/06/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 201MQPAE			
Autorisation de prélèvements	N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	Organisme créancier : <i>Société Editrice du Monde</i> 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05	
TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER			
Nom			
Prénom			
N°rue			
Code postal Ville			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (<i>votre banque, CCP ou Caisse d'épargne</i>)			
.....			
N°rue			
Code postal Ville			
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER			
Code Etablissement	Code Guichet	N°de compte	Clé RIB
Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.			
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/mi)			
<small>"Le Monde" (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518 Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03</small>			

Nouvelle-Calédonie : querelles autour de la barrière de corail

La France a demandé à l'Unesco le classement au Patrimoine de l'humanité des 1 600 kilomètres de récifs et d'îlots de l'archipel. Cette candidature provoque la colère d'élus de droite et une polémique sur fond d'exploitation minière

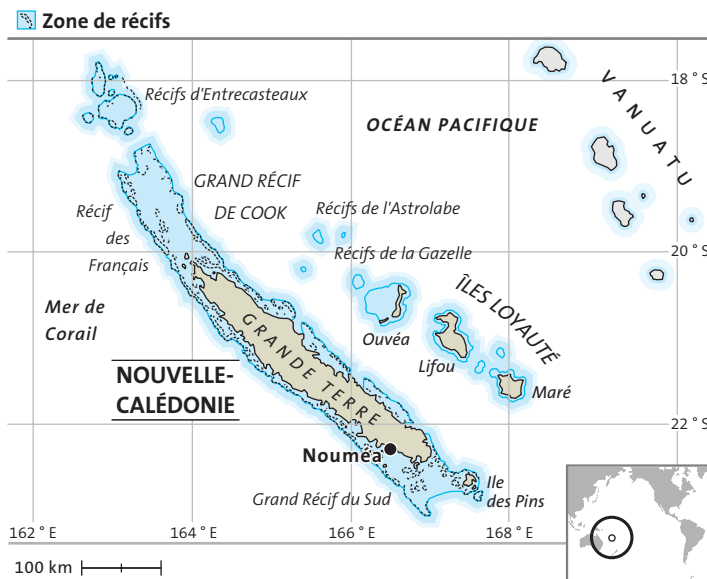
JACQUES LAFLEUR ne décolère pas. Le député RPCR de Nouvelle-Calédonie crie au « coup monté électoral », fustige l'« ingérence de Paris » et le « mépris des accords de Nouméa ». Depuis un mois, l'homme fort de la vie politique locale envoie en métropole missive après missive pour protester contre une décision qui « risque de provoquer une nouvelle flamme de violence » dans les îles.

L'objet de ce courroux ? Le 31 janvier, au nom de l'Etat français, le ministère de l'environnement a fait parvenir à l'Unesco un dossier de candidature pour que la barrière de corail calédonienne soit classée au Patrimoine de l'humanité. Les 1 600 kilomètres de récifs, îlots et hauts fonds qui ensèrent le territoire constituent le deuxième ensemble corallien de la planète. L'instruction par les experts internationaux devrait durer un an, pour aboutir en 2003 à un rapport puis à un éventuel classement.

Cette demande française est une victoire pour Bruno Van Peteghem, président de l'association Corail vivant, et critique acide de la gestion du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), majoritaire au gouvernement territorial. Depuis plus de deux ans, ce trublion, qui a obtenu le prix américain Goldman pour son travail en faveur de l'environnement, milite pour la préservation, « pendant qu'il en est encore temps, de ce milieu unique ». Le fondateur du parti local des Verts redoute les effets des multiples projets d'exploitation minière qui fleurissent aujourd'hui dans ce territoire où est concentrée une grande partie des réserves mondiales de nickel.

Une société canadienne, International Nickel Co. (INCO), doit ainsi ouvrir prochainement une usine métallurgique au sud de l'île, projet soutenu par M. Lafleur au nom du développement économique et de l'emploi. Selon M. Van Peteghem, l'installation prévoit de rejeter dans le lagon des scories, notamment des métaux en suspen-

LE DEUXIÈME ENSEMBLE CORALLIEN DE LA PLANÈTE



sion, qui pourraient empoisonner le corail. Elle utilisera en outre du calcaire comme base pour le traitement du nickel, qu'il faudra se procurer sur place à raison de 1,5 million de tonnes par an. La société a cependant pris des engagements environnementaux, et M. Lafleur affirme que le calcaire ne sera pas prélevé sur la barrière mais dans une carrière des îles Loyauté.

D'autres projets industriels sont en cours en Nouvelle-Calédonie. Une société américaine, Falconbridge, prépare son implantation dans le nord de la Grande Terre, province contrôlée par les indépendantistes. Cet établissement utilisera une autre technique et ne prévoit pas de rejet dans le lagon. Toutefois, la multiplication de telles exploitations pourrait, à la longue, provoquer des dommages écologiques.

L'Institut pour la recherche en développement (IRD, ex-Orstom) de Nouméa estime que l'actuelle activité minière a accéléré l'érosion naturelle. Les déchets d'extraction sont entraînés dans le lagon lors des épisodes pluvieux et étouffent les récifs. L'aménagement de la bande littorale, par

endiguement et remblaiement, notamment à Nouméa, a également endommagé la barrière. Mais l'Institut estime que la Nouvelle-Calédonie conserve des récifs parmi les plus riches et les plus diversifiés de la planète.

La loi organique de 1999, issue des accords de Nouméa de 1998, donne aux trois provinces les responsabilités environnementales. Elles ont donc été sollicitées en vue du classement. Celles du Nord et des îles Loyauté, tenues par le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), ont approuvé sans réserve la procédure. « Ce serait une fierté », explique Sylvain Pabouty, membre du bureau politique du parti indépendantiste. Le peuple kanak veut préserver son milieu naturel, et un tel classement international sera une garantie que le développement de l'île s'inscrit dans un cadre de développement durable. Un tel label aidera également au décollage touristique de l'île, qui souffre d'une grande concurrence en Océanie. » Le Sénat coutumier s'est également prononcé pour la candidature.

Seule la province du Sud, présidée par M. Lafleur, a émis des réserves. En novembre 2000, elle s'est prononcée pour la conservation de quelques zones remarquables seulement. Le dépôt d'une demande pour l'ensemble de la barrière a donc été mal ressenti,

même si le ministère précise qu'il appartiendra à la communauté internationale de décider s'il convient de procéder à un classement total ou partiel. Le fait que la France ait envoyé son dossier à Genève deux heures à peine avant la clôture de l'appel annuel à candidatures a également été vécu com-

Le classement influera sur le mode de développement de l'île, d'où la férocité de la polémique qu'il suscite

me un coup de force, juste avant les élections.

M. Lafleur dénonce l'absence de concertation, la « volonté de casser le lagon » et demande au ministre Yves Cochet de revenir sur sa décision. « En fait, le RPCR n'a jamais

cru que le dossier serait prêt à temps et il a été pris de cours, estime M. Van Peteghem. Il espérait entrer le projet après les élections afin de continuer à agir sans contrainte. La preuve : le permis de construire a été délivré à INCO, et les bulldozers travaillent déjà alors que l'enquête publique, préalable à l'autorisation d'exploiter, n'est toujours pas achevée. »

Le classement de la barrière, même s'il confère une protection purement symbolique, influera sur le mode de développement de l'île, d'où la férocité de la polémique qu'il suscite. La plupart des projets économiques seront en effet soumis à la pression internationale, notamment des voisins australiens et néo-zélandais, plus sourcilieux que la France en matière d'environnement. Cette immixtion de la communauté internationale est diversement appréciée. « Les Mélanésiens ne se laisseront pas confisquer leur lagon », jure M. Lafleur. « La demande de classement aura au moins un mérite, estime M. Van Peteghem. Elle permet enfin un débat en Nouvelle-Calédonie. »

Benoît Hopquin

Les récifs résistent mieux que prévu aux agressions

Leur blanchissement est surtout lié à El Niño

LE RÉCIF corallien de la Nouvelle-Calédonie, la Grande Barrière de corail australienne ou les atolls de Polynésie française sont l'œuvre de minuscules créatures, les coraux constructeurs de récifs, baptisés scléactiniaires, qu'il ne faut surtout pas confondre avec d'autres espèces, comme le corail rouge méditerranéen.

Vivant essentiellement dans les eaux tropicales à une température comprise entre 23 °C et 31 °C, ces coraux sont de petits polypes ressemblant à de minuscules méduses qui, tout au long de leur existence, édifient un squelette calcaire dans lequel ils s'abritent. Ils vivent en symbiose avec une multitude de micro-algues – les zooxanthelles – qui utilisent pour leur propre usage un produit du métabolisme corallien : l'acide carbonique. Sans ces algues, cet acide demeurerait dans le polype et finirait par dissoudre les alvéoles de calcaire.

A certaines occasions, lorsque la température de l'eau atteint 32 °C, les coraux subissent un stress qui les conduit à expulser les zooxanthelles. Ce phénomène, qui provoque le blanchissement du corail, a été observé à différentes reprises sur la plupart des récifs coralliens. « Le blanchissement est très lié à El Niño, ce phénomène climatique qui se traduit, entre autres, par l'installation d'une grosse lentille d'eau chaude sur le Pacifique central pendant plusieurs mois », explique Loïc Charpy, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et qui travaille à l'observatoire du Centre d'océanologie de Marseille (Bouches-du-Rhône).

Le réchauffement climatique mondial pourrait aussi jouer un rôle dans ce blanchissement en rai-

son de l'augmentation de la température de l'eau. Mais, pour le moment, « la plupart des coraux frappés par le blanchissement reviennent à une situation normale », précise le chercheur. En revanche, ils « récupèrent moins bien » lorsqu'ils sont soumis à des agressions dues à l'homme, telles que des rejets de produits toxiques dans les lagons ou la destruction de parties importantes du récif.

FLORISSANTS COMME JAMAIS

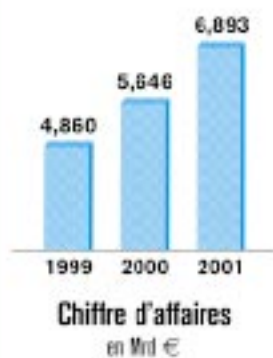
Cependant, Loïc Charpy se dit « moins pessimiste que beaucoup d'autres sur les dangers qui pèsent sur les récifs coralliens car, depuis 40 000 ans, nous sommes dans une période où les coraux n'ont jamais été aussi florissants ». Il souligne qu'en temps normal une barrière de corail est soumise à des agressions naturelles. Des milliers d'organismes se nourrissent des polypes tandis que d'autres y creusent des terriers pour s'y abriter. Enfin, les cyclones sont de très grands destructeurs de récifs coralliens. Ces tempêtes tropicales peuvent briser jusqu'à 80 % à 90 % d'une barrière corallienne. « Si l'écosystème corallien n'est donc pas globalement menacé, certaines zones le sont. Aussi faut-il rester attentifs », note Loïc Charpy.

L'Initiative internationale pour les récifs coralliens, créée en 1994 pour surveiller ces écosystèmes, est un peu plus pessimiste. Elle estime que plus de 10 % des récifs coralliens de la planète sont gravement menacés. En 1998, la France a fondé son propre organisme de protection, l'Ifreco, soutenu par le ministère de l'environnement et les DOM-TOM.

Christiane Galus

Groupe Snecma : résultats 2001

Le Conseil d'administration de Snecma s'est réuni le 26 février 2002 sous la présidence de Jean-Paul Béchat et a arrêté les comptes de l'exercice 2001 qui seront présentés à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires convoquée pour le 28 avril 2002.

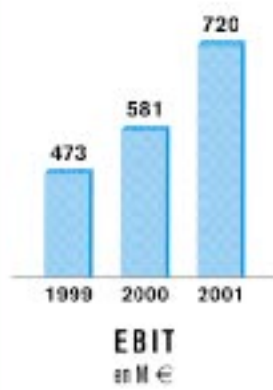


Chiffre d'affaires en M€

UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN CROISSANCE

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 6,093 milliards d'euros, par rapport à 5,646 milliards d'euros en 2000, soit une progression de 22,1% (+ 6,5 % par rapport à 6,473 milliards d'euros en 2000 en données proforma). La branche Propulsion a contribué (avant élimination interbranches) à 65 % du chiffre d'affaires, et la branche Equipements à 35 %. Les ventes ont été réalisées à 82 % sur les marchés civils et à 18 % sur les marchés de défense. Elles se répartissent géographiquement entre l'Europe (52 %), les États-Unis (33 %), l'Asie (7 %) et le reste du monde (8 %).

Chiffre d'affaires + 22,1 %



EBIT en M€

EBIT EN AUGMENTATION

L'EBIT atteint 720 millions d'euros - 10,4 % du chiffre d'affaires - contre 581 millions d'euros en 2000, soit une progression de 23,9% (+ 12,5% par rapport à 640 millions d'euros en 2000 en données proforma).

EBIT + 23,9 %



Résultat net part du groupe en M€

RÉSULTAT NET EN PROGRESSION

Le résultat net consolidé part du groupe s'établit à 358 millions d'euros, à comparer à 318 millions en 2000 (304 millions en données proforma).

Résultat net + 12,6 %

STRUCTURE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

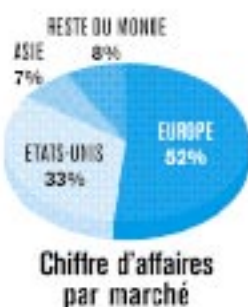
L'endettement net ressort à 356 millions d'euros, contre 472 millions à fin 2000, soit une réduction de 116 millions. Il ne représente plus que 26 % des capitaux propres, ceux-ci s'établissant en 2001 à 1376 millions d'euros.

UNE ACTIVITÉ SOUTENUE

Malgré les événements qui ont marqué 2001, le groupe Snecma a poursuivi une activité soutenue se traduisant par un volume de livraisons et de services après-vente en progression dans les domaines des moteurs d'avions civils (1044 CFM56 livrés), des turbines d'hélicoptères et des équipements, et par une intensification de l'effort de recherche et développement. Le Groupe a également enregistré de nombreux succès commerciaux dans le cadre de programmes aéronautiques majeurs, tels qu'A340-500/600, A380, B777-300ER, Falcon 7X, Tigre, NH90, EH101... Du fait de la conjonction du trafic aérien, le rythme des prises de commandes aéronautiques s'est toutefois ralenti, le carnet de commandes (hors activité de services) s'établissant à 9,2 milliards d'euros, contre 9,4 en 2000 (données proforma).

LES PERSPECTIVES 2002

Les perspectives du Groupe sont conditionnées par une visibilité encore très faible sur l'environnement économique global, et spécifiquement sur le secteur aérien. Une série de mesures ont été prises afin de renforcer la capacité de résistance du Groupe à ce contexte. Le chiffre d'affaires pourrait baisser d'environ 10 %, après plusieurs années de forte croissance. L'impact de la crise sur le taux de marge devrait rester modéré.



Chiffre d'affaires par marché

www.snecma.fr

snecma

QUI A PEUR

KAZAA ne veut rien dire, mais nous voulions donner à notre logiciel un nom facile à prononcer dans toutes les langues. Notre société a un nom plus compréhensible, Fast Track : là, le mes-

sage est clair, nous aimons que les choses aillent vite. » Niklas Zennström, 35 ans, Janus Frijs, 25 ans, et Edwin Mateslaar, 27 ans, ne sont encore ni riches ni célèbres, mais, en moins d'un an, Kazaa s'est imposé comme le programme le plus fréquemment téléchargé sur Internet à l'échelle mondiale. Il s'agit du dernier-né de la famille des logiciels de « peer-to-peer sharing » (partage entre égaux), qui permettent aux internautes de s'échanger directement une quantité illimitée d'œuvres numérisées – musique, photos, vidéos, romans, logiciels –, créant ainsi des réseaux de distribution informels échappant à tout contrôle. En décembre 2001, Kazaa comptait 70 millions d'utilisateurs qui s'échangeaient nuit et jour des milliards de fichiers, en majorité des chansons recopiées à partir de CD commerciaux...

Niklas le Suédois et Janus le Danois se sont connus à Copenhague en 1997, alors qu'ils travaillaient pour la branche Internet d'un opérateur télécom. Chargés de créer des filiales en Europe du Nord, ils forment très vite une équipe soudée : ils vont ensemble au Luxembourg, puis en Suède, en Estonie, aux Pays-Bas... En même temps, les deux amis rêvent d'indépendance : « Nous avons échafaudé des dizaines de projets grandioses, pendant des nuits entières, dans tous les bars de la mer du Nord et de la Baltique. »

Fin 1999, alors qu'ils habitent à Amsterdam, ils découvrent Napster, le premier grand système d'échange de musique entre particuliers, qui allait bientôt faire parler de lui dans le monde entier, car il court-circuite toute la chaîne de l'industrie musicale et bafoue toutes les lois sur le droit d'auteur et le copyright. Dans l'esprit de Niklas, un déclic s'opère : « J'ai compris que, grâce à Napster, Internet allait s'imposer comme un média de divertissement quotidien pour le grand public. C'était un bouleversement complet. » En même temps, il repère d'emblée les faiblesses de Napster : « Il fonctionnait grâce à un catalogue unique et centralisé, hébergé sur un seul serveur. Il suffisait de le débrancher pour que tout s'arrête. » Or Niklas sait que, par ailleurs, différentes équipes développent d'autres réseaux « peer-to-peer » beaucoup moins vulnérables, car ils sont cryptés et décentralisés. Mais ils ont peu de chance de séduire le grand public, car leur maniement est très complexe. Alors, un soir, l'idée de génie arrive tout naturellement : il faut inventer un logiciel aussi simple à utiliser que Napster et aussi invulnérable que les systèmes réservés aux spécialistes...

Désormais, ils sont trois à faire des projets grandioses, car Niklas vient d'épouser Catherine, une Française qui travaille aussi dans les télécoms. Au printemps 2000, Niklas et Janus décident de créer leur société à Amsterdam, et de se consacrer à plein temps à Kazaa : ils ont de l'argent de côté, et Catherine continuera à toucher un salaire... Pour créer le logiciel idéal, ils savent qu'ils auront besoin d'aide. Ils prennent contact sur Internet avec des groupes de programmeurs free-lance et mettent en place une équipe composée d'Américains, de Baltes, de Roumains, de Scandinaves... Ils sont chers, mais ils travaillent vite et bien, Kazaa prend forme. Puis Niklas et Janus embauchent leur copain néerlandais Edwin. Internet est l'une de ses deux passions – l'autre étant la musique techno underground expérimentale. Pendant la semaine, il travaille sans relâche pour Kazaa mais, le week-end, il est DJ dans les rave-parties d'Amsterdam.

En septembre 2000, Kazaa est prêt. Niklas et Janus ouvrent un site-vitrine, Kazaa.com, sur lequel les internautes viennent se renseigner et télécharger le logiciel : « Nous comptions sur la dynamique du Net, Kazaa était le meilleur, ça se saurait très vite. Même un débutant le maîtrise sans problème en quelques minutes, que ce soit pour se procurer une œuvre ou pour la donner aux autres. » En coulisses, le système est plus complexe. L'ensemble des ordinateurs équipés de Kazaa forment un réseau décentralisé, pratiquement invulnérable, car il fonctionne sans serveur central ni point de passage obligé.

Dans chaque zone géographique, Kazaa détecte automatiquement un ordinateur disposant d'une bonne connexion et lui assigne un rôle particulier : il devient un « supernode », centre d'un mini-réseau local temporaire regroupant les utilisateurs de la zone. Si un supernode se déconnecte du réseau, le système lui trouve un remplaçant en quelques millisecondes. Une fois que le fichier demandé a été localisé, le transfert se fait directement. Fast Track n'intervient donc pas dans le processus : « Nous nous contentons de distribuer un logiciel. Le réseau, lui, se crée tout seul et fonctionne en dehors de nous. »

La réalité est plus ambiguë, car, au niveau commercial, Niklas et Janus entendent conserver un rôle-clé. Pour la musique, leur modèle est simple, c'est celui de la



A trois, sans le sou, Niklas, Janus et Edwin ont inventé Kazaa, un logiciel d'échange de musique, photos, vidéos, romans si populaire qu'il fait déjà de l'ombre au célèbre Napster

DE KAZAA

radio : « Les gens écoutent de la musique sans payer, mais, en échange, ils consomment de la publicité. Ensuite, la radio verse une partie de ses gains aux ayants droit. Ce sera pareil pour nous : dès qu'un internaute ouvre Kazaa, des publicités s'affichent sur son écran, car il se connecte à son insu sur un serveur publicitaire. Les annonceurs nous reverseront aussi une part de nos recettes aux ayants droit. » Pour légitimer leur entreprise, ils contactent Buma-Stemra, la société d'auteurs néerlandaise, et proposent de lui reverser des royalties basées sur leurs futures recettes. L'accueil initial est plutôt favorable.

POURTANT, début 2001, ce scénario est encore théorique, car Kazaa ne décolle pas, l'argent commence à manquer. Catherine trouve un emploi mieux payé à Stockholm, Niklas décide de la suivre. Du coup, Janus rentre à Copenhague, Edwin restera seul à Amsterdam. Les trois amis

créent alors un « bureau virtuel » : grâce à Internet et au téléphone portable, ils continuent à travailler ensemble du matin au soir. Au printemps, une petite société du Tennessee, Music City, leur propose d'ache-

troisième nom, Grokster. Malgré ces étiquettes multiples, le système, techniquement, reste unifié.

Soudain, au printemps 2001, tout change : le bouche-à-oreille a fini par jouer, les

« J'ai compris que, grâce à Napster, l'Internet allait s'imposer comme un média de divertissement quotidien pour le grand public. C'était un bouleversement complet »

NIKLAS ZENNSTRÖM

internautes découvrent Kazaa, un premier contrat est signé avec une régie publicitaire. Ce succès coïncide avec le déclin de Napster, empêtré dans ses procès contre l'industrie musicale : « Les utilisateurs de Napster ont émigré chez nous spontanément,

nous ne savons pas comment ils nous ont trouvés. » A la fin de l'été, Kazaa compte des dizaines de millions d'utilisateurs. On y trouve les œuvres intégrales de tous les groupes anglo-saxons à la mode, mais aussi les stars des décennies précédentes, les classiques du rock et même les crooners de jadis : « De Britney Spears à Frank Sinatra. Les gens âgés ne viennent pas directement sur Kazaa, ils demandent à leurs enfants de trouver leurs chansons préférées ou de les mettre en circulation. » Les utilisateurs de Kazaa aiment aussi Mozart, Vivaldi, l'opéra chinois. Peu à peu, les musiques du monde entier apparaissent. Les artistes français sont très présents, de NTM à Georges Guétary.

En outre, Kazaa transporte tout ce qui est numérisable, à commencer par des images : « La majorité des photos montrent des sportifs, des automobiles et des filles nues. C'est la preuve que nous touchons le grand public. » Les internautes disposant de connexions à haut débit s'échangent des copies de DVD, principalement des films américains récents, tels *Matrix* ou *Moulin Rouge*. Quelques textes de romans à la mode font leur apparition, et, bien sûr, les copies pirates de jeux vidéo et de logiciels abondent.

GRISÉS par le succès, Niklas et Janus décident d'aller à Los Angeles, dans l'espoir d'ouvrir des négociations avec les Majors de la musique et du cinéma, sur les mêmes bases qu'avec la société d'auteurs Buma-Stemra. Ils obtiennent des rendez-vous avec de hauts responsables, mais les pourparlers traînent en longueur. Au bout d'un mois, ils apprennent par la presse qu'ils viennent d'être attaqués en justice pour violation de copyright par ceux-là mêmes avec qui ils négociaient de bonne foi ! Le choc est rude, mais ils décident de faire front. Leur avocat néerlandais saute dans le premier avion : « Je dois avouer que l'assignation m'a impressionné, dit-il. Il y a une cinquantaine de plaignants, dont tous les grands noms de Hollywood : Disney, MGM, Fox, Paramount, Time Warner, Sony, Virgin... »

Pourtant, après analyse, la situation n'est pas si tragique : « La plainte a été déposée en Californie, mais pas aux Pays-Bas. Or, l'un des principes du droit civil est qu'une société doit pouvoir se défendre dans son propre pays. Il faudra des mois pour que la plainte parvienne à Amsterdam par les canaux officiels... En attendant, j'ai pris contact avec des confrères américains, qui vont m'aider. » Niklas a du mal à croire que les Majors soient aussi aveugles : « S'ils réussissaient à nous éliminer, nos successeurs seraient bien pires. Déjà, un groupe de hackers, militants libertaires, a monté un projet baptisé Gift. Ils ont commencé à casser le cryptage de notre système et sont en train de créer un clone de Kazaa. Leur version sera un logiciel libre et ouvert, que tout le monde pourra modifier à l'infini. Si nous ne sommes plus là, plus personne ne contrôlera quoi que ce soit. »

De retour en Europe, Niklas et Janus découvrent que la Buma-Stemra, sans doute intimidée par l'action des Américains, a rompu les négociations. Sans hésiter, Niklas porte plainte devant la justice néerlandaise : « La Buma n'est pas une entreprise privée, c'est un organisme parapublic, qui est obligé d'accepter l'argent que nous voulons lui donner. » Pendant ce temps, sur le Net, la progression de Kazaa est fulgurante. Les bureaux d'études parlent de 2 millions d'internautes connectés simultanément, de 350 000 nouveaux utilisateurs par jour... Un fournisseur d'accès à Internet vient se renseigner, car il a du mal à croire les chiffres de ses propres serveurs : Kazaa représente 11 % du trafic Internet total de la ville ! Edwin le rassure : « Ce n'est rien, une université de l'Ohio m'a fait savoir que 90 % de son trafic était généré par Kazaa. »

Les propositions commerciales affluent, il faut se remettre au travail. Niklas et Janus reviennent à Amsterdam auprès d'Edwin. Leur nouveau QG est un restaurant végétarien New Age du centre-ville. Entre les affiches psychédéliques, les bouddhas vert fluo et les tabourets en planches de chantier, Edwin trouve un peu de place pour étaler les livres de comptes, les chèques, les contrats urgents : « Un prestataire de Pékin va nous acheter une licence... Un petit label américain voudrait faire de la pub sur notre site... Un distributeur de CD belge souhaite monter une boutique sur notre page d'accueil... »

Niklas fait de son mieux pour oublier les procès et va de l'avant. Pour préparer la prochaine version de Kazaa, il embauche un second employé, Andreas, 26 ans, qui arrive de New York. Janus, lui, a décidé de rester optimiste : « Les Majors américaines sont puissantes, mais elles ne gouvernent pas le monde, et les lois européennes nous sont plus favorables... De toutes façons, rien n'arrêtera Kazaa. Quand je prends le tramway à Amsterdam ou le bus à Copenhague, j'entends les écoliers parler de Kazaa comme s'il avait toujours existé. Il fait partie de leur vie quotidienne, il leur appartient, il n'a plus de secret pour eux. Ce sont eux qui décideront de son avenir. »

Yves Eudes
Dessin : Killoffer

Les choix et les pièges *par Giulio Tremonti*

L'HISTOIRE de l'Union européenne s'inscrit dans une trilogie, une séquence. D'abord les principes fondateurs, ensuite la monnaie commune, enfin la forme politique. La Constitution.

La convention de Laeken a (peut avoir) deux pôles de référence antithétiques : la convention de Philadelphie (1787), l'Assemblée européenne ad hoc de 1952. Laeken peut être l'une ou l'autre : un théâtre vivant de l'histoire, ou un aréopage abstrait. Le choix semble dépendre essentiellement de trois options politiques.

D'où faut-il partir ? Les Constitutions n'existent pas dans la nature. Elles sont normalement composées de deux parties : une première partie concernant les droits et les devoirs fondamentaux ; une seconde partie concernant la forme politique, les mécanismes constitutionnels.

La première partie de la Constitution européenne existe déjà : c'est la CEDH (Convention européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Rome, 4 novembre 1950). La CEDH a une valeur politique égale à celle de la Déclaration universelle des Nations unies (1948). Avec une différence : la CEDH n'est pas seulement un fantasmagorie énoncé politique, elle est aussi un extraordinaire instrument juridique. Elle est la base sur laquelle la Cour de Strasbourg dit le droit, de l'Atlantique à la Vistule, de Gibraltar à la mer du Nord.

La CEDH requiert certains aménagements. Parce que, paradoxalement, plus s'étend l'activité politique de l'Union (qui n'y a pas souscrit), plus se restreint le champ d'application (il y a, entre autres, pour y suppléer, l'article 6 du traité de Maastricht). Et aussi parce qu'elle ne comprend pas explicitement ce qu'on appelle les droits de la dernière génération (bioéthique, vie privée, etc.) Mais elle fonctionne encore parfaitement.

Une preuve, parmi tant : le 3 octobre 2000, le Parlement de Westminster, avec le « Human Rights Act », a « importé » la CEDH en l'incluant dans le droit intérieur anglais. C'est un fait extraordinaire. Est-il déjà obsolète ?

L'erreur fondamentale à éviter, dans la construction constitutionnelle européenne, est donc celle-ci : pour faire la Constitution, on ne doit pas partir de la partie qui existe déjà, mais de la partie qui n'existe pas encore. L'idée (formalisée par le Conseil européen de Cologne) de commencer le processus en donnant une plus grande visibilité, sous la forme d'une « charte », à des droits qui existent déjà ne paraît pas politiquement constructive.

Alors que la CEDH est déjà politiquement acceptée et mise en œuvre, la charte de Nice est en revanche discutable et discutée,

« fabrique », les mêmes designers et les mêmes fabricants que l'euro. Plus généralement, cette illusion dérive d'une idéologie à basse densité démocratique, fondée sur trois facteurs :

– Dans le cadre global, la croissante diffusion de la pensée post-moderne et néofasciste à propos de la « gouvernance » : la compétence mise au-dessus de la légitimation électorale ; le primat des coopérés sur les élus. Pour résumer, l'idée de la technocratie comme continuation de la démocratie par d'autres moyens.

– L'émiettement du processus démocratique, dans la forme terminale actuelle de ce que l'on appelle la « méthode communautaire ». Les Parlements délèguent aux gouvernements, ces derniers à la technocratie, et le Parlement européen est trop laissé de côté. Au bout du circuit politique, les choix démocratiques tendent à prendre la forme impériale de l'alternative sommaire : « Ou bien... Ou bien... »

– L'orgueil démesuré de la gauche socialiste, presque partout hégémonique en Europe, au moins dans les vingt-cinq dernières années. L'hégémonie d'une seule pensée politique n'est pas exacte ce qui sert le mieux l'Union. Ce qui la sert, c'est plutôt la synthèse équilibrée de pensées différentes.

L'hégémonie d'une seule pensée politique n'est pas ce qui sert le mieux l'Union européenne. Ce qui la sert, c'est plutôt la synthèse équilibrée de pensées différentes

tant dans ses mérites que dans sa méthode. Il serait donc préférable d'éviter des désaccords politiques et d'incorporer telle quelle la CEDH dans la nouvelle Constitution.

Technocratie ou démocratie ? Les Constitutions ne se fabriquent pas comme les monnaies. Ces dernières peuvent être fabriquées avec une certaine dose de despotisme éclairé, quelque chose comme les décrets impériaux. Il n'en est pas de même pour les Constitutions. Pourtant, l'illusion est fortement implantée en Europe que, même si les produits sont différents, la fabrication peut néanmoins être la même. Avec la même

tiques tendent à prendre la forme impériale de l'alternative sommaire : « Ou bien... Ou bien... »

– L'orgueil démesuré de la gauche socialiste, presque partout hégémonique en Europe, au moins dans les vingt-cinq dernières années. L'hégémonie d'une seule pensée politique n'est pas exacte ce qui sert le mieux l'Union. Ce qui la sert, c'est plutôt la synthèse équilibrée de pensées différentes. Ce n'est pas un hasard, bien au contraire, si les moments les plus forts de l'Union ont été, dans son histoire récente, ceux inspirés (entre autres) par Giscard et Schmidt, par Mitterrand et Kohl.

Pour des raisons diverses, mais

toutes démocratiques, la force de ces facteurs est actuellement en déclin. C'est tout à fait positif : car plus haute est la densité démocratique, plus hautes sont les chances de Laeken.

Fonctions ou souveraineté ? Nous sommes ici dans un domaine où les différences sémantiques et

GIULIO TREMONTI est le ministre italien de l'économie et des finances.

les confusions culturelles et mentales peuvent produire des effets paralysants. Stylisée, en revanche, la question est plutôt simple. Elle se développe à travers des hypothèses alternatives : super-Etat (fédération) ou Union d'Etats-nations (confédération) ? La seconde hypothèse est, d'un point de vue réaliste, la meilleure : celle sur laquelle – on peut en être certains – peut se concentrer, bien plus efficacement que sur l'autre, le consensus politique des forces de centre-droite. Il est vrai que l'architecture générale de l'Union est originale et complexe, car elle contient aussi des éléments de la première hypothèse (par exemple, la Banque centrale européenne, fédérale). Mais il est plus vrai encore que l'avenir du processus politique reste constitué par l'Etat-nation. Car, jusqu'à maintenant, nous connaissons des Etats sans démocratie, mais nous ne connaissons pas encore de démocraties sans Etat. Simple. C'est l'objet de la dévolution vers le haut : fonctions ou souveraineté ?

Les fonctions peuvent être centrées par et dans les Etats-nations, sans nécessité de construire, au-dessus d'eux, une nouvelle entité politique. En l'espèce, si l'objet de la dévolution vers le haut est

constitué de fonctions, on ne crée pas, au-dessus des Etats-nations, une entité politique supérieure (souveraine) nouvelle et différente. Il s'agit seulement d'un arc d'action commune.

Il n'en est pas ainsi, en revanche, si on monte d'un échelon, en passant des fonctions à la souveraineté. Le transfert de souveraineté postule en effet la session par les Etats-nations d'une part de leur pouvoir originaire souverain et sa concentration, au-dessus des Etats-nations, dans une entité politique supérieure (souveraine) différente et nouvelle.

Rien n'est gratuit. Dans les deux cas, les hypothèses comportent des points critiques. Deux exemples. Dans l'hypothèse du transfert de fonctions entre normalement le cas de la politique étrangère. Quelle « Union » serait-ce, en effet, sans une politique étrangère européenne unitaire ? Sur ce point, un test de faisabilité : l'hypothèse d'un siège européen unique au Conseil de sécurité des Nations unies est-elle réalisable ?

Second exemple : dans l'hypothèse du transfert de souveraineté se pose la question électorale. Dans l'application politique du dispositif fonctionnel, la question démocratique est absorbée et résolue à l'intérieur des Etats-nations. Dans celle du dispositif organique, la question démocratique est au contraire résolue à nouveaux frais : avec la légitimation démocratique directe de la nouvelle entité politique supérieure. Mais il faut y ajouter un point essentiel : ici, plus grande est la quantité de souveraineté que l'on veut transférer vers le haut, et plus petites sont, à cause des freins historiques, les chances politiques de fonctionnement du mécanisme.

Les jeux sont ouverts. Chemin faisant, nous pouvons formuler tous les arguments. Sauf un. Nous ne pouvons pas faire comme si nous ne savions pas. Nous sommes parfaitement avertis.

Traduit de l'italien par François Maspéro

Médecins : l'échange

par Jean-François Bergmann

PLUTÔT que de poursuivre un épuisant bras de fer avec les médecins pour (ou contre) la consultation à 20 euros, il serait infiniment plus efficace d'accéder immédiatement à toutes leurs basses revendications financières : cela permettrait de faire de substantielles économies !

En effet, après les avoir satisfaits du côté du portefeuille, la ministre de l'emploi et de la solidarité serait en position de force pour faire enfin

JEAN-FRANÇOIS BERGMANN est professeur de thérapeutique (université Paris-VII).

passer la seule réforme vraiment utile et importante pour la médecine française : une formation médicale continue indépendante et obligatoire. En formant les médecins à plus de rigueur dans leur démarche diagnostique et thérapeutique (et en les obligeant à fermer leur cabinet de 5 à 10 jours par an pour aller se recycler), M^{me} Guigou se rembourserait largement de la hausse du prix de la consultation.

La médecine est en France une des rares professions à haute responsabilité où n'existe aucune obligation de réactualisation des compétences. La déontologie incite à rester au fait des données nouvelles de la science, mais rien n'est obligatoire. Son doctorat en poche à 30 ans, un médecin pourra exercer jusqu'à sa mort sans qu'aucun contrôle de ses connaissances ni aucune action de formation ne vienne remettre en question ses acquis vieillissants. On est plus exigeant pour les yeux du chauffeur de taxi, la température de l'étal du boucher ou le réglage d'une chaudière que pour les capacités de ceux à qui l'on confie sa santé.

Les positions rétrogrades de l'ordre des médecins accroché à la notion de médecine « libérale », donc libre de ne jamais se remettre en question, et celles, corporatistes, des syndicats médicaux refusant toute ingérence dans leurs affaires de famille ont conduit à l'échec toutes les tentatives de formation continue de qualité. Actuellement, la plupart des médecins se croient informés parce qu'ils lisent des revues médicales généralement gratuites donc peu fiables car payées par les annonces publicitaires de l'industrie pharmaceutique ou parce qu'ils reçoivent des représentants ou assistent à des enseignements postuniversitaires de ces mêmes industries.

Il serait temps de mettre en place une formation continue efficace, c'est-à-dire obligatoire, indépendante, normative, évaluée et contrôlée. L'obligation de formation devrait être une évidence professionnelle. Les médecins les plus sûrs d'eux, souvent les plus occupés, sont aussi ceux qui se recyclent le moins ; ils restent dans leurs certitudes, bonnes ou mauvaises. Les formations devraient être d'un niveau scientifique irréprochable mais adaptées aux exigences d'un enseignement professionnel moderne. On a trop vu, aux riches heures des crédits du fonds d'action-formation des années 1990, de formations bidon montées par quelques copains bien introduits et grassement rémunérés pour organiser des soirées de formation à l'inspection professionnelle nombriliste.

Il faut donc qu'une structure indépendante définisse les thèmes en fonction des priorités de santé publique, mais aussi des carences de connaissances de la profession. Ces formations devraient être contrôlées dans leur contenu et leurs résultats (comme d'ailleurs devrait l'être aussi l'enseignement initial à l'université). Enfin, un contrôle des connaissances devrait faire partie d'un processus d'accréditation et de recertification indispensable pour pouvoir continuer à exercer.

Si le prix actuel de la consultation est une honte, l'absence de formation médicale continue indépendante et obligatoire en est une autre. Alors, donnant donnant...

Constituer l'Europe

Suite de la première page

N'est-ce pas ce que cherche à concilier la formule ambiguë mais réaliste d'une « *fédération européenne d'Etats-nations* » ? L'Europe future devra être un mixte garantissant la nécessité de l'unité (ce que Madison appelle le national) avec la protection de la diversité (le fédéral).

A la veille de la réunion de la Convention, nul ne peut dire quel sera l'évolution d'un processus encadré, certes, mais où les espaces de choix sont encore très ouverts. A ce stade, on ne peut que souligner les scories qui polluent le débat politico-constitutionnel et, par ailleurs, mettre en relief quelques défis majeurs.

La première difficulté tient à la projection, au niveau européen, de préjugés ou stéréotypes profondément ancrés dans les traditions ou cultures nationales, à commencer par les problèmes que suscite le terme « Constitution ».

Sans parler de la réticence britannique à l'idée d'une Constitution écrite, il est assez fréquent que le terme apparaisse comme consubstantiel à l'idée d'Etat, de peuple et de nation, comme si ces concepts et réalités étaient indissolublement liés à la fois spatialement et temporellement. M. Giscard d'Estaing a choisi une formule heureuse en parlant de « *traité constitutif* ». Les termes collent à la réalité et rien, demain, n'empêchera de parler de la Constitution si on en a le désir.

Il en va de même de concepts et de mots tels que « *fédération* », qui suscitent des images favorables dans de nombreux pays d'Europe mais créent des phénomènes de répulsion et de rejet dans les vieux Etats centralisés comme la France ou la Grande-Bretagne. L'un et l'autre pays n'ont de cesse de se réclamer du principe de subsidiarité pour contrer la naissance d'un nouveau Léviathan européen.

Paradoxalement, pourtant, la plupart des élites – mais aussi l'opinion et les médias – refusent

l'idée de fédération qui constitue la plus forte expression de la subsidiarité et la seule solution alternative réelle à un Etat bureaucratique et centralisé. Trop de souvenirs et de bagages historiques encombrant les perceptions individuelles et collectives pour permettre une appréhension froide et rationnelle de la question.

En deuxième lieu, le débat sur l'éventualité d'une Constitution européenne est encombré par un certain nombre d'illusions ou de rêves. La première illusion est celle de la panacée constitutionnelle assez répandue dans les milieux européanistes et fédéralis-

Trop de souvenirs et de bagages historiques encombrant les perceptions individuelles et collectives pour permettre une appréhension froide et rationnelle de la question

tes. La Constitution, si elle était mise en place, devrait régler la plupart des problèmes auxquels doit faire face l'Europe aujourd'hui. La vertu des institutions serait dans cette vision volontariste et juridique capable de surmonter les difficultés économiques, sociales, militaires, etc., que l'Europe, dans son statut présent, est incapable d'affronter correctement.

Une autre illusion (qui toutefois commence à s'atténuer) est celle de parvenir à une claire division des compétences au sein du système de « *gouvernement à niveaux multiples* » européen. Curieusement, ce mythe s'est développé avec le plus de vigueur en Allemagne, le pays qui a porté l'imbrication des compétences en son sein à un point de raffinement et de complexité presque sans équivalent en Europe !

Sans doute la frustration croissante des Länder à l'égard de l'expropriation de leurs compétences

par Berlin et par Bruxelles justifie-t-elle les pressions en faveur d'une clarification. L'actuelle confusion appelle une remise en ordre. Mais il est utopique d'espérer un partage limpide. Les régions, les Etats et Bruxelles sont condamnés à coopérer.

Un troisième élément de confusion dérive de ce qu'on pourrait qualifier de « *benchmarking* » erroné. Alors que tout le monde s'accorde à reconnaître le caractère *sui generis* de la construction européenne, les concepts à disposition sont tous profondément imprégnés de leur origine nationale, de la formation des Etats, du processus de développement démocratique.

Tout se passe comme si la

tie absolue n'existe pas. Or, dans le débat sur le déficit démocratique, tout s'est passé comme si les termes de référence étaient ceux de systèmes démocratiques nationaux parfaits. Les Etats ne méritent pas cet excès d'honneur et l'Europe cet excès d'indignité.

Un quatrième problème naît de la difficulté conceptuelle et pratique à imaginer un ordre démocratique postnational. Les deux phénomènes ont été si bien liés dans la mythologie politique contemporaine que les souverainistes peuvent aisément poser l'équation selon laquelle démocratie et nation sont les deux faces indissolublement liées d'une même réalité. Pour eux, la démocratie est nationale (ce qui est juste). Mais plus encore, elle ne pourrait être que nationale (ce qui est contestable).

Si cet aphorisme était avéré, alors la situation de la démocratie du III^e millénaire serait sans doute assez tragique. De même que la démocratie est à la fois locale et nationale, il faut, pour traiter les problèmes qui sont aujourd'hui supranationaux, des institutions et des procédures démocratiques qui dépassent le cadre trop étroit de la nation. Renoncer à cette ambition serait réduire l'espace démocratique à peu de chose puisque la plupart des problèmes ont aujourd'hui une dimension supranationale. Commerce, environnement, émigration, crimes

L'entreprise est vaste et difficile, car les traités actuels sont confus, bavards, mais aussi incomplets

contre l'humanité, etc., appellent une démocratie plus globale.

On pourra aisément rétorquer que cette aspiration reste aussi utopique aujourd'hui que l'était, il y a deux siècles, l'appel de Kant à une paix universelle. Ce « réalisme » est toutefois réducteur et empêche toute innovation intellectuelle et pratique. Jusqu'à la Révolution américaine, philosophes et penseurs ne cessaient de

Une Constitution n'est pas seulement un ensemble de règles plus ou moins déclamatoires et pratiques, mais un contrat social. Du document que les conventionnels mettront au point dépendra sans doute non seulement l'avenir de l'Europe mais l'avenir aussi tenu que sans précédent d'une démocratie postnationale.

Yves Mény

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

■ LA CROIX

Michel Kubler

La vérité n'est jamais aussi simple qu'un film bien liché – jusque dans les caricatures. L'histoire est prise dans la complexité de ses acteurs et l'enchevêtrement des événements. (...) Malgré la réussite artistique et émotionnelle d'*Amen*, il faut dire clairement que ce film n'est pas honnête. (...) Il faut permettre aux historiens de saisir au mieux l'attitude de Pie XII, entre ce qu'il pouvait savoir de l'histoire et ce qu'il a cru son devoir. Mais il restera toujours un écart, sans blanc ni noir, entre clarté évangélique et retenues diplomatiques, entre insurrection du prophète et prudence du pasteur. L'un et l'autre ont vocation de témoin.

■ LES ÉCHOS

Favilla

La décision du Comité européen des droits sociaux, qui vient de condamner les lois sur les 35 heures pour ne pas suffisamment protéger le droit au repos des cadres, n'aura sans doute que peu d'effet pratique. Elle est, par contre, l'occasion de s'interroger sur la façon dont notre pays reconnaît, ou non, la spécificité des cadres. (...) Que ce soit par leur métier ou par leur place dans l'entreprise, ils gardent des particularités dont les syndicats sont les premiers à être obligés de tenir compte. Répugnant toujours à se fondre dans une masse anonyme, soucieux de gérer au mieux leur carrière personnelle, ils restent des individualistes. L'exemple des 35 heures le montre bien : ils veulent avoir les mêmes avantages que les autres mais selon des modalités qui leur soient propres.

■ RTL

Alain Duhamel

Jacques Chirac a eu raison de protester avec véhémence contre les accusations très graves qu'avait lancées Ariel Sharon. Le premier ministre israélien présentait la France comme (...) le pays le plus antisémite d'Europe. (...) En réalité, Ariel Sharon ne supporte pas les critiques françaises contre sa politique et, utilisant une vieille arme, il amalgame les critiques qu'essuie son gouvernement à de l'antisémitisme, alors qu'il s'agit, dieu merci, de deux registres bien différents et qui doivent le rester.

■ LCI

Pierre Luc Séguillon

Une hirondelle ne fait pas le printemps. Surtout au Proche-Orient. Mais tout espoir diplomatique d'inverser le fol engrenage de la violence entre Israéliens et Palestiniens, fût-il maigre et fût-ce avec prudence, mérite d'être encouragé. (...) L'initiative du prince Abdallah n'est évidemment pas désintéressée. La dynastie saoudienne, dont les relations se sont beaucoup tendues avec son protecteur américain depuis plusieurs mois, a tout intérêt à combattre une instabilité régionale qui constitue pour elle une véritable menace intérieure et extérieure. (...) Mais, en dépit de toutes ces faiblesses, cette initiative a l'immense avantage de venir de l'Etat arabe réputé le plus intransigent dans la défense de la ville sainte en même temps que le plus proche des Etats-Unis.

AU COURRIER DES LECTEURS

SENTENCES DÉMESURÉES

La justice sait quelquefois être effrayante : le tribunal correctionnel de Valence vient de condamner à six mois de prison ferme un dirigeant de la Confédération paysanne, et à trois mois de la même peine trois autres personnes. Ces sanctions ont été assorties d'amendes démesurées. Aucun des quatre n'avait d'antécédent judiciaire. Ils étaient coupables d'avoir fauché un champ de maïs transgénique. La sentence est tombée dans une salle d'audience qui est le lieu même d'où étaient parties, entre 1982 et 1992, des idées qui avaient franchi les limites du département de la Drôme en provoquant des réactions contrastées. On y disait en effet, par réquisitoires ou discours, que la répression était incapable d'enrayer la progression des phénomènes de société et que la solution aux problèmes économiques et sociaux relevait de mesures politiques. On y laissait entendre que la justice était utilisée pour mar-

LA RÉFORME de l'Etat ? Depuis des années, les politiques l'annoncent souvent, surtout à la veille de consultations électorales. La France ne fait pas exception qui, en pleine campagne présidentielle, voit ressurgir le slogan en forme d'obstacle sur lequel droite et gauche ont régulièrement buté. Les échecs sont légions, les succès méconnus ou oubliés. La revue *Sociétal*, dirigée par Gérard Moatti, a le mérite d'interpeller les témoins directs de ces « tranches d'histoire », qui ont jalonné vingt ans de vie publique française. Jacques Delors, ministre de l'économie, et trois premiers ministres, Michel Rocard, Edouard Balladur et Alain Juppé, ont accepté d'évoquer sans détours réformes réussies et échecs cuisants.

A son actif, l'ex-président de la Commission de Bruxelles met la désinflation et la fin de l'indexation des salaires qui ont abouti, en trois ans, à diviser par deux le rythme de



hausse des prix. Au passif la réforme fiscale, « qui n'est pas allée plus loin que la présentation au gouvernement du schéma que j'envisageais ».

C'est aussi sur la fiscalité que Michel Rocard a trébuché : son projet de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu s'est heurté au refus catégorique de la Direction générale des impôts (DGI). On l'a oublié, mais c'est d'extrême justesse qu'il a échappé à une motion

de censure qui aurait signifié l'abandon de la contribution sociale généralisée (CSG), dont la justification, aujourd'hui, ne fait plus guère débat.

Sur ses succès comme ministre de l'économie ou locataire de Matignon, Edouard Balladur n'est pas avare d'exemples. La suppression du contrôle des prix, les privatisations, le développement de l'actionnariat populaire, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, l'indépendance de la Banque de France, la réforme des retraites du régime général, enfin, l'encouragement au travail à temps partiel et l'allègement des charges sur les bas salaires, c'est lui.

Echec avéré, en revanche, de la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes ; échec rentré, celui de n'avoir pas engagé la réforme des retraites dans la fonction publique, qui concerne 5 millions de personnes. Réformer est-il toujours politi-

quement coûteux pour un gouvernement ? Edouard Balladur s'en défend : « Réformer ne signifie pas nécessairement aggraver des intérêts particuliers. »

BERCY, UNE RÉFORME TORPILLÉE

Justement, « la crainte d'une remise en cause des avantages acquis », voilà, pour Alain Juppé, la vraie raison de son échec sur deux dossiers que tout semblait distinguer : la réforme des régimes spéciaux de retraite et la refonte du statut de la SNCF, qui déclencha les grèves de l'hiver 1995, fatales au premier ministre de l'époque. Le maire de Bordeaux fait tout de même état de certaines satisfactions. S'il n'a pas eu le temps de s'attaquer au statut d'EDF-GDF, la réforme de France Télécom a été menée à terme, tout comme celle du Quai d'Orsay. Un succès qui résulte certainement « d'une volonté politique, affirmée avec force à l'origine du projet, et

régulièrement répétée à toutes les étapes de la mise en œuvre ».

Une volonté politique continue, qui a manqué à l'ambitieuse « réforme de Bercy » de Dominique Strauss-Kahn. Attaqué par les syndicats des directions concernées (DGI et Comptabilité publique), miné par des élus craignant la disparition de perceptions rurales, le projet ne survécut pas à la démission forcée de DSK en 1999, pas plus qu'à la remise en chantier entreprise par son successeur, Christian Sautter, finalement désavoué par Matignon. Cette « mécanique de l'échec » est démontée pour la première fois par deux cadres des finances qui ont suivi le dossier, et qui, pour cette raison, souhaitent garder l'anonymat.

Serge Marti

★ Serpe, 6, rue Clément-Marot, 75008 Paris.
societal.serpe@wanadoo.fr

SUR LE NET

Les documents cités dans cette chronique sont accessibles directement à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

■ Le magazine *Time* publie un dossier sur l'Arabie saoudite et la façon de faire évoluer le royaume. www.time.com/time/europe/magazine/article/0,13005,901020304-212732,00.html

■ En 1999, un symposium organisé par le Centre d'études arabes contemporaines de l'université de Georgetown, à Washington, dressait le bilan d'un siècle d'existence de ce pays. www.georgetown.edu/sfs/programs/ccas/saudi.pdf

■ Le service de recherche du Congrès américain a mis à jour son dossier sur les relations avec Riyad après la guerre en Afghanistan. www.fpc.gov/CRS_REPS/sa0125.pdf

■ La fédération des scientifiques américains précise ce document en s'intéressant plus particulièrement au commerce d'armes entre les deux Etats. www.fas.org/asmp/profiles/saudi_arabia.htm

■ Amnesty détaille les violations des droits de l'homme (et de la femme) dans cette nation gouvernée selon la règle wahabbite. www.amnesty.org/aib/intcam/saudi/

■ La Banque mondiale résume en deux pages la situation économique du royaume. www.worldbank.org/data/countrydata/aag/sau_aag.pdf

■ En janvier, le ministère de l'énergie des Etats-Unis a mis en ligne une étude sur l'industrie pétrolière et gazière en Arabie saoudite. www.eia.doe.gov/emeu/cabs/saudi.html

■ Dans sa livraison de mars-avril, la revue *Foreign Affairs* raconte la bataille que se livrent la Russie et l'Arabie saoudite pour la domination du marché de l'énergie. www.foreignaffairs.org/articles/Morse0302.html

L'axe Blair-Schröder vu par la presse allemande

Lassitude de Berlin à l'égard d'un moteur franco-allemand qui « ne fonctionne plus »

LES PROPOSITIONS de réforme du Conseil européen (réunissant les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE) formulées par le chancelier allemand Gerhard Schröder et le premier ministre britannique Tony Blair, présentées juste avant la séance inaugurale,

jeudi 28 février, de la Convention sur l'avenir de l'Europe, suscitent de nombreux commentaires dans la presse allemande. Moins sur le fond – ces mesures pour une meilleure efficacité du Conseil semblaient faire consensus – que sur la forme : on assisterait à la nais-

ce d'un « nouvel axe européen » entre Berlin et Londres, qui ignorerait superbement Paris.

« Londres rangé aux côtés de Berlin, écrit *Die Welt*, voilà qui constitue une révolution à un double titre. C'est la reconnaissance du fait que le moteur franco-allemand de l'UE

ne fonctionne plus. C'est aussi la preuve que Tony Blair est sérieux lorsqu'il réclame davantage d'Europe, même si cela ne signifie pas forcément que son pays va adopter l'euro. Le silence radio dans la liaison entre l'Allemagne et la France n'est pas seulement dû à une mauvaise alchimie entre Gerhard Schröder et ses interlocuteurs Jacques Chirac et Lionel Jospin. Paris manque d'idées et réagit avec mauvaise grâce devant la perspective que l'Allemagne assume un rôle plus important au sein de l'UE, à la faveur de son élargissement. »

La *Frankfurter Allgemeine Zeitung* remarque que Tony Blair multiplie ces derniers temps les initiatives communes, après celle sur la dérégulation européenne lancée avec Silvio Berlusconi et José Maria Aznar. Pour le premier ministre britannique, l'avantage est double sur le plan intérieur, poursuit cet autre quotidien conservateur : « Il se présente comme un pourvoyeur d'idées, un visionnaire pour l'Europe qui structure son avenir avec l'Allemagne ; il esquive de nouveau en Grande-Bretagne le débat enflammé sur l'euro. » Dans un éditorial intitulé « Adieu Paris, Hello Londres », la *Süddeutsche Zeitung* (centre gauche) estime que, si le chancelier « joue la carte britannique, à la surprise générale des Européens », c'est apparemment à bout de patience avec ses amis traditionnels d'outre-Rhin. « Pour l'Europe, rien n'est encore gagné », estime cependant le quotidien munichois : lorsque les Hexagonaux seront allés aux urnes, « un quelconque président français devra encore ratifier les souhaits de réforme formulés par Berlin et Londres ».



Un monde de voyous. Sur la carte : Quels pays connaissez-vous ? Si tu ne sais pas, t'as qu'à écrire « Etat voyou ». **Dessin de Greser & Lenz.**

(« Courrier international » pour « Le Monde »)

lemonde.fr pour *Le Monde*

vincent.truffly@lemonde.fr

quer la démission des gouvernants. On y affirmait que, dans de telles circonstances, la répression devait être mesurée et la sévérité réservée à ceux qui portent gravement préjudice à leurs concitoyens par leur violence ou leur astuce. On y exprimait l'avis que les usagers de produits dits « stupéfiants », les étrangers en situation irrégulière, les objecteurs de conscience, et quelques autres encore, n'avaient rien à faire dans des prisons déjà surencombrées, et qu'en aucun cas l'incarcération ne pouvait être une réponse à l'anormalité de leur situation.

A ceux qui pensent que quelquefois les idées hantent les lieux qui les ont abrités, le tribunal de Valence vient d'infliger une cruelle désillusion.

Georges Apap, ancien procureur de la République de Valence

CARTES GRISÉES

Je ne comprends pas ce projet de réforme qui consisterait à ne pas exiger du propriétaire d'un véhicule qui change de département de mettre à jour sa carte grise dans son nouveau département. En effet, celle-ci est un élément essen-

tiel pour permettre d'obtenir l'adresse du propriétaire d'un véhicule, elle est déterminante pour les enquêtes sur la voie publique.

Comment un comportement délicat pourra-t-il être réprimé si l'adresse inscrite sur ce document ne correspond plus à une adresse réelle ? N'est-ce pas une « vraie-fausse » bonne intention ?

Patrick Poissonnier
Amiens

PAS DE POURBOIRE

Je suis en désaccord complet avec votre article paru dans *Le Monde* du 6 février sur la disparition du pourboire, et dont l'encadré conclut que la suppression totale de cet archaïsme mènerait « à une révolution ». Au Danemark, où je réside, le pourboire fut définitivement aboli dans les années 1970. Pas de pourboire dans les taxis, où le client paie la somme exacte indiquée au compteur, pas de pourboire chez le coiffeur, pas de pourboire à la pompe à essence, pas de pourboire au théâtre ou au cinéma. Certes, quelques étrangers ou touristes non avertis donnent encore la pièce au garçon d'étage dans les hôtels, mais ce sont

les seuls. La disparition du pourboire est, dans la totale tradition danoise, une pratique assimilée à une forme déguisée de corruption dans un pays considéré internationalement comme le moins corrompu au monde (la France n'est qu'à la 23^e place !) L'éradication du pourboire en France ne produirait ni révolution ni mouvements syndicaux, comme vous le suggérez, mais montrerait une maturité sociale dans toutes les relations entre client et fournisseur. Mais est-on prêt en France, sans information préalable, à ce changement dans les mœurs quand dessous-de-table, pots-de-vin et ristournes en tout genre restent dans les habitudes, pour ne pas parler de l'évasion fiscale ?

Jean-Louis Le Lay
Hillerod (Danemark)

ADIEU GRAMMAIRE ET ORTHOGRAPHE

La commission d'« experts » de l'éducation nationale vient d'inventer la « transversalité », une idée qui pratiquement se résume ainsi : je cesse d'enseigner le français et mes élèves le connaîtront parfaitement ! Par quel miracle ? Voici le

raisonnement des « experts ». La langue utilisée à l'école étant le français, les enfants progressent dans cette langue quelle que soit la matière enseignée ; les compétences dans la compréhension et l'emploi de la langue orale et écrite se construisent à travers toutes les disciplines. (...) L'horaire maximum de français passera donc de 9 heures à 6 h 30. Certes le point de départ du raisonnement n'est pas faux : tout au long de la journée de classe et dans toutes les activités, l'instituteur corrige, enrichit l'expression orale et écrite de ses élèves, les aide à progresser dans la compréhension et le maniement de leur langue. Mais cette pratique a toujours existé dans les classes ; seuls des gens qui ont peu d'expérience du terrain peuvent la croire novatrice. A l'exception d'une heure et demie de grammaire, seront donc rayées de l'emploi du temps les heures consacrées à l'expression écrite ainsi que celles consacrées à l'orthographe, la conjugaison et au vocabulaire. Finis les exercices de grammaire et d'orthographe, accusés de « tourner à vide » : une heure et demie par semaine « d'observation

réfléchie de la langue » est considérée comme amplement suffisante pour compléter l'apprentissage transversal du français. Grâce aux heures ainsi « gagnées » sur l'enseignement du français, les élèves apprendront une langue régionale ou étrangère et pratiqueront davantage les arts visuels ou la musique, infiniment plus médiatiques que la pratique correcte de la langue française.

Retirer deux heures ou deux heures et demie à l'enseignement du français au CE2 et au CM, c'est affaiblir les chances pour les enfants, et en particulier pour les plus fragiles, d'accéder à la « maîtrise du langage oral et écrit » pourtant donnée par les « experts » comme « la priorité des priorités ».

Françoise Impens
Courriel

Pour nous écrire : Le courrier des lecteurs du *Monde*, 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05.
Par télécopie : 01-42-17-21-74.
Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr
Merci d'indiquer votre adresse complète.

Divergences européennes sur le Proche-Orient

UN PAS en avant, deux pas en arrière. Après avoir donné l'impression, lors du Conseil ministériel européen de Caceres les 8 et 9 février, qu'ils étaient déterminés à s'engager plus sérieusement dans la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien en le replaçant sur une voie politique, les quinze font à nouveau éclater leurs divergences au grand jour.

Réunis le lundi 18 février à Bruxelles, leurs ministres des affaires étrangères ont décidé de se donner le temps de la « réflexion » pour définir une initiative commune. Entre-temps, le secrétaire au Foreign Office, Jack Straw, avait ironisé sur ce qu'il considère comme la prétention de l'UE à vouloir « régler à l'aide de deux pages de papier » un conflit aussi « inextricable ». Une visite en Israël a par la suite renforcé sa conviction qu'il fallait d'abord « rendre la vie des Israéliens plus sûre et réprimer le terrorisme en provenance des territoires occupés ». Son homologue allemand, Joschka Fischer, est sur la même ligne : « La fin de la violence est la condition préalable à toutes les autres idées. »

Les « deux pages de papier » visées par les remarques ironiques de M. Straw sont sans doute cet ensemble d'« idées » – qui tiennent précisément en deux pages – que Paris a soumises fin janvier à ses partenaires comme autant de suggestions pour remettre le processus de paix sur les rails. D'autres pays ont les leurs, mais toutes visaient à inverser le postulat en vigueur depuis

des mois et qui tient en quelques mots : la sécurité d'Israël prime sur tout, la solution politique peut attendre. L'exigence sécuritaire, posée dès la publication, en mai 2001, des recommandations de la commission Mitchell – du nom de son président, l'ancien sénateur américain George Mitchell –, s'est révélée inapplicable, d'autant qu'elle a été assortie par Ariel Sharon d'une autre, celle de l'observation par les Palestiniens d'une trêve irréprochable d'une durée de sept jours, sans que l'administration américaine y trouve rien à redire. Les sept mois qui se sont écoulés depuis le rapport Mitchell ont assez montré la vanité de cette manière de procéder pour qu'il soit nécessaire d'en envisager une autre, qui replace le problème dans son contexte originel, c'est-à-dire politique.

ÉLECTIONS DIRECTES

C'est ce qu'a fait Paris. Pour donner aux Palestiniens la possibilité de s'exprimer autrement que par des attentats-suicides, comme le dit le chef de la diplomatie, Hubert Védrine, quel meilleur moyen que des élections directes, dont l'objectif serait, selon le verbatim des « idées » en question, de « conforter la légitimité populaire de l'Autorité palestinienne dans ses efforts pour réduire les mouvements extrémistes » et de leur permettre de « confirmer » leur adhésion au processus de paix. Le scrutin devrait parallèlement « restaurer chez les Israéliens le sentiment qu'il existe dans

le camp opposé une majorité favorable à la paix et des institutions mandatées pour reprendre les négociations ».

Cela veut dire qu'après seize mois d'Intifada la logique exclusivement sécuritaire a montré ses limites. La méfiance est totale entre Israël et les Palestiniens. Un scrutin devrait permettre de s'assurer que l'on est toujours, côté palestinien, dans une logique de paix et que celle-ci est bel et bien conduite par le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, que le gouvernement israélien cherche à délégitimer. L'UE a répété que M. Arafat et l'Autorité demeurent le seul interlocuteur palestinien. Les Etats-Unis viennent de se prononcer dans le même sens lors de la récente visite de M. Sharon à Washington.

L'autre « idée » française est la reconnaissance d'un Etat palestinien, reconnaissance qui se ferait dans la foulée des élections, sans attendre que soient achevés les négociations sur le statut définitif de la Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem-Est. La création d'un Etat était inscrite dans la logique et non dans le texte même des accords d'Oslo, et tout le monde ou presque, jusques et y compris M. Sharon, admet désormais que la création de cet Etat est inévitable. Le président américain, George W. Bush, l'a solennellement proclamé en novembre 2001 du haut de la tribune de l'Assemblée générale de l'ONU, et le secrétaire d'Etat, Colin Powell, l'a confirmé quelques jours plus tard à l'université de Louisville, dans le Kentucky, précisant que cet Etat devait être « viable ».

Rien n'empêche, estime Paris, de reconnaître d'ores et déjà cet Etat et de l'admettre aux Nations unies, dans une démarche qui serait de nature à « provoquer le choc psychologique pouvant justifier [aux yeux des Palestiniens] la fin de l'Intifada », et donc le retour au calme tant souhaité. Cela permettrait de « réimpliquer la société palestinienne dans son projet de construction de l'Etat » et d'« établir entre les deux Etats [palestinien et israélien] une symétrie d'obligations réciproques ». Israël devrait assurer à son vis-à-vis les moyens d'un « fonctionnement viable », mettant en œuvre « dans un délai défini [quelques semaines] le troisième redéploiement » prévu par des accords remontant à 1998 et reprenant « les négociations sur les liens fixes entre Gaza et la Cisjordanie ».

L'ESPOIR D'HUBERT VÉDRINE

Paris ne suggère pas quelles pourraient être les frontières de l'Etat palestinien, se bornant à rappeler la base des négociations de paix, à savoir les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité – qui prévoient, selon que l'on se place dans la version anglaise ou française, la paix en échange de la restitution par Israël « de » ou « des » territoires occupés en 1967. Pour être reconnu, un Etat, explique-t-on de source française, doit être doté d'un territoire et d'une autorité, et ils existent même si l'étendue du territoire n'est pas encore déterminée et fait l'objet d'opinions très éloignées. Tout pays partiellement occupé se trouve partiellement dans cette situation et un accord sur les frontières peut intervenir ultérieurement et faire l'objet d'un traité séparé.

Hubert Védrine ne perd pas espoir. Pour lui, les partisans de « la sécurité d'abord » sont désormais minoritaires au sein de l'Europe, a-t-il remarqué, mercredi 20 février, dans un entretien à RTL.

Les aventures de Victor Hugo PAR CAGNAT



Notre-Dame de Paris. La liaison de Sainte-Beuve et d'Adèle, l'épouse de Hugo, provoque une crise conjugale.

Mouna Naïm

Haro sur la presse gratuite ?

L'ARRIVÉE des quotidiens gratuits d'information en France – Metro, du groupe suédois Metro International (filiale de Modern Times International), Marseille Plus, lancé par le journal régional La Provence (Hachette Filipacchi Medias) à Marseille, et bientôt 20 Minutes, qui sera édité par le norvégien Schibsted – provoque un tollé. Les éditeurs de presse payante redoutent une nouvelle concurrence et le Syndicat du livre CGT a peur de n'avoir aucun pouvoir sur ce nouveau type de presse. Depuis lundi 18 février, la sortie du quotidien Metro a été très perturbée tant à Marseille qu'à Paris, où des colporteurs ont été agressés à plusieurs reprises ; trois d'entre eux ont dû être hospitalisés et ont porté plainte. S'il est montré du doigt, le Syndicat du livre ne toute implication dans de telles actions. Le Groupe Saint-Paul, qui imprime Metro à Luxembourg, a quant à lui dû déployer un dispositif de sécurité exceptionnel pour protéger son site et son personnel contre les agressions, après celles commises le 18 février.

Intervention de la police, coups de poing... La France est le seul des quinze pays dans lesquels Metro est installé où de tels actes ont été commis contre les colporteurs. Contraire à toute idée de démocratie, cette violence pour saluer l'arrivée d'un nouveau média témoigne d'un profond malaise. Condamner un journal sur la structure de son financement et non pas sur la qualité de ses articles paraît être un non-sens. En Grande-Bretagne, la

presse gratuite est de meilleure qualité que nombre de tabloïds payants. Surtout, cela reviendrait à engager le même procès contre Europe 1, RTL – la plus écoutée des radios de France –, voire TF1 – la chaîne la plus regardée dans l'Hexagone – ou M6. Aucun de ces médias n'est payant : seules les recettes publicitaires les financent. Personne ne s'en émeut. Aucun observateur n'a trouvé choquant le fait que M6 cherche à séduire un public jeune en diffusant chaque soir un journal télévisé de six minutes.

Sur Internet, qui est devenu, au niveau mondial, le principal média, là encore, la gratuité est bien souvent la norme. Bon nombre de journaux payants et même d'agences de presse y ont d'ailleurs un site, souvent gratuit, destiné aux lecteurs internautes. A l'arrivée de chaque nouveau média – la radio, la télévision, Internet, etc. –, la presse écrite a toujours redouté une concurrence qui lui ferait perdre des lecteurs. Les nouveaux arrivants, qui cherchent à séduire un public jeune qui ne lit pas régulièrement de quotidien, devront, comme ils l'ont fait dans de nombreux pays, faire leurs preuves.

STRATÉGIES

Parmi les principaux défenseurs de cette doctrine libérale, qui considère que la presse ne doit pas procéder d'une économie administrée, figure, outre les éditeurs de Metro et de 20 Minutes, le groupe de presse régionale Ouest-France, qui, via sa filiale Spir Communication, im-

me déjà le quotidien Metro près de Marseille et va également imprimer 20 Minutes, dès que ce titre verra le jour. Sa stratégie est simple : ces quotidiens gratuits d'information vont s'installer dans toutes les grandes métropoles françaises, Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, etc. Mais ils mettront des années avant de pouvoir constituer une concurrence frontale de leur titre phare à Nantes ou à Rennes.

Dans ce schéma, la stratégie de France Soir apparaît comme défensive : le quotidien – qui risque, comme le prouvent tous les exemples d'implantation internationale des gratuits d'information dans le monde, de subir de plein fouet la concurrence des nouveaux venus parce qu'il est à la fois populaire et en difficulté – a signé un accord pour imprimer Metro sur son site d'Aubervilliers. Mais, pour l'heure, cette alliance n'a pas pu se concrétiser : pour des raisons syndicales, l'éditeur suédois a dû tirer ses exemplaires au Luxembourg avant de les acheminer chaque nuit sur Paris.

Aujourd'hui de plus en plus divisé, le Syndicat du livre affirme que les gratuits d'information vont « percuter l'édifice de la presse quotidienne française », patiemment construit, « dans un cadre républicain », grâce à des « conventions collectives des journalistes et des salariés de la fabrication, des coopératives d'impression et de distribution, des aides publiques à la presse ». La Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication (Filpac) CGT en

appelle aux pouvoirs publics, qui ont « un rôle central et irremplaçable à jouer » dans la mise en place de nouvelles règles. Le syndicat préconise par exemple le versement à un fonds de soutien et de développement de la presse d'un pourcentage du chiffre d'affaires publicitaire des journaux gratuits.

Pour conserver son rôle et son pouvoir, le Syndicat du livre a négocié des accords pour l'impression des nouveaux titres mais refuse de les appliquer pour Metro à Aubervilliers. Il aimerait qu'ils soient distribués dans le système des NMPP. « C'est une demande absolument artificielle, strictement syndicale, qui ne relève pas du métier de la messagerie, mais de celui du transport », indique-t-on aux Nouvelles Messageries de la presse parisienne.

Les NMPP, qui rassemblent dans leurs différentes coopératives uniquement des éditeurs de presse payante, n'ont aucun avantage à distribuer ces gratuits. D'autant moins que le statut des NMPP leur interdit de distribuer ce type de presse. Ayant déjà difficilement digéré la sortie du Parisien de leur système coopératif, les NMPP n'ont pas intérêt à y faire entrer des concurrents des quotidiens payants, au moment même où ce secteur est fragilisé par la morosité du marché publicitaire et par une grave réduction du nombre de points de vente des journaux. L'an dernier, plus de 70 kiosques ont ainsi fermé, uniquement à Paris.

Nicole Vulser

Le Monde
ÉDITORIAL

Droits syndicaux

PLUSIEURS grandes entreprises industrielles tournent actuellement une page peu glorieuse de leur passé social : celle de la discrimination syndicale. Renault et la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) viennent de signer discrètement des accords historiques avec les syndicats. Reconnaissant que des militants ont été victimes de leurs engagements, ces entreprises s'y engagent à reconstruire leur carrière professionnelle. C'est Jean-Martin Foltz, président du directoire de PSA Peugeot Citroën, qui, dès 1998, a inauguré ce type d'accords pour rompre avec l'image antisyndicale de son prédécesseur, Jacques Calvet. Dans le même temps, il a habilement mis à l'écart la CSL, le syndicat maison, interlocuteur privilégié de la direction de Citroën dans les années 1970 et 1980.

Ces accords sont le signe d'une double évolution dont on ne peut que se féliciter. Ils montrent qu'un certain nombre de directions ont compris qu'elles avaient plus intérêt à bâtir un véritable dialogue social avec des syndicats représentatifs qu'à mener une guérilla d'un autre âge. L'évolution, moins spectaculaire, est tout aussi notable chez certains syndicalistes, en particulier à la CGT, qui, jusqu'à présent, allaient jusqu'à tirer fierté de la discrimination. En raison de la lutte des classes, toute promotion paraissait suspecte. Mais cette stratégie s'est révélée à la longue mortifère. La CGT y a vu une des raisons de la désaffection des salariés, en particulier des jeunes, à l'égard du syndicalisme.

Cette évolution est également due à un troisième acteur : la justice. Pour faire valoir leurs droits, les militants se sont en effet tournés vers elle. Ce n'est pas un hasard si, chez Peugeot, l'accord fondateur est intervenu moins de quarante-huit heures avant un jugement qui avait toutes les chances de condamner la direction. Plutôt que d'aller à Canossa, Jean-Martin Foltz a choisi de retourner la situation à son profit. La CGT et la CFDT ont engagé pas moins d'une quarantaine de procédures contre les directions. Certaines ont pris les devants : outre PSA, c'est aussi le cas de Dassault. D'autres, comme IBM, ont été condamnées et font appel, refusant de reconnaître les faits.

Dans les entreprises signataires, la discrétion qui entoure les accords s'explique par la crainte d'un effet « boîte de Pandore ». Les syndicalistes ne sont pas les seuls à être victimes de discriminations : les immigrés, les femmes, les salariés les plus âgés peuvent souvent s'interroger sur leur déroulement de carrière. On ne compte qu'une femme dans les comités de direction de PSA et de Renault.

Or, là aussi, les mentalités évoluent, et les juges sont de plus en plus sensibles à ces inégalités de traitement. La loi également a changé puisque le texte sur la modernisation sociale, s'appuyant sur la jurisprudence européenne, renforce la répression contre toutes les formes de discrimination. Les accords mettant fin à la discrimination syndicale ne doivent donc constituer qu'une première étape.

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferenclz, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin

Directeur artistique : François Lichon

Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard

Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

Rédaction en chef centrale :

Alain Deboue, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman,

Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

Rédaction en chef :

François Bonnet (International) ; Anne-Line Roccati (France) ;

Anne Chemin (Société) ; Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Franck Nouchi (Culture) ;

Josyane Savigneau (Le Monde des Livres) ; Serge Marti (Le Monde Economie)

Médiateur : Robert Solé

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg

Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),

André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.

Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

RECTIFICATIFS

BRUNO MÉGRET. C'est Yves Dupont qui est directeur de campagne de Bruno Mégret, le président du Mouvement national républicain, et non Gilles Pennelle, comme nous l'avons indiqué par erreur dans *Le Monde* du 26 février.

ALAIN MADELIN. Absent de la convention de l'Union en mouvement organisée samedi 23 février à Toulouse, le président de Démocratie libérale et candidat à l'élection présidentielle, Alain Madelin, était en voyage privé en Algérie, et non aux Etats-Unis, comme nous l'avons indiqué par erreur dans notre édition datée 24-25 février.

PROCHE-ORIENT. Dans notre édition datée dimanche 24 - lundi 25 février, nous avons indiqué que le bilan des victimes de l'Intifada s'élevait à « 1 300 morts depuis septembre 2001 ». C'est en septembre 2000 qu'a débuté l'Intifada.

ABRAHAM LINCOLN. Contrairement à ce qu'indiquait la *Lettre d'Amérique* signée par soixante intellectuels américains (*Le Monde* du 15 février), un lecteur, Bernard Sinsheimer, nous signale qu'Abraham Lincoln n'était pas le dixième, mais le seizième président des Etats-Unis. Par ailleurs, nous rappelons notre correspondant, le *Farewell Address* de George Washington n'était pas un discours, mais un message publié dans un journal.

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437

ISSN 0959-2037



Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunschbourg
94852 Ivry cedex



Le Monde
ÉDITORIAL

Président-directeur général : Dominique Alduy

Directeur général : Stéphane Corré

21 bis, rue Claude-Bernard - BP218

75226 PARIS CEDEX 05

Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

De plus en plus d'entreprises, à commencer dans l'industrie automobile, cherchent à tourner la page de la **DISCRIMINATION** syndicale. C'est Jean-Martin Folz, le patron de Peugeot, qui a donné l'exemple, en

1998. Depuis, d'autres groupes ont suivi. Discrètement, la direction de **RENAULT** et les syndicats ont conclu un accord, le 14 décembre 2001, qui prévoit une indemnisation des délégués dont la carrière pro-

fessionnelle a été pénalisée du fait de leur engagement. Un accord similaire a été trouvé le 5 février à la SNPE. Sanctionnant presque systématiquement ces pratiques, la **JURISPRUDENCE** explique cette

volonté patronale de tourner la page. Préconisant un renforcement des sanctions contre toutes les formes de discrimination, la **LOI DE MODERNISATION SOCIALE** conforte aussi cette évolution.

Plusieurs groupes tournent la page des années antisyndicales

Après PSA il y a quatre ans, de nouvelles entreprises ont discrètement conclu, ces dernières semaines, des accords d'indemnisation en faveur des délégués victimes de discrimination. La jurisprudence et la nouvelle loi de modernisation sociale confortent cette évolution

LE MOT était tabou. Il l'est toujours. Officiellement, aucune entreprise ne reconnaît avoir pratiqué la discrimination syndicale à l'égard de militants, élus ou délégués du personnel, dont la progression de salaires et de carrière a été entravée en raison de leurs engagements. La réalité est tout autre. Sous la pression des tribunaux et sous la menace que fait peser la nouvelle loi de modernisation sociale du 16 novembre 2001, un certain nombre d'entre elles s'efforcent de passer l'éponge ou, plus exactement, de « régler le passif pour repartir sur des bases saines », selon Jean-Christophe Sciberras, directeur des relations sociales du groupe Renault.

En l'espace de quelques mois, plusieurs accords ont été conclus pour réparer le poids du passé et mettre fin à des pratiques sanctionnées par la jurisprudence. Ils incluent la remise à niveau des salariés concernés tout en prévoyant des clauses de dédommagement pour les années antérieures.

Dans la plus grande discrétion, la direction et les syndicats de Renault, sauf la CGC, ont adopté, le 14 décembre 2001, un accord de « méthode » destiné à examiner l'ensemble des situations, y compris celle des anciens de la Régie. Une procédure identique a abouti, le 5 février, à la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE).



En 1989, le PCF et la CGT avaient fait des « 10 de Renault » des martyrs de la cause syndicale. Ces dix délégués avaient été licenciés après de violents incidents survenus en 1986. Ils ont été réintégrés en 1994. Pour la direction, ils n'ont pas été licenciés parce qu'ils étaient syndicalistes mais en raison de leurs actes.

Ces accords collectifs tentent d'enrayer la multiplication des procédures judiciaires qui, dans la quasi-totalité des cas, se concluent en faveur des salariés. C'est ainsi qu'un texte devait être finalisé, mardi 26 février, chez Matra BAE Dynamics France, pour régulariser la situation de 35 personnes. Chez EADS France, 15 cas ont été pris en compte dans un accord intervenu à la fin octobre 2001. Selon Jean-Pierre Jousseau, délégué CGT, son extension à tout le groupe, y compris à Airbus, devrait concerner de 350 à 500 personnes.

En revanche, faute de compromis, l'unité de la Snecma à Corbeil-Essonnes (Essonne) a été condamnée, le 14 février, par le conseil des prud'hommes d'Evry à verser entre 13 000 et 30 000 euros de dommages et intérêts à cinq ouvriers et techniciens élus ou délégués de la CGT. Neuf autres dossiers sont en voie de présentation.

VOILE PUDIQUÉ

Ces mesures de rattrapage concernent aussi les petites sociétés. Pour éviter de « voir leur image commerciale ternie » devant la jus-

te, les dirigeants de TLD Europe, qui a racheté Tracma, fabricant d'engins de traction pour les aéroports à Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire), ont accepté de solder le cas de cinq délégués.

En incluant une clause de confidentialité, la plupart des entreprises jettent un voile pudique sur le montant des indemnités. Mais ces sommes ne sont pas négligeables. Pour ouvriers et techniciens, elles varient entre 15 000 et 75 000 euros. Pour techniciens et cadres, elles peuvent dépasser de 150 000 à 300 000 euros.

L'émergence de ce contentieux

et le recours à la justice résultent d'une stratégie de la CGT, dont les militants ont été les plus visés par la discrimination. L'exemple en a été donné par Peugeot. Peu après son arrivée à la tête du groupe automobile, Jean-Martin Folz choisit, en 1998, d'éviter l'épreuve de force engagée devant les tribunaux par 16 militants et en profite pour négocier la régularisation de 169 délégués. Depuis, le groupe, qui a enregistré la quasi-disparition de la Confédération syndicale libre s'est doté d'un accord sur le droit syndical.

JURISPRUDENCE EUROPÉENNE

La méthode de régularisation utilisée sert de référence à François Clerc, délégué CGT de Sochaux, devenu « M. Discrimination » auprès de la Confédération. Avec l'assistance de M^e Tiennot Grumbach, il a patiemment établi des grilles de comparaison et des méthodes de panel permettant de mesurer les écarts de qualification et de salaires. Pour autant, estime M^e Grumbach : « Il ne peut pas y avoir de règlement sans un travail syndical considérable qui tient compte de l'histoire et de la situation de chaque entreprise. »

La nouvelle loi contre les discriminations oblige les entreprises à apporter la preuve qu'elles n'ont pas commis de discrimination. Ce renversement de la charge n'est pas suffisant. La présentation de dossiers solidement étayés a jus-

qu'à présent emporté la décision des juges dans le constat des faits.

Cette stratégie correspond à un nouvel état d'esprit de la CGT. « La discrimination a porté un rude coup au syndicalisme parce qu'elle a obligé les salariés à choisir entre leur vie professionnelle et leur engagement militant », note M. Clerc. M. Jousseau, délégué d'EADS, précise : « Pour être militant, il fallait faire preuve de sacrifice. On a donc fait le vide autour de nous. » Pour Frédéric Bourges (Snecma), « être un bon militant, c'était être combattu par la direction ».

La discrimination n'est pas la seule cause de la faiblesse du mouvement syndical. La persistance de ces pratiques reste un obstacle pour attirer de jeunes et nouveaux militants, peu enclins à « sacrifier » leur carrière.

Le règlement des contentieux syndicaux n'est en fait qu'une première étape. Adaptée aux normes de la jurisprudence européenne, la loi de modernisation sociale fournit une définition très large de la discrimination en l'étendant à la formation, à l'organisation du travail, mais aussi à la différence de traitement entre hommes et femmes, ainsi qu'à la ségrégation raciale depuis l'embauche. Autant de sujets susceptibles de relancer la voie contractuelle et la négociation sociale. A défaut, il reviendra à la justice de trancher.

Michel Delberghe

Salaires et promotions bloqués, la ségrégation au quotidien

► **Ronald Le, délégué syndical central CGT de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) à Toulouse.** Embauché en 1973 avec un BEP de conducteur d'appareils au coefficient 150, ce jeune militant inscrit à la CGT dès 1974 suit une progression normale jusqu'en 1985. Elu dans les différentes structures de l'entreprise, il se voit refuser une promotion de chef d'atelier, malgré une formation. Jusqu'en 2001, son salaire est resté bloqué à l'indice 205. Avec l'accord intervenu, il a été régularisé au coefficient 250, soit une augmentation mensuelle de 357 euros. Il a par ailleurs perçu une indemnité de préjudice de 60 000 euros.

► **Arezki Amazouz, élu et délégué CGT chez Renault.** En 1974, ce jeune Algérien doté d'un CAP d'horticulture est intégré à l'indice 160 sur les chaînes de l'île Seguin, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). Il s'inscrit à la CGT en 1976 puis il est élu au comité d'entreprise du groupe, secrétaire du syndicat et membre de la commission exécutive fédérale de la Confédération. En 1982, il participe à la grève et à l'occupation de 31 jours pour défendre la progression de carrière des OS. Il fait partie des dix délégués licenciés jugés « irrécussables » en 1989 et définitivement réintégrés en 1994 après un arrêt du Conseil d'Etat. De 1976 à 1998, son salaire est bloqué à l'indice 180. Affecté depuis à la division commerciale, il perçoit une rémunération mensuelle 1 569 euros au coefficient 220 depuis cette année.

► **Patrick Monange, cadre, délégué FO du siège de Renault à Billancourt.** La cour d'appel de Versailles (Yvelines) devait à nouveau examiner, mardi 26 février, la situation de ce cadre syndical, permanent à mi-temps, qui poursuit la direction pour discrimination depuis 1978. Diplômé de l'Institut d'études politiques, titulaire d'un DEA et d'un doctorat, ce fils du fondateur de la section FO de la Régie, en 1947, est engagé chez

Renault en 1974. Elu en 1978, il est confiné à des tâches subalternes, consacrant son activité à l'expertise économique auprès du CCE. Reconnaisant une situation flagrante de discrimination, la cour d'appel avait nommé un expert pour évaluer les écarts. M. Monange considère que le préjudice subi est situé entre 350 000 et 430 000 euros. La direction avait envisagé un départ négocié avant de lui proposer un reclassement à la direction financière et une indemnité de 244 000 euros.

► **Laurent Gabaroum, chargé de mission à la direction des ventes export chez Renault.** Français d'origine tchadienne, il est entré à la Régie dans les services de gardiennage pour financer ses études de doctorat en sciences politiques, puis de DESS en gestion logistique. « Premier Noir intégré au service du personnel », comme il le dit lui-même, on lui refuse, en 1985, un nouveau poste à responsabilité. Peu après, il mène une grève de la faim pour dénoncer « la discrimination raciale » dont il s'estime victime. Il est ensuite affecté durant dix ans à la communication internationale avant de se voir proposer un poste de chargé de mission avec un salaire qui n'a guère évolué.

► **Jeanine Jousseau, ancienne déléguée EADS.** Ancienne de l'Ecole polytechnique féminine, elle intègre Sud-Aviation, devenu Aérospatiale puis EADS, à Courbevoie (Hauts-de-Seine) comme calculatrice. Nommée technicienne supérieure en 1963, elle est proposée, l'année suivante, pour passer cadre. Cette promotion lui sera refusée par la direction après sa candidature aux élections sur une liste CGT. En 1975, lors du changement de grille de la métallurgie, elle doit faire intervenir l'inspection du travail pour être alignée sur ses collègues. Quelques mois avant sa retraite en septembre 2001, elle bénéficie du statut cadre lors des négociations engagées sur le règlement des litiges d'ordre syndical chez EADS. Comme ses autres collègues victimes de discrimination syndicale, elle a bénéficié d'une indemnité fixée à la moitié du préjudice évalué à 640 000 euros.

M. De

Des immigrés reprochent à la CGT d'être exclus de l'accord de Renault

LA « **FORTERESSE OUVRIÈRE** » ne veut plus servir de « locomotive sociale ». Et souhaite encore moins raviver la mémoire du passé. En juin 2000, le groupe Renault pouvait encore tirer profit de la signature par les syndicats – à l'exception de la CGT – d'un accord fixant les nouvelles règles du droit syndical à l'égard des quelque 900 – 2000 avec les filiales – représentants mandatés ou délégués élus.

Dix-huit mois plus tard, dans la plus grande discrétion, le groupe s'est attelé à solder les situations antérieures. L'accord, intervenu le 14 décembre 2001 – avec la CGT mais sans la CGC –, propose une « méthode » de précaution pour régler « les litiges résultant d'évolutions professionnelles de représentants du personnel ». En clair, il s'agit de réparer les « écarts injustifiés », selon Jean-Christophe Sciberras, directeur des relations sociales, afin, précise le préambule, « d'éviter, le cas échéant, l'aléa judiciaire à toute procédure contentieuse ».

RESTRICTION ET RETRAIT

La méthode et le contenu du texte sont loin de faire l'unanimité et suscitent des dissensions au sein de la CGT. L'organisation majoritaire est mise en cause pour avoir accepté des clauses « restrictives » au profit des seuls élus et mandatés ou en retrait des dispositions de la récente loi de modernisation sociale. Des désaccords identiques agitent également le syndicat FO, entre les délégués centraux et certaines sections, dont celle du siège de Billancourt (Hauts-de-Seine).

Les discussions ont, en réalité, été menées avec les dirigeants de la coordination CGT du groupe et de son secrétaire général, Philippe Martinez, ainsi qu'avec la Fédération nationale

de la métallurgie dirigée par un ancien de Renault, Daniel Sanchez. Ces derniers se sont inspirés de l'exemple Peugeot et du règlement des 27 cas de discrimination reconnus au sein de Renault véhicules industriels (RVI).

Le texte fixe les modalités d'indemnisation des victimes de discrimination à partir d'un panel établi par catégories (ouvriers, techniciens et cadres). Il permet de mesurer les écarts depuis la date d'embauche et de l'élection aux divers mandats, même si la direction reconnaît qu'elle n'a plus trace des dossiers individuels avant 1979. En l'état, cette dernière refuse d'avancer toute estimation du nombre de salariés concernés et encore moins des sommes nécessaires. Les premières indemnités font état de 4 500 à 12 000 euros pour les OS et de 12 000 à 27 500 euros pour les ouvriers professionnels.

L'accord s'applique aussi aux anciens salariés, parmi lesquels les figures historiques de la CGT Renault dont les militants connus sous l'appellation « les 10 de Renault », ces délégués licenciés puis réintégrés dans les années 1980 après une longue bataille médiatisée. Une trentaine de dossiers, selon la direction, aurait été déposée avant la date limite fixée le 31 décembre 2001, soit quinze jours seulement après la signature de l'accord. M. Martinez parle, lui, de 200 à 250 dossiers.

Au sein de la centrale, le débat est loin d'être clos. La section de Douai (Nord) a manifesté son désaccord et envisage de déposer les dossiers non retenus devant la justice. Elle s'insurge contre le rejet dans les critères « de tous les militants qui font le syndicat et qui, tout autant que les responsables, ont été victimes de discrimination ». Mais c'est surtout dans le collectif immigra-

tion de la CGT que les critiques sont les plus vives. Ses animateurs n'hésitent pas à dénoncer « la double peine » – militants de base et étrangers – infligée à des salariés exclus de dispositions.

INJUSTICE FLAGRANTE

Pour Arezki Amazouz, un des rares dirigeants du syndicat d'origine algérienne, la CGT n'a pourtant pas hésité à recourir aux services de ces « sous-marins » sur les chaînes, délégués de chaque langue et nationalité – 78 sur le site de l'île Seguin, à Boulogne-Billancourt, avant sa fermeture en 1992 – pour déclencher les débrayages et récolter les timbres. L'injustice est d'autant plus flagrante que ces travailleurs immigrés ont été maintenus à leur niveau d'embauche après vingt à trente ans d'activité d'OS et ont été les premiers sur la liste des licenciés au fil des restructurations successives.

Français d'origine tchadienne, Laurent Gabaroum ne comprend pas « le refus de la CGT de mener la bataille sur la discrimination sociale, syndicale et raciale prévue par la nouvelle loi. Une bonne loi que la direction et les syndicats s'entendent pour ne pas appliquer ». L'enjeu, pour lui, porte sur le passé. Il concerne surtout les jeunes de la deuxième génération d'immigrés pour leur éviter d'être à leur tour « victimes de discriminations insidieuses ». Même si les recours individuels devant la justice ne sont pas à exclure, M. Sciberras ose espérer « repartir sur des bases saines. Cet accord a vocation à tourner la page ». Il n'est pas sûr que l'histoire sociale de Renault se referme aussi facilement.

M. De

A la SNPE, une très longue mais fructueuse concertation

Le maire socialiste de Cintegabelle fait partie des salariés couverts par l'accord d'indemnisation

FIGURE emblématique parmi les premiers salariés reconnus victimes de discriminations syndicales au sein de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE), Christian Brunet, élu CGT de l'unité de Toulouse au comité central d'entreprise, n'est sûrement pas pour rien dans l'accord intervenu récemment dans cette société d'Etat. Membre du Parti socialiste, il est aussi maire de Cintegabelle (Hauts-de-Garonne), chef-lieu de canton dont le conseiller général n'est autre que... Lionel Jospin.

Les responsables des cinq syndicats signataires et la direction se sont gardés de mettre en avant cette situation particulière pour expliquer le caractère « exemplaire »

de leur accord « sur le règlement des carrières des mandatés au sein de la SNPE ». Alors qu'aucune procédure judiciaire n'était en cours, il aura quand même fallu deux ans de négociation pour que la concertation aboutisse.

Adossé aux dispositions de la loi de modernisation sociale, le texte se propose de « régler l'ensemble des anomalies qui pourraient être constatées pour le passé, tout en garantissant aux représentants des salariés un avenir professionnel qui leur permette de bénéficier de l'égalité de traitement avec les autres salariés ». Pour Ronald Le, délégué syndical central CGT, cette reconnaissance signifie que « l'activité syndicale est considérée au même

niveau que le travail, à l'atelier ou au laboratoire. En tout cas, elle ne peut être un critère de discrimination professionnelle ».

Une quinzaine de dossiers (10

Les salariés ont bénéficié d'indemnités pour « préjudice moral »

pour la CGT et 5 pour la CFDT) ont été réglés. Outre un réajustement dans les classifications et les rémunérations, les salariés ont

bénéficié d'indemnités de « préjudice moral », majorées de 25 %, incluant la compensation forfaitaire aux « pertes de chance », et les points de retraite.

Pour 2002, le groupe a prévu de réserver 610 000 euros. Un montant doublé chaque année jusqu'au règlement définitif de tous les dossiers dans le groupe, soit un effectif de 3 100 personnes, ainsi que dans ses filiales. La direction s'est engagée à verser aux organisations syndicales l'équivalent de 1 % des sommes allouées au titre du rattrapage des cotisations non perçues par les victimes des différentes formes de discrimination.

M. De

Les dirigeants des grands groupes financiers suisses subissent la pression de leurs actionnaires

Après l'annonce du départ du PDG de Zurich Financial Services et des directeurs généraux de Swiss Life et d'UBS, le PDG du Crédit suisse est sur la sellette

LA PERSONNALISATION très forte des entreprises en Suisse se retourne aujourd'hui contre les grands patrons de groupes financiers confrontés au retournement de conjoncture sur les marchés et dans l'assurance, ainsi qu'aux suites de l'affaire Swissair.

Il y a moins de cinq ans, lorsque Lukas Mülhemann, alors au firmament de sa carrière, avait annoncé qu'il prenait la tête du Crédit suisse Group (CSG), l'action du groupe bancaire avait gagné 12 % en une séance. Aujourd'hui, ce type de performance spectaculaire s'obtient plutôt par l'annonce du départ d'un dirigeant. Lundi 25 février, lorsque Rolf Hüppi, le contesté directeur général de Zurich Financial Services (ZFS), a dit qu'il se préparait à quitter la direction générale du groupe de services financiers, le titre a ainsi bondi de 9 %. Dernier exemple en date, Manfred Zobl, le directeur général de l'assureur Swiss Life, a annoncé, mercredi 27 février, sa démission du groupe qu'il dirigeait depuis dix ans, pour « divergences de vue ». L'action Swiss Life a gagné près de 3 % à l'ouverture. M. Zobl sera remplacé par Roland Chlapowski. Le 1^{er} février, Swiss Life avait dû annoncer que ses résultats pour 2001 seraient moins bons que ceux attendus par le marché, provoquant une chute de 10 % de son cours de Bourse.

En Suisse, les actionnaires exercent un contrôle de plus en plus étroit sur les dirigeants de grands groupes. Un contrôle particulièrement utile lorsqu'un seul homme

cumule les fonctions de directeur général et de président du conseil, comme c'est le cas chez ZFS et au CSG. S'il en est à ses balbutiements, le débat qui s'ouvre sur les doubles casquettes et la concentration du pouvoir montre que quelque chose a changé.

Après des mois de désaveu, quatre alertes sur les résultats en une année, une saignée en Bourse consécutive à une stratégie floue décidée dans l'urgence, M. Hüppi a ainsi cédé à la pression des marchés. Ce grand patron de la finance zurichoise autrefois admiré abandonnera la direction générale du quatrième assureur européen en milieu d'année, mais se maintient à la tête du conseil d'administration.

M. Mülhemann en fera-t-il autant d'ici à la prochaine assemblée générale le 31 mai, s'interroge la communauté financière face à la contre-performance boursière de CSG depuis le début de l'année. Pour qui se souvient du prestige dont jouissait le patron du CSG il y a encore deux ans, cela peut surprendre. La responsabilisation accrue des patrons, à laquelle les révélations sur leurs revenus n'est pas étrangère, peut expliquer ce revirement radical d'attitude des marchés. Les liens extrêmement gênants entretenus jusqu'au dernier moment par M. Mülhemann avec Swissair en faillite – il ne démissionne de son poste d'administrateur qu'en octobre 2001 – ou avec une banque argentine sous enquête judiciaire, le groupe Banco General de Negocios, ont fragilisé sa position. Mais ses ennuis

avaient commencé plus tôt, lorsque les pratiques des banques d'affaires ont été montrées du doigt.

Dès 2001, les autorités de régulation de différents pays, dont les Etats-Unis, se sont intéressées au Crédit Suisse First Boston (CSFB), la filiale banque d'investissement, pour des questions de manipulation de cours ou de pratiques discriminatoires lors d'introductions en Bourse. On reproche au patron du Crédit suisse d'avoir lâché la bride à plusieurs vedettes du CSFB. M. Mülhemann a pris le taureau

Les liens entretenus par Lukas Mülhemann avec Swissair et la banque argentine BGN ont fragilisé sa position

par les cornes en juillet 2001. D'abord en nommant à la tête de la banque d'affaires, John Mack, surnommé « Mack the knife » pour sa propension à réduire les coûts, puis en engageant un ancien responsable des autorités boursières. Mais le mal était fait, visible dans les comptes 2001. Le CSFB a fait plonger les chiffres de l'ensemble du groupe dans le rouge. Plusieurs noms circulent déjà

comme remplaçants possibles de M. Mülhemann, dont celui de Thomas Wellauer, le poulain du patron du CSG.

La position délicate de Lukas Mülhemann fait presque oublier les ennuis de son concurrent : Marcel Ospel, le président du conseil d'UBS. La banque s'est certes redressée, les résultats 2001 l'ont démontré, et la confiance des investisseurs a été regagnée. Pourtant, ce Bâlois introverti n'a pas été épargné par les critiques dans l'affaire Swissair. Le 14 février, le *Financial Times* affirmait que M. Ospel s'était lourdement engagé dans le sauvetage de la compagnie sans en référer à la direction comme le prévoit la loi. L'organe de contrôle des banques a conclu qu'il n'avait pas outrepassé ses pouvoirs. Toutefois Marcel Ospel a, selon le *FT*, profondément irrité certains membres du conseil. Quant à Luqman Arnold, le respecté mais éphémère directeur opérationnel d'UBS, il a appris à ses dépens que M. Ospel aime tout diriger, même s'il ne garde officiellement que des compétences stratégiques. Si les origines du différend entre les deux hommes n'ont jamais été clairement établies, il semble que M. Arnold ait payé de son poste ses critiques à l'égard du geste « patriotique » de son patron. La crainte d'une mauvaise séparation des pouvoirs a alors ressurgi chez les analystes. Elle ne s'est jamais totalement dissipée.

Alexandra Deruaz
(Le Temps)

Les grands patrons allemands hésitent à publier leurs salaires

Un code de bonne conduite vient d'être présenté

FRANCFORT
de notre correspondant

La proposition fait des vagues. Les grands patrons allemands vont-ils être contraints de publier leurs salaires ? La suggestion est l'un des éléments les plus controversés du code de bonne gouvernance présenté, mardi 26 février, à Berlin. Conçu par une commission d'experts placée sous la présidence de Gerhard Cromme, le président du conseil de surveillance du sidérurgiste ThyssenKrupp, le « Kodex » est censé toiletter les pratiques en cours au sein du monde des affaires allemand (Le Monde du 7 novembre 2001). Ce projet, lancé par le gouvernement voici plusieurs mois, tombe à pic, au moment où les méthodes de gouvernance et de gestion des entreprises sont remises en question, dans la foulée de la faillite d'Enron aux Etats-Unis.

Cependant, la publication des revenus des dirigeants n'est pas du goût de tout le monde. La Fédération de l'industrie allemande (BDI) ne cache pas ses réticences. Pour l'un de ses experts, la mesure constitue une « atteinte à la vie privée des personnes concernées ». Cette petite révolution ira à l'encontre des règles en vigueur en Allemagne mais serait conforme à une évolution que l'on constate en Europe. Pour l'instant, il est vrai, les rapports d'activité des plus grandes sociétés allemandes ne mentionnent, en général, que la rémunération de l'ensemble du directoire, sans faire de distinction individuelle. Le code de bonne conduite stipule de détailler, pour chacun, les éléments de salaire fixes, et les composantes liées aux résultats.

re aborderont bientôt le sujet », dit un porte-parole. « Il nous faut d'abord prendre connaissance du texte avant de nous prononcer », indique-t-on au contraire auprès du constructeur automobile DaimlerChrysler. Le président du groupe germano-américain, Jürgen Schrempp passe pour l'un des chefs d'entreprise les mieux rémunérés du pays. Mais son salaire total resterait très éloigné des sommets atteints aux Etats-Unis.

« La discussion n'est pas nouvelle ; elle correspond au souci de s'adapt-

Gerhard Schröder défend Volkswagen

Le chancelier allemand Gerhard Schröder s'est dit prêt, mardi 26 février, à croiser le fer avec Bruxelles au sujet d'un projet de directive européenne sur les offres publiques d'achat (OPA), qui supprimerait un mécanisme de défense dont jouit le groupe Volkswagen.

« Je le dis très clairement à l'attention des commissaires bruxellois : celui qui cherche à détruire cette culture [d'actionnariat au sein de Volkswagen] doit compter avec la résistance du gouvernement allemand », a-t-il prévenu, lors d'une assemblée générale de salariés de Volkswagen (VW) dans une usine de Kassel (centre).

L'Etat régional allemand de Basse-Saxe détient environ 19 % de VW, ce qui, en vertu d'une législation spécifique, lui octroie un droit de veto sur toutes les décisions stratégiques du premier constructeur automobile européen. – (AFP.)

Les destins divergents de deux banques et de leurs présidents

RAREMENT, deux hommes et les établissements qu'ils dirigent ont connu des destins aussi divergents que Lukas Mülhemann et Marcel Ospel. Le premier, PDG du Crédit suisse Group (CSG), est en difficulté alors que le second, qui préside l'Union des banques suisses (UBS), est aujourd'hui très apprécié des marchés.

Première banque helvétique, UBS a publié, jeudi 14 février, des résultats supérieurs aux attentes. Le bénéfice net a reculé de 36 % en 2001, mais celui du CSG, communiqué quelques jours plus tôt, a plongé de 72 %. Moins engagée dans la banque d'affaires que sa concurrente, UBS a en outre évité de s'exposer dans les grandes débâcles, comme celles du courtier américain Enron ou de la crise en Argentine, contrairement au Crédit suisse. La situation différente des deux groupes se traduit dans leur cours boursier : l'action du CSG a perdu près de 20 % depuis le début de l'année, tandis que celle d'UBS a limité sa perte à 6 %.

Il y a encore deux ans pourtant,



Marcel Ospel (UBS).



Lukas Mülhemann (CSG).

le Crédit suisse était le chouchou des analystes et Lukas Mülhemann une star. On ne voyait en ce dernier qu'un fonceur brillant aux méthodes du prestigieux cabinet de conseil McKinsey qui, à force de poigne et de visions stratégiques, avait réussi à prendre plusieurs longueurs d'avance et à doubler la taille du groupe grâce à des acquisitions audacieuses. UBS, au contraire, s'installait dans une logique de l'échec. Chaque rumeur de démission de Marcel Ospel, alors président du directoire, dopait le titre, qui en avait bien besoin. La fusion

en 1997 entre les anciennes Union de banques suisses et Société de banque suisse connaissait des ratés et mécontentait les salariés, les clients, qui quittaient en masse l'établissement, et les investisseurs.

REDÉMARRAGE D'UBS

Depuis, la situation a changé. Pendant l'été 2000, UBS a acheté le courtier américain PaineWebber, se renforçant ainsi dans la gestion privée, moins cyclique que la banque d'affaires. La communauté financière avait salué le geste. Au même moment, alors que la ban-

que d'investissement vivait ses dernières heures de gloire, le Crédit suisse en rachetait justement une au prix fort, Donaldson Lufkin & Jenrette. Mauvais timing, diront les analystes.

Quelques mois plus tard, en novembre 2000, les résultats trimestriels du groupe annonçaient un redémarrage d'UBS, au moment où Marcel Ospel était appelé à présider le conseil. A l'inverse, en 2001, la publicité malheureuse faite au CSG par les démêlés judiciaires de sa banque d'affaires Credit Suisse First Boston, n'améliorera pas les affaires de la banque. UBS, pour sa part, démontrera qu'elle gère bien les risques.

A la fin de l'année, l'affaire Swissair n'épargnera aucun des deux patrons. Mais au moins, soulignent les analystes, contrairement à Lukas Mülhemann, Marcel Ospel n'a pas été administrateur de la compagnie aérienne aujourd'hui en faillite.

A. De.
(Le Temps)

SIMPLE SUGGESTION

Du côté des entreprises, l'accueil est mitigé. Outre M. Cromme, d'autres personnalités du monde patronal, comme les numéros un de la Deutsche Bank, Rolf Breuer, et de Porsche, Wendelin Wiedeking, ont pourtant siégé dans la fameuse commission. Chez ThyssenKrupp, l'on se dit, logiquement, ouvert à ce nouveau cadre, même si rien n'a été tranché concernant la paye de l'équipe dirigeante. « Le conseil de surveillance et le directoi-

ter aux règles de transparence en vigueur dans le monde anglo-saxon », dit un représentant de la Commerzbank.

Les dirigeants peuvent de toute façon faire l'impasse sur cette suggestion. Destinée aux seules entreprises cotées en Bourse, le code présenté n'est pas obligatoire. Une fois par an, les sociétés devront néanmoins expliquer pourquoi elles ne respectent pas telle ou telle clause.

Philippe Ricard

Le Lyonnais sanctionné pour ventes à découvert au Japon

TOKYO
correspondance

L'agence japonaise de supervision du secteur financier, la Financial Services Agency (FSA), a épinglé, mardi 26 février, quatre sociétés de courtage étrangères pour infraction à la réglementation sur les ventes à découvert. Une vente à découvert consiste pour un opérateur à céder des titres qu'il ne possède pas mais qu'il s'engage à racheter plus tard sur le marché, dans le cadre d'une opération d'arbitrage ou pour spéculer à la baisse. Les quatre institutions concernées sont Crédit Lyonnais Securities, Bear Stearns Japan, Deutsche Securities et Nikko-Salomon Smith Barney. Seules les deux premières ont reçu l'ordre de suspendre leurs activités sur compte propre, pour deux semaines dans le cas du Crédit Lyonnais Securities.

Cela porte à sept le nombre de courtiers étrangers sanctionnés depuis la fin 2001 pour des opérations de ventes à découvert. Six maisons de titres nippones ont également été épinglées depuis 1998. En cas de vente à découvert, la loi impose diverses contraintes, notamment de déclaration de l'opération, ainsi que l'obligation de vendre au prix de meilleure offre. Ces contraintes datent de 1998 et sont copiées sur les règles en vigueur aux Etats-Unis. Avec une différence toutefois. « Aux Etats-Unis, l'opérateur est soumis à des sanctions individuelles. Au Japon, elles portent sur l'ensemble de la société. C'est une différence culturelle », explique Ichihiro Yoshino, directeur adjoint de la division courtage à la FSA.

« Après avoir découvert que Goldman Sachs avait violé la loi à de nombreuses reprises en décembre 2001, la FSA a décidé de renforcer sa surveillance », poursuit M. Yoshino.

L'autorité a ensuite épinglé Morgan Stanley, suspendu pendant cinq semaines pour avoir, en outre, procédé à des manipulations de titres, puis Barclays Capital Japan.

« AUTORITÉS TRÈS TATILLONNES »

« Nous avons été pénalisés pour un défaut de procédure, notamment dû au fait que la personne qui s'occupait de la déclaration avait quitté nos bureaux et n'avait pas été remplacée. Mais nous ne faisons pas partie des maisons qui cherchent à faire des profits sur des ventes à découvert. Bien sûr, nous prenons au sérieux la sanction et nous mettons en place une procédure informatique de « reporting ». L'impact est assez limité en termes d'activité, mais plus gênant pour notre image », explique Dominique Blanchard, directeur de Crédit Lyonnais Securities Japan. Les opérations en cause datent de novembre 2001. Mais la FSA envisage une nouvelle vague de poursuites.

Face à la déprime et à la nervosité de la Bourse de Tokyo, la presse locale fustige régulièrement le rôle des ventes à découvert pratiquées par les établissements étrangers dans les contre-performances du Nikkei. Ce que réfutent les banques soupçonnées. « Les autorités sont très tatillonnes. Techniquement, pour des gens qui gèrent de gros volumes de transactions, c'est très difficile de suivre à la lettre la législation. Il ne s'agit pas de jouer la baisse du marché, mais de faire de l'arbitrage entre les actions et les contrats à terme ou dérivés », estime un banquier étranger. Le zèle de la FSA et les rumeurs sur un resserrement des contraintes font craindre que les investisseurs et les intermédiaires étrangers se désintéressent encore plus de Tokyo.

Brice Pedroletti

Groupama fait son entrée dans le capital de Mediobanca

L'assureur mutualiste français veut faire de la banque d'affaires un « bon poste d'observation »

C'EST une surprise. Un nouveau venu a fait son entrée au capital de la banque d'affaires italienne Mediobanca : l'assureur mutualiste français Groupama. Les Caisse centrales des assurances mutuelles agricoles (CCAMA), la maison mère de Groupama, sont devenues actionnaires à hauteur de 2,003 % de la banque d'affaires et holding de participations italienne Mediobanca. C'est ce qu'a annoncé, mardi 26 février, la Consob, l'autorité de régulation du marché italien. Selon nos informations, cette acquisition représente pour Groupama un investissement de 200 millions d'euros, soit 7 % de plus que le cours de Bourse actuel de Mediobanca, qui vaut au total (sur la base du cours de mardi) 9,34 milliards d'euros.

Le dépassement du seuil des 2 % dans le capital de Mediobanca par CCAMA remonte au 18 février. Mi-février, un volume important d'actions Mediobanca (environ 3 % du capital) avait changé de mains. L'homme d'affaires français Vincent Bolloré, déjà actionnaire indirect de Mediobanca, avait été soupçonné d'être à

l'origine de ces rachats, ce qu'il avait démenti.

Que vient faire Groupama dans l'écheveau du capitalisme italien ? L'assureur explique que cette entrée dans la célèbre banque d'affaires est « un bon poste d'observation sur le marché italien », jugé stratégique pour l'assureur. Ce

Cette acquisition représente pour le groupe français un investissement de 200 millions d'euros

dernier affirme ne pas agir de concert avec un autre acteur. Au contraire, il semble probable que cet investissement se soit réalisé avec l'accord de Vincenzo Maranghi, administrateur délégué de Mediobanca. Ce dernier a été prévenu, se contente-t-on seulement de

préciser chez Groupama. L'assureur français possède en outre 2,6 % de Premafin, holding qui contrôle la compagnie d'assurances SAI (Società assicuratrice industriale). Et connaît bien le marché italien. Il était en effet actionnaire de Fondiaria, un autre assureur, à hauteur de 20 %, mais avait été obligé, en 1994, de céder ses parts pour limiter ses pertes. Le GAN, propriété de Groupama depuis sa privatisation, en juillet 1998, avait cédé 12 % de la SAI en avril 1998, contraint par les autorités européennes qui lui avaient imposé de réduire la voilure à l'international.

Aujourd'hui, Groupama est présent en Italie au travers de sa filiale GAN Italia Vita, dont le chiffre d'affaires a progressé de 9,4 % en 2001, à 290 millions d'euros.

L'assureur mutualiste explique que cette entrée au capital de Mediobanca « ne vise pas de compagnie d'assurances en particulier », ni Fondiaria ni la SAI. Leur avenir se joue pourtant en ce moment. Mediobanca a toujours milité pour un rapprochement entre les compagnies d'assuran-

Pascale Santi

Schneider solde dans ses comptes l'échec de sa fusion avec Legrand

Le groupe de Henri Lachmann a valorisé à 4 milliards d'euros les 98 % de Legrand qu'il détient et doit vendre. En 2001, ses résultats financiers ont plongé dans le rouge

SEMAINE après semaine, les termes du divorce entre Schneider et Legrand se précisent. La Commission européenne avait opposé son veto en octobre 2001 à la fusion entre les deux groupes, obligeant Schneider à céder Legrand. Lors de la publication de ses résultats, mercredi 27 février, Schneider a annoncé avoir constitué en 2001 une provision à caractère exceptionnel de 1,4 milliard d'euros sur les titres Legrand.

L'anticipation de cette opération a fait plonger, en 2001, les comptes de Schneider dans le rouge. Le groupe affiche une perte nette de 986 millions d'euros contre un bénéfice net de 625 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Sur le plan opérationnel, Schneider a fait preuve de résistance. Le bénéfice d'exploitation n'est

en baisse que de 14 % en 2001, à 1,116 milliard d'euros, contre 1,298 milliard d'euros au cours de l'exercice précédent, principalement en raison de la détérioration de la conjoncture aux Etats-Unis.

« Siemens ne referme pas le dossier Legrand »

HENRI LACHMANN

La provision annoncée par Schneider « tient compte des différentes modalités de séparation possibles (cession, offre publique de vente, scission) [de Legrand] », souligne le groupe dans un communi-

qué. Les 98 % détenus par Schneider sont ainsi valorisés à 4 milliards d'euros. Un porte parole du groupe a précisé que ce chiffre constituait une « valeur plancher ». Les estimations initiales évaluent en effet Legrand entre 4,5 et 5 milliards d'euros. Mais il est loin d'être évident pour Schneider d'obtenir une telle somme. D'autant que la compétition pour la reprise pourrait être moins disputée que prévu, dans la mesure où, comme l'affirme *Le Figaro* dans son édition du 27 février, l'un des principaux candidats, l'Allemand Siemens, aurait décidé de se retirer de la course. Une information qu'a démentie, mercredi matin, le PDG de Schneider. « Siemens ne referme pas le dossier Legrand », a affirmé Henri Lachmann.

Reste que Siemens n'était intéressé que par certains actifs du groupe de matériel électrique de Limoges. Or Bruxelles a exigé que Legrand ne soit pas vendu par appartements. Par ailleurs, il est probable que Legrand a fait part à Schneider de ses réticences face à la candidature de Siemens. Lors de la présentation des résultats de Legrand, lundi 25 février, son PDG, François Grappotte, a revendiqué un droit de regard « légitime » sur les modalités de sa séparation avec Schneider. Déjà, début décembre, M. Grappotte s'était prononcé contre la cession de son groupe à un concurrent étranger et avait clairement indiqué sa préférence pour une scission, jugeant cette solution « la mieux adaptée » pour que « Legrand recouvre son indépendance ».

Le groupe limougeaud ne voit sans doute pas n'ont plus d'un bon œil revenir dans la course Siemens. Certains avaient accusé le groupe allemand d'avoir exercé un intense lobbying auprès de la Commission contre le rapprochement entre les deux groupes français. Une rumeur que Siemens a toujours fermement démentie.

Schneider se trouve face à un dilemme. D'un côté il cherche à valoriser au mieux son encombrante participation. De l'autre, le groupe français sait que vendre Legrand à un concurrent changerait la donne du secteur et risquerait d'affaiblir ses propres positions. Outre Siemens, un autre candidat industriel resterait encore en lice : l'Américain General Electric. Mais Schneider peut choisir un repreneur issu du monde de la finance : au moins quatre consortiums sont sur les rangs.

François Bostnavaron

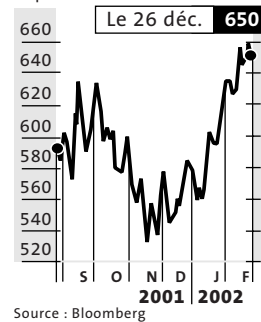
Stéphane Lauer

British American Tobacco n'exclut pas un autre rachat

INTERROGÉ, mardi 26 février, sur les rumeurs persistantes d'une offre publique d'achat (OPA) de son groupe, British American Tobacco (BAT) sur son concurrent Altadis (issu de la fusion entre la Seita et l'espagnol Tabacalera), Martin Broughton, président du groupe britannique s'est borné à indiquer que « BAT continuera de jouer un rôle actif » dans la concentration de l'industrie du tabac. Il existe, selon lui, « des opportunités de renforcer [ses] positions dans les marchés clés et d'améliorer [ses] marges ». BAT, qui fabrique les Lucky Strike, Dunhill et Pall Mall, ne cache pas, deux ans après avoir absorbé Rothmans, être préoccupé par sa croissance. Le groupe, qui exclut un rachat de l'allemand Reemtsma, a annoncé un bénéfice avant impôts de 2,065 milliards de livres (3,38 milliards d'euros) en 2001 (+ 35,7 % rapport à 2000). Pour 2002, le deuxième cigarettier mondial table sur un déclin de ses ventes, de 2 % à 3 %, mais une hausse de ses bénéfices. - (AFP).

EN HAUSSE

British American Tobacco en pence à Londres



Source : Bloomberg

INDUSTRIE

■ **AIRBUS : le constructeur européen**, filiale d'EADS, a déclaré, mercredi, avoir assez bon espoir de livrer quelque 300 avions en 2003, comme cette année.

■ **PARADIGM : le consortium, qui comprend notamment EADS et BAE Systems**, a remporté, mardi, un contrat de plus de 3 milliards d'euros pour la réalisation du système britannique de communications militaires par satellite Skynet 5.

FINANCE

■ **INTESA BCI : la banque italienne** a annoncé, mardi, que les provisions passées sur ses activités en Amérique latine auront un impact négatif de près de 750 millions d'euros sur son résultat 2001.

SERVICES

■ **MOBILCOM : l'opérateur de télécommunications allemand**, en conflit avec son actionnaire minoritaire France Télécom, a menacé, mercredi, de dévoiler le pacte d'actionnaires qui lie les deux sociétés.

■ **FRANCE TÉLÉCOM : le groupe français** étudie la vente de sa participation de 23,1 % dans l'opérateur de satellites Eutelsat, affirmant *Les Echos*, mercredi. L'opération pourrait lui rapporter 460 millions d'euros.

■ **EXECUTIVE LIFE : le Consortium de réalisation (CDR)** a indiqué, mardi, qu'il n'avait conclu « aucun accord avec les autorités américaines » dans l'affaire de la compagnie d'assurance californienne Executive Life. Le CDR réagissait aux informations du *Monde*, daté du 27 février, selon lesquelles le principe d'un accord amiable avait été arrêté le 25 février sur le volet pénal, ce qui n'a pas été démenti par le ministère de la justice américain.

EDF se désengage de Pechiney

L'ÉLECTRICIEN vend sa participation de 7,75 % dans le groupe français d'aluminium Pechiney, a-t-on appris, mardi 26 février, sur le marché. EDF a ainsi engagé la maison de courtage Schroder Salomon Smith Barney (SSSB) pour organiser le placement de 6,32 millions d'actions Pechiney avec une décote d'environ 3 % ou 4 % par rapport au cours actuel. Le capital de Pechiney se décompose de la manière suivante : 78,2 % dans le public, 7,75 % pour EDF, 6,2 % pour AGF, 5,5 % pour le fonds d'investissement Franklin et 2,4 % pour les salariés.

L'action Pechiney a terminé la séance de mardi en hausse de 0,49 %, à 61,60 euros, valorisant ainsi le placement à environ 375 millions d'euros. Mercredi 27 février en début de matinée, personne n'était joignable chez SSSB, ni chez Pechiney, et EDF se refusait à tout commentaire.

L'électricien était entré au capital de Pechiney, à hauteur de 4,75 %, au moment de la privatisation du groupe d'aluminium et d'emballage, lancée à la fin de l'année 1995. EDF avait augmenté sa participation, par la suite, de 3 % lorsque l'Etat avait cédé sa partici-

pation résiduelle d'un peu plus de 11 % dans Pechiney en avril 1998. EDF devenait ainsi le troisième actionnaire derrière des fonds américains.

IMPACT ÉVENTUEL SUR LE TITRE

Les analystes interrogés mardi soir par l'agence financière Reuter sont partagés sur l'impact éventuel d'une telle opération sur le cours de Pechiney. « Il pourrait y avoir un impact négatif sur les titres. Ce serait un placement important. Après il s'agira de savoir si la demande suivra. A l'origine, il y avait une logique dans les liens entre EDF et Pechiney. Mais aujourd'hui, après la dérégulation, cette logique est moins pertinente », a estimé Julien Onillon, analyste chez HSBC.

Pour Christian Georges (Credit Lyonnais Securities), l'impact négatif sur le titre peut toutefois être évité si le placement est rondement mené. « Cela dit, les investisseurs pourraient se dire qu'il n'y a plus guère de potentiel de hausse pour le titre après la sortie d'un actionnaire de poids comme EDF », a-t-il poursuivi.

REPRODUCTION INTERDITE

M O B I L I T É

Le Monde

DÉCLARATION GÉNÉRALE DE REVENUS 2001

Consultations fiscales gratuites

Notaires et Experts-Comptables

au service des contribuables

du lundi 4 au vendredi 8 mars 2002 de 9h00 à 18h00

Une semaine à la disposition du public

pour le sensibiliser à nos compétences fiscales

Centre "Paris Notaires Infos" - 1, boulevard de Sébastopol - 75001 Paris

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
CONSEIL RÉGIONAL PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Le service de consultations du Conseil
Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

STUDIO LEXTHEMA 01 47 90 71 20

VENTES APPARTEMENTS

Paris 7e
Invalides, bel imm., p. de t., poss. prof. libérale, 7 P., 208 m² + serv., s./jard. FLEURUS 01-45-44-22-36.

Paris 8e
MADELEINE, 172 M².
4 P., superbes volumes, 3,40 m HSP, 2e, asc., pierre de taille, balcon, park. poss. 854 000 €. 06-62-02-04-40.

Paris 14e
Montparnasse, neuf, livraison 2003.
1 maison, 165 m², jard., gar., 3 chbres + studio, 1 020 000 €.
1 apt, 100 m², 525 000 €. QUANTUS 01-40-46-05-06.

Paris 16e
Part. vd 2 P., Paris-XVIe, résidence, serv., balcon, étage élevé, park., cave. Tél. : 01-45-74-19-65.

Limite 7e, Village suisse, lumineux duplex, ét. élevé, séj. + 2 fenêtres, 1 chbre + bureau, 2 s. de bns. Px : 380 000 €. 06-63-48-37-66.

Province
Parc Chambrun à Nice, bel appt, décors bourgeois, 70 m², séj., 2 chbres, cuis., s. de bns, w.-c., rdc, parf. état, 145 000 €. professeur.a@wanadoo.fr.

PROPRIÉTÉS
100 m lac Annecy, côté ensoleillé, villa 250 m². Terrain 1 650 m². Louée 2 287 €/mois jusqu'en 2004. Px : 632 663 €. Tél. : 01-56-62-13-00 hb.

En Picardie.
Ribécourt, 15 km de Compiègne, sur 1 590 m² de terrain, gds arbres, propriété constituée sde 3 maisons séparées : 82 m² + 10 m² de terrasse, 78 m² + 12 m². Tt conf. pour les 3, compren. 2 gds livings (35 m² + 28 m²), 4 chbres, pour lit 2 pers., 1 mezzanine pour 2 lits (1 pers.), 2 sdb, 2 cab./toil. 5 w.-c. 1 cheminée. Précisions complément. envoyées si réel intérêt. Visite recommandée. Px : 228 673 €. Tél. : 03-44-76-86-39.

ACHATS APPARTEMENTS
ACH. 100 à 120 m², Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e. 01-48-73-23-55, même soir.

VIAGERS
LEGASSE VIAGER
47, av. Bosquet, estimation gratuite. 01-45-55-86-18. Liste de nos viagers sur : WWW.VIAGER.FR

LOCATIONS OFFRES MEUBLÉES
M^o ODÉON SAINT-MICHEL
3 P., 100 m², salon avec gde chem. & poutres, chbre, bur. avec canapé-lit, cuis. équipée, s. d'eau & bns, 2 wc, parquet, charme. Belles parties communes, chf & eau chaude individuels, gaz. 2 744,09 €, ch. compr. FONCIA 01-49-54-77-78.

Etranger
Vacances printemps Rabat, t. belle maison, vue except., tt cft, serv. domest. inclus. Rens. : 002121148963. Em : jvassort@iam.net.ma.

DEMANDES VIDES
Paris

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau, 75116 PARIS
CONSEIL IMMOBILIER
Locations-ventes, gérance, spécialisé depuis plus de 20 ans dans les quartiers RÉSIDENTIELS
Recherche pour CLIENTS ÉTRANGERS
hôtels particuliers, appts et villas VIDÉS et MEUBLÉS
01-47-20-40-03
www.embassy-service.fr

AGENDA

DIVERS
Rech. lecteurs de J. Pohier
Quand je dis Dieu, Dieu fractures.
Cont. C. Deligny, 17, rue Lafayette, 39000 Lons-le-Saunier, le soir 03-84-24-70-73.
Collectionneur rech. œuvres de Pierre Soulage. Discretion assurée. Tél. : 06-03-03-56-50.
Part. ch. à acquérir murs de magasins livres ou loués (immeubles bien situés), villes indifférentes. Tél. : 06-03-03-56-50. Fax : 03-27-78-04-40.

Le Monde

TELEVISION

DÉSORMAIS CHAQUE VENDREDI

AVEC Le Monde DATÉ SAMEDI

La chute de Kirch déstabiliserait gravement les médias en Allemagne

Trois administrateurs cherchent un compromis entre le groupe audiovisuel bavarois au bord de la faillite, les banques et d'éventuels repreneurs. Les politiques se mobilisent pour trouver une solution nationale et éviter que cet empire ne soit repris par Rupert Murdoch

FRANCFORT

de notre correspondant

Faillite pure et simple, démantèlement, plan de sauvetage ? Le sort de la galaxie Kirch est encore en suspens. Les tractations se poursuivent entre les différentes banques créancières pour tenter de sortir d'une crise sans précédent. Le chancelier Schröder (SPD) et Edmund Stoiber (CSU), son rival pour les prochaines élections législatives, suivent le dossier de près, même s'ils se gardent d'intervenir en public. Le premier veut empêcher un homme comme Rupert Murdoch de s'implanter sur le marché allemand de la télévision et de la presse. Le second, ministre-président de Bavière, le Land qui a accompagné l'expansion du magnat Leo Kirch, reste discret pour ne pas voir sa réputation entachée par la débâcle d'un fleuron régional.

Trois administrateurs ont été désignés, lundi 25 février, pour trouver une solution à ce vaste Monopoly médiatico-bancaire. « Un compromis est difficile à trouver, les intérêts des banques, de

Kirch, des repreneurs potentiels divergent », dit un expert des médias. Quoiqu'il arrive, les derniers soubresauts de l'empire bâti en plus de quarante ans risquent de bouleverser le paysage médiatique allemand.

Pour sauver sa peau, sous la pression des banques, Leo Kirch a d'ores et déjà lancé deux chantiers importants. D'une part, la cession de sa participation de 40 % dans l'éditeur de presse Axel Springer, numéro un allemand du secteur. Contrôlé par la veuve du fondateur, Friede Springer, cet actif fait des envieux. Propriétaire de *Bild* et de *Die Welt*, Springer demeure le plus puissant acteur de la presse quotidienne allemande.

Outre Rupert Murdoch, qui dément tout intérêt pour le groupe Springer mais donne des frissons à ses dirigeants, d'autres grands noms du secteur seraient sur les rangs. A l'instar de la constellation WAZ, considérée comme proche des sociaux-démocrates, et incontournable dans la région de la Ruhr. Cependant, c'est la deuxième banque privée allemande, l'Hy-

poVereinsbank, qui semble tenir la corde, avec le soutien de sa rivale, la Dresdner Bank (Allianz). Ces investisseurs financiers pourraient intéresser M^{me} Springer, qui veut intervenir dans le choix de tout nouvel actionnaire. Celle-ci ne serait pas mécontente de voir Kirch quitter le tour de table, même si l'engagement d'instituts bancaires n'est qu'un arrangement provisoire.

Autre chantier, beaucoup plus désespéré pour Kirch : le redressement de la plate-forme de télévision à péage, Kirch Pay TV. Le groupe munichois se dit désormais prêt à abandonner cette activité qui aura précipité sa chute. Malgré l'arrivée de Rupert Murdoch, dont la société BSKyB détient 22 % de Premiere World depuis la fin 2000, le bouquet reste lourdement déficitaire. Il est loin de ses objectifs, avec 2,4 millions d'abonnés dans un paysage audiovisuel hautement concurrentiel. Kirch avait mis du temps à s'imposer sur ce créneau, après avoir évincé ses anciens alliés dans Premiere, la CLT-Ufa, filiale de Bertelsmann, et Canal+

L'opérateur bavarois pourrait ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire laborieuse de la télévision payante allemande, en passant la main. Une réunion sur ce dossier brûlant a eu lieu mardi à Munich. Rupert Murdoch pourrait là encore être intéressé. Pour l'instant, le magnat australo-américain entend se retirer de Premiere,

Le patriarche veut tout faire pour sauver le pôle audiovisuel de son empire

mais certains interprètent son annonce comme purement tactique, afin d'accroître sa pression sur Kirch. Dans cette hypothèse, ce dernier devrait en effet déboursier 1,7 milliard d'euros pour racheter les 22 % en jeu. Ce qui semble impossible.

La débâcle, tout comme le sauvetage in extremis de Kirch, aurait

une incidence dans le domaine des droits sportifs. Le dernier pari de Kirch, son engagement dans la formule 1, est sur la sellette. L'an dernier, en prenant le contrôle de la Slec, l'exploitant des courses de formule 1 piloté par le Britannique Bernie Ecclestone, le groupe avait fait sensation et provoqué la stupeur des constructeurs automobiles. Ces derniers craignent de voir les Munichois mettre la main sur ce spectacle mondial, très juteux, pour alimenter ses seules chaînes. Ils menacent depuis de créer une compétition parallèle. Ouvert à une participation des écuries au tour de table de la Slec, Leo Kirch ne semble plus opposé à céder ses parts. « La vente est une possibilité, mais la dernière », a néanmoins indiqué Dieter Hahn, le dauphin de Leo Kirch, dans l'hebdomadaire *Der Spiegel*.

Le suspens continue, mais la tempête actuelle a d'ores et déjà un impact dans la télévision gratuite. Kirch a annoncé, vendredi 22 février, la suspension sine die de la fusion entre son joyau, Kirch-Media, et sa filiale télévisuelle,

déjà cotée en Bourse, ProSieben-Sat.1, qu'il contrôle à 88,5 %. Cette opération devait permettre à Kirch-Media - où sont rassemblées les activités de commerce de licences, de droits sportifs et de production - de lever des fonds sur le marché des capitaux.

Le pôle audiovisuel constitue plus que jamais le noyau de l'empire. Au terme d'une longue carrière, le patriarche veut donc tout faire pour conserver cette activité. Avec 25 % de parts de marché, ProSiebenSat.1 est en position de duopole avec RTL Group (Bertelsmann) sur le créneau de la télévision privée. Avant de relancer le projet de fusion, les responsables de Kirch entendent consolider leur situation financière. L'endettement officiel du groupe atteint 6,5 milliards d'euros ; certains évoquent même des créances totales de 13 milliards d'euros. Au rythme où vont les choses, rien ne dit que Leo Kirch et ses proches auront les courées franches, et le temps, pour sauver cette portion d'empire.

Philippe Ricard

Le groupe marque un point dans le câble

Assailli de toutes parts, Kirch peut au moins souffler dans le domaine du câble. L'Office des cartels allemand a rejeté, mardi 26 février, la vente de 65 % du réseau câblé de Deutsche Telekom au câblo-opérateur américain Liberty Media, qui est aussi l'un des principaux actionnaires du groupe de Rupert Murdoch. Cette transaction, annoncée début 2001, « aurait nettement détérioré la concurrence sur les marchés allemands du câble », en créant un nouveau monopole, a expliqué le président de l'Office, Ulf Boege. Kirch mais aussi Bertelsmann et les chaînes publiques s'étaient prononcés contre cette opération. Dirigé par John Malone, Liberty Media a en outre renoncé à s'associer à la chaîne à péage Premiere World, propriété de Kirch.

TROIS QUESTIONS À... ECKHARDT BARTHEL

1 En tant que porte-parole du groupe de travail Culture et médias au Bundestag et député social-démocrate, comment analysez-vous l'intervention discrète du chancelier Schröder pour trouver une solution allemande à la quasi-faillite du groupe Kirch ?

C'est un dossier d'une grande importance. L'impact économique de cette faillite serait fort, car Kirch représente 10 000 emplois directs, principalement en Bavière. Ce sont surtout les éventuelles conséquences de la disparition de cet empire dans le paysage médiatique qui préoccupent les responsables politiques. Ces difficultés pourraient permettre à Rupert Murdoch d'affirmer sa présence en Allemagne. Cela représenterait une pression énorme pour les médias en général. C'est pourquoi de nombreux responsables politiques partent du principe qu'une solution nationale doit être privilégiée.

2 Pourquoi M. Murdoch vous fait-il tant peur ? Ce sont ses opinions politiques ou ses méthodes qui vous gênent ?

Cela n'a rien à voir avec ses idées politiques. Sa façon d'agir et son style suscitent des résistances. On peut craindre une éventuelle guerre des prix sur le

marché de la presse. De plus, il pourrait être tenté d'utiliser les journaux sous son contrôle à des fins politiques, comme il le fait en Grande-Bretagne avec le *Sun*. L'intrusion de Murdoch durcirait la situation de concurrence entre les différents groupes de presse implantés ici.

3 Quel est le rôle des pouvoirs publics allemands dans la résolution de cette crise ?

Les élus et le gouvernement fédéral manifestent leur intérêt, mais ne sont pas acteurs dans les pourparlers. C'est aux banques, voire aux autres groupes de médias, de se mettre d'accord. Chaque partie a des intérêts, souvent divergents. La situation évolue chaque jour. J'ai l'impression qu'il sera néanmoins possible de trouver une solution nationale. Sur le plan politique, Edmund Stoiber [ministre-président de Bavière, CSU] serait en position délicate si Kirch disparaissait. Mais il ne s'agit pas pour le gouvernement Schröder de trouver un thème de campagne électorale : il s'agit de sauver une entreprise positionnée sur un marché-clé.

Propos recueillis par P. Ri.

« Bild Zeitung », fleuron de Springer, incontournable et contesté

FRANCFORT

de notre correspondant

C'est, dit-on, l'une des lectures favorites de Gerhard Schröder. Le chancelier y saisisrait chaque matin les états d'âme de l'opinion publique allemande. A bientôt 50 ans, *Bild Zeitung* bénéficie d'une position très particulière dans le paysage médiatique allemand. Le fleuron populaire de la maison Axel Springer - dont Kirch cherche à céder ses 40 % - est sans doute beaucoup plus influent que son organe de référence, le quotidien conservateur *Die Welt*.

Après des années de forte érosion des ventes, le tabloïd est parvenu à inverser la tendance au cours de l'année 2001. Titres accrocheurs, pin-up dénudées en première page, *Bild* se vend chaque jour à près de 4,4 millions d'exemplaires. Son lectorat dépasse les 11 millions de personnes. Ouvriers, classes moyennes, décideurs, jeunes, vieux, nombreux sont ceux qui, au-delà de M. Schröder, lui sont fidèles... ou obligés d'y jeter un coup d'œil.

Bild offre aux lecteurs pressés un résumé de l'actualité vue, bien sûr, sous son angle le plus sensationnel. Les articles sont courts, les titres, imprimés en gros caractères, et les photos, omniprésentes - *Bild*, en allemand, signifie image. Fort de 650 journalistes, d'une trentaine d'éditions régionales, le journal s'intéresse, avec un égal appétit, aux faits divers, aux affaires de mœurs, aux sports et aux scandales politiques. « Le divorce du tennisman Boris Becker, les succès de Michael Schumacher en formule 1, les attentats du 11 septembre ont constitué des sujets porteurs pour nous en 2001 », estime Nicolaus Fest, l'un des responsables de la



« Bild » propose chaque jour un résumé concis de l'actualité, vue par un prisme sensationnaliste. En « une », la présence d'une « pin-up » est l'emblème de ce fleuron de Springer, dont la diffusion, pourtant en baisse avec les années, atteint 4,4 millions d'exemplaires et l'audience 11 millions de lecteurs.

redaction, au siège de Hambourg.

Le journal représente un enjeu politique majeur. « Dans les années 1950 et 1960, le titre tentait d'incarner les valeurs d'ordre et de réussite, en vogue au moment de la reconstruction », dit Gudrun Kruip, historienne et auteur d'un ouvrage sur la maison Axel Springer : « Ce n'est que dans les années 1970 qu'il a perdu le contact avec une partie de la société allemande, de plus en plus influencée par les idées de gauche. » Car *Bild*, même s'il est très lu à la sortie des usines par des électeurs de gauche, ne renie par les idées conservatrices de sa maison mère, Springer. L'actuel numéro un de la rédaction, Kai Diekmann (37 ans),

est un proche d'Helmut Kohl : l'ancien chancelier chrétien-démocrate aurait même été, récemment, son témoin de mariage.

« L'AVOCAT DES PETITES GENS »

L'an dernier, *Bild* fut l'un des plus actifs dans la campagne menée contre le passé militant du ministre écologiste des affaires étrangères, Joschka Fischer. Les proches du chancelier le soupçonnent en ce moment d'utiliser les membres de la famille Schröder pour mettre le doigt sur les faiblesses de la coalition au pouvoir à Berlin : *Bild* s'intéresse entre autres à la plainte déposée auprès de la Cour constitutionnelle par l'une des sœurs du chef du gouver-

nement contre sa politique familiale. « *Bild* se considère comme l'avocat des petites gens : quand on voit que le chômage progresse, on le dit », justifie Nicolaus Fest, selon qui « les dirigeants de l'opposition savent aussi se montrer critiques à notre égard ».

Les méthodes de la rédaction lui valent néanmoins une réputation sulfureuse. Dans les années 1970, le journaliste et écrivain Günter Wallraff avait déclenché un joli scandale en révélant comment le titre déformait, voire falsifiait les informations. Comment il faisait ses choux gras du malheur des gens. L'auteur de *Tête de Turc* s'était infiltré sous une fausse identité dans un des bureaux locaux de *Bild*, à Hanovre. Le journal est encore régulièrement montré du doigt : précipitation et course au scoop l'obligent à prendre des risques.

Malgré tout, le tabloïd constitue, à sa manière, une sorte de référence. Parmi les grands quotidiens édités en Allemagne, c'est celui dont les informations sont le plus souvent reprises par ses homologues, toutes catégories confondues. « L'an dernier, le journal a été cité à 800 reprises, contre 450 pour un titre de qualité comme le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* », constate Christian Kollmer, du cabinet Tenor, spécialisé dans l'audience de la presse. Pour lui, « *Bild* est très bien placé pour publier quantité d'informations exclusives, surtout quand les politiques et les patrons ont un message à faire passer au grand public ». On comprend donc pourquoi le sort du groupe Springer, et donc de *Bild*, aiguise tant les appétits.

P. Ri.

Le Pentagone innove dans la communication-spectacle et la télé-réalité

WASHINGTON

de notre correspondant

Les contacts répétés de l'administration Bush avec les entreprises de cinéma et de télévision de Hollywood portent leurs fruits. Une chaîne musicale du câble, VH1, vient d'annoncer la production d'un documentaire fait à partir d'images tournées par les militaires eux-mêmes en Afghanistan. Une soixantaine de soldats se verront remettre chacun une caméra digitale, afin de raconter, selon le producteur, « ce que c'est que d'être, aujourd'hui, une jeune femme ou une jeune femme appartenant aux forces armées ». A côté de ce projet de « cinéma-vérité », la puissante chaîne ABC, appartenant au groupe Disney, a préféré la fiction, sous la forme d'une série de treize épisodes intitulée *Profils du front*. Produite par Jerry Bruckheimer - *Top Gun*, *Pearl Harbor*, *Black Hawk* - et par un spécialiste de la télé-réalité, Bertram Van Munster, cette série sera réalisée avec l'aide du Pentagone. M. Van Munster a précisé que le secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld, avait donné son accord.

Il ne va pas sans contrepartie. Les images d'ABC, comme celles de VH1, seront vues par les militaires avant d'être diffusées. Il en ira de même pour une série de CBS sur les pilo-

tes de chasse, tournée avec l'aide de l'armée de l'air et qui sera contrôlée par elle. Les producteurs assurent qu'il n'est pas question de censure, mais uniquement, pour le Pentagone, de s'assurer que la sécurité nationale n'est pas menacée par telle image ou telle séquence pouvant renseigner une armée ennemie. M. Van Munster garantit que le résultat ne relèvera en aucune manière de la propagande. « Au Pentagone, ils sont réalistes, analyse-t-il dans le *Los Angeles Times* du 22 février. Nous essayons de faire quelque chose d'équilibré, qui raconte les vraies histoires vécues par les Américains et les alliés pendant que, nous, nous étions tranquillement à la maison. »

DÉRIVE DANGEREUSE

Le contre-amiral Craig Quigley, chargé de la communication au commandement central, qui dirige les opérations en Afghanistan, dit cela autrement : « Il y a divers moyens de fournir de l'information au peuple américain. Celui-là en est un excellent. » C'est bien ce qui gêne certains journalistes, notamment ceux d'ABC News, la division d'information de la chaîne ABC. Alors que le Pentagone a imposé d'étroites limites au travail des journalistes

partout où elle pouvait le contrôler, l'utilisation du spectacle pour « informer » sur la guerre d'Afghanistan peut relever d'une dérive dangereuse. Pour Robert Thomson, du centre d'étude de la télévision de l'université de Syracuse, dans l'Etat de New York, par ailleurs réputée pour son école de journalisme, « la guerre doit être couverte par des journalistes, pas par des fabricants de spectacle ». Joe Saltzman de l'école de communication d'Annenberg, en Californie, est moins inquiet. « Si ces émissions sont clairement présentées comme n'étant pas de l'information, elles ne me gênent pas », dit-il.

En fait, dans le cas de VH1 comme dans celui d'ABC, les producteurs présentent leurs projets comme relevant moins de la fiction télévisée traditionnelle que de la télé-réalité. Ce sera particulièrement vrai dans le premier cas, puisque les soldats sont invités à se filmer eux-mêmes. Mais les épisodes de *Profils du front*, s'ils sont joués, n'en seront pas moins aussi proches que possible d'une sorte de docu-drama. L'alliance du spectacle et des bons sentiments, qui a fait ses preuves à Hollywood, se met au goût du jour.

Patrick Jarreau

DÉPÊCHES

■ **PRESSE** : le maire de Paris, Bertrand Delanoë (PS), a rencontré, mardi 26 février, plusieurs responsables de presse pour évoquer l'arrivée des quotidiens gratuits d'information et la situation des kiosquiers dans la capitale. La municipalité doit bientôt décider d'autoriser ou non l'installation de présentoirs sur la voie publique pour distribuer ces nouveaux journaux. La société qui édite le gratuit *Metro* a annoncé avoir déposé mardi deux plaintes pour vol et délit d'entrave à l'exercice de la liberté d'expression. - (AFP.)

■ **La société éditant le quotidien d'information Metro** à Buenos Aires a demandé sa mise en faillite sur fond de crise économique en Argentine, a indiqué mardi le groupe suédois Metro International. - (AFP.)

■ **Un nouveau quotidien, intitulé Metro-Lyon**, émanation de l'actuel hebdomadaire du même nom, sera en vente à partir du vendredi 1^{er} mars dans cette ville. Produit par le groupe Lyon Poche Presse, qui y a investi 1 million d'euros, *Metro-Lyon* coûtera 0,60 euro. Son tirage prévu est de 50 000 exemplaires. - (AFP.)

■ **Le premier numéro d'Un autre Finistère**, un mensuel d'actualités locales, devait être lancé dans ce département jeudi 28 février. Son premier dossier est consacré aux usines à lisier. Il est tiré à 10 000 exemplaires et vendu 4,90 euros. Mikael Cabon, 28 ans, directeur de la publication du nouveau mensuel, en est l'actionnaire majoritaire, à travers la SARL Les Editions océaniques. - (Corresp.)

■ **TÉLÉVISION** : la chaîne privée belge RTL-TVi a annoncé, mardi, le départ de Pol Heyse, directeur général, et d'Eddy De Wilde, directeur de l'information et des programmes. Jean-Charles De Keyser, vice-président de RTL Group, assurera l'intérim. Cette décision semble motivée par la concurrence de la chaîne AB3 et la baisse des ressources publicitaires. Les 250 salariés craignent des licenciements. - (Corresp.)

Divergence entre les Bourses mondiales

LES MARCHÉS boursiers internationaux ont évolué de manière différente, mardi 26 février. Alors que les Bourses européennes ont clôturé la séance sur une hausse modeste, les indices américains ont fini en baisse. Paris a gagné 0,82 %, Francfort 0,70 % et Londres 0,75 %, tandis que le Dow Jones et le Nasdaq ont reculé respectivement de 0,30 %, à 10 115,26 points, et de 0,17 %, à 1 766,86 points. De son côté, le marché japonais, lors de la séance du mercredi 27 février, a enregistré une très forte progression.

A l'origine de la divergence entre marchés européen et américain, la publication de statistiques économiques positives en Europe et décevantes outre-Atlantique. D'un côté, l'indice du climat des affaires en Allemagne, mesuré par

l'institut IFO, a bondi plus que prévu à 88,7 points en février, donnant un signal encourageant d'une reprise future de l'économie allemande. De l'autre, la confiance des consommateurs américains, mesurée par l'indice du Conference Board, a reculé de 3,7 points, soit plus fortement qu'attendu, à 94,1 points au mois de février. Ce décalage entre les indicateurs, favorable à l'Europe, n'est toutefois pas parvenu à soutenir l'euro qui a reculé jusqu'à 0,8630 dollar mardi soir. La devise continuait à coter sur ces niveaux mercredi matin, à 0,8644 dollar.

A Tokyo, le Nikkei n'a pris en compte que l'évolution de la situation nationale. Des nouvelles règles édictées par l'Agence des services financiers (FSA) en matière de vente de titres à découvert doivent entrer en application le 6 mars. Dans l'immédiat, le fait que la FSA sanctionne quatre sociétés de Bourse étrangères (*lire page 19*) en leur interdisant pendant une courte période ces opérations qui consistent à vendre un titre sans le posséder, a été vécu comme un premier pas en direction de l'application de ces règles. Cette bonne nouvelle a soutenu les cours de Bourse et fait bondir le Nikkei de 3,63 %. L'indice s'est hissé au-delà des 10 500 points, seul qu'il a franchi pour la première fois depuis le 10 janvier.

LORSQUE l'affaire Enron a déstabilisé les grands groupes, quelques semaines ont suffi aux investisseurs pour s'habituer à vivre dans un climat d'incertitude et de méfiance. Lorsque les entreprises ajustent et réduisent leurs perspectives de profit, ces mêmes investisseurs ne sont plus étonnés. Mais lorsque certaines sociétés les laissent dans le flou le plus complet, sans leur donner leurs objectifs de croissance, alors que banquiers centraux et économistes leur laissent entrevoir une reprise économique prochaine, les investisseurs ont matière à être déboussolés.

AIR LIQUIDE ABANDONNE LES PRÉVISIONS

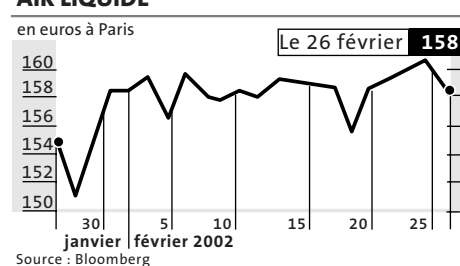
La société Air Liquide, dont l'action est le symbole des valeurs « père de famille », réputée pour sa grande visibilité, a annoncé, mardi 26 février, qu'elle ne donnerait plus d'objectifs de croissance pour 2001-2003. Le groupe français de gaz industriels a expliqué cette décision par l'évolution négative de l'environnement économique. « *Nous ne pouvons ni prévoir ni gérer l'économie mondiale (...). Concernant 2002 et 2003, le contexte a changé depuis l'an dernier et nous avons réévalué nos objectifs* », a justifié le président du directoire, Benoît Potier. Le groupe avait annoncé en mars 2001 qu'il visait, sur trois ans, de 2001 à 2003, une croissance du résultat net proche de 50 % et une hausse annuelle du chiffre d'affaires supérieure à 10 %. « *Il faut être réaliste quand on fait cet exercice des objectifs (...). Nous ne pouvons pas être déconnectés de la réalité (...). L'environnement joue bien sûr un rôle et a pesé en 2001* », a expliqué M. Potier. En Bourse, le titre a perdu 1,56 % mardi.

TROUBLES AUTOUR DE PPR

La veille, le *Financial Times* laissait entendre que Pinault-Printemps-Redoute (PPR) aurait

CHRONIQUE DES MARCHÉS

AIR LIQUIDE



une semaine auparavant, qu'elle avait peu de visibilité sur l'année 2002.

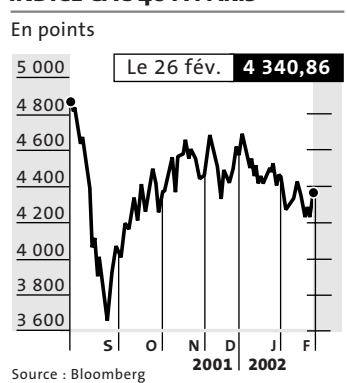
DES INVESTISSEURS UN PEU PLUS PRUDENTS

L'optimisme des investisseurs sur l'évolution des marchés européens a reculé, en février, face aux inquiétudes persistantes sur l'évolution de l'économie, selon une étude de la banque suisse UBS publiée lundi. L'indice de confiance des investisseurs européens – calculé par la banque à partir d'entretiens téléphoniques réalisés du 1^{er} au 18 février auprès de 1 000 investisseurs répartis dans cinq pays européens (Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni) – se situe à 20 points en février, contre 40 points en janvier. Plus d'un tiers des investisseurs interrogés (38 %) sont pessimistes sur l'évolution boursière pour les douze mois à venir, contre 31 % le mois précédent. Parallèlement, leur perception de l'économie au cours des douze prochains mois s'est également dégradée, avec 41 % de pessimistes, contre 33 % le mois précédent. Les marchés européens leur apparaissent désormais comme moins attractifs que les places américaines : 42 % des investisseurs interrogés considèrent les marchés américains comme les plus attractifs, contre 33 % en janvier.

Sur le marché, les avis restent néanmoins partagés. Alors que les gestionnaires de Baring Asset Management ont réaménagé leurs portefeuilles en augmentant de 6 % le poids des obligations, à 38 %, et réduisant celui des actions, à 62 %, les stratégies de SG Equity restent favorables aux actions. Ils soulignent qu'en Europe elles sont actuellement « *bon marché par rapport au rendement des obligations d'Etat* » et présentent « *une décote de 26 % par rapport à la normale sur trente ans* ».

Cécile Prudhomme

INDICE CAC 40 À PARIS



LES BOURSES DANS LE MONDE 27/2, 9h40

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
UNION EUROPÉENNE									
ALLEMAGNE	DAX Index	4935,63	27/2	0,77	5352,16	4/1	4706,01	20/2	23,40
	Euro Neu Markt Price IX	992,36	27/2	0,78	1212,43	4/1	913,75	20/2	
AUTRICHE	Austria traded	1228,34	27/2	-0,25	1247,67	22/2	1109,88	9/1	13,90
BELGIQUE	Bel 20	2724,68	27/2	0,44	2815,19	28/1	2609,61	15/1	12,90
DANEMARK	Horsens Bnax	271,48	27/2	0,54	274,11	4/1	254,91	30/1	
ESPAGNE	Ibex 35	7925,70	27/2	0,99	8608,50	4/1	7628,00	22/2	17,80
FINLANDE	Hex General	8135,87	27/2	1,36	9224,39	4/1	4,30	19/2	20,10
FRANCE	CAC 40	4379,60	27/2	0,89	4720,04	4/1	4210,30	20/2	20,20
	Mid CAC	2026,54	26/2	0,46	2057,36	1/2	1929,16	2/1	14,30
	SBF 120	3038,73	27/2	0,79	3248,59	4/1	2924,74	20/2	20,20
	SBF 250	2850,10	26/2	0,92	3035,25	4/1	2782,54	20/2	19,70
	Indice second marché	2386,58	26/2	0,01	2392,26	19/2	2287,73	2/1	13,70
	Indice nouveau marché	1019,96	27/2	0,05	1175,41	7/1	980,76	22/2	
GRÈCE	ASE General	2406,80	27/2	0,00	2655,07	3/1	2337,29	25/2	14,60
IRLANDE	Irish Overall	4942,47	27/2	-0,10	6085,03	18/1	4636,97	6/2	12,20
ITALIE	Milan Mib 30	30850,00	27/2	0,70	32791,00	4/1	29542,00	20/2	19,00
LUXEMBOURG	Lux Index	1117,37	26/2	-0,16	1169,48	14/1	1107,46	3/1	
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	490,82	27/2	0,75	510,04	28/1	475,19	22/2	17,00
PORTUGAL	PSI 20	7356,63	27/2	0,83	7998,50	4/1	7161,67	25/2	17,30

EUROPE Mercredi 27 février 9h40

INDICES	Indice	% var.
SECTEURS EURO STOXX		
AUTOMOBILE	217,01	-0,81
BANQUES	266,53	-0,68
PRODUIT DE BASE	209,80	-0,02
CHIMIE	344,82	-0,67
TÉLÉCOMMUNICATIONS	406,15	-1,30
CONSTRUCTION	229,89	-0,26
CONSOMMATION CYCLIQUE	123,72	-0,79
PHARMACIE	495,46	-0,64
ÉNERGIE	341,42	-0,63
SERVICES FINANCIERS	223,04	-0,35
ALIMENTATION ET BOISSON	236,85	-0,33
BIENS D'ÉQUIPEMENT	349,26	-0,57
ASSURANCES	302,65	-0,83
MÉDIAS	272,75	-0,45
BIENS DE CONSOMMATION	363,03	-0,73
COMMERCE ET DISTRIBUTION	274,43	-1,01
HAUTE TECHNOLOGIE	461,20	-1,68
SERVICES COLLECTIFS	287,73	-0,44

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

Code pays	Cours	% var. /préc.
ABN AMRO HOLDING	20,03	-0,91
AEGON NV	24,98	-1,05
AIR LIQUIDE	159,10	-0,70
ALCATEL A	15,95	-1,27
ALLIANZ N	250,15	-0,83
AVENTIS	83,65	-0,78
AXA	21,12	-1,00
BASF AG	43,49	-0,65
BAYER	35,32	-0,91
BAYR.HYP.U.VERBK	33,74	-0,36
BBVA	12,96	-1,01
BNP PARIBAS	54,55	-1,21
BSCH	8,96	-1,24
CARREFOUR	51,55	-1,28
DAIMLERCHRYSLER N	46,00	-0,88

DANONE	133,10	-0,45
DEUTSCHE BANK AG	66,70	-0,15
DEUTSCHE TELEKOM	15,98	-1,52
E.ON	56,27	-0,02
ENDESA	16,90	-0,84
ENEL	6,41	-0,62
ENI SPA	15,67	-0,19
FORTIS	25,12	-0,72
FRANCE TELECOM	29,39	-0,82
GENERALI ASS.	27,88	-0,83
ING GROEP CVA	26,18	-0,31
KONINKLIJKE AHOLD	27,47	-0,62
L'OREAL	78,50	-1,55
LVMH	53,25	-1,43
MUENCHENER RUECKV	269,50	-0,82
NOKIA OYJ	24,38	-2,22
PINAULT PRINTEMPS	120,40	-1,18
REPSOL YPF	14,06	-1,15
ROY.PHILIPS ELECTR	29,64	-1,68
ROYAL DUTCH PETROL	59,10	-0,68
RWE	40,76	-0,10
SAINT GOBAIN	177,10	-0,28
SANOFI-SYNTHELABO	74,25	-0,27
SANPAOLO IMI	11,30	-1,44
SIEMENS	66,54	-1,43
SOCIETE GENERALE A	67,00	-1,21
SUEZ	32,80	-1,27
TELECOM ITALIA	9,25	-0,43
TELEFONICA	12,93	-1,65
TIF	5,22	-0,97
TOTAL FINA ELF	165,90	-0,55
UNICREDITO ITALIAN	4,29	-1,66
MUENCHENER RUECKV	269,50	-0,82
VIVENDI UNIVERSAL	43,65	-0,23
VOLKSWAGEN	53,73	-0,83
ZONE EURO - FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce).		
HORS ZONE EURO - CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark).		

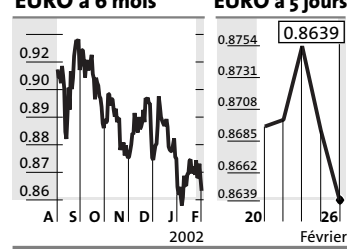
MARCHÉ DES CHANGES 27/2, 9h40

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)		0,74255	0,86365	1,41645	0,58505
TOKYO (¥)	134,64000		116,28000	190,74660	78,78665
PARIS (€)	1,15785	0,85975		1,63940	0,67740
LONDRES (£)	0,70605	0,52430	0,60980		0,41305
ZURICH (FR. S.)	1,70900	1,26930	1,47585	2,42000	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4331	7,4341
COURONNE NORVÉGE	7,7248	7,7298
COURONNE SUÉDOISE	9,0764	9,0859
COURONNE TCHÉQUE	31,5227	31,6274
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6787	1,6807
DOLLAR CANADIEN	1,3885	1,3902
DOLLAR HONGKONG	6,7343	6,7378
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0596	2,0633
FORINT HONGROIS	245,3178	246,1078
LEU ROUMAIN	28047,0000	28103,0000
ROUBLE	26,7420	26,7600

EURO À 6 mois



Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
ROYAUME UNI									
	FTSE 100 index	5139,00	26/2	0,75	5362,30	4/1	5015,50	20/2	17,20
	FTSE techMark 100 index	1220,04	27/2	0,88	1569,62	4/1	1208,44	21/2	83,80
SUÈDE	OMX	767,66	27/2	0,29	878,88	4/1	741,84	20/2	24,60
EUROPE									
HONGRIE	Bux	7995,32	26/2	0,91	8162,53	4/2	7052,97	3/1	
ISLANDE	ICEX 15	1272,21	26/2	0,12	1298,29	15/2	1142,62	7/1	
POLOGNE	WSE Wig	1375,49	26/2	2,65	1486,23	28/1	1200,32	2/1	16,40
TCHÉQUIE	Exchange PX 50	416,40	27/2	0,26	425,80	1/2	384,60	2/1	
RUSSIE	RTS	294,33	26/2	-0,35	301,45	22/1	267,70	3/1	
SUISSE	Swiss market	6250,80	27/2	0,65	6460,10	7/1	6059,10	6/2	17,20
TURQUIE	National 100	10862,26	27/2	-0,64	15071,84	8/1	10775,20	8/2	10,70
AMÉRIQUES									
ARGENTINE	Merval	373,57	26/2	-2,01	471,34	6/2	323,69	2/1	
BRESIL	Bovespa	13963,60	26/2	-0,10	14412,54	7/1	12300,70	30/1	9,40
CANADA	TSE 300	7567,47	26/2	0,73	7875,65	7/1	7402,70	20/2	19,80
CHILI	Ipsa	96,17	26/2	0,15	102,37	4/1	94,80	20/2	
ÉTATS-UNIS									
	Dow Jones ind.	10115,26	26/2	-0,30	10300,15	7/1	9529,46	30/1	22,20
	Nasdaq composite	1766,86	26/2	-0,17	2098,88	9/1	1696,55	22/2	46,80
	Nasdaq 100	1401,19	26/2	-0,48	1710,23	9/1	1329,93	22/2	44,90
	Wilshire 5000	10358,69	26/2	0,12	10973,46	7/1	10040,55	20/2	
	Standards & Poors 500	1109,38	26/2	0,00	1176,97	7/1	1081,66	30/1	21,10
MEXIQUE	IPC	6637,96	26/2	1,14	7011,03	1/2	6365,72	14/1	11,70

FRANCFORT

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
EDEL MUSIC	1,10	52,78
INUI STEAMSHIP	0,04	41,82
KABEL NEW MEDIA AG	0,04	33,33
B.U.S. BERZELIUS VZ	5,60	33,33
LETSBUYIT.COM	0,04	33,33
EHELEBRACHT VORZ	1,20	30,43
D.LOGISTICS AG	2,43	26,56
Plus mauvaises performances		
IFCO SYSTEMS	0,55	-31,25
TEAM COMM GRP	0,16	-20,00
MEDICLIN	4,70	-18,97
SPAR HANDELS	10,00	-16,67
PRIVATE MEDIA GRP	6,76	-14,97
MUSICMUSICMUSIC	0,18	-14,29
DCI	0,76	-11,63

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES

Mercredi 27 février 9h16

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicoam
ACCOR	41,26	41,35	-0,22	1,05	42,90	38,03	1,00	12040
AFFINE	39,00	39,00	n/d	5,69	39,40	30,34	1,20	3610
AGF	53,40	52,75	1,23	-0,92	55,50	50,20	2,00	12592
AIR FRANCE GPE NOM	18,76	18,84	-0,42	14,11	19,19	16,06	0,22	3112
AIR LIQUIDE	159,00	158,00	0,63	-1,01	163,50	149,80	3,00	12007
ALCATEL A	16,00	15,75	1,59	-16,66	21,62	14,62	0,48	13000
ALCATEL O	5,85	5,66	3,36	-24,22	9,62	5,00	1,10	13015
ALSTOM	13,16	13,05	0,84	5,36	14,69	12,25	0,55	12019
ALTRAN TECHNO. #	54,00	53,60	0,75	6,40	56,20	48,50	0,14	3463
ARBEL	5,91	5,92	-0,17	90,64	7,50	2,92	0,53	3588
AREVA CIP	179,10	179,00	0,06	12,28	183,50	160,00	22,85	4524
ATOS ORIGIN	82,00	81,00	1,23	11,48	87,25	71,15	n/d	5173
AVENTIS	83,70	83,00	0,84	4,95	84,85	74,10	0,50	13046
AXA	21,13	20,91	1,05	-9,97	25,10	19,41	2,20	12062
BACOU DALLOZ	102,00	102,00	n/d	15,90	109,40	83,30	0,90	6089
BAL INVESTIS	134,90	134,90	n/d	11,39	135,00	122,50	7,16	12018
BAZAR HOT. VILLE	n/d	131,00	n/d	1,70	152,80	124,50	3,00	12547
BEHGIN SAY	43,29	43,25	0,09	6,10	43,95	39,20	n/d	4455
BIC	38,50	38,38	0,31	0,36	40,98	35,51	0,29	12096
BNP PARIBAS	54,50	53,90	1,11	8,45	54,89	47,77	2,25	13110
BOLLORE	241,20	241,10	0,04	0,41	259,00	238,00	4,00	12585
BOLLORE INV.	52,80	52,60	0,38	2,82	55,00	50,50	0,20	3929
BONGRAND	44,65	44,57	0,18	-0,77	45,74	41,70	1,40	12010
BOUYGUES	32,42	32,25	0,53	-11,90	38,80	30,51	0,36	12050
BOUYGUES OFFS.	41,80	41,00	1,95	4,36	43,15	39,30	1,10	13070
B T P (LA CIE)	n/d	116	n/d	n/d	n/d	110	0,46	3360
BULL#	0,90	0,91	-1,10	-26,82	1,27	0,83	n/d	5260
BURELLE (LY)	55,00	55,05	-0,09	10,82	60,05	49,63	0,50	6113
BUSINESS OBJECTS	43,40	42,10	3,09	15,57	47,80	37,01	n/d	12074
CANAL +	3,70	3,66	1,09	3,35	3,79	3,49	0,15	12546
CAP GEMINI	75,80	74,40	1,88	-6,53	90,70	70,40	1,20	12533
CARBONE-LORRAINE	32,90	33,02	-0,36	9,66	33,10	28,60	1,06	3962
CARREFOUR	51,65	50,90	1,47	-11,55	58,80	50,30	0,50	12017
CASINO GUICHADP	56,80	57,00	-0,35	-9,12	63,95	56,50	1,37	12113
CASINO GUICHARD	76,40	76,20	0,26	-11,82	87,30	75,35	1,33	12558
CASTORAMA DUB.(LI)	56,15	55,75	0,72	-2,93	61,00	54,25	2,85	12420
CEGID (LY)	72,00	72,50	-0,69	-8,10	90,50	70,00	2,00	12470
CEREO	28,86	28,58	0,98	1,44	29,37	28,00	n/d	4456
CERESTAR	32,50	32,52	-0,06	5,51	32,70	30,70	n/d	4457
CFP RECYCLING	43,50	43,50	n/d	8,75	45,20	38,50	1,30	3905
CGF	37,28	37,60	-0,85	n/d	37,76	35,11	n/d	12102
CHARGEURS	76,00	76,00	n/d	1,40	76,00	67,00	2,13	13069
CHRISTIAN DIOR	39,99	39,47	1,32	16,01	40,80	32,50	0,28	13040
CIC - ACTIONS A	n/d	119,90	n/d	-0,49	125,00	118,70	2,29	12005
CIMENTIS FRANCAIS	49,00	49,00	n/d	2,08	50,70	46,20	1,40	12098
CLARINS	69,20	68,90	0,44	9,14	69,80	61,00	1,10	13029
CLUB MEDITERRANEE	48,00	47,85	0,31	17,07	50,30	41,52	1,10	12156
CNP ASSURANCES	35,27	35,75	-1,34	-1,20	36,21	33,60	1,08	12022
COFACE	51,80	50,90	1,77	9,28	54,95	46,40	1,75	12099
COFLEXIP	n/d	157,10	n/d	-1,19	167,80	145,00	n/d	13064
COLAS	65,00	65,00	n/d	2,60	68,50	62,00	2,13	12163
CONTIN.ENTREPR.	45,00	45,00	n/d	0,67	45,90	41,50	2,00	3664
CRED.FON.FRANCE	15,00	14,94	0,40	3,16	15,19	13,05	0,58	12081
CREDIT LYONNAIS	36,94	37,05	-0,30	-1,49	38,48	36,14	0,65	18420
CS COM.ET SYSTEMES	n/d	9,02	n/d	8,67	9,90	7,60	n/d	7896
CREDIT AGRICOLE	18,60	18,69	-0,48	4,55	19,18	17,58	n/d	4507
DAMART	94,50	91,65	3,11	17,24	98,00	79,50	3,80	12049
DANONE	133,00	132,50	0,38	-2,91	139,40	125,20	1,90	12064
DASSAULT-AVIATION	n/d	292,00	n/d	-7,88	325,00	284,90	6,20	12172
DASSAULT SYSTEMES	52,35	51,25	2,15	-3,05	58,10	47,60	0,31	13065
DEV.R.N.-CAL LI #	14,49	14,55	-0,41	0,62	15,00	14,25	0,55	12423
DEVEAUX(LY)#	68,20	68,25	-0,07	15,27	75,00	66,90	4,20	6100
DIDOT BOTTIN	n/d	70,00	n/d	14,75	70,00	61,10	2,74	3747
DMC (DOLLFUS MI)	7,12	7,10	0,28	-4,93	8,48	6,90	0,61	12133
DYNACTON	28,53	28,30	0,81	6,05	29,80	25,41	0,50	13035
EIFFAGE	77,65	78,00	-0,45	13,52	81,00	68,80	0,78	13045
ELECT.MADAGASCAR	n/d	23,00	n/d	2,22	24,90	22,40	n/d	3571
ELIOR	8,45	8,32	1,56	-4,83	9,74	8,05	0,07	12127
ENTENAL(EX CDE)	28,49	28,50	-0,04	12,38	29,90	25,35	0,40	12093
ERAMET	39,00	39,00	n/d	12,71	39,75	30,21	1,30	13175
ESSILOR INTL	38,25	38,38	-0,34	12,66	38,48	31,20	3,90	12166
ESSO	89,40	86,50	3,35	11,47	92,10	79,50	2,75	12066
EULER	41,21	41,20	0,02	-3,03	47,40	41,01	1,40	12130

NOUVEAU MARCHÉ

26/2 : 22 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
AB SOFT	3,01	36,82
NETGEM	2,17	16,67
D INTERACTIVE #	0,73	10,61
DALET #	1,65	10,00
SOI TEC BS 00	9,00	9,76
BRIME TECHN.BON 02	5,25	9,38
ALTI #	8,32	9,33
PICOGIGA	3,81	8,86
LA COMPAGNIE GROUP	5,55	8,82
BELVEDERE	23,00	8,49
ACCESS COMMERCE #	2,74	8,30
TEL.RES.SERVICES #	1,48	8,03
DIREKT ANLAGE BK	11,45	8,02
SYSTRAN	1,40	7,69
Plus mauvaises performances		
STELAX	0,55	-16,67
SODITECH ING.	2,80	-16,42
GPE ENVERG.CONSEIL	0,63	-13,70
HUBWOOD.COM	1,40	-9,68
LA TETE DS NUAGES	1,00	-9,09
QUANTEL	3,70	-7,50
TELECOM CITY #	1,10	-6,78

PHONE SYS.NETW. #	1,71	-6,56
HIGH BON DE SOUS	5,20	-6,47
MEDCOST #	0,93	-6,06
LYCOS EUROPE	0,63	-5,97
AUTOMA TECH #	2,16	-5,68
GENSET	6,85	-5,39
BAC MAJESTIC	2,70	-3,23
Plus forts volumes d'échange		
A NOVO #	16,53	1,72
AVENIR TELECOM #	1,24	2,48
BRIME TECHNO. #	32,80	0,86
CARRERE GROUP	17,30	-2,54
DEVOTEAM #	19,65	3,42
EGIDE #	83,00	0,00
EUROFINS SCIENTIF.	16,90	0,72
GENESYS #	9,68	-1,22
GENSET	6,85	-5,39
GL TRADE #	47,90	-2,46
HIGHWAVE OPTICAL	1,96	-0,51
ILOG #	14,70	1,38
IPSO #	62,90	4,14
LINEDATA SERVICES#	24,00	0,42
MEDIDEP #	27,55	-0,65
NETGEM	2,17	-16,67
NICOX #	42,50	-2,16
SOI TEC SILICON #	22,21	-5,26
VALTECH	1,85	-3,35
WAVECOM #	34,50	-1,47

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicoam
EURAZEO	59,70	59,00	1,19	-6,64	63,85	57,60	0,48	12112
EURO DISNEY	1,12	1,11	0,90	27,27	1,21	0,89	n/d	12587
EUROTUNNEL	1,02	1,01	0,99	-9,73	1,18	0,90	n/d	12537
EURECIA	57,40	56,80	1,06	-2,71	61,40	51,60	0,91	12114
F.F.P. (NV)	100,10	100,00	0,10	3,14	104,80	94,20	1,80	6478
FIMALAC	45,35	44,96	0,87	12,53	45,35	40,01	0,90	3794
FINAXA	n/d	71,90	n/d	9,15	83,85	68,00	2,20	3313
FONCLYON.#	28,80	28,75	0,17	7,86	28,85	25,20	0,85	3340
FRANCE TELECOM	29,66	29,15	1,75	-33,94	48,16	28,15	1,00	13330
FROMAGERIES BEL	101,90	102,00	-0,10	1,95	102,00	91,80	2,22	12185
GALERIES LAFAYETTE	136,00	137,00	-0,73	-11,05	168,90	125,10	0,60	12124
GAMMONT #	48,00	47,70	0,63	-16,50	53,00	39,00	0,57	3489
GECINA	94,90	94,95	-0,05	3,71	95,75	90,00	3,34	13151
GENERALE DE SANTE	14,61	14,76	-1,02	1,74	16,40	13,71	n/d	4447
GEOPIYSIQUE	39,50	38,50	2,60	12,05	41,80	33,16	1,22	12016
GFI INFORMATIQUE	10,17	10,08	0,89	-15,60	13,34	10,05	0,15	6337
GRANDVISION	19,00	18,90	0,53	-24,59	20,10	15,05	0,25	5297
GROUPE GASCOGNE	72,30	73,65	-1,83	-2,56	80,40	67,75	3,00	12441
GROUPE PARTOUCHE #	n/d	67,90	n/d	8,55	75,50	63,00	1,68	5354
GR ZANNIER (LY) #	75,95	76,00	-0,07	-3,37	83,50	74,70	0,73	12472
GUYENNE GASCOGNE	85,10	85,50	-0,47	-0,11	87,50	84,00	1,50	12028
HAVAS ADVERTISING	8,53	8,50	0,35	4,92	9,58	7,82	0,17	12188
IMMERSYS	121,90	121,20	0,58	13,07	121,90	98,00	3,60	12085
IMMEUBLES DE FCE	n/d	22,30	n/d	1,36	25,00	21,60	0,30	12037
IMMOBANQUE NOM.	125,00	126,00	-0,79	n/d	128,20	118,00	n/d	5793
IM.MARSEILLAISE	n/d	3349,00	n/d	-5,52	3520,00	3150,00	22,26	3770
INFOGRAMES ENTER.	11,32	11,25	0,62	-12,58	15,98	9,95	n/d	5257
INGENICO	24,00	23,90	0,42	6,19	26,90	22,50	0,10	12534
ISIS	n/d	148,00	n/d	-6,32	160,00	137,00	n/d	12000
JC DCAUX	10,90	11,00	-0,91	-13,14	13,78	10,20	n/d	7791
KAUFMAN ET BROAD	19,40	19,40	n/d	17,57	19,90	16,21	0,82	12105
KLEPHER	115,50	115,00	0,43	7,64	117,20	108,20	2,75	12196
L'ORÉAL	78,40	77,30	1,42	-3,09	81,90	75,15	0,44	12032
LAFARE	104,10	103,60	0,48	-0,76	107,00	96,85	2,20	12053
LACARDERE	46,20	45,97	0,50	-1,70	49,75	41,92	0,78	13021
LAPEYRE	59,30	59,10	0,34	-33,98	62,50	44,10	1,08	13051
LEBRON (CIE)	n/d	51,00	n/d	1,59	52,00	48,75	2,30	12129
LEGAND ORD.	173,00	178,00	-2,81	-20,13	180,00	143,90	0,94	12061
LEGRIS INDUST.	18,75	18,80	-0,27	-14,77	25,39	18,20	1,20	12

AUJOURD'HUI

SPORTS

Après avoir longtemps cru qu'il pourrait faire vivre un club dans chaque commune du territoire, le football français est rattrapé par le phénomène de **DÉSERTIFICATION DES CAMPAGNES**. Deux mille

clubs ont disparu en l'espace de cinq ans alors que la **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL (FFF)** avait enregistré un afflux de licenciés après la Coupe du monde 1998 gagnée par les Bleus. Des alternatives

sont étudiées. Parmi elles, la création de **CLUBS INTERCOMMUNAUX** qui regroupent des clubs voisins sans les faire disparaître. Plusieurs **DÉPARTEMENTS RURAUX** se sont déjà lancés dans cette voie,

comme **LA MANCHE** où 15 groupements de ce type ont vu le jour. Une politique d'**EMPLOIS SPORTIFS** a également été mise en place dans ce département qui voit sa population vieillir et ses usines fermer.

Le football ne veut pas perdre son enracinement en milieu rural

Le dépeuplement des campagnes affecte le sport le plus populaire de France. Environ 2 000 associations sportives ont disparu en cinq ans. Après avoir encouragé les fusions, la Fédération française de football préconise la création de nouveaux clubs à vocation intercommunale

À **L'IMAGE** des campagnes, le football français se dépeuple. En cinq ans, le nombre de ses clubs est passé de 22 000 à 20 000. Alors que la Coupe du monde 1998 avait entraîné un afflux de nouveaux pratiquants, notamment chez les très jeunes joueurs, la tendance est actuellement en train de s'inverser. La Fédération française de football (FFF) a vu, cette saison, son nombre de licenciés chuter de 0,92 %.

Deux raisons sont avancées : le manque de terrains et d'éducateurs diplômés en milieu urbain ; et la difficulté, en milieu rural, à trouver des solutions face au phénomène de la désertification des campagnes.

Pendant longtemps, et bien avant que les Bleus ne deviennent champions du monde, les dirigeants du football français n'avaient qu'un slogan à la bouche : « Un club dans chaque commune ». La réalité du monde rural a balayé cette ambition. Dans tous les départements touchés par le

déclin démographique, des clubs ont disparu car ils ne pouvaient pas aligner suffisamment de joueurs pour constituer des équipes.

RECRECITER LES JEUNES

Le phénomène touche particulièrement les catégories de jeunes. « *Maintenir une équipe de seniors en milieu rural est plus facile que de conserver une équipe de poussins ou de benjamins*, explique Jean-Pierre Escalettes, le président du football amateur au sein de la FFF. *Dans un village de quelques centaines d'âmes, il y a toujours moyen de trouver onze adultes entre 18 et 35 ans. En revanche, trouver onze gamins de 8-10 ans n'est pas simple, de même qu'en trouver onze autres de 10-12 ans, et ainsi de suite. Souvent, on trouve sept benjamins là et huit dans le club voisin, à quelques kilomètres.* »

A la campagne, la mort d'un club est généralement vécue comme un drame. « *Le club de foot participe à l'identité et à la vie d'une*

commune, de la même façon qu'une église ou qu'un commerce. Peu à peu, les villages ont vu partir leurs curés et ils ont vu fermer les postes et les gares. Ils voient désormais leur club disparaître », se désole Gilles Grimaud, le maire de Segré (Maine-et-Loire) et ancien président de l'association sportive de cette petite ville de 6 400 habitants.

« *Le club de foot doit survivre car il reste un outil de fixation des gens sur place* », ajoute M. Grimaud qui est aussi le président du pays de l'Haut-Anjou segréen, une région qui voit sa population diminuer lentement malgré un taux de chômage peu élevé (4,6 %).

L'ÉCHEC DES FUSIONS

Pour contrecarrer le phénomène, la FFF a encouragé, au milieu des années 1990, les fusions de clubs, également appelées ententes. L'expérience est aujourd'hui considérée comme un échec par les responsables fédéraux. « *Réunir deux clubs de 100 licenciés cha-*

cun qui sont séparés de plusieurs kilomètres ne fait jamais un club de 200 licenciés. Au bout de trois ans, vous retombez à 100 licenciés », indique Gilles Grimaud.

« *Il n'est pas toujours facile de faire s'entendre des clubs. Par ailleurs, les kilomètres à parcourir sont souvent un obstacle. On a vu des clubs fusionner, chez nous, alors qu'ils sont distants l'un de l'autre de 40 kilomètres* », note Daniel Niez, le président du district de football de la Nièvre, un département qui perd environ 2 000 habitants chaque année.

Devant ce constat, la FFF, au sein de laquelle un groupe de travail sur la ruralité a été mis en place il y a un an, préconise désormais la création pure et simple de nouveaux clubs à vocation intercommunale.

Le principe est simple : « *Imaginez trois clubs qui existent déjà mais qui vivent : A, B et C. L'idée est alors de créer un nouveau club, D, uniquement composé de sections de jeunes. De telle sorte, on pourra pré-*

server une présence du football dans chaque village : les poussins iront s'entraîner sur le terrain de A, les benjamins chez B, les moins de quinze ans chez C, etc. Et une fois que ces jeunes auront atteint l'âge adulte, ils retourneront dans leur club d'origine où l'activité seniors aura été maintenue », décrit Georges Ducoulon, le président du district de football de Drôme-Ardèche, l'une des premières délocalisations de la FFF à s'être lancée dans une politique de regroupement des clubs.

CONSENSUS DIFFICILE

Reste que ces mariages de raison ne sont pas toujours faciles à entreprendre. Il faut vaincre des susceptibilités de proximité, battre en brèche l'esprit de clocher et convaincre les élus locaux de financer des systèmes de « ramassage » des joueurs, sur le même principe que le ramassage scolaire.

Trouver une couleur de maillot consensuelle n'est pas une mince affaire, non plus. Pis : s'accorder

sur un nom pour le nouveau club. Emprunter l'appellation du canton, voire de la communauté de communes ou du « pays » quand ces entités existent, est une solution, mais que faire quand rien ne permet d'identifier un lieu ?

En Ardèche, l'un des plus anciens regroupements de clubs ainsi constitués a été baptisé « Club de la Croix du Fraisse », du nom d'un lieu-dit où se croisent les routes menant à cinq bourgades : Cheminas, Sécheras, Etables, Lempis et Saint-Victor. « *Le club compte aujourd'hui 172 licenciés, toutes les catégories d'âge sont représentées et plusieurs animateurs y ont un emploi à plein temps, se félicite Georges Ducoulon. Nous sommes vraiment là en rase campagne, dans un endroit où le dépeuplement est important. Si nous n'avions pas initié la création de ce club, le football aurait totalement disparu dans ce coin-là de l'Ardèche.* »

Frédéric Potet

De 240 à 50 000 licenciés par région

● **Première de France**, la Fédération française de football (FFF) compte 2,12 millions licenciés, dont 35 000 féminines.
● **Les clubs étaient 19 731** au cours de la saison 2000-2001, répartis dans 31 ligues régionales (dont 9 d'outre-mer) et dans 102 districts.
● **Le plus grand nombre de pratiquants** est enregistré dans le district du Rhône (49 900 licenciés), suivi par celui de Loire-Atlantique (47 900 licenciés) et celui de Moselle (47 500 licenciés). Les plus petits districts : Ariège (4 850 licenciés), Comminges (4 870 licenciés), Creuse (6 300 licenciés), Pays-Haut (6 400 licenciés) et Hautes-Pyrénées (6 700 licenciés). En dehors de la métropole, Saint-Pierre-et-Miquelon compte 240 licenciés.
● **7 000 salariés et 350 000 bénévoles** travaillent dans l'encadrement du football amateur.

Dans la Manche, des clubs intercommunaux ont poussé dans les prairies

SUD-MANCHE

de notre envoyé spécial

Avant, les footballeurs de Villedieu-les-Poêles jouaient avec des maillots bleus et des shorts rouges, et ceux de Fleury avec des maillots verts et des shorts blancs. Il y a dix ans, quand ces deux communes limitrophes du sud de la Manche ont décidé de regrouper leurs équipes de jeunes, le choix des couleurs du nouveau club s'est posé. La poire a alors été coupée en deux.

« *Histoire de ne fâcher personne, on a opté pour un maillot vert et pour un short rouge. Le problème, c'est que le vert et le rouge ne vont pas du tout ensemble. Après quelque temps, on a finalement choisi de jouer tout en rouge* », se souviennent les frères Aymeric et Romaric Ledo, qui sont aujourd'hui les deux animateurs professionnels de cette association sportive au nom mystérieux : l'Avenir du bocage sourdin. Le mot « sourdin » n'est autre que l'appellation donnée aux habitants de Villedieu-les-Poêles dont la spécialité est le travail du cuivre, une activité connue pour rendre sourd ses artisans.

Plus de 110 jeunes, âgés de 6 à 18 ans, sont aujourd'hui licenciés au Bocage sourdin. Ils viennent de Villedieu-les-Poêles (4 100 habi-

tants), de Fleury (700 habitants) et des sept autres villages qui composent la communauté de communes. Des clubs intercommunaux comme celui-ci, il en existe quinze dans la Manche. Derrière leurs noms fleurant bon la nature (Jeunesse sportive des trois rivières, Groupement des étangs, Groupement rural « Mer, monts, marais... ») se dissimulent des

« Les matches entre les deux clubs étaient terribles. Aujourd'hui, chacun a deux équipes seniors et les jeunes s'entraînent ensemble »

associations sportives créées afin d'apporter une réponse au déclin démographique. La population de la Manche vieillit : 25 % de ses habitants ont plus de 60 ans. L'enracinement du football est menacé dans ce département qui voit, chaque année, des écoles fermer et des usines mettre la clé sous la porte.

Face à cette fatalité, les responsables du football départemental ont pris les devants, voilà dix ans. À l'initiative du président du district de la Manche, Pierre Lerestoux, un plan de réhabilitation a été mis en place. La première phase a consisté à rapprocher des clubs qui mouraient à petit feu. A Gavray, bourgade de 1 500 habitants connue pour sa foire aux bestiaux hebdomadaire, le club a failli disparaître au milieu des années 1990.

« *Les jeunes préféraient aller à la chasse. Le foot ne marchait plus* », se souvient le maire, Guy Nicole. Le maintien de l'activité est passé par une solution longtemps impensable : regrouper les jeunes de Gavray et ceux de Hambye, le village rival situé à 10 kilomètres. « *Avant, entre Gavray et Hambye, c'était chiens et chats. Les matches entre les deux clubs étaient des derbys terribles. Aujourd'hui, le calme est revenu. Chaque village a deux équipes seniors et les jeunes s'entraînent ensemble* », expliquent Stéphane Lepaul et Dominique Tapin, les éducateurs sportifs de ces deux communes.

Là est l'autre particularité de la politique mise en place dans la Manche : 220 animateurs sportifs contractualisés travaillent à plein temps pour le maintien de l'activité foot-

ball dans le département. Conseiller technique à la direction départementale de la jeunesse et des sports, Philippe Lagadec se démène depuis dix ans pour financer ces postes. L'homme s'est battu avec toutes les administrations existantes pour glaner ici et là des subventions. Il a même créé, avec l'Urssaf, un logiciel facilitant l'établissement des fiches de paye. « *Le maire d'un village qui souhaite embaucher un animateur n'a plus qu'à remplir deux cases : le nombre d'heures travaillées et le taux horaire. La fiche de paye se fait alors automatiquement grâce à ce logiciel que nous avons fait valider par le ministère de l'économie. Bercy n'en revenait pas. Il faut que ce soit des bouseux comme nous qui pensions à des outils comme celui-ci !* », s'amuse Philippe Lagadec.

Si la pérennité de ce bataillon d'animateurs est un combat permanent, les clubs du département ne sont pas à court d'idées pour maintenir ces emplois. A Brécéy (2 500 habitants), l'association sportive locale a trouvé une solution : elle organise des thés dansants pour les personnes âgées de la région. Les bénéfices permettent de financer le poste de l'animateur du club.

F. P.

TROIS QUESTIONS À... JEAN-PIERRE ESCALETES

1 Vous êtes le président de la Ligue fédérale du football amateur au sein de la Fédération française de football. Quels sont les effets de la désertification des campagnes sur votre sport ?

Dans pratiquement tous les départements où la population diminue, comme la Creuse, la Corrèze, les Landes, la Savoie, le Jura, l'Ariège ou encore l'Aveyron, nous connaissons des difficultés pour maintenir en vie des clubs. Dans de nombreux endroits, il n'y a plus assez de densité démographique pour constituer des équipes.

Deux problèmes, en fait, se posent. Premièrement, on se retrouve avec des joueurs qui ne peuvent plus pratiquer le football, car le club de la commune a tout simplement disparu. Deuxièmement, il y a des joueurs qui ne peuvent pas progresser car le niveau de leur club n'est pas suffisamment élevé ; il leur faut faire alors beaucoup de kilomètres pour trouver des clubs de meilleur niveau, ce qui est fatigant et ce qui coûte de l'argent.

Ce constat nous inquiète. Notre vocation est en effet de proposer du football à tout le monde. La force de notre sport, c'est qu'on peut le pratiquer partout sur le territoire. Je vous rappelle que la plupart des joueurs qui ont gagné la Coupe du monde ont commencé à pratiquer dans leurs communes, parfois de tout petits villages, et non pas dans la grande ville voisine.

2 Quelles solutions préconisez-vous ?

Nous avons vu beaucoup de clubs fusionner au cours de ces dernières

années. Ce fut une catastrophe. Cela nous a fait perdre 2 000 clubs en cinq ans ainsi que de nombreux licenciés, tout particulièrement ceux qui sont les « moins bons » techniquement.

Dans le groupe de réflexion que nous avons créé au sein de la Fédération, nous étudions avec beaucoup d'intérêt les regroupements de clubs qui commencent à voir le jour ici et là. À l'inverse d'une fusion, un regroupement ne se substitue pas aux clubs existants. On ne fait que rassembler les jeunes de plusieurs communes ; et quand ils sont seniors, ils rejoignent leurs clubs d'origine.

Le problème majeur réside dans le ramassage en car de ces jeunes. Nous devons désormais convaincre les collectivités territoriales d'investir dans ce domaine. Les communes se sont dotées de terrains, ces dernières années. Elles doivent maintenant réfléchir à l'acheminement des joueurs.

3 Ne faudrait-il pas, également, créer de nouvelles compétitions qui seraient plus adaptées à la réalité du monde rural ?

Oui. Pourquoi ne pas encourager la création de championnats de cantons, de communautés de communes ou de pays ? L'intercommunalité est actuellement très en vogue en France, où l'on voit naître de nombreuses entités nouvelles.

A nous de nous adapter. Nos règlements sont aujourd'hui trop paralysants.

Propos recueillis par F. P.



Nantes déjà éliminé de la Ligue des champions

LE FC NANTES s'est logiquement incliné (1-5), mardi 26 février, sur le stade Old Trafford de Manchester United, lors de la 4^e journée de la 2^e phase de la Ligue des champions. Les Nantais avaient pourtant ouvert le score par Frédéric Da Rocha, dès la 17^e minute. Mais les leaders du championnat d'Angleterre ont aussitôt égalisé, grâce à un coup franc direct de David Beckham. Le gardien de but nantais, Mikael Landreau, n'a pu rééditer sa partie miraculeuse du match aller (1-1), et les Anglais se sont imposés tranquillement, avec notamment un doublé de l'attaquant norvégien, Ole Gunnar Solskjær, que l'on voit marquer de la tête le 5^e but entre Mauro Cetto (à gauche) et Nestor Fabbri, sur un centre de David Beckham. Nan-

tes, le champion de France 2001 n'a mathématiquement plus aucune chance de participer aux quarts de finale. Dans l'autre match du groupe A, les Allemands du Bayern Munich se sont difficilement imposés (1-0) face aux Portugais du Boavista Porto. Manchester et le Bayern sont en tête du groupe A, avec 8 points, et bien partis pour se qualifier.

Dans le groupe B, le Galatasaray Istanbul et le FC Liverpool ont fait match nul (1-1), tandis que l'AS Rome a dominé le FC Barcelone (3-0). Le champion d'Italie s'est dégaïté la route vers les quarts de finale. Barcelone va devoir gagner à domicile, le 13 mars, contre Liverpool, s'il veut poursuivre son parcours européen.

Grenoble est à nouveau tentée par l'aventure olympique

GRENOBLE

de notre correspondante

La ville de Grenoble, qui a accueilli les Jeux d'hiver en 1968, pourrait à nouveau être candidate pour organiser l'édition de 2014. C'est ce qu'a annoncé le maire (PS), Michel Destot, mardi 26 février, lors d'une rencontre avec la presse. « *La passion, l'émotion et l'engouement populaires doivent être relayés par les élus, a justifié M. Destot. Le point noir des Jeux de 1968 avait été l'augmentation de la fiscalité. Aujourd'hui, les Jeux sont bénéficiaires* ».

Une réflexion visant à étudier les conditions de cette candidature doit s'engager « *dans les prochaines semaines* » au sein de l'équipe municipale, a indiqué l'adjoint chargé de la montagne, Alain Pilaud, en précisant que « *les équipements sportifs nécessaires sont déjà en place et pratiquement opérationnels* ». Le président du conseil général de l'Isère (PS), André Vallini (PS), a de son côté fait savoir, dans un communiqué, qu'il était favorable « *à l'idée d'une candidature réunissant la ville de Grenoble, le département et les stations iséroises* ».

La ville d'Annecy (Haute-Savoie) pourrait aussi être candidate à l'organisation des Jeux.

Nicole Cabret

Face aux besoins alimentaires de la planète, les agronomes diversifient les cultures du riz

La production de cette céréale devra augmenter de 30 % en vingt ans. Des espoirs sont placés dans la riziculture pluviale, le semis direct et l'amélioration génétique de la plante

COMMENT POURVOIR aux besoins alimentaires d'une population mondiale qui va passer, au cours du prochain quart de siècle, de 6 milliards à plus de 8 milliards d'individus ? La question était au centre de la journée d'étude sur les « rizicultures du Sud » qui s'est tenue, lundi 25 février, dans le cadre d'un Salon de l'agriculture où l'on discute plus couramment de quotas et d'excédents, et qui était organisée par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), avec la participation de représentants des gouvernements, des organismes de recherche ou des producteurs du Vietnam, de la Thaïlande, du Brésil, de Madagascar et de plusieurs pays africains.

Pourquoi le riz ? Parce que cette céréale, l'une des trois plus cultivées au monde après le maïs et le blé, avec une récolte annuelle de 585 millions de tonnes de paddy (grain non décortiqué), soit 390 millions de tonnes de riz blanc, est la base de l'alimentation de la moitié de l'humanité. Elle fournit près de la moitié de la ration en calories de plus de 3 milliards d'Asiatiques et un tiers de ces besoins pour une grande partie de l'Afrique et de l'Amérique latine.

Pour faire face à la croissance démographique, « la production rizicole devra augmenter d'environ 30 % au cours des vingt prochaines années », estiment les experts. Or, après les gains de productivité réalisés grâce à la « révolution verte », les rendements plafonnent. Sur le continent asiatique, qui assure plus de 90 % de la production mondiale, la récolte ne progresse plus que de 1 % par an. L'économiste américain David C. Dawe, spécialiste des politiques agricoles, l'explique par « la rarefaction des terres cultivables liée à l'urbanisation, la pénurie de main-

d'œuvre agricole, enfin, la concurrence des besoins industriels et domestiques sur la ressource en eau nécessaire à l'irrigation ».

De surcroît, certaines tentatives de transfert des modèles productivistes de culture intensive vers les pays du Sud se sont soldées par des échecs – érosion des sols, pollution des eaux et, au bout du compte, appauvrissement des terres et des paysans – qui poussent à la mise en œuvre de systèmes de culture plus respectueux de l'environnement, et

La menace du réchauffement climatique

« Les changements climatiques annoncés risquent d'exacerber les problèmes de l'eau, que ce soit en augmentant les besoins pour les cultures irriguées ou en rendant encore plus aiguë la compétition pour une ressource encore plus rare. » Telle est la crainte de Bernard Seguin et Eric Malézieux, chercheurs à l'INRA et au Cirad, qui se sont penchés sur les conséquences de l'accroissement de l'effet de serre sur les agricultures des pays du Sud.

« La difficulté d'adaptation des agriculteurs à ces modifications peut entraîner de grands déséquilibres en matière d'utilisation de l'énergie, de demande en eau, de commerce, de stockage et de transport des denrées alimentaires, redoutent les scientifiques. La vulnérabilité des régions du Sud pourra même être accrue, dans un contexte de mondialisation où certains pays du Nord verront peut-être leurs capacités de production favorisées par ces mêmes changements climatiques. »

donc plus durables et définis avec les agriculteurs locaux.

Des espoirs sont placés dans la promotion de la riziculture pluviale, comme alternative aux systèmes irrigués qui couvrent aujourd'hui 55 % des surfaces cultivées et fournissent 75 % de la récolte mondiale, mais qui sont extrêmement gourmands en eau et qui nécessitent des aménagements coûteux. La culture pluviale, où la plante se satisfait des précipitations naturelles, ne représente encore que 13 % des surfaces rizicoles. Mais elle constitue le système dominant en Afrique et en Amérique latine.

Les agronomes du Cirad travaillent d'ailleurs à repousser ses limites, avec les agriculteurs de plusieurs pays du Sud. C'est ainsi que cette culture, d'abord cantonnée aux zones de basse et moyenne altitudes, a été tentée avec succès sur les hauts plateaux de Madagascar, grâce à la création de variétés tolérantes non seulement aux périodes de sécheresse, qui vont de pair avec les aléas de la pluviosité, mais aussi au froid. Ces variétés, rapidement adoptées par les paysans malga-

velles variétés de riz pluvial, a permis aux agriculteurs brésiliens du Mato Grosso d'obtenir une productivité de 4 à 6 tonnes de riz par hectare contre 1,2 tonne dans les années 1980. Au Brésil, 3,5 millions d'hectares sont aujourd'hui couverts par de telles exploitations, où le riz est cultivé en rotation avec le soja ou le maïs, et ce principe est en cours de développement à Madagascar, en Guinée, au Vietnam ou au Laos.

Dans le même temps, les agronomes du Cirad misent sur l'amélioration des variétés de riz, rendues par exemple résistantes à la pyriculariose, la plus dévastatrice des maladies de la céréale. Ce travail se réalise, pour l'essentiel, par les méthodes classiques de sélection parmi les quelque 100 000 variétés et formes sauvages recensées.

Mais l'organisme de recherche s'intéresse également aux variétés de riz génétiquement modifiées, même si son directeur général, Bernard Bachelier, souligne que « la recherche sur les OGM ne représente que 2 % des travaux du Cirad ». La recherche génétique sur le riz, dont le génome devrait être entièrement décrypté cette année ou en 2003, vise d'abord à localiser les gènes d'intérêt agronomique pour permettre leur transfert par croisement, indique-t-il.

Le Cirad n'en mène pas moins des programmes visant à la création – « à long terme », précise son direc-

teur – de riz transgénique mieux adapté aux conditions locales de sécheresse ou de salinité, ou moins sensible aux insectes. Tel était précisément le cas des plants détruits en 1999, à Montpellier, par des militants de la Confédération paysanne de José Bové, voisine du Cirad au Salon de l'agriculture.

Pierre Le Hir

A Caen, des chercheurs recréent des noyaux atomiques qui n'existent plus sur Terre

La physique nucléaire pourrait être révisée

CAEN

de notre envoyé spécial

Une « terra incognita ! » Les physiciens nucléaires qui utilisent Spiral, le nouveau système de production d'ions radioactifs accélérés en ligne, situé au Grand accélérateur national d'ions lourds (Ganil) de Caen (Calvados), se voient volontiers comme des explorateurs d'un nouveau monde. Spiral, inauguré lundi 25 février par le ministre de la recherche Roger-Gérard Schwartzberg, va leur permettre de traquer et d'étudier des noyaux atomiques « exotiques », différents des quelque 250 espèces nucléaires existant sur Terre.

« Nous sommes vraiment au seuil d'une nouvelle physique, s'enthousiasme Philippe Chomaz, physicien théorique. Dans l'univers, il existe entre 5 000 et 7 000 espèces différentes, qui, en raison de leur courte durée de vie, ont disparu de la Terre. » C'est une partie de ces espèces fugaces, légères ou moyennement lourdes, que Spiral a pour vocation d'étudier.

Comment produit-on des noyaux qui n'existent qu'au cœur des étoiles et des supernovae ? « C'est tout simple, on fait des collisions », répond Eric Baron, chef de la division accélérateur au Ganil, résumant le principe du cyclotron : « Un accélérateur comporte un champ magnétique destiné à faire tourner des paquets d'ions, qui sont accélérés à chaque tour par un champ électrique pour atteindre 40 % à 45 % de la vitesse de la lumière. » Ce faisceau d'ions est canalisé vers une cible, où la collision crée des noyaux exotiques récupérés et à nouveau accélérés dans un nouveau cyclotron (CIME), avant d'être dirigés vers des détecteurs qui les caractérisent, malgré une durée de vie qui, parfois, n'excède pas quelques dizaines de millisecondes.

Spiral, cofinancé à parts égales par le Commissariat à l'énergie atomique

(CEA), le CNRS et la région Basse-Normandie, a coûté 18 millions d'euros. Grâce à lui, le Ganil, qui travaille déjà à un Spiral II pour 2006, rivalise avec des installations américaine, japonaise et allemande. L'enjeu de cette compétition ? Rien de moins que récrire les livres de physique nucléaire.

MOISSON DE SURPRISES

L'étude des premiers noyaux exotiques, qui comportent des proportions anormales de protons et de neutrons, suggère en effet qu'il faudra réviser les modèles classiques. « On s'est par exemple aperçu que le lithium 11 présentait un taux de collision aussi important de celui du plomb, dont le noyau est très gros », indique Philippe Chomaz. Tout simplement parce que le lithium 11, dit « à halo », est composé d'un nuage de nucléons en orbite autour d'un noyau dense. Le béryllium 12 prend, lui, la forme de deux noyaux à halos d'hélium 6, liés par un nuage de neutrons. Des structures bien différentes de celles prédites par le modèle traditionnel, selon lequel les nucléons s'ordonnent sur des couches successives, comme les électrons dans les atomes.

« S'il ne marche pas pour le lithium 11, c'est probablement que le modèle n'est pas non plus correct pour les espèces nucléaires classiques », avance Philippe Chomaz. « L'oxygène 28 n'existe pas, alors qu'il est prévu par la théorie », renchérit Dominique Goutte, directeur du Ganil, qui évoque aussi l'existence d'un mystérieux « quadri-neutron », lequel a, « sans doute », été vu au Ganil. Une nouvelle expérience est programmée au printemps pour confirmer l'existence de cette espèce étrange. Spiral n'en est qu'au début d'une belle moisson de surprises.

Hervé Morin

La demande en arômes naturels stimule la recherche sur la perception sensorielle

AU SALON de l'agriculture, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) consacre un espace particulier à la perception du goût et des arômes alimentaires. Une façon de souligner l'importance qu'ont prise ces derniers dans notre alimentation. La tendance actuelle est au naturel. En raison notamment des problèmes liés à la vache folle et aux farines animales, les consommateurs veulent à la fois de la qualité et retrouver le goût des produits de leur enfance. Mais il n'est pas facile de satisfaire pleinement le consommateur car il reste

Les goûts des personnes âgées à la loupe

Pour comprendre l'évolution des goûts des seniors et les raisons de leur baisse d'appétit qui se traduit souvent par une malnutrition, l'Union européenne a lancé en février 2000 un programme baptisé HealthSense. Doté d'un budget de 4 millions d'euros, et concernant plus de vingt laboratoires, c'est l'un des plus grands projets dans le domaine alimentaire, auquel participe l'équipe Sciences du consommateur et évaluation sensorielle de l'INRA-Dijon. L'ampleur du programme est justifiée par l'augmentation du nombre des personnes âgées sur notre continent et par leur poids économique grandissant. Les premières études réalisées sur des soupes, du riz, et des biscuits fourrés aux fruits, révèlent une baisse de la sensibilité sensorielle avec l'âge, mais pas de modifications des préférences alimentaires qui restent liées à la culture d'origine.

encore beaucoup à apprendre en matière de perception sensorielle.

« Un arôme peut être très bien perçu par le nez, et ensuite se révéler faible en bouche », note Patrick Etievant, directeur du laboratoire de recherches sur les arômes au centre INRA de Dijon (Côte-d'Or). Cela peut provenir de la texture de l'aliment, de la mastication elle-même et du comportement de nos récep-

teurs olfactifs. Cela explique que l'analyse sensorielle est un domaine de recherche en pleine expansion à l'INRA et dans de nombreuses entreprises alimentaires. Cette activité pluridisciplinaire rassemble psychologues, nutritionnistes, neurophysiologistes et médecins.

MOLÉCULES COMPLEXES

Historiquement, la production des arômes alimentaires est « apparue dans les années 1950, après la seconde guerre mondiale, avec le développement de l'agroalimentaire, lorsque l'on a commencé à acheter des plats tout préparés. La stérilisation détruisant les goûts, il fallait les restituer », explique Sophie Monnois, directrice des ventes de la société française Mane, le huitième groupe au plan mondial dans ce domaine. Les industriels du secteur sont aussi présents dans la parfumerie, car, « à l'origine, l'industrie des arômes s'est greffée sur celle des parfums, les extraits aromatiques étant souvent les mêmes », précise Christophe de Sagazan, un autre responsable de Mane. Ainsi l'huile essentielle d'orange est-elle aussi bien présente dans un parfum que dans un aliment.

Aujourd'hui, les molécules aromatiques sont utilisées dans les boissons, les produits laitiers et les crèmes glacées, dans la confiserie et la biscuiterie aussi bien que dans l'industrie du salé où elles parfument les plats cuisinés. Elles servent aussi à rendre odorants d'autres produits, tels les tabacs blonds, les dentifrices ou les bains de bouche.

Pourtant, restituer un goût, un arôme ou un ensemble aromatique n'est pas une entreprise facile, car les molécules qui interviennent dans l'aromatization d'un plat ou d'un aliment sont nombreuses et complexes. « Actuellement, on peut acheter 5 500 molécules aromatiques ou assemblages de molécules », indique Patrick Etievant. « Tout l'art consiste à les assembler. L'arôme résulte de cette composition de molécules suivant une démarche similaire à celle d'un parfumeur », ajoute le chercheur. Car une même molécule ne donnera

pas le même résultat lorsqu'elle est utilisée dans une glace ou dans un fromage frais. De même, les différences de texture des aliments affectent le résultat.

On distingue ainsi trois types d'arômes alimentaires. Les arômes artificiels représentent moins d'une dizaine de molécules. Testés pendant une longue période, ils ne présentent aucun risque pour la santé et restent utilisés aujourd'hui. « Mais on n'a plus le droit d'en créer de nouveaux », rappelle Patrick Etievant. Le second groupe est représenté par les arômes naturels extraits de matière végétale ou animale avec des procédés doux. Et le troisième concerne les molécules synthétiques identiques au naturel réalisées à partir de la pétrochimie et les molécules hémisynthétiques. Ces dernières sont des molécules d'origine naturelle sur lesquelles on a réalisé plusieurs opérations chimiques.

« Certaines molécules naturelles, très recherchées, sont très difficiles à obtenir, tel l'arôme de pêche », explique le chercheur de l'INRA. C'est une molécule cycle (une lactone) possédant huit atomes de carbone qui existe en très faible quantité dans la nature : de l'ordre du milligramme par kilo de pêche. Pour obtenir cet arôme, il faut donc trouver d'autres sources dans la nature ou contourner la difficulté en faisant appel aux biotechnologies et aux micro-organismes. On sait que cette molécule provient d'acides gras particuliers, comme l'huile de ricin. Alors « on va tenter de trouver un micro-organisme capable de dégrader la molécule d'huile de ricin pour donner la lactone, comme le fait la plante. Pour cela, on utilise des champignons filamenteux, comme le Sporidiobolus, ou une levure (Pichia) ».

On arrive ainsi à produire certaines molécules qui obtiendront le label naturel. Mais cela n'est rentable que pour des molécules à forte valeur ajoutée, rares dans la nature mais bénéficiant d'une forte demande. C'est le cas de la célèbre vanilline, fabriquée par synthèse à partir de la lignine du bois.

Christiane Galus

Le Monde Dossiers & documents SPÉCIAL ALGÉRIE

1 1954-1962 : la guerre d'Algérie
2 L'Algérie embourbée face à l'islamisme
3 Les Clés de l'Info

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS

1954-1962 : La guerre d'Algérie

Le 19 mars 1962, au lendemain de la signature des accords d'Évian entre la France et les représentants de la rébellion algérienne, le cessez-le-feu devient effectif, mettant fin à une guerre meurtrière de huit ans. Le 5 juillet suivant, l'Algérie accède à l'indépendance après plus de cent trente-trois ans de domination française.



Les Algériens ont célébré le centenaire de la naissance de leur pays le 5 juillet 1962. C'est une date importante pour ce pays qui a connu une guerre sanglante de huit ans (1954-1962) pour obtenir l'indépendance. Cette guerre a été l'une des plus meurtrières du monde moderne, avec plus de 1,5 million de morts. Elle a été marquée par des événements clés comme la signature des accords d'Évian en 1962, qui ont mis fin à la guerre, et le référendum de 1962, qui a permis à l'Algérie de devenir une république indépendante. Le pays a ensuite connu une période de développement économique, mais a également été confronté à des défis tels que la corruption et la violence islamiste.

Les Français osent enfin regarder en face la guerre d'Algérie

Quarante ans après, retour de la mémoire récente de la période 1954-1962. Les Français ont commencé à regarder en face la guerre d'Algérie. Cette guerre a été l'une des plus meurtrières du monde moderne, avec plus de 1,5 million de morts. Elle a été marquée par des événements clés comme la signature des accords d'Évian en 1962, qui ont mis fin à la guerre, et le référendum de 1962, qui a permis à l'Algérie de devenir une république indépendante. Le pays a ensuite connu une période de développement économique, mais a également été confronté à des défis tels que la corruption et la violence islamiste.

Numéro de mars - 16 pages - 2 €



ROBERT FRECK / COSMOS

Les lumières de Salamanca

Singulière, elle jongle avec les styles et multiplie les audaces. Narcissique, elle se grise du glorieux passé de son université. Secrète et mystique, elle se complait dans l'ombre

SALAMANQUE

de notre envoyée spéciale

A Salamanca, même les cigognes vont à l'université. Tôt le matin, quand le soleil pâle de l'hiver réveille d'un seul coup l'or fondu des pierres de Villalba, cette pierre si tendre aux mille reflets dont sont construits collèges, couvents et palais, on les voit déjà, par-delà les nids innombrables juchés sur chaque édifice. Graves et souveraines, elles planent sur la ville, comme pour mieux s'assurer que ce cadre exceptionnel, auquel près de huit siècles de savoir et d'échanges ont valu d'être consacré « capitale européenne de la culture 2002 », maintient ses promesses intactes. Il suffit de s'enfoncer dans le dédale des ruelles pon-

tuées ici d'un antique cyprès, là d'un puits de ferronnerie blasonné ou encore d'un bruyant café d'étudiants pour constater que rien ou presque n'a changé. A l'image des arcades largement ouvertes de la plaza Mayor, ce cœur harmonieux où bat le pouls serein de la ville, Salamanca n'en finit pas de dialoguer avec elle-même. Et surtout avec ce monde extérieur auquel elle a offert, généreuse, les lumières de sa culture lors de la création, en 1218, de ce centre « d'étude générale » voulu par le roi Alfonso IX et qui, trente ans plus tard, deviendra son université, une des premières d'Europe.

Cette « geste » de la pensée, il n'est pas un coin de rue, pas un pavé usé, pas un patio oublié qui

n'y ait participé : un récit raconté à l'infini et qu'il faut savoir écouter. Dans leur interminable débat esthétique, les deux cathédrales juxtaposées, la « neuve », aérienne, construite en style gothique en pleine Renaissance, et l'« ancienne », à la splendide maturité romane retouchée de baroque, exposent des richesses que nul ne saurait départager. Ainsi, si une voûte vertigineuse et l'étonnant « Christ des batailles » qui, dit-on, accompagna Rodrigo Diaz de Bivar, « El Cid », dans chacun de ses combats, plaident pour la cathédrale « neuve », l'« ancienne » n'est pas en reste qui, outre un retable unique composé de cinquante-trois pièces et un saisissant « Jugement dernier » à l'italienne, garde l'émoi-

vant souvenir des premiers étudiants.

Des étudiants qui passaient la nuit en prière et en réflexion dans la nudité de la petite chapelle Santa Barbara avant d'affronter, ici même au matin, les épreuves de leur doctorat. Celui qui était reculé sortait par une porte latérale, sous les quolibets ; celui qui avait réussi offrait séance tenante un combat de taureaux à cette Salamanca, depuis toujours terre de *toros bravos*. Et le lendemain, avec le sang noble de l'animal mêlé de piment, il traçait sur le mur le « V » de la victoire.

L'ANTIQUE CHAIRE DE THÉOLOGIE

Derrière sa riche façade plateresque où la tradition veut que, pour se porter chance, on distingue, parmi les sculptures foisonnantes, une minuscule grenouille, symbole de la luxure, la prestigieuse université qui, à son apogée, au XVI^e siècle, abrita jusqu'à douze mille étudiants, n'est elle-même qu'un bruissement de souvenirs. Dans l'antique chaire de théologie, conservée intacte depuis le Moyen Âge, avec sa tri-

bune et ses bancs primitifs en bois nouveaux, résonne toujours la voix de Frère Luis de Léon, injustement emprisonné, cinq ans durant, par l'Inquisition. Et qui, reprenant son cours au sortir des geôles, s'adressera ainsi à ses élèves : « *Nous disions donc hier...* »

Plus loin, au-delà des précieuses boiseries d'une bibliothèque ornée de mappemondes que l'on appelait alors des « livres ronds » et d'un avertissement du pape Clément VI rappelant que « *celui qui abimera un ouvrage sera excommunié jusqu'à ce qu'il le fasse remettre en état* », retentit encore, sous les arches de pierre de la salle de conférences, le célèbre duel oratoire qui, un sombre jour d'octobre 1936, devait opposer le recteur et grand penseur espagnol Miguel de Unamuno (un Basque éperdument amoureux de Salamanca où l'on peut visiter sa maison) et le redoutable Millan Astray, ami du caudillo Franco et fondateur de la Légion espagnole. Après un discours d'Unamuno, Astray, excédé, ne put s'empêcher de crier : « *A mort l'intelligence !* » Et le re-

Salamanca bruissant de murmures feutrés. A ceux qui voudront bien s'en donner la peine, le mystique couvent San Esteban, dont le cloître imposant entendit Christophe Colomb plaider sa cause auprès des autorités, donne déjà quelques clefs avec, notamment, ce confessionnal de pierre auquel accourait sainte Thérèse d'Avila. L'occasion de comprendre qu'entre ces cathédrales, ces bûchers, cette pure spiritualité et cette Inquisition qui devait amputer plus d'un livre de l'université, il



200 km



Les plus belles villes d'Europe au printemps, à prix très doux.

Avec nos tarifs printemps, offrez-vous un week-end prestigieux dans un hôtel Inter-Continental pour seulement 45 EUR par personne et par nuit*, petit déjeuner-buffet et TVA compris.

*Cette offre est valable les vendredis, samedis et dimanches soirs, jusqu'au 9 juin 2002. Les prix s'entendent sur la base de 2 personnes en chambre double.

à partir de	à partir de	à partir de
Amsterdam183 EUR	Genève114 EUR	Munich ¹55 EUR
Athènes98 EUR	Hambourg73 EUR	Paris160 EUR
Barcelone68 EUR	Hanovre ²56 EUR	Prague148 EUR
Berlin85 EUR	Helsinki68 EUR	Rome152 EUR
Bratislava ³46 EUR	Istanbul97 EUR	Stuttgart69 EUR
Bruxelles48 EUR	Kemer ⁴88 EUR	Varsovie ⁵56 EUR
Budapest70 EUR	Leipzig45 EUR	Vienne93 EUR
Bucarest91 EUR	Loipersdorf ⁶66 EUR	Zurich74 EUR
Cannes95 EUR	Londres129 EUR	
Édimbourg104 EUR	Madrid70 EUR	
Francfort80 EUR	Malte ⁷30 EUR	¹ Hôtel Resort ² Hôtel Forum

Parmi les autres destinations week-end figurent (prix à partir de) : Le Caire 63 EUR • Chicago 131 EUR • Dubaï 50 EUR • Miami 85 EUR • New York 125 EUR • Tel Aviv 103 EUR

Offre spéciale pour Pâques : les tarifs week-end sont disponibles tous les jours entre le 25 mars et le 4 avril

Pour réserver, appelez le numéro vert : 0800 901 729

Ou visitez le site : www.intercontinental.com

INTER-CONTINENTAL
HOTELS AND RESORTS

Les tarifs week-end au printemps s'entendent par personne et par nuit, sur la base de 2 personnes en chambre double, et comprennent le petit déjeuner et les taxes. La chambre individuelle sera facturée au double du prix « par personne » cité. Les prix sont donnés en euros et indiquent l'équivalent approximatif du prix local des hôtels en dehors de la zone euro. Un nombre limité de chambres est attribué à cette promotion. Les réservations doivent être faites au minimum 24 heures avant l'arrivée. L'offre est fonction de la disponibilité et valable du 01/03/02 au 09/06/02. À certaines dates, elle peut ne pas s'appliquer pour des périodes pendant lesquelles se déroulent des manifestations spéciales. Le taux de change sur les débits par cartes de crédit n'est pas garanti après le départ. Offre nulle si ou la loi l'interdit. Offre non disponible pour les groupes et non cumulable à toute offre promotionnelle. D'autres restrictions peuvent s'appliquer. © 2002 Six Continents Hotels. Tous droits réservés. Tous les tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sans avis préalable.



BRIDGEMAN-GIRAUDON

La culture en capitale

Voir le Balzac de Rodin trôner sous les arcades monumentales de la plaza Mayor. Sentir les vénérables pierres des couvents vibrer sous une pluie de notes de jazz ou un air de flamenco. Quand il s'agit de culture, rien n'étonne à Salamanca, une cité à laquelle huit siècles de savoir et de pensée ont mérité le titre envié de « capitale européenne de la culture 2002 ». A l'initiative du Consortium Salamanca 2002, qui réunit gouvernement régional et central, municipalité et université, pas moins d'un millier d'événements culturels ont été programmés d'ici à la fin de l'année : théâtre, musique, photographie, colloques, sculpture, art sacré, cinéma, etc. Du baroque versaillais des Arts florissants aux grands maîtres flamands, des romantiques polonais à la Fura dels Baus, de Haendel au Piccolo Teatro de Milan en passant par Brecht, Chillida, Shakespeare, Cartier-Bresson, Valle-Inclan, Pinter et tant d'autres, c'est toute l'Europe qui, pèle-mêle et à travers les siècles, s'est ainsi donné rendez-vous ici pour une année de spectacles exceptionnelle.

★ Renseignements sur le site Internet : www.salamanca2002.org

teur de répondre, fustigeant en bloc les partisans de Franco : « *Vous vaincrez mais ne convaincrez pas...* »

Singulière cité qui multiplie styles et audaces architecturales, et glisse, entre un vieux pont romain et une étonnante création du gothique tardif baptisée la « maison des coquilles » (un palais couvert de coquilles de pierre et dont l'orfèvrerie des fenêtres vaut, à elle seule, la visite), ce chef-d'œuvre « moderniste » qu'est la Casa Lis, aux verrières lumineuses.

Extravertie mais également secrète, à l'image de cette autre

La plaza Mayor et ses arcades, où bat le pouls serein de la ville (en haut). Joyau du Musée de l'université, la fresque zodiacale du XV^e siècle, célèbre sous le nom de « ciel de Salamanca » (ci-dessus). Le couvent San Esteban, dont le cloître imposant entendit Christophe Colomb plaider sa cause auprès des autorités (ci-dessous).



BERTRAND GARDEL / HÉMIPHÈRES



EL PAIS

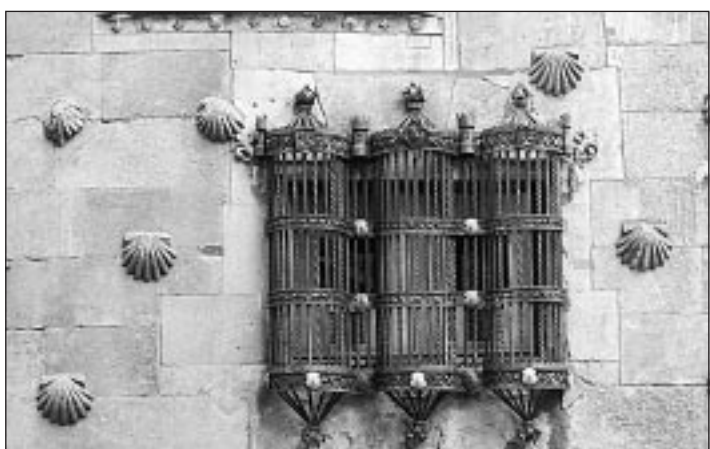


MATIAS NIETO/COVER



KEN HAAS / COSMOS

Des deux cathédrales juxtaposées, la « neuve » est aérienne, de style gothique, avec une voûte vertigineuse. La bibliothèque meublée de mappemondes, ces « livres ronds », et la pierre dorée de l'université, le centre d'« étude générale » créé en 1218 par le roi Alfonso IX et qui, à son apogée, au XVI^e siècle, accueillit jusqu'à douze mille étudiants (ci-dessus). Gothique tardif pour ce palais couvert de coquilles de pierre et dont l'orfèvrerie des fenêtres vaut, à elle seule, la visite (ci-dessous).



EL PAIS

existe une ville d'ombre, pétrie de légendes, de violences et de défis de l'esprit.

LE SOUTERRAIN SOUS LA VILLE

Une ville où, par exemple, la maison de Dona Maria la Brava, apaisée derrière sa fraîche voûte de pierre, raconte l'histoire de son altière propriétaire qui, pour venger ses jeunes fils tués dans une dispute, chevauchera jusqu'aux confins du Portugal où s'étaient réfugiés les assassins et en rapportera leurs têtes, fichées sur une lance. Et il n'est pas un café à la mode ayant pris pour nom emblématique « El Pecado » (« Le péché ») ou « Posada de las animas » (« Auberge des âmes »), dont le barman, à l'instar de l'interminable Juan Carlos qui officie au Café Principal, ne puisse vous conter avec une conviction absolue l'histoire de la « grotte de Salamanca », un souterrain situé sous la ville et où certains érudits pactisaient avec le Diable en échange de la « vraie connaissance ». Un pacte que seul le marquis de Villena aurait réussi à déjouer en trompant le démon, ce qui lui vaudra comme punition de perdre son ombre au plus grand

effroi de ses contemporains qui le voyaient passer dans les rues.

C'est cela, aussi, le charme de Salamanca cette façon si particulière qu'ont ses habitants de se l'approprier, d'en revendiquer le passé glorieux tout en lui imprimant leur marque, voire celle de l'humour du moment. Comme ce petit astronome de pierre, devenu une véritable attraction, et qu'un des sculpteurs chargés de la rénovation de la cathédrale « neuve » a malicieusement glissé dans une frise, entre saints et démons.

La nuit venue, lorsque la brume estompe définitivement les siècles et que la plaza Mayor illuminée se met elle-même en scène, la ville s'autorise à flotter doucement entre ciel et terre. Indulgente, dans sa grande sagesse, à l'égard d'une voûte céleste dont la pureté a pourtant fait la réputation de la région, mais dont elle sait qu'elle ne parviendra jamais à égaler ce joyau du musée de l'université, cette splendide fresque zodiacale du XV^e siècle surnommée « le ciel de Salamanca ». Car Salamanca sait bien que le plus beau ciel, c'est encore elle qui l'a inventé.

Marie-Claude Decamps

VADE-MECUM

► **ACCÈS.** En avion jusqu'à Madrid, vols quotidiens Air France à partir de 188,41 € (réservation 14 jours à l'avance ; tél. : 0820-820-820), ou Iberia : les deux compagnies sont en partage de codes. Correspondance en train, et en 2 h 30, de Madrid à Salamanque (210 km) : quatre liaisons directes et quotidiennes.

► **ÉTAPES.** A ceux qui viennent en voiture, il est vivement conseillé de choisir un hôtel avec garage, le stationnement étant impossible dans les petites rues du centre. Si l'on ne conçoit pas de visiter une ville historique sans être hébergé dans un ancien palais, opter pour le Palacio Castellanos, dont l'imposant salon est un antique patio à colonnades du XV^e siècle (105 €, en fin de semaine, la chambre double ; tél. : 0034/923-26-18-18). Un peu kitsch mais confortable et offrant une jolie vue, l'Hôtel San Polo, doté d'une verrière englobant les ruines romanes d'un ancien couvent (96 € la chambre double ; tél. : 923-211-177). Minuscule, élégant et recherché, le Rector avec ses 13 chambres (108 € la double ; tél. : 923-21-84-82), dont certaines donnent sur la cathédrale. Pour les budgets plus modestes, El Toboso, simple, accueillant et bien placé (48 € la double ; tél. : 923-27-14-62).

► **FORFAITS.** Les formules des spécialistes, associant billet d'avion, location de voiture et hôtel réservé, notamment au Palacio Castellanos, sont proposées chez Donatello et Mundi Color-Iberia (en agences de voyages) et Voyageurs en Europe (tél. : 01-42-86-17-20).

► **TABLES.** La viande et les charcuteries de la région comptent parmi les meilleures d'Espagne, notamment celles qui viennent de Guijuelo. Pour des grillades au feu de bois : Parilla de la Callera (tél. : 923-212-522). Pour une cuisine du terroir : Jero (tél. : 923-215-871) et La Mesta (tél. : 923-219-553). Quant aux champignons et aux produits de la chasse, ils sont les spécialités d'El Rio de la Plata (tél. : 923-219-005).

► **ACHATS.** Jambons et charcuteries artisanales s'achètent chez Sanz (18, calle Jaime Vera). La Confitaria la Madrilena, plaza Mayor, vend depuis 1870, les *perunillas* (gâteaux secs à la pâte d'amandes), les *chochos* (caramels à la cannelle) et les *bollos de Maimon* (brioches pansues). L'antique couvent de las Duenas (tél. : 923-215442) fabrique des *bocaditos* (masepains fondants). Les amateurs de cuir trouveront de belles bottes rustiques travaillées, chez Campero (plaza del Corriño) ou chez Julio Garcia (13, calle San Pablo).

► **LECTURES.** Parmi les guides, *Espagne du Nord et du Centre* (Routard-Hachette), *Espagne* en Guide vert Michelin et Bibliothèque du voyageur de Gallimard.

► **RENSEIGNEMENTS.** Auprès de l'Office du tourisme espagnol (43, rue Decamps, 75016 Paris ; tél. : 01-45-03-82-52, Minitel 3615 Espagne et Internet www.espagne-infotourisme.com).

Week-end « ski de randonnée » en Valais

A Verbier, l'« espace Mont-Blanc » côté suisse, vallées cachées et neige poudreuse des glaciers, l'accès au plus beau complexe alpin d'Europe

LA FIN des vacances de mardi gras voit pointer la grande saison du ski de printemps. Saison privilégiée pour le hors-piste et les randonnées, d'autant que les stations se vident après le boom de février.

Obéissant à une longue tradition d'esprit sportif, Verbier, station-phare du Valais suisse, propose une carte « Snow Safari », sorte de skipass du Mont-Blanc, valable sur son propre domaine, les Quatre Vallées (95 remontées mécaniques), mais aussi dans le Val d'Aoste (Breuil-Cervinia, Courmayeur, Pila, etc.) et dans la vallée de Chamonix (Argentières, Megève, Les Contamines, etc.).

A Verbier, on parle volontiers de ce « triangle de l'amitié », Aoste-Martigny-Chamonix, de cet « espace Mont-Blanc », comme du plus beau complexe alpin d'Europe. A vol d'oiseau, la station valaisanne est à 20 km de Chamonix, 70 km en voiture par les cols de la Forclaz et des Montets (situés au-dessus d'Argentières) ou 80 minutes de train par le Mont-Blanc Express (au départ de Martigny). Le Val d'Aoste n'est guère plus loin, 35 km en ligne droite, le double par la route, soit une heure via le tunnel du Saint-Bernard.

Cette proximité du meilleur des Alpes assure à l'amateur d'espaces sauvages des possibilités de balades quasi illimitées. Vallées cachées reliées par les remontées mécaniques et un peu de marche « skis sur l'épaule » ou à « peaux de phoque », neige poudreuse des glaciers accessibles en hélicoptère (dépose autorisée en Suisse). Les professionnels du cru ont su exploiter cet exceptionnel patrimoine avec un succès grandissant. Autour de Verbier, cinq glaciers, une vingtaine de lieux de dépose pour l'hélicoptère (la moitié du potentiel suisse) et des itinéraires inédits, sur 2 000 m de dénivellation, qui finissent à la table de l'unique bistrot d'un hameau perdu.

« Il y a vingt-cinq ans, on était une dizaine de guides de haute montagne actifs, constate Bernard Polli. Aujourd'hui, les cinquante guides sont, chaque jour, de sortie. Une évolution liée à l'engouement



Orientée plein sud, à 1 500 m d'altitude, Verbier et ses mille chalets suspendus sur le val de Bagnes n'a rien sacrifié à son succès. De la Cabane Mont-Fort, confortable refuge du Club alpin suisse rénové avec goût, au Chalet d'Adrien, la toute nouvelle adresse de charme qui cache un Relais & Château cosu et gourmand sous une robuste construction en rondins de bois, le respect de l'environnement, le sens de l'accueil et l'esprit sportif vont de concert.

de notre envoyée spéciale,
Florence Eviv

« A 88 km de Lausanne, par le TGV « Ligne de cœur » direct jusqu'à Martigny, à 5 heures de Paris, chaque samedi. De l'étape la plus spartiate : Cabane Mont-Fort, isolée à 2 475 m, chambres à 2, 4 et 6 lits, douches à l'étage (demi-pension : 52 € par personne, sur réservation uniquement au 0041/27-7781384). A la plus raffinée, le Chalet d'Adrien, grand confort, convivialité et gastronomie, chambres de luxe avec balcon sur les Alpes du Sud (345 € avec petits déjeuners gargantuesques pour deux ; tél. : 0041/27-7716200). Forfaits hôtel 3 étoiles incluant les petits déjeuners et 6 jours de ski : de 650 € à 887 €. Carte « Snow Safari » 6 jours : 211 €. Office du tourisme, tél. : 0041/27-7753888 et www.verbier.ch

A TOUS PRIX

► **8 € ET 32 €** : un livre et un album sur l'Asie centrale. Par René Cagnat, un spécialiste résidant sur place depuis longtemps, un kit préparant au choc culturel et climatique dans les anciennes Républiques soviéto-musulmanes. L'album, *Asie Centrale, visions d'un familier des steppes*, est édité par Transboréal, 23, rue Berthollet, 75005 Paris ; le récit, *La Rumeur des steppes : Aral, Asie centrale, Russie*, est paru dans la « Petite bibliothèque » Payot.

► **À PARTIR DE 1 140 €** : une leçon d'astronomie dans le désert, avec l'association A ciel ouvert, pour s'initier à l'observation du firmament, dans un environnement exceptionnel. Au choix, des séjours d'une semaine en camp fixe, près du village de Sabria (Tunisie), du 11 au 18 mars, du 8 au 15 avril et du 15 au 22 avril, ou dans la région de Zagora (Maroc), du 11 au 18 mars, du 8 au 15 avril et du 15 au 22 avril (à partir de 1 250 €). Encadrés par un spécialiste, ils permettent d'apprendre à utiliser des instruments d'observation, à acquérir les connaissances de base mais aussi à se ressourcer et à découvrir d'autres cultures.

Ceux qui préféreraient la neige et le froid opteront pour une chasse aux aurores boréales, au cœur de la Laponie finlandaise : du 9 au 16 mars, à partir de 1 600 €. Renseignements au 05-62-06-09-76 et, par e-mail, à etoiles.fleurance@mipnet.fr

► **2 050 €** : un circuit au Népal. Un grand classique, pour explorer en 15 jours ce petit royaume himalayen, de la jungle du parc national de Chitwan aux pics étincelants de la plus haute chaîne du monde, en passant par les anciennes capitales royales de Katmandou, Patan et Bakhtapur, avec leurs temples de pierre, de brique et de bois sculpté, sanctuaires hindou-bouddhiques où se pressent les pèlerins des deux religions. L'itinéraire traverse de petits villages aux rues pavées et s'arrête sur les rives du lac de Pokhara, avec vue panoramique sur les Annapurnas. Hébergement en hôtels traditionnels dont, à Katmandou, le très beau Dwarika, un 5-étoiles à l'architecture de style newar. Un prix tout compris. Prochain départ le 29 mars. Renseignements auprès de

Tirawa, spécialiste de l'Himalaya (tél. : 04-79-33-76-33).

► **2 425 € TTC** : une découverte de l'Irak, avec Cosmopolis, un voyageur hors normes qui conjugue tourisme et rencontres diverses permettant une approche plus approfondie des réalités locales. Estimant les conditions de sécurité réunies, Cosmopolis organise, du 17 au 30 mars, un circuit en Irak via la Jordanie avec un vol Amman-Bagdad. Au programme, une exploration de ce « pays paria », sous ses aspects culturels et géopolitiques, sans négliger la visite des lieux saints du chiisme, des monastères chrétiens et des sites archéologiques.

Une nouveauté : l'accès au Kurdistan irakien et aux trésors architecturaux d'Arbil et de Kirkuk. Prix par personne, en chambre double et pension complète, avec les vols de Paris, les transports locaux, un accompagnateur de haut niveau, l'assurance maladie-rapatriement et bagages. A ajouter les frais de visas. Renseignements chez Cosmopolis, tél. : 01-47-53-04-04).

ÉVASION
Publicités

directours
Voyager mieux. Dépenser moins.
PROMOTION
WEEK END BERLIN
3J/2N : 305 € TTC
VOL + HOTEL 4* centre-ville, petit-déj. inclus départ Paris et principales villes de Province.
Enfant : 190 € ttc, nuit suppl. : 58 € validité : 31/10/02.
www.directours.com
3615 Directours (034 €/min) et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 av. Champs-Élysées Paris 8e.

ISLANDE ILES FÉROË
Faites la traversée avec le Ferry de la Smyril Line
Agent général :
TOURISME voyages gallia
12, rue Auber
75009 Paris
Tél. 01 53 43 36 36 - Fax 01 47 42 84 07
www.voyages-gallia.fr
Brochure FERRY SMYRIL LINE
NOM / PRÉNOM _____
ADRESSE _____

PROMO L'Afrique, c'est magique !
à 4 680 F(714) / 8 j. au Mali, c'est incroyable !
NOMADE Infos : 01 46 33 71 71 ou www.nomade-aventure.com
c'est aussi 250 autres voyages d'aventure à travers le monde

Club Aventure
Randonnées, Voyages
Voyages pour Actifs de Nature
90 pays, 260 itinéraires
CATALOGUE GRATUIT AU
0 825 306 032
www.clubaventure.fr
18 rue Séguier, 75006 Paris

CUBA
Nous saurons vous rendre amoureux de la Grande Ile
Programmes à thèmes, circuits à la carte, séjours balnéaires
Pour plus d'informations, brochure sur demande
"CUBA TROPICAL"
Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12
info@cubatropical.com

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE
APPELEZ LE : 01.42.17.39.63

AUJOURD'HUI

Giboulées au nord de la Loire

JEUDI 28 FÉVRIER
Lever du soleil à Paris : 7 h 37
Coucher du soleil à Paris : 18 h 31

Une perturbation s'étire sans grande activité des Açores à la Hongrie. Une traîne active sévit au nord de la Loire, où des orages sont possibles.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Ciel très nuageux, par moments menaçant. Des averses se produisent localement, orageuses sur la Basse-Normandie. Vent soutenu avec des pointes jusqu'à 90 km/h sur les côtes et 80 km/h à l'intérieur. Températures maximales de 8 à 11 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Ciel très nuageux sur la Haute-Normandie, et le Nord-Picardie ; éclaircies limitées de l'Ile-de-France à la Touraine, un peu plus larges sur le Berry et la Sologne. Averses parfois orageuses au nord de la Seine. Vent de sud-ouest jusqu'à 80 km/h, 90 km/h près des côtes. Températures maximales de 9 à 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Ciel chargé avec quelques averses, plus fréquentes de la Champagne à la Lorraine. Vent jusqu'à 60 km/h en pointe. Températures maximales de 6 à 9 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Ciel très nuageux sur les Pyrénées et du pays Basque à l'Aveyron ; quelques chutes de neige au-dessus de 1200 m. Ailleurs, ciel variable, avec quelques averses sur le Poitou-Charentes. Vent de sud-ouest jusqu'à 60 km/h sur les côtes charentaises. Températures maximales de 9 à 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Ciel très nuageux avec pluie faible et neige au-dessus de 900 m, du Dauphiné au lac Léman. Ailleurs, ciel nuageux avec quelques éclaircies et risque d'averses. Températures maximales : 7 à 12 degrés ; 14 degrés sur Ardèche et Drôme.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Ciel très nuageux. Quelques pluies faibles possibles. Vent sensible sur les côtes varoises et entre la Corse et le continent. Températures maximales de 14 à 17 degrés.

28 FÉV. 2002 PRÉVISIONS
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE MÉTROPOLITAINE		
Madrid		6/13 S
Ajaccio	9/15 N	Milan 6/15 S
Biarritz	8/11 C	Moscou -2/3 P
Bordeaux	5/11 N	Munich 4/9 S
Bourges	3/9 N	Naples 11/17 S
Brest	5/9 P	Oslo -5/-2 *
Caen	5/9 P	Palma de M. 8/18 S
Cherbourg	5/10 P	Prague 3/7 S
Clermont-F.	4/10 N	Rome 10/16 S
Dijon	3/9 N	Séville 9/18 C
Grenoble	4/10 C	Sofia 3/15 S
Lille	4/9 P	St-Petersb. -2/4 P
Limoges	2/6 N	Stockholm -4/1 *
Lyon	5/11 C	Ténérife 14/19 S
Marseille	8/14 C	Varsovie -2/6 P
Nancy	3/7 P	Venise 8/13 S
Nantes	5/10 P	Vienne 5/10 C
Nice	10/14 C	
Paris	3/10 P	
Pau	6/10 P	
Perpignan	9/13 P	
Rennes	4/11 P	
St-Etienne	4/10 N	
Strasbourg	4/8 P	
Toulouse	7/12 C	
Tours	4/10 P	

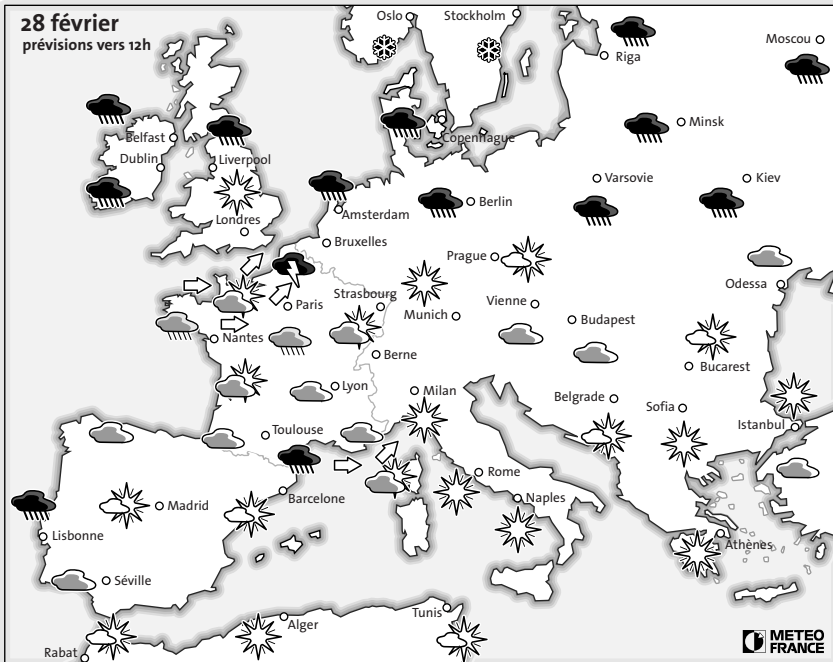
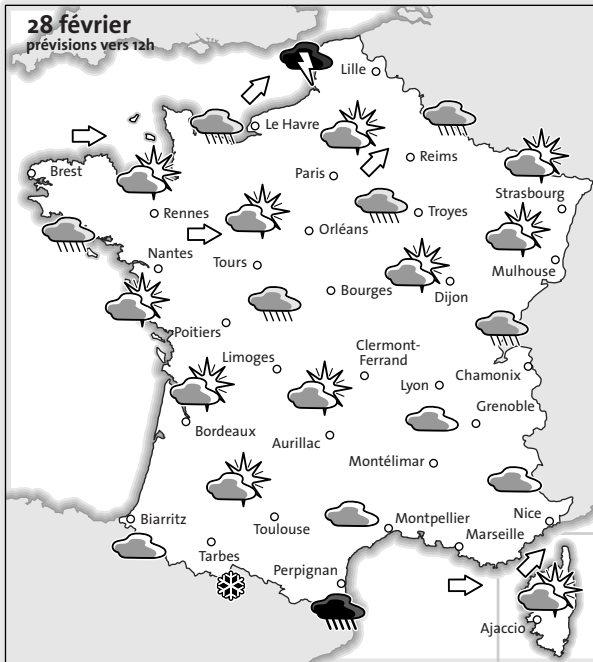
AMÉRIQUES		
Brasilia		19/29 S
Buenos Aires		18/29 P
Caracas		22/29 S
Chicago		-9/1 C
Lima		19/26 P
Los Angeles		13/20 S
Mexico		8/24 S
Montréal		-10/-5 S
New York		-1/4 S
San Francisco		11/19 S
Santiago Ch.		12/24 S
Toronto		-7/0 S
Washington DC		-2/6 S

FRANCE OUTRE-MER		
Cayenne	24/28 P	
Fort-de-Fr.	25/28 S	
Nouméa	24/29 P	
Papeete	26/30 P	
Pointe-à-P.	21/29 S	
St Denis Réu.	25/31 S	

AFRIQUE		
Alger		8/21 S
Dakar		20/23 S
Kinshasa		23/28 P
Le Caire		10/21 S
Nairobi		16/26 S
Pretoria		17/27 P
Rabat		8/18 S
Tunis		7/22 S

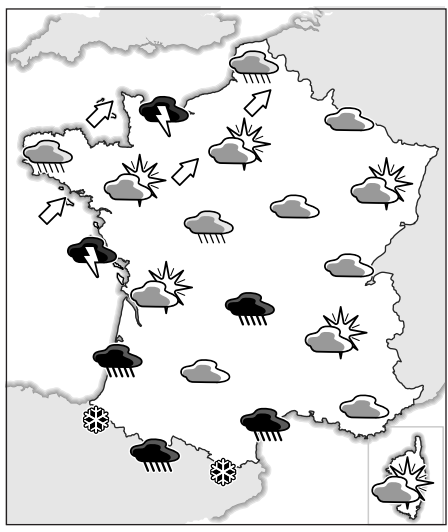
EUROPE		
Amsterdam	5/8 P	
Athènes	9/18 S	
Barcelone	10/14 S	
Belfast	2/5 P	
Belgrade	7/20 S	
Berlin	2/8 P	
Berne	3/8 S	
Bruxelles	5/9 P	
Bucarest	3/19 S	
Budapest	7/12 C	
Copenhague	2/4 P	
Dublin	3/5 P	
Francfort	4/9 P	
Genève	5/9 P	
Helsinki	-5/1 *	
Istanbul	11/16 S	
Kiev	5/10 P	
Lisbonne	11/14 P	
Liverpool	4/8 S	
Londres	3/10 S	
Luxembourg	2/6 P	

ASIE-OcéANIE		
Bangkok		26/34 S
Beyrouth		11/19 S
Bombay		23/34 S
Djakarta		24/28 P
Dubaï		19/28 S
Hanoï		22/26 C
Hongkong		16/24 S
Jérusalem		-2/17 S
New Delhi		14/28 S
Pékin		-1/4 S
Séoul		3/11 S
Singapour		25/29 P
Sydney		19/24 C
Tokyo		10/14 P



28 février prévisions vers 12h

Soleil, Peu nuageux, Couvert, Brèves éclaircies, Averses, Pluie, Orage, Neige, Brouillard, Vent fort



PRÉVISIONS POUR LE 1^{er} MARS

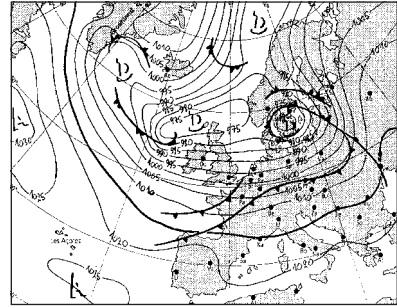
Précipitation toute la semaine. Relaxation le week-end.

Tarifs Week-end

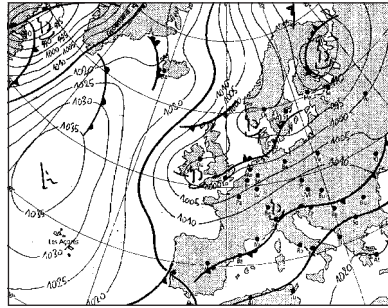
Tarifs valables en France métropolitaine ou en Europe.

AIR FRANCE

Vendredi 1^{er} mars : le ciel est très nuageux sur l'ensemble des régions, avec quelques averses. Sur le Sud-Est, le temps reste sec, mais les nuages sont nombreux. Quelques orages peuvent éclater sur la Bretagne et la Normandie.



SITUATION LE 27 FÉVRIER À 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 1^{er} MARS À 0 HEURE TU

Que reste-t-il de ma maison, de mon jardin ?

JARDINAGE
Tous les mercredis datés jeudi, le guide des plantes

CE COUP-LÀ, ils sont en fleurs, bien épanouis, d'un jaune éclatant, les forsythias plantés dans de longs bacs, sur l'une des terrasses de l'immeuble du 21 bis rue Claude-Bernard. Et ils réchauffent les façades à l'entour. Cet arbuste un peu méprisé par les jardiniers chics, d'avoir été si planté, d'être devenu si populaire, est irremplaçable. Incroyable, il accepte tous les sols, lourds comme légers, aime les trombes d'eau pendant sa période de végétation. Ses fleurs supportent un coup de gel et il n'est jamais malade. On peut en faire de grands bouquets et l'arbuste n'en souffre pas. On peut donc le tailler, comme le laisser livré à lui-même. Le froid ne fait pas peur à ce costaud qui pousse dans les montagnes coréennes. Les anciens l'appelaient mimosa

de Paris, car il fleurit au nord quand l'*Acacia dealbata* fleurit sur la Côte d'Azur. Si seulement il pouvait pousser aussi haut, prendre la proportion d'un arbre, sa cote grimperait d'un coup.

Un peu plus loin, dans le 16^e arrondissement de Paris, les grandes fleurs roses ou mauves des magnolias poussent déjà les coques cotonneuses qui les protègent pendant la mauvaise saison. Bien banal aujourd'hui, cet arbuste est plus facile qu'il n'y paraît. N'importe quelle terre de jardin, même lourde et collante lui plaira. Et il supportera le calcaire pour peu que le sol soit humide. D'ailleurs, à Paris, la terre l'est, calcaire, et lourde en plus. La pollution ne lui fait pas peur du tout. Il lui faut du soleil en revanche pour qu'il fleurisse beaucoup et ne pousse pas tout en hauteur, maigrichon, dégingandé. Des narcisses jaunes et des jacinthes odorantes sont déjà épanouies dans des jardinettes et sur quelques rebords de fenêtres ensoleillés. Février tire

à sa fin et l'hiver avec lui. Quelques belles journées, et ce sera le printemps à Paris. Pas celui du calendrier, mais celui de la nature, celui des jardiniers.

A quelques dizaines de kilomètres de la capitale, vers le nord, la végétation n'est pas si avancée. Il y a au moins trois semaines de décalage. Pas de circulation pour polluer, pas de hauts murs pour stocker la chaleur du jour, mais des espaces de plus en plus ouverts où l'air circule, fouette et rafraîchit l'atmosphère. Les abricotiers n'y mûrissent jamais leurs fruits, sauf quelques années exceptionnelles. Ils y fleurissent, c'est déjà bien, car cet arbre est l'un des plus beaux du printemps, mais ses fleurs y gèlent au désespoir des jardiniers intrépides. Pontoise semble être la limite nord de réussite pour ce fruitier qui abonde sur les coteaux de Cormeilles-en-Parisis ou de Conflans-Sainte-Honorine. L'abricotier poussait autrefois en rangs serrés dans la plaine qui va d'Argenteuil à Montigny, avec les

pruniers, les brugnons, les pêchers, les pommiers et poiriers en espaliers, qui alternaient avec les rangées de pivoines et les cerises de Montmorency si acides qu'elles agacent les dents.

« IL EST MOCHE TON SAPIN ! »

Quelques vignes subsistaient encore, et on revoit la grande treille, un sublime chasselas doré qui poussait, à Franconville, sur la façade d'un maréchal-ferrant encore actif à la fin des années 1960. Le train qui reliait Pontoise à la gare du Nord était encore à vapeur ! Tout a été arraché pour laisser la place à des immeubles, des carrefours, des surfaces commerciales végétalisées, comme le disent les architectes et les urbanistes. Aujourd'hui, les riverains se réuniraient pour qu'on n'arrache plus les grands arbres, des spécimens splendides, séculaires, tombés d'un coup de tronçonneuse en moins de temps qu'il n'en faut pour faire démarrer une tondeuse au sortir de l'hiver...

Repassant devant la maison de notre enfance, une grande maison Napoléon III, avec sa véranda en feronnerie, son kiosque en troncs écorcés, ses grandes allées bordées de buis, ses rosiers patiemment accumulés par une grand-mère qui aurait fait pousser une manche à balai, ses pivoines arbustives et herbacées centenaires, ses abricotiers, ses grands figuiers, ses cerisiers dans lesquels les enfants attrapaient les demoiselles, ces terribles mantes religieuses vertes, quand ils ne jouaient pas aux cow-boys et aux Indiens ou à Zorro, on a constaté qu'elle venait d'être rasée, le grand jardin et les vieux arbres avec.

Il y avait un poirier qui avait au moins deux siècles. Ses branches retombaient gracieusement et ses poires finissaient au sirop dans des bœufs, des poires curées immangeables crues. Pour laisser place à quoi ? On imagine déjà les thuyas, les pyracanthas, les troènes, les prunus rouges qui viendront décorer le parking d'une grande sur-

face ou d'un ensemble d'immeubles qui, par parenthèse, auront les pieds dans l'eau, car une source affluerait dans la cave... et l'eau était à 2 mètres dans le puits déjà pollué il y a quarante ans.

Spectacle désolant et inévitable qui se reproduit partout. Combien de vieux jardins ont ainsi été massacrés par les promoteurs ? Pis, par leurs nouveaux propriétaires parfois poussés par des accros de la tronçonneuse qui font hurler le moteur de leur engin, comme d'autres font pétarader celui de leur bagnole. Combien nous a-t-il fallu lutter pour ne pas abattre un if énorme qui masquait notre maison de la rue ! Les « ça fait cime-tière », « il est moche ton sapin ! » pleuvaient à chaque visite. Bon, d'accord pour le vieux pommier au tronc pourri jusqu'au cœur, mais pas l'if. Il était là il y a plus d'un siècle. On ne va pas le faire tomber. Et puis, d'abord, il n'est pas beau, il est. Et ça suffit.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 051

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT

I. Empêche les réactions quand elle est profonde. - II. Mince, allongé et nuisible à la santé. Brillant au-dessus du Nil. - III. Pour ne pas oublier ceux qui sont partis. Attire naturellement. - IV. Pourra se manifester un jour ou l'autre. Proposé par votre banquier. - V. Drainé la Tarentaise. Plus apprécié par l'artiste que par le contribuable. - VI. Ramasse tout. Louer pour le transport. - VII. Son coup manque

de réflexion. Parlé dans le Sud. Vont droit aux chœurs. - VIII. Culotté à l'envers. Acte de terrorisme. - IX. Prend du plaisir dans la vie. Page d'histoire. - X. En général, ce n'est pas aux torts qu'elles s'intéressent.

VERTICALEMENT

1. S'attaque aux biens des autres. - 2. Victimes au passage. - 3. Plus difficile à réaliser qu'à prôner. Fait court. - 4. Doux et bienveillant. Le

prix du silence. - 5. Assure la liaison. Avec lui, toujours du nouveau. Sans possibilité de retour. - 6. Métal. Gluantes et laides, mais appréciées à table. - 7. Au centre de l'étalage. Grimace. - 8. Découpas selon les couches. Découpage du temps. - 9. Pour communiquer, il faudrait le doubler. Cinéaste américain. - 10. Trop préparés pour être naturels. - 11. Belle après préparation. Abrite la belle Tahitienne. - 12. En veulent toujours plus autour d'eux.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 050

Horizontalement

I. Reproduction. - II. AM. Arrondi. - III. Folio. Bannes. - IV. Itinérant. Us. - V. Sis. Déité. Râ. - VI. Toile. Ness. - VII. One. Muer. Art. - VIII. Riens. Sua. - IX. Etes. Colle. - X. Ensoleillées.

Verticalement

1. Rafistolée. - 2. Emotion. Tn. - 3. Lisières. - 4. Rein. Iso. - 5. Cédème. - 6. Da. Re. Unie. - 7. Urbaines. - 8. Cranter. Cl. - 9. Tontes. Sol. - 10. Inn. Saule. - 11. Odeur. Râle. - 12. Nissart. Es.

BRIDGE

N° 1985

PAS DU TOUT DÉSPÉRÉ

Cette manche à Pique a favorisé la victoire de Nicolas Fior dans un championnat par paires mixtes. Cachez les mains d'Est-Ouest et mettez-vous à sa place en Sud.

♠ 9 7 6 4 3
♥ 10 6 2
♦ D 10 8
♣ 4 3

♠ D
♥ ARV 9 7 4
♦ V 6 3
♣ D 10 5

♠ RV
♥ D 5 3
♦ R 9 7 5 2
♣ RV 6

♠ A 10 8 5 2
♥ 8
♦ A 4
♣ A 9 8 7 2

Ann. : N. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
-	3 ♥	1 ♦	1 ♠
3 ♥	4 ♥	4 ♥	4 ♥
3 ♥	4 ♥	4 ♥	4 ♥

Ouest entama l'As de Cœur suivi du 4 pour la Dame d'Est. Comment Fior a-t-il gagné QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse

Ce contrat de « 4 Piques » en défense n'est pas condamné s'il n'y a qu'un atout à perdre (s'ils sont 2-1)

et un Trèfle à donner (s'ils sont 3-3), mais encore faudrait-il ne perdre aucun Carreau, parce que l'adversaire qui prendra à Pique ou à Trèfle ne pourra pas jouer Carreau sans livrer une levée.

Voici le déroulement du coup : Fior a coupé la Dame de Cœur et il a joué As de Pique et Pique pris par Est, qui a continué Cœur. Sud a coupé et il a donné un coup à blanc à Trèfle, pris par Ouest ou par Est, qui ne peuvent, ni l'un ni l'autre, contre-attaquer Carreau sans donner la levée à Sud (qui fournira le 10 de Carreau si c'est Ouest qui joue, et qui fera l'impasse au Roi si c'est Est qui a pris la main à Trèfle)...

Pour éviter de jouer Carreau ou Cœur dans coupe et défausse, l'adversaire, qui a la main, a rejoué Trèfle. Alors Fior n'a eu qu'à faire une coupe à Trèfle pour franchir ses deux derniers Trèfles...

LE COUP DU FAKIR

Dans cette donne, ce n'est pas par la ruse mais par une parfaite technique que Dominique Pilon avait pu réussir ce petit chelem à Pique. Cachez les mains d'Est-Ouest et mettez-vous à sa place en Sud.

Ouest ayant entamé le Roi de Carreau, comment Dominique Pi-

lon a-t-il réussi ce PETIT CHELEM À PIQUE contre toute défense ?

♠ D 8
♥ AR 8 6 2
♦ A 8 6 2
♣ A D

♠ AV 3
♥ DV 10
♦ RDV 10
♣ V 6 3

♠ 10 2
♥ 9 5 3
♦ 9 5 4 3
♣ 10 5 4 2

♠ R 9 7 6 5 4
♥ 7 4
♦ 7
♣ R 9 8 7

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
2 ♠	2 SA	contre	surc.
3 ♠	3 ♦	6 ♠	3 ♠

Note sur les enchères

L'ouverture de « 2 Piques » était le deux faible (cette convention, jouée en Amérique depuis... 1925, avait été introduite par Vanderbilt dans son système). La surenchère « 2 SA » correspondait à « 1 SA ». Le « surcontre SOS » demandait au partenaire de sauver la situation dans sa meilleure couleur, et Nord a déclaré le chelem en espérant ne pas perdre deux atouts.

Philippe Brugnion

CULTURE

CHANSON

Après vingt-sept ans d'abstinence scénique, le chanteur des « Mots bleus », d'« Aline » ou, plus récemment, de « Bevilacqua » commence une tournée de quatre concerts, dont le premier, deux heures en compagnie d'une quinzaine de musiciens, s'est tenu à Clermont-Ferrand

Christophe, âge mur et tête de bois

ILS SONT singuliers, ces chanteurs ! L'un (Gérard Manset) n'est jamais monté sur scène ; l'autre (Jean-Louis Murat) a mis dix ans à revenir sur des planches qu'il avait fréquentées avec parcimonie au début des années 1980, dans une jeunesse torturée ; le troisième (Christophe) réapparaît sous les lumières après vingt-sept ans de retraite anticipée. Ce trio-là n'a pourtant jamais été abandonné : manséistes, murassiens, christomaniaques, ces tribus d'amateurs passionnés ont été les garants de leur longévité. Ainsi ces chanteurs aux voix très typées, que tout portait à la marge, n'ont-ils jamais connu le déclin.

Jean-Louis Murat, né en 1952, a mis de l'eau dans son vin et joue partout où le rock et l'esthétique l'exigent ; Gérard Manset, né, comme Christophe en 1945, a recommencé à donner des entretiens à la radio et dans la presse, l'éventualité d'un récital se murmure ; Christophe annonce quatre concerts d'ici le printemps, dont un passage à l'Olympia où il était apparu pour la dernière fois en 1975.

Avec eux, rien n'est simple, mais avec Christophe, tout est encore plus compliqué. D'un côté, le chanteur yéyé, celui qui criait *Aline*, certes à l'eau de rose, mais une des chansons d'amour les plus belles nées à l'époque yéyé sans être la reprise d'un succès américain. De l'autre, le bricoleur de sons électroniques très branché de *Bevilacqua*, paru en 1996. Le Tout-Paris s'en était emparé avec gourmandise, après une rumeur traînée de poudre annonçant la résurrection espérée. *Bevilacqua* fut fabriqué « à la maison », dans le monde forçol des machines et des rêves, avec Jean-René Marini, ex-proche de Michel Polnareff, et Jean Fauque, l'auteur d'*Osez Joséphine*, de Bashung. *Bevilacqua* est encensé par la critique. Les ventes ne suivent pas en proportion. Dans la même veine, mais plus rond, paraît en 2001 *Comm' si la terre penchait*.

Nino Ferrer, fan de blues comme Christophe, refusait de chanter *Les Cornichons* en scène, ulcéré de ce succès frivole. Christophe ne se lasse pas d'*Aline*. Il l'a toujours dit, et « évidemment », il la reprendra en scène, « différemment ». A quelques jours de la date fatidique, Christophe (Daniel Bevilacqua) répète au premier étage du studio Hocco de Vitry-sur-Seine (au rez-de-chaussée, on entend Serge Lama s'obstiner sur le phrasé de

Quand on revient de là), où l'on accède depuis Paris en filant tout droit par les avenues de Verdun, de Stalingrad et Youri-Gagarine. Christophe adore la route, les voitures – mais il est privé de son permis pour cause d'infraction au code – et les parcours involontaires dans l'histoire sociale.

Le fils de Jacques Bevilacqua, entrepreneur à Juvisy-sur-Orge (Essonne) et italien, de Milan, par son père, est un enfant du divorce, du rock et de la Ferrari. Daniel Bevilacqua est mince, épais comme un manche de guitare, il porte des Santiags démesurés, un petit foulard au cou, des lunettes noires, des cheveux longs et une fine moustache. Suicidé, le duo formé par Martin

« Le son doit respecter l'émotion, le merveilleux, la respiration, la nuance. Moi, là-dessus, je suis très anglais »

Rev et Alan Vega « un mythe, un maître », vient de donner un concert à Paris, à la Fondation Cartier. Frisson. En fond d'écran de l'ordinateur portable, une photo de David Lynch cigarette au bec ; à côté, le dernier album des Chemical Brothers, des mots sombres,

du cinéma et de l'électronique, voici le théâtre d'ombres de Christophe. L'accordéoniste fait des gammes, le distributeur de Coca-Cola du bruit.

Christophe, Manset, Murat n'ont pas en commun que leur mauvaise tête. Ils sont tous trois des adorateurs du son, bricoleurs ingénieurs, entêtés extrêmes sur des machines qu'ils possèdent à la maison et s'efforcent de dominer. Pourquoi, en

1975, Christophe se détourne-t-il de la scène ? « Le son, le son, dit-il de sa voix rapide, basse. Ça a toujours été un truc difficile à gérer pour moi. » Le danger maximum, car si l'équilibre du son se perd, « moi, je me perds. J'ai la passion du son ». Où est la vérité des faits ? Christophe est l'homme de la réalité intermédiaire, pas totalement lunaire, jamais autiste, plutôt par leur facile, mais toujours entre

deux. « Le son doit respecter l'émotion, le merveilleux, la respiration, la nuance. Moi, là-dessus, je suis très anglais. Eux savent, ils ont un don. Parce qu'ils roulent à gauche, sans doute. »

Pourquoi Christophe vit-il à l'envers, dormant le jour ? « Parce que, chuchote-t-il, la nuit j'entends tout », et qu'il n'est pas formaté pour l'irruption brutale de la vie réelle dans les matins frais. « Au

réveil, les mots me viennent, comme des gimmicks. Ça peut durer longtemps, je suis un nerveux-lent. » En 1965, Christophe inaugure l'ère du tube d'été – un slow. Blondinet aux allures romantiques, à la voix haute et frêle, il entre de plain-pied dans la génération yéyé avec des airs de James Dean à la française. 1965, un grand cru : *La Nuit*, d'Adamo ; *N'avoue jamais*, de Guy Mardel ; *Poupée de cire, poupée de son*, de France Gall ; et bien sûr, autre énorme succès d'été, *Capri c'est fini*, d'Hervé Vilard. France Gall a rencontré Michel Berger, Adamo et Hervé Vilard ont poursuivi sur leur trajectoire, leur public a sans doute vieilli, mais ils ne se sont jamais écartés du succès populaire. La luxuriance des *Marionnettes* (1966) n'est d'ailleurs pas sans rappeler la tonalité d'*Ame câlène*, de Michel Polnareff, réfugié depuis des lustres en Californie, et rayé de la carte discographique – hormis un faux retour en 1998.

Je suis l'homme des ruptures, dit Christophe, « je suis une montagne russe. J'ai fait beaucoup de pension, mes parents ont divorcé, j'avais 12 ans, j'étais rebelle, mais toujours un lunaire, j'adore la lune pleine ». En 1967, première cassure : le chanteur s'écarte du domaine public pour ne revenir qu'en 1972, avec *Les Paradis perdus*, album concept dont les textes sont écrits par un jeune inconnu, musicien et fils de musicien, Jean-Michel Jarre, tandis que la réalisation revient à Francis Dreyfus. La formule est reprise en 1974 pour *Les Mots bleus*. La transformation s'apparente à celle qui fera passer Nino Ferrer des *Cornichons* au *Sud*. Des mots impeccables, une mélodie loin des poncifs du slow, où les arrangements, les digressions, les climats doivent autant aux racines du blues qu'à la recherche quasi surréaliste de nouvelles sonorités.

Christophe a-t-il définitivement trouvé sa voie ? Non, cette assurance lui serait insupportable. En 1983, l'année où paraît *Let's Dance* de David Bowie, autre idole du Français, Christophe, moustachu, cheveux mi-longs, veste sur l'épaule, revient en jeune premier. Il entre au hit-parade avec *Succès fou*, une ritournelle assez bête. Parus en 1985 et en 1988, des singles (*Ne racroche pas, Chiqué-chiqué*) n'améliorent pas la situation, mais bientôt Alain Bashung reprend *Les Mots bleus*, et Christophe revient au panthéon de la scène alternative.

Véronique Mortaigne



L'accordéoniste Daniel Mille, seul à s'approcher de Christophe durant un spectacle graphiquement parfait.

L'échantillonneur en balade

QU'AU FAIT Christophe toutes ces années ? « De la musique, et puis d'autres choses... » Mais quoi ?

► **Du son.** Petit, dit-il, il s'enfermait dans la lessiveuse de sa grand-mère, prenait le champignon à vapeur comme trompette, « pour voir ». Grand-mère joue Chopin au piano, le petit lit *Jean qui rit* et *Jean qui pleure*, les Pieds-Nickelés, la comtesse de Ségur et les bagues de l'Almanach Vermot. Il construit des marionnettes, comme raconté dans *Les Marionnettes* (1966). « Il y avait chez mes parents un vieux piano désaccordé, je jouais dessus et j'enregistrais ma voix avec un magnéto à fil magnétique. » Avant l'ère des Revox.

Dans les années 1970, il acquiert un synthétiseur, un Harp Odyssée monophonique (« J'avais fait le chorus de Belle avec ça, puis des bruits de batterie bizarres dans Les Paradis perdus en 1973. » Les machines prendront dans la vie musicale de Christophe une importance croissante.

Toujours en phase avec la mode – celle d'aujourd'hui impose un retour aux vêtements, instruments, etc., « vintage » (d'époque, en gros 1960-1980). « J'utilise toujours un Prophet VS, des années 1980, superbe, les sons restent très actuels, et conviennent à l'ambiance minimaliste que je cherche pour mes concerts ». Pour *Ces petits luxes*, l'une des chansons de son dernier album, *Comm' si la terre penchait*, il a utilisé un FR1 Yamaha, un échantillonneur, pour « changer de bulle », prendre des bribes du blues du Mississippi, d'Elvis Presley, ou des bouffées de Georges Brassens.

► **Il a acheté des voitures.** La plus belle, « une Lamborghini Murat ». D'autres, tellement folles, l'ont fait rêver, « la Tucker rarissime, mais dont Francis Ford Copola possède deux exemplaires. C'est fou, Raymond Loewy aurait pu la designer ». Il a passionnément aimé les Ferrari, rendant d'ailleurs un hommage à Enzo (Ferrari)

avec des échantillonneurs et un fil de voix à l'album *Bevilacqua*. Loin du romantisme originel, il écoutait alors les disques de quelques sorciers de l'électronique – William Orbit, Leftfield ou Underworld.

► **Il a hanté les concerts** en tout genre, fréquenté sans interruption les brocantes et les antiquaires. Nomade, vivant à l'hôtel ou en caravane, Christophe a collectionné les juke-boxes, les disques anciens... Il aime le jeu, adore fouiller, emmagasiner jusqu'à trouver l'acheteur idéal. « Je viens de faire encadrer une photo de Betty Page [pin-up, icône sexy et baroque, tendance sadomaso] avec ses deux léopards, grand format, un original des années 1950. Pierre Lescure serait sûrement intéressé, on a les mêmes goûts, les 78-tours, les postes de radio, tout ça. » Pendant la répétition, la vie continue.

V. Mo.

Gros son et belles lumières pour un spectacle distant

CLERMONT-FERRAND de notre envoyé spécial

Pour son retour à la scène, Christophe a choisi d'y aller lentement. Il lui fallait d'abord dompter ses hésitations après vingt-sept ans loin de tout contact direct avec le public. « La vitesse, c'est pour les voitures », dira-t-il entre deux chansons. Il donne quelques concerts, un à deux par mois, avant de se montrer au grand jour lors d'une tournée en septembre. Le temps de peaufiner un spectacle graphiquement parfait et musicalement aventureux dont la première a été donnée à la Coopérative de mai de Clermont-Ferrand, lundi 25 février, après une semaine de répétitions dans l'une des salles les mieux conçues de France.

Le retour de Christophe débute mal. Plus de trois quarts d'heure de retard, sans un mot d'excuse de la production. Les responsables de la Coopérative de mai font comme le public : ils patientent jusqu'à ce que une quinzaine de musiciens s'instal-

lent derrière un fin voile que des projections transforment en rideau de théâtre.

Du chanteur, on ne voit pour le moment que le dos, la longue chevelure argent. Quelques mots fredonnés, fragiles, dans un souffle de trac qui brise sa tonalité androgyne. Fond du au noir. Christophe de face, au centre du grand plateau, est assis sur un escabeau transparent. Une place et une posture qu'il ne quittera guère. Lunettes noires, économie des mouvements. Un peu menteur, J'ai pas touché, La Petite Fille du troisième et Merci John d'être venu lui permettent de chauffer son timbre. Derrière lui trois guitaristes et trois claviers – c'est beaucoup –, un bassiste, un batteur catastrophique de lourdeur – Bunny Rizzitelli –, un percussionniste, Minino Garay, qui aurait suffi. Et par moments un petit ensemble violon-violoncelle, un saxophoniste, l'accordéoniste Daniel Mille, seul à s'approcher de Christophe durant le spectacle et

même à pousser la vocalise en doublant les notes de son instrument – ce qui est très énervant à entendre.

Christophe n'a pas choisi le dépouillement musical et la finesse d'écriture des chansons ; les plus

Du chanteur, on ne voit pour le moment que le dos, la longue chevelure argent.

Quelques mots fredonnés, fragiles...

anciennes comme les plus récentes en souffrent. La voix est noyée dans la surabondance instrumentale. Les attaques de cordes avaient-elles besoin d'être débordées par des

sons de cordes synthétiques durant l'introduction du diptyque *Le Dernier des Belivacqua / Les Mots bleus* qui vire dans le hard-rock pompeux ? Ce traitement est paradoxal, tant le choix ingénieux du répertoire (fantaisies autour des tubes, zones d'ombre mises en avant), la manière de mettre en accord les lumières d'Alain Poisson (très beau travail sur les couleurs, découpage de la silhouette de Christophe, projections) et la diversité des genres (ballade jazz, néo-country, électro sombre, clins d'œil aux années 1960) disent nettement les qualités de mettre en son et le goût du détail de Christophe.

De *Belivacqua* et *Comm' si la terre penchait*, les albums de sa récente reconnaissance critique, Christophe a gardé quelques chansons (*Ces petits luxes*, *Voir*, *L'Enfer commence avec L.*, *La Man...*). Pour *Aline*, *Les Marionnettes* ou *La Dolce Vita*, qui provoquent la reconnaissance immédiate du public, Chris-

tophe s'amuse à des variations sur le romantisme yé-yé. C'est amené avec talent, non comme des passages obligés mais dans un souci de renouvellement. Pourtant, en deux heures de spectacle, Christophe maintient ses distances. Le corps est raide, les chansons n'apparaissent guère habitées. Il faudra le rappel pour que, dans le plus simple appareil acoustique, en trio avec Mille et Garay, puis seul enfin à la guitare, le chanteur fasse passer l'émotion. Il chante *Cette vie-là*, texte écrit au début des années 1960 contre le service militaire, seize mois de marche au pas du soldat.

Sylvain Siclier

CHRISTOPHE, à la Coopérative de mai, lundi 25 février, Clermont-Ferrand. Durée : 2 heures.

TOURNÉE : Olympia, Paris, le 11 mars ; festival Printemps de Bourges, le 11 avril ; Cirque royal de Bruxelles, le 7 mai.

OPÉRA • Herbert Wernicke présente « L'Or du Rhin » au Bayerische Staatsoper de Munich, scène de la première « Tétralogie » de Wagner en 1869. Un prologue transposé dans la Ruhr de la seconde guerre mondiale, servi par un orchestre d'exception

Le « Ring » dans les eaux troubles de l'histoire

MUNICH

de notre envoyée spéciale

Ils en rêvent tous, peu le font. Monter une *Tétralogie* wagnérienne, pour un metteur en scène d'opéra, quelle autre consécration ? Au Bayerische Staatsoper de Munich, on n'avait pas connu cela depuis quinze ans. Le dernier *Ring* mis en scène par Nikolaus Lehnhoff remonte à 1987 (plus de 80 représentations). Il était temps. Après *Das Rheingold* (dont c'est aujourd'hui la première) et *Die Walküre*, qui sera créée cet été, il faudra attendre la saison 2002-2003 pour voir *Siegfried* et *Die Götterdämmerung*.

Le nouvel homme de la situation s'appelle Herbert Wernicke (le centenaire Verdi au dernier Festival d'Aix-en-Provence a permis d'apprécier un *Falstaff* plutôt enlevé). Il a déjà un *Ring* à son actif, monté à Bruxelles en 1991, et Munich a plébiscité en ses murs *Der fliegende Holländer* (1990) et *Elektra* (1997), avant de lui décerner en 2001 le Bayerische Theaterpreis pour son *Actus Tragicus* (d'après la cantate de Bach).

Le Nationaltheater a ceint son front de pierre d'un cercle d'or projeté au laser, la façade est majestueuse en ce soir de première ventueuse et glacial. Pénétrer dans le bâtiment qui vit la création du premier *Rheingold* en 1869, c'est entrer dans le cercle magique de l'anneau maléfique. A l'intérieur, des spectateurs très habillés et bavards se tiennent longtemps debout dans les rangées de sièges serrés en gradins d'amphithéâtre. Sur la scène, autre cirque, autre cénacle : la reproduction du temple wagnérien, le fameux Festspielhaus de Bayreuth, où va se dérouler l'opéra-prologue de la *Tétralogie* qu'est *L'Or du Rhin*.

Un prologue, que Wernicke, suivant en cela la genèse wagnérienne, met en scène comme une fin. Ces dieux fatigués, fêtards défraîchis, avachis sur des reliquats de mobi-



Les trois filles du Rhin, demi-mondaines hollywoodiennes fascinées par l'or sorti du fleuve-aquarium.

liers de salon-théâtre, c'est nous. C'est notre monde exsangue – « monde trop triste, monde trop vieux ». L'idée paraîtrait elle aussi bien défraîchie, si la réalisation n'était si vivante et esthétique, pleine d'humour et de tendresse, à la fois navrante et joyeuse. Dans ce bal des vampires où règnent en maître le sexe et l'argent, ce sont des enfants fascinés qui jouent à des jeux de rôle : filles du Rhin (une rousse, une brune, une blonde en lamé et champagne) en demi-mondaines hollywoodiennes se grisant face au Rhin réduit... en aquarium. S'y ébattent trois malheureux poissons rouges que le nain Alberich, habillé en industriel de la Ruhr façon années 1950, va lutiner, avant de dérober l'or consolateur les pieds dans l'eau, au prix fort du renoncement à l'amour.

Suivant la genèse wagnérienne, Herbert Wernicke met en scène ce prologue comme une fin. Ces dieux défraîchis, fêtards avachis sur des reliquats de mobiliers de salon-théâtre, c'est nous, c'est notre monde exsangue

Forge des Niebelungen sur fond de vidéo d'archives des usines d'armement de la seconde guerre mondiale, images des spectateurs embourgeoisés montant comme à la grand-messe les marches du Nationaltheater : en s'arc-boutant sur l'ensemble des « mythes » wagnériens imbriqué d'autres mythologies (le Walhalla des dieux en maquette de temple grec, les pommes de Freia, fruits des Hespérides et de l'Eden chrétien), Wernicke met au jour la liberté d'invention de l'Europe wagnérienne – mais aussi ses errances interprétatives.

Entre théorie de l'ordre par le bruit et théorème du désordre par la musique, entre faux cautionnement et vraie critique, Wernicke navigue dans les eaux troubles de l'histoire, sur l'exacte ligne de flotaison de nos consciences. Le

public ne s'y trompera pas, qui conspu pour moitié ce que l'autre acclamera !

Dans le gotha vocal qui gravite au ciel de ce Walhalla lyrique, rien que du premier choix – encore que le Loge de Philip Langridge, plus matois qu'inquiétant, manque un peu de consistance, que le Wotan de John Tomlinson détimbre un peu trop certains aigus. Mais tous les autres sont superbes. Quant aux femmes, que ce soit la vibrante Freia d'Anja Harteros, la compassionnelle Erda d'Anna Larsson, Marjana Lipovsek en bourgeoise désabusée ou les aguichantes filles du Rhin, elles sont irréprochables.

Mais c'est à l'orchestre que va notre coup de cœur et de chapeau. D'une incroyable homogénéité, à la fois souple, onctueux, sveltes et léger, parfois dansant, mais aussi sensible, sombre et mystérieux, il est le vrai corps chantant d'un opéra auquel la direction de Zubin Mehta – plus dans les couleurs que dans la dynamique – donne une connotation quasi latine. Le directeur musical général du Bayerische Staatsoper depuis 1998 peut être fier : l'or était ce soir dans la fosse.

Marie-Aude Roux

DAS RHEINGOLD, de Richard Wagner. Avec John Tomlinson (Wotan), Hans-Joachim Ketelsen (Donner), Jon Kettilson (Froh), Philip Langridge (Loge), Franz-Josef Kapellmann (Alberich), Kurt Rydl (Fafner), Marjana Lipovsek (Fricka), Anja Harteros (Freia), Anna Larsson (Erda), Margarita De Arellano (Woglinde), Ann-Katrin Naidu (Wellgunde), Hana Minutillo (Flosshilde). Herbert Wernicke (décors, costumes et mise en scène), Orchestre du Bayerische Staatsoper, Zubin Mehta (direction). **BAYERISCHE STAATSOPER DE MUNICH**, Nationaltheater, le 24 février. Prochaines représentations : les 6, 10 et 14 mars. De 10 € à 160 €.

ARTS • Venus de la province de Shandong, des trésors d'art chinois du VI^e siècle au Musée Rietberg

Les bouddhas rescapés de Quingzhou font la preuve, à Zurich, de leur vigoureuse sérénité

ZURICH

de notre envoyé spécial

Si les statues pouvaient parler, celles-ci raconteraient sans doute de bien curieuses histoires. A moins qu'à leur manière, elles ne témoignent de la pérennité de la croyance en la réincarnation – bouddhiste, naturellement. Leur séjour de quelques semaines au Musée Rietberg de Zurich permet de se faire une idée de la valeur exceptionnelle d'une trouvaille archéologique fortuite dans la province de Shandong, en Chine orientale.

C'était en 1966, des ouvriers sur un chantier s'activaient à des travaux de terrassement en vue de la construction d'un stade. L'un d'eux s'avisait des formes bizarres des pierres détériorées : bouts de bras, têtes sculptées, torses entiers... Le petit musée local de Quingzhou se trouvait juste à côté, si bien qu'un spécialiste se précipita sur les lieux. A la stupeur de tous, un véritable trésor enfoui à peine deux mètres sous le niveau actuel du sol refaisait ainsi surface. Le butin était enviable : des fragments de quelque 300 statues bouddhiques, essentiellement des bouddhas et des bodhisattvas, dont certaines étaient admirablement conservées.

Ces pièces sont datées du VI^e siècle. La statue la plus ancienne exposée à Zurich date de l'an 529. Il s'agit en fait d'une stèle figurant une triade classique, au milieu un bouddha auréolé d'un lotus à huit pétales, la main en *abhaya-mudra*, signe d'intrépidité ou de bénédiction. A ses côtés, deux bodhisattvas souriants font un geste analogue, tandis qu'au-dessus de leurs têtes, dans une dimension céleste suggérée par la distance, deux musiciens agitent gaiement leurs tambourins. Il se dégage de cette composition de 55 centimètres de haut un tel courant de vie que le visiteur ne



Une bodhisattva (ci-dessus) et un bouddha debout (ci-contre).

peut que se laisser entraîner par cette vigoureuse sérénité.

On ne sait pas grand-chose des vicissitudes subies par les œuvres. Les chercheurs hésitent entre un séisme, un incendie, un conflit ou peut-être une poussée iconoclaste dans le sillage d'un changement de dynastie. Mais l'ensemble de ces statues a été façonné au cours d'environ cinq décennies, à l'époque des Wei du Nord, et pourrait provenir d'un célèbre temple local, dit de l'Envol du dragon. Une autre énigme demeure inexplicable : d'après les nattes de jonc soigneusement disposées entre les figures profanes, celles-ci auraient été ensevelies avec tous les égards un demi-millénaire après avoir subi ces outrages, soit au XII^e siècle...

Ces rescapés d'un lointain passé sont autant de témoins muets mais révélateurs d'un art consommé, mariant dévotion et sens aigu de l'observation de la vie quotidienne jusqu'à dans le tombé d'un drapé de toge monacale ou l'harmonie de



la gamme chromatique. Car nombre de ces sculptures de pierre ont gardé leurs polychromies originelles. Les rouges et les ors, les verts et les bleus, les ocres et les grèges apportent un relief inattendu aux gestes de ces personnages resurgis d'un oubli séculaire.

INFLUENCES INDIENNES

Une belle série de bouddhas debout, hauts de 1,10 à 1,50 mètre et datant de la dynastie des Qi, permet d'apprécier un style où l'on décèle aisément des influences indiennes de l'époque Gupta, tant dans le rendu des formes corporelles que dans les caractéristiques faciales, plus proches des terres d'origine de l'Eveillé que de l'endroit où gisaient ces singuliers pèlerins. La richesse des ornements et des bijoux portés par les bodhisattvas indiquent la même influence indienne, pourtant géographiquement éloignée – même si l'on tient compte des échanges nourris sur les diverses Routes de la soie.

Une figure de bodhisattva assis renvoie à ses proches cousins, que ce soit Miruk, dit « L'âme de la Corée » du Musée de Séoul, ou encore celui du Kōryūji de Kyoto : Maitreya, le Bouddha de l'avenir, dont le geste pensif trouvera un écho imprévu des siècles plus tard chez Rodin. Dans la version de Shandong, si le bras droit est tronqué au poignet, la main gauche reposant sur le pied droit replié sur le genou gauche est parfaitement conforme au courant de l'air du temps. Sans avoir l'élégance gracieuse de ses pairs coréen ou nippon, le personnage de Shandong affiche une douceur presque malicieuse, annonciatrice peut-être des bouddhas porte-bonheur ventrus et rieurs, plus tardifs.

Pour cette première tournée européenne dont la prochaine étape sera à la Royal Academy of Arts de Londres, cette collection d'un peu plus d'une trentaine de sujets d'une qualité exceptionnelle entretient une porte sur un apport culturel trop souvent méconnu. Il se trouve encore des voix pour prétendre que le bouddhisme ne fait pas partie du patrimoine chinois. Le regard filtré en amande des statues présentées à Zurich dans un environnement à la mesure de leur tranquille beauté affirme silencieusement le contraire. Clin d'œil volontaire ou non, l'exposition s'intitule « Le retour du Bouddha »...

Jean-Claude Buhner

LE RETOUR DU BOUDDHA. Musée Rietberg, Gablerstrasse 15, 8002 Zurich. Tél. : 00-41-1-202-45-28. Du mardi au dimanche, de 10 heures à 17 heures ; mercredi, de 10 heures à 20 heures. 14 FS (9,40 €). Jusqu'au 1^{er} avril 2002. Catalogue : 236 p., 132 reproductions couleurs, 48 FS (32 €) durant l'exposition, 58 FS (39 €) ensuite.

L'hôtel versaillais est un haut-lieu de la Révolution

Un projet d'aménagement contesté aux Menus-Plaisirs

UN PARKING et des logements de fonction dans le berceau de l'abolition des privilèges. Les travaux entrepris par l'Etablissement public du château de Versailles sur le site de l'hôtel des Menus-Plaisirs scandalisent une association versaillaise, Patrimoine et citoyenneté en France, qui a déposé le 22 janvier un recours auprès du tribunal administratif pour faire annuler l'autorisation de travaux délivrée par la préfecture des Yvelines.

C'est dans cet ensemble de beaux hôtels du XVIII^e siècle, distribués sur une cour haute et une cour basse, qu'en août 1789 la première Assemblée nationale décida de l'abolition des privilèges et rédigea la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen. La plupart des bâtiments restants sont occupés depuis 1987 par le Centre de musique baroque de Versailles. L'édifice principal de la cour haute a disparu en 1802. Il est aujourd'hui figuré par un aménagement de jardins en pierre et de rangées d'arbres, inauguré en grande pompe en 1989 par Jack Lang à l'occasion des célébrations du bicentenaire.

A l'automne 2001, l'Etablissement public du château de Versailles a entrepris d'implanter quatre logements de fonction dans une aile à l'abandon de la cour basse et a arraché une dizaine d'arbres de la cour haute pour dégager treize places de parking le long des gradins. Créée en décembre 2001, l'association demande immédiatement l'arrêt des travaux, le replantage des arbres et l'affectation du bâtiment inoccupé à un « espace d'animation culturelle et pédagogique » lié au château et à l'histoire de la Révolution et de l'Empire.

« Il y a ici un lieu de mémoire à conserver. Nous voulons en faire un espace ouvert au public, d'autant plus nécessaire que la salle du Jeu

Coupes brutales dans les aides publiques au cinéma italien

LE MINISTRE italien des biens culturels, Giuliano Urbani, a annoncé une réduction de près de la moitié des aides de l'Etat au cinéma, qui s'élèveront à 55,5 millions d'euros en 2002, au lieu de 97,5 millions en 2001. L'ensemble du budget de la culture enregistre une baisse de seulement 15,5 millions d'euros, toutes les disciplines n'étant pas logées à la même enseigne. Dans le domaine du cinéma, le gouvernement a présenté au Parlement un projet d'abri fiscal destiné à attirer les financements privés. Selon l'hebdomadaire *Screen*, les organisations de producteurs ont salué cette initiative qui se substituerait à une aide aux films « d'intérêt culturel national », de caractère artistique mais sans grands résultats commerciaux.

DÉPÊCHES

■ **DANSE** : une grève nationale des danseurs en désaccord « avec la formation diplômante au certificat d'aptitude de professeur de danse » aura lieu le 27 février, à l'appel de la Fédération du spectacle CGT. La représentation du *Parc*, d'Angelin Preljocaj, prévue ce jour-là à l'Opéra Bastille, a déjà été annulée en raison de ce mouvement. Afin de permettre une meilleure concertation avec les partenaires de la discipline, le ministère de la culture vient de créer un groupe de travail qui se mettra au travail début mars. Il sera composé, outre des représentants du ministère, de quatre danseurs classiques, de trois danseurs contemporains et de trois danseurs jazz.

■ **VENTES** : *Scene in the North-west*, toile rare du XIX^e siècle du peintre canadien Paul Kane, a été adjugée le 26 février 5,06 millions de dollars canadiens (3 millions d'euros environ), à Toronto, lors d'enchères organisées par Sotheby's. C'est un nouveau record dans le domaine des ventes d'art au Canada.

de paume est désormais fermée », défend la présidente de l'association, Catherine Chadefaud. Une pétition toujours en circulation, quatre lettres recommandées adressées à la ministre de la culture, Catherine Tasca, et l'interpellation des 53 conseillers municipaux de Versailles n'ont abouti à rien. L'association conteste aujourd'hui la légalité des travaux, assurant que les permis de construire ont été affichés avec un retard suspect.

« LOGIQUE DE REMPLISSAGE »

Les travaux, entièrement financés par le ministère de la culture, prévoient également la rénovation du sol et des gradins de pierre, la mise en valeur nocturne des lieux, de nouvelles plantations, un passage plus agréable entre les deux cours, et enfin le percement dans la façade – classée monument historique – de la cour basse d'un porche semblable à celui qui existait il y a deux cents ans. Une renaissance dont Catherine Chadefaud regrette « la logique de remplissage à tout prix et avec n'importe quoi », porteuse d'aucun projet historique.

Hubert Astier, président de l'Etablissement public du château de Versailles, balaie ces critiques : « Après 1989, cet endroit est resté abandonné et s'est dégradé sans que cela suscite de réaction. La cour haute servait de parking sauvage depuis des années. » Une pierre dans le jardin de la direction du patrimoine, responsable des lieux jusqu'en 1996. Quant à l'idée d'un espace d'animation, « on ne va pas reconstruire une salle des Etats généraux bido. Et le musée sur la Révolution, on l'a déjà dans le château », estime Hubert Astier, qui voit là « une tempête dans un verre d'eau ».

Grégoire Allix

Jeunesse Eveil à l'art moderne au Centre Pompidou



PARIS « *Fatale, la moto du futur* », s'exclament en chœur trois gamins devant l'œuvre de Luigi Colani exposée au Musée national d'art moderne, au Centre Pompidou. Apprendre aux enfants de 8 à 10 ans à regarder une œuvre d'art et les aider à « repérer que ce n'est pas un objet comme un autre », c'est l'objectif des « visites actives » du musée. Après l'étape de la découverte vient une série de questions posées par la conférencière-animatrice. Au jeune public de souligner les points communs et les différences entre cette « moto de course » et le *Rhinocéros* de Xavier Veilhan, observé de près quelques instants plus tôt. « Avec les enfants on est obligé d'aller à l'essentiel, mais même des questions simplètes peuvent permettre de cer-

ner la complexité d'une œuvre », explique Elisabeth Amzallag-Augé, chargée de programmes d'éducation artistique en lien avec les collections du musée.

Munie de la mallette à surprises « Jaune, rouge, bleu », remplie d'accessoires déballés au fur et à mesure des visites, la conférencière animatrice Delphine Coffin s'est spécialisée dans la découverte des collections de peinture ; sa consœur, Florence Gabriel, munie de la boîte à surprises « Matières à sensations », popularise la sculpture. Toutes deux, entraînant des grappes d'enfants à leur trousse, s'appuient sur les objets que renferment les mallettes.

« A chaque fois qu'on peut remplacer un mot par un accessoire, c'est mieux », explique Elisabeth Augé. Éléments dissociés du tableau ou de la sculpture observée, leur manipulation permet à l'enfant de toucher l'œuvre, d'avoir un « regard actif », de dialoguer avec elle en ayant son « mot à dire ». Et les commentaires fusent. Visiblement, les petits s'amuse beaucoup. D'ailleurs, si Elisabeth Augé pouvait donner un conseil aux parents, ce serait de laisser parler leur progéniture : « C'est souvent très juste. »

Le parcours est balisé d'activités : prendre la pose exacte du *Nu de dos*, sculpture en bronze d'Henri Matisse, manipuler des matières brutes pour mieux comprendre le geste de l'artis-

te, le « transformer » et permettre ainsi à l'enfant de « vivre une expérience sensible ». « Le regard, ce n'est pas que du visuel, tous les sens peuvent être sollicités », soulignent les deux conférencières. But recherché ? Affiner la perception, « tracer des fils entre l'enfant et l'œuvre », insiste Elisabeth Augé. L'air de rien, c'est tout le vocabulaire des arts plastiques qui défie dans leurs bouches et qu'ils intègrent « comme on apprend à lire et à compter ». Les jeunes femmes savent qu'elles ne leur transmettent pas un savoir académique mais elles espèrent voir les enfants repartir du musée avec l'ébauche de repères plus solides. Et, qui sait ? , que les enfants réalisent qu'« il n'y a pas de regard sans une expérience individuelle, intime ».

Catarina Mercuri

Musée national d'art moderne, Centre Pompidou, 19, rue Beaubourg, Paris-4^e. M^o Rambuteau. Espace enfants réservations, tél. : 01-44-78-49-13, de 13 heures à 17 heures tous les jours, sauf mardi et dimanche. « Jaune, rouge, bleu » : les dimanches 10 mars, 14 avril, 12 mai et 9 juin, de 11 h 30 à 13 heures ; « Matières à sensations » : les dimanches 24 mars, 28 avril, 26 mai et 23 juin, même heure. 4 € par personne (groupe de 25 enfants-parents).

Photo : Les Boîtes à odeurs (le mimosa pour le peintre Pierre Bonnard) © Jean-Claude Planchet / Centre Pompidou.

Danse

LE HAVRE
Parcours chorégraphiques

Idee apéritive que ces « Parcours chorégraphiques » rassemblant différentes tendances pour se rafraîchir les idées sur la création actuelle qu'elle soit hip-hop ou contemporaine. Conçu comme un laboratoire, ce rendez-vous éclectique, jonglant entre spectacles, débats et séances de films, présente les hip-hopeurs Mourad Merzouki, Niels Storm, les contemporains Claire Croizé, Virginie Mirbeau, Fabrice Lambert, Etienne Bideau-Rey et Gisèle Etienne. Cette opération a été conçue en collaboration par le Volcan-Scène nationale du Havre et le Centre chorégraphique national du Havre Haute-Normandie.

Centre chorégraphique national du Havre Haute-Normandie, 30, rue des Briquetiers, Le Havre (Seine-Maritime). Tél. : 02-35-26-23-00. Du 27 février au 2 mars. De 7,50 € et 17 €.

Théâtre

NANTES
Turcaret

De la difficulté de se faire accepter, quand on est un nouveau riche,

provincial et parvenu, et que l'on veut conquérir Paris. C'est le cas de Turcaret, l'ancien valet qui croit cacher ses origines et se fait mordre, à pleines dents, par une société qui le méprise. Spécialiste du théâtre dit de foire, pour lequel il a écrit une centaine de pièces, Alain-René Lesage vit son *Turcaret* créé à la Comédie-Française, en 1709. Au bout de sept représentations, la pièce fut retirée de l'affiche, à la suite de cabales. Gérard Desarthe la remet en selle, à Nantes, avec Jean-Paul Muel dans le rôle-titre. *Turcaret* sera ensuite présenté à la MC93 de Bobigny, du 15 mars au 14 avril.

Maison de la culture de Loire-Atlantique, Espace 44, 84, rue du Général-Buat, Nantes (Loire-Atlantique). Tél. : 02-51-88-25-25. Mardi à 20 heures ; mercredi à samedi, à 20 h 30 ; dimanche à 15 heures. Jusqu'au 12 mars. De 9 € à 22 €.

Classique

CAEN
Jakob Lenz

L'Opéra-Théâtre de Caen, dont la programmation s'est quelque peu radicalisée sous le directeur de Laurent Langlois, propose la reprise d'une production du *Jakob Lenz*, de Wolfgang Rihm (né en 1952), mise en scène par Michel Deutsch et montée par l'Opéra du Rhin en 1993 et reprise récemment par

l'Opéra de Nancy. Cet ouvrage de 1979 a été écrit d'après la nouvelle *Lenz*, de Georg Büchner, auteur du *Woyzeck* qui devait inspirer Alban Berg. La musique de Rihm, volontiers ouverte aux collages et aux inspirations les plus diverses (ici de la valse-musette au choral protestant) mais remarquablement « entendue » et dominée, sera dirigée par Olivier Dejours, qui était déjà en fosse, à l'Opéra du Rhin, en 1993, et chantée par les artistes lyriques de la création.

Théâtre de Caen, 135, boulevard du Maréchal-Leclerc, Caen (Calvados). Tél. : 02-31-30-48-00. Les 28 février et 2 mars, à 20 heures. De 9 € à 26 €.

Reggae

PARIS
Tiken Jah Fakoly & Les Djelys

Dans le sillage de son célèbre compatriote Alpha Blondy, le chanteur de reggae Tiken Jah Fakoly fait de l'éveil des consciences sa mission. En Côte d'Ivoire, mais également dans une grande partie de l'Afrique francophone, il est la voix nouvelle des déshérités, des marginaux. Dans ses chansons (en français et en dioula essentiellement), il milite pour le rêve (unité africaine, fin des guerres ethniques), en dénonçant tout ce qui l'assombrit (politiques

néocolonialistes, corruption, misère). En tournée en France jusqu'au 7 avril, il présente son nouvel album *Françafrique* (Barclay). Première partie : Solo Jah Gunt et Yaniss Odua.

Elysée Montmartre, 72, boulevard de Rochechouart, Paris-18^e. M^o Anvers. Tél. : 01-55-07-06-00. Le 28, à 19 heures. 18 €.

Musiques

PARIS
Antonio Placer

Originaire de Galice, ce chanteur et guitariste vit depuis vingt ans dans la région de Grenoble. Il est de ceux qui croient aux lignes esthétiques croisées, aux cheminements musicaux suggérant ou provoquant d'évidentes connivences. Il aime à célébrer la diversité des langues, car, dit-il, « chacune d'elles cache un secret de la vie ». Dans le spectacle qui fait écho à son nouvel album *Pain de guenille. Pan de harapo. Pane t'zapulu* (Le Chant du Monde), on entend du castillan, du catalan, de l'italien, du sarde, de l'occitan et du français. Il y est entouré de la chanteuse sarde Elena Ledda (déjà entendue à ses côtés dans le séduisant projet Terras Di Canto, avec également Lucilla Galeazzi) et de l'ensemble instrumental Une anche passe.

Auditorium Saint-Germain-des-Prés, 4, rue Félibien, Paris-6^e. M^o Odéon. Tél. : 01-44-07-37-43. Jusqu'au 9 mars (relâche le 3), à 20 h 30. 13 € et 18 €.

Sélection disques rock

ALANIS MORISSETTE

Under Rug Swept

Alanis Morissette change. Elle fréquent de mauvais garçons, Tricky, Flea, des Red Hot Chili Peppers, invités sur ce nouvel album. Peut-être la

Canadienne aux 35 millions d'albums, néo-baba confidente des adolescent(e)s d'Amérique, a-t-elle conscience, à 27 ans, que ses deux premiers disques ont peu de chance de vieillir avec leur public. Avec le

précédent, *Unplugged*, en 1999, elle valorisait son répertoire en ne se contentant plus de hurler systématiquement sur les refrains. *Under Rug Swept* confirme gracieusement cet éloignement du rock balourd des débuts, dont il reste pourtant quelques séquelles. Les mélodies sont accrocheuses (le tube imparable *Hands Clean*), les ballades sensibles (*Flinch*), le chant est élégant, l'émotion contenue. Toujours quelques hymnes à la tolérance et à la concorde – cela n'a jamais fait de mal à personne. Sans doute la séparation avec Glen Ballard, son producteur et mentor, et un changement de musiciens y sont pour quelque chose. Plus sûrement la métamorphose d'Alanis Morissette de phénomène générationnel en songwriter. – B. Lt

1 CD Maverick. Distribué par Warner.

machines orageuses, mais les références croisent surtout du côté des boucles hypnotiques de Can, des nappes suspendues de Pink Floyd, d'un folk mélancolique à la Donovan ou du lyrisme torturé de Radiohead. Un patchwork qui permet paradoxalement au groupe de signer son œuvre la plus cohérente. – S. D.

1 CD EastWest/Warner.

JOEY RAMONE

Don't Worry About Me

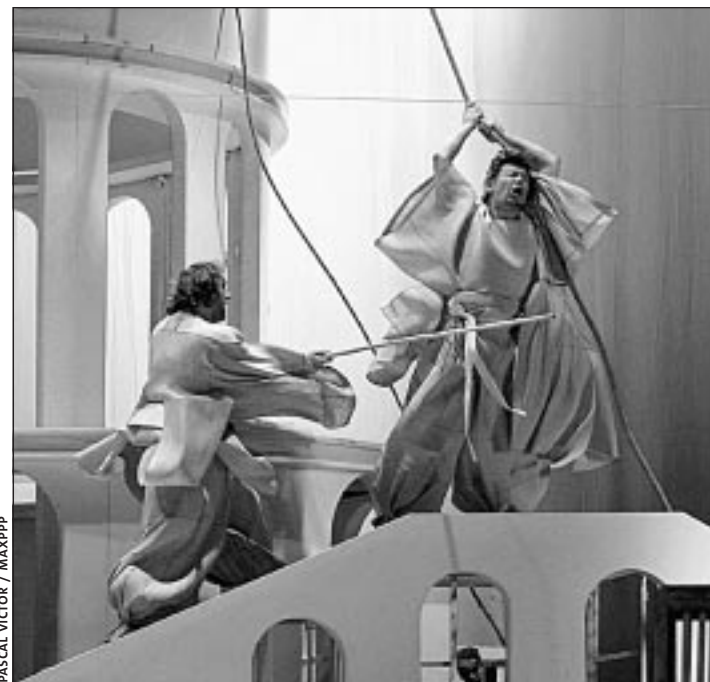
Cet album posthume n'ajoutera rien à la gloire de Joey Ramone, figure mythique du punk rock américain. Guitares pataudes, batterie enclume ne rivalisent jamais avec la frénésie idiote et joyeuse des premiers disques des Ramones. Longtemps avant leur séparation, ces derniers ne faisaient déjà d'ailleurs plus beaucoup d'étincelles. Ce n'est pourtant pas sans une certaine émotion qu'on entend chanter de sa voix d'ado new-yorkais cette grande perche aux éternels blousons de cuir, jeans troués et lunettes de soleil. Ce disque, introduit par une amusante version du *What a Wonderful World* popularisé par Louis Armstrong, permet de mesurer une fois de plus qu'au-delà d'un militant du rock extrême Joey Ramone était d'abord un fan de pop, bercé par les mélodies de la surf music et les productions de Phil Spector. Tout en sachant sa fin proche – il est mort d'un cancer en décembre dernier –, le chanteur des Ramones continuait de jouer avec cette légèreté. – S. D.

1 CD Sanctuary/BMG

THÉÂTRE • Anatoli Vassiliev met en scène

la pièce de Molière à la Comédie-Française

« Amphitryon », envoûtant combat de la foi contre la raison



Les comédiens sont vêtus de kimonos et armés de bambous.

IL FAUT laisser le temps à *Amphitryon*. Bousculé par une grève des machinistes qui a retardé la date de la première et ralenti les dernières répétitions, le spectacle imaginé par Anatoli Vassiliev à la Comédie-Française a besoin de se polir pour trouver ses marques (*Le Monde* du 21 février). D'une certaine manière, cela convient à la démarche du metteur en scène russe qui n'est pas intéressé par la fabrication d'un produit. Seule le motive l'infinie patience du travail de création, qu'il mène avec une obstination indomptable, au risque de laisser les spectateurs sur le flanc, révoltés ou fascinés, comme cela fut le cas pour *Bal masqué*, de Lermontov, sa première mise en scène à la Comédie-Française, en 1992.

Samedi 22 février, pour la deuxième représentation d'*Amphitryon*, il n'y eut pas de désertion ni de sifflets. Pourtant, la représentation est une provocation, ne serait-ce qu'en raison de la manière absolument nouvelle dont on y entend résonner les voyelles. Les a-t-on jamais perçues comme si chacune avait sa vie propre, sa forme et sa lumière ? A-t-on jamais mesuré leur force de frappe, la douleur, la distance ou l'humour qu'elles apportent quand elles sont restituées dans leur plénitude ? Anatoli Vassiliev rend chacune unique, de même qu'il rend unique l'écoute de chaque mot, modulé comme un galet, et de chaque vers, en en détournant les césures.

Cela procure une étrange sensation : on n'entend pas seulement les mots, on les voit. Ce sont eux, les personnages d'*Amphitryon*, qu'Anatoli Vassiliev, mystique et redoutable lecteur, dédie tout entier à l'incarnation de la pensée. A première vue, la pièce de Molière ne s'y prête guère. Elle est tenue pour un divertissement inspiré par la mythologie et l'amour jaloux de son auteur. Jupiter, de son Olympe, a repéré la belle Alcène, épouse d'Amphitryon, roi de Thèbes parti à la guerre. Pour la posséder, il prend une nuit l'apparence d'Amphitryon et il se fait annoncer par Mercure, qui prend les traits de Sosie, valet du roi. Au matin, Amphitryon, revenu du combat, s'étonne du peu d'empressement d'Alcène, qui s'étonne, elle, de la mémoire courte de son mari. Qui est qui ? Où est la vérité ? Il faudra que Jupiter lui-même s'explique pour qu'Amphitryon admette ce qui lui semble impossible, quand Alcène, elle, n'a jamais douté.

Ce combat de la foi contre la raison est au cœur de la mise en scène d'Anatoli Vassiliev. Il s'inscrit dans un décor où une tour blanche, échelle vers l'Olympe et son palais, trouve son assise sur un sol parcouru de voiles et de filins qui incitent à penser que l'on navigue et que l'on pourrait tanguer. Les comédiens, vêtus de

kimonos et armés de bambous, bougent et volent, parfois, comme s'ils jouaient moins leurs personnages qu'eux-mêmes jouant des personnages. Ainsi, au tout début, Mercure (Jérôme Pouly) vient sur le devant du plateau, face à la salle. Il ne dit rien, mais son attitude parle : « Me voilà, c'est moi, et je vais être Mercure, si vous le voulez. » Puis l'on verra Céline Samie (Cléanthis, épouse de Sosie) chausser ses lunettes de ville et aller chercher, en coulisse, une cigarette, comme elle pourrait le faire en répétition. On verra aussi la Nuit disparaître dans les airs, un rêve.

C'est un voyage nourri de tant d'histoires, de tant d'images et d'une telle émotion que l'on a le sentiment d'être assis au bord d'un fleuve, à regarder

Amphitryon n'est pas un spectacle. C'est un voyage à l'intérieur de la pièce de Molière, nourri de tant d'histoires, de tant d'images et d'une telle émotion, parfois, que l'on a le sentiment d'être assis au bord d'un fleuve, à regarder. Seule compte la succession des instants et des mots, tout entière tendue vers la rédemption, la fin du mystère appelée par chacun de ses vœux. D'une certaine manière, il faut croire en cet *Amphitryon* pour le voir. Alors vient l'envoûtement, même si l'on regrette que certains comédiens – Jean-Pierre Michaël (Jupiter) ou Florence Viala (Alcène) – ne se laissent pas aller à l'abandon qu'Anatoli Vassiliev demande. Mais comment résister à la finesse de Thierry Hancisse, Sosie entre lâcheté et roublardise ? Comment résister au charme de la Nuit (Eric Génovèse) ? Comment ne pas rire avec Céline Samie, ne pas croire avec Jérôme Pouly (Mercure) et, surtout, ne pas craindre avec Eric Ruf, Amphitryon, de se perdre, face à la croyance d'Alcène ?

Brigitte Salino

AMPHITRYON, de Molière. Mise en scène : Anatoli Vassiliev. Avec Thierry Hancisse, Jean-Pierre Michaël, Eric Ruf, Eric Génovèse, Florence Viala, Alexandre Pavloff, Jérôme Pouly, Céline Samie, Jacques Poix-Terrier. COMÉDIE-FRANÇAISE, 2, rue de Richelieu, Paris-1^{er}. M^o Palais-Royal. Tél. : 01-44-58-15-15. De 9,15 € à 30,49 €. Durée : 3 h 30. En alternance.

Paris Combo
vendredi 1^{er} et samedi 2 mars à 20h
dimanche 3 mars - 16h30

Mona Heftre
Rezvani Les années - Lula
samedi 2 à 16h30 - dimanche 3 mars - 15h
mardi 5 et mercredi 6 mars - 20h

01 44 84 44 84
www.cite-musique.fr
M porte de Pantin

Photo : Laure Vaconi

Latif Pedram, afghan, poète et battant

Militant laïque réfugié en France, l'ex-directeur de la célèbre bibliothèque de Baghlan, saccagée par les talibans, ne rencontrera pas le premier ministre afghan par intérim, Hamid Karzaï

« **INTELLECTUEL** ou pas, lorsqu'on sort de vingt ans de guerres et qu'on sent poindre la prochaine, on fait de la politique à 100 %. L'écriture, c'est pour le reste du temps... On sent, chez Latif Pedram, poète afghan exilé, comme une pointe de convoitise pour le confort de l'intellectuel européen, qui a du temps pour lire, réfléchir. Lui passe ses journées à contacter ses amis, à Kaboul et dans la diaspora – 80 % des intellectuels ont quitté le pays en vingt ans – pour développer son Mouvement pour le Congrès national afghan. Un regroupement « républicain, démocrate et laïque », qui, dit-il, « renouera avec une mouvance qui a existé durant tout le XX^e siècle en Afghanistan où elle est, aujourd'hui, tragiquement absente ». La faute « aux communistes, qui ont discrédité la laïcité », et aux Américains, qui n'en ont jamais voulu.

Les Américains, justement, « se trompent encore de stratégie. Ils privilégient les forces religieuses et claniques, ont ramené les royalistes au centre du jeu. Ils préparent ainsi les futurs déchirements. Seul un Afghanistan fédéral et laïque mettrait fin à la prédominance pachoune et aux tensions interethniques ». Pour y parvenir, encore faudrait-il tenir compte « de la société civile, des femmes, de la jeunesse éduquée, bien plus éloignés de l'islamisme qu'on ne l'imagine en Occident ». Avec de tels propos, qui s'étonnera que Latif Pedram ne soit pas invité aux festivités prévues pour la venue à Paris, à partir du 28 février, du chef du gouvernement afghan par intérim, le royaliste Hamid Karzaï ?

Tadjik, Latif, tournant le dos à beaucoup d'amis, rejoint à 20 ans le commandant Massoud, en lutte contre l'invasion soviétique. Massoud, la figure la plus marquante qu'il dit avoir rencontrée. « Il ne prenait ses ordres de personne. Il me savait absolument laïque et m'acceptait comme j'étais. Aucun autre islamiste ne l'aurait fait. » Après la victoire sur les communistes, Latif crée une revue à Kaboul, *Le Matin de l'espoir*, que le gouvernement de l'intégriste Rabbani (l'allié de Massoud) fera vite interdire. Il y dénonçait la corruption des moudjahidins au pouvoir, l'influence envahissante d'un fondamentalisme obtus. Latif avait accueilli Massoud lors de sa venue à Paris, en avril 2001. « Il m'a dit : "Si je reviens au pouvoir, je m'allierai aux forces nationales, aux démocrates, aux technocrates, et plus aux fondamentalistes". »

Ahmed Chah Massoud n'est plus là pour confirmer ces propos, et Latif Pedram reste inconsolable de son assassinat, le 9 septembre 2001. Mais sa blessure la plus douloureuse, qui suscite en lui d'insondables remords,

BIOGRAPHIE

► 1963

Naissance au Badakhchan.

► 1983

Rejoint Massoud.

► 1985-1989

Dirige des revues de résistance à l'invasion soviétique.

► 1994

Publie le « Récit de l'amère survie ».

► 1999

Prix Hellman-Helmet de Human Rights Watch.

vient d'ailleurs. Lorsqu'il évoque l'épisode, l'émotion monte d'un cran. Grande famille ismaélienne, les Naderi évacuent de Kaboul leur collection unique de 55 000 ouvrages et documents, dont plusieurs milliers de livres rares. Une copie manuscrite du *Shahnamé*, le *Livre des rois*, du grand poète épique Mansour Abolghassem Ferdousi (XX^e-XI^e siècles). Des Corans très anciens et des textes fondateurs de l'ismaélisme, dont ceux du chef des Hachichins (Assassins) Hassan ben Sabah. En 1995, Latif Pedram rédige le décret d'ouverture du Centre culturel public Hakim Nasser-e-Khossraw, au nom de la grande figure philosophique et poétique ismaélienne du XI^e siècle.

ACTE DE BARBARIE ANTICULTURELLE

« C'était un lieu magique, un bâtiment magnifique dans un grand jardin, le long de la rivière », à Pul-e-Khomri. Latif en était le vice-directeur. Les talibans prennent la ville à l'été 1997. Premiers pillages. « Des pachoune illettrés manifestaient leur haine de tout ce qui est persan et celle de leurs chefs pour toute culture. » Baghlan est vite reprise par leurs adversaires. « Là, on a fait une terrible erreur : on a remis la bibliothèque en état. On aurait dû envoyer tous les livres à l'abri au Tadjikistan. » A l'été 1998, les étudiants en théologie reprennent la ville. « J'étais caché à

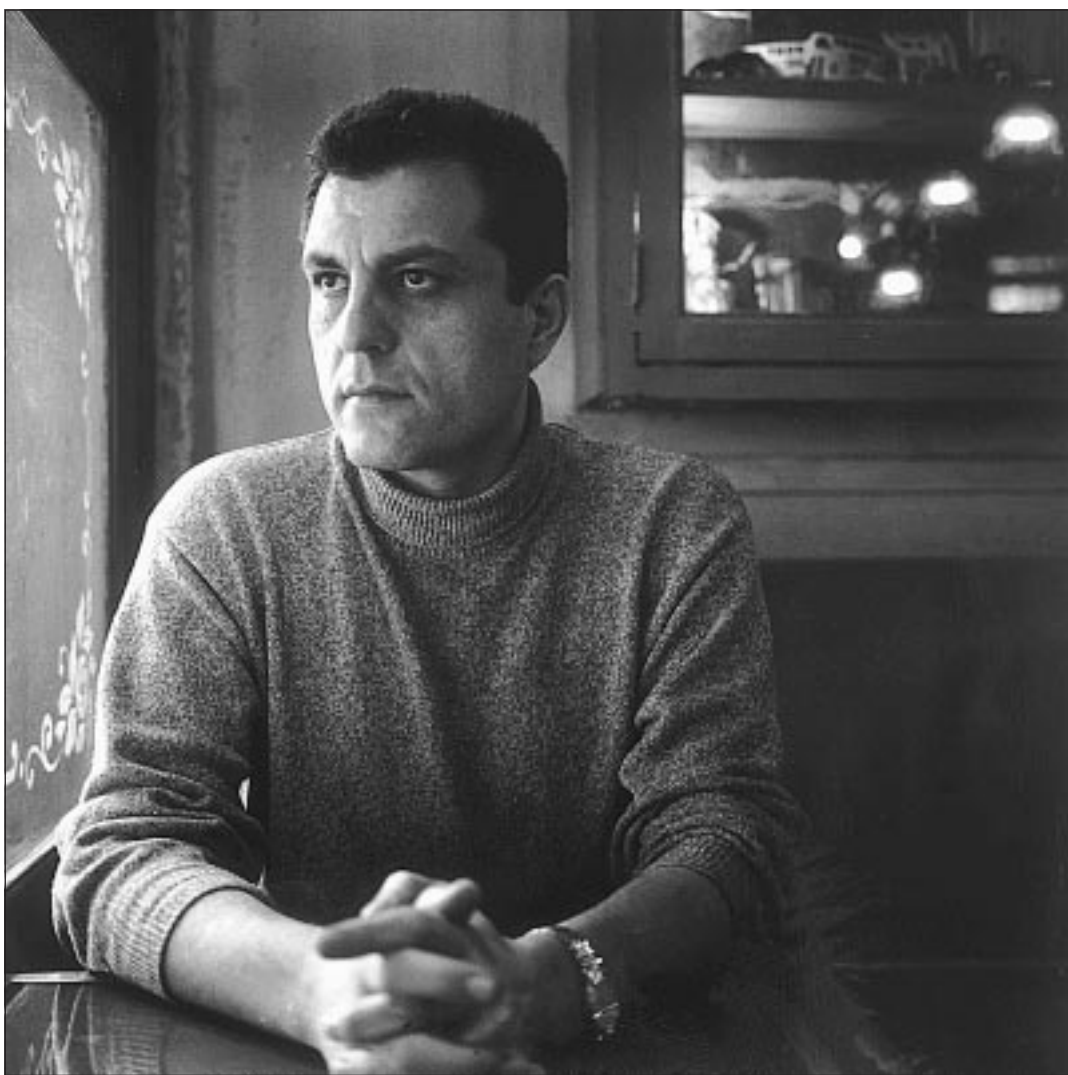
20 mètres quand ils ont tiré sur la bibliothèque au lance-roquette », premier « grand acte de barbarie anticulturelle », bien avant la destruction des bouddhas de Bamiyan. Des milliers d'ouvrages inestimables sont brûlés dans le jardin, jetés dans la rivière. Les salles de lecture, les ateliers de sculpture et de tapisserie sont incendiés. « Des milliers de gens fuyaient. » A pied, Latif parcourt la montagne d'une cache à l'autre, revient clandestinement à Pul-e-Khomri où une Pachoune le cache – « Je lui dois la vie » –, avant de parvenir à rejoindre la ligne de front. Massoud n'émettra aucune objection à son départ, en 2000, pour Paris. L'homme des livres, juge-t-il, sera plus utile en Europe.

Depuis, il vit à Suresnes, où la municipalité l'a accueilli. Et dans la nostalgie de Pul-e-Khomri. « Vous auriez vu ce lieu ! Des syndicalistes. Une chaîne de télévision locale. Des filles en jupe dans les parcs, des soirées de poésie, des fêtes formidables. Il était impossible de croire qu'on était en Afghanistan talibanisé. J'ai fait des films, que j'ai planqués. Quand je serai rentré, je vous les montrerai... Mais au fait, la guerre est finie. Pourquoi ne « rentre »-t-il pas ? Le regard se voile un instant. Plusieurs personnes haut placées lui ont vivement conseillé d'attendre. Latif Pedram a beaucoup d'ennemis. Les islamistes, surtout, haïssent ce

mécraçant qui, disent-ils, « mange du cochon en plein ramadan » ; les royalistes ne lui pardonnent pas d'avoir rappelé, sur les ondes de la BBC en dari, qu'Hamid Karzaï avait très favorablement accueilli, en 1996, la victoire des talibans ; les ex-communistes, enfin, lui reprochent d'avoir préféré Massoud à leur dictature.

Alors, pour le moment, il reste. L'exil ? « C'est la souffrance de l'éloignement, et une fascination pour l'incroyable richesse culturelle à portée de main. » Il lit désormais suffisamment le français pour évoquer sa découverte de Camus, de René Char. Son écriture, dit-il, a sûrement « perdu en émotion, mais l'exil laisse plus de place à l'imaginaire, à l'abstraction aussi ». Hormis ses poèmes, une vingtaine des *Lettres afghanes* qu'il a trouvées le temps d'écrire en France ont été lues au Théâtre Jean-Vilar de Suresnes. Avec la poétesse Nicole Barrière et l'ONG OpenAsia, il a lancé un vaste projet culturel, le Caravansérail : publier, en français et en dari, 1 001 poèmes pour la paix et la démocratie en Afghanistan. Il en a déjà reçu près de 400, de poètes arabes, iraniens, mais aussi irlandais, grecs, australiens... Un jour, c'est sûr, il reverra Pul-e-Khomri.

Sylvain Cypel



BRUNO CHAROY

LES GENS DU MONDE

■ Le cinéaste américain **Robert Altman** a remporté, le 24 février, le Bafta (récompense décernée par la British Academy of Film and Television Arts) du meilleur film britannique pour *Gosford Park*. Le film américain du Néo-Zélandais **Peter Jackson** *Le Seigneur des anneaux* a remporté cinq Baftas, dont celui de meilleur film. Dame **Judi Dench** a reçu la récompense de la meilleure actrice pour *Iris*, récit des derniers jours de la romancière Iris Murdoch, pendant que **Jean-Pierre Jeunet** et **Guillaume Laurant** remportaient le Bafta du meilleur scénario original. Le Prix du meilleur film étranger a toutefois échappé au Fabuleux *Destin d'Amélie Poulain* au profit d'*Amores Perros*, du Mexicain **Alejandro Gonzalez Iñárritu**.

■ Le Trophée Lumières du meilleur film, décerné par l'Académie des Lumières, regroupant 200 journalistes étrangers en poste à Paris, a été remis le 25 février au film de **Jean-Pierre Jeunet**, *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*. **Audrey Tautou** (Amélie) a reçu celui de la meilleure actrice. Le Trophée du meilleur réalisateur est allé à **Patrice Chéreau** pour *Intimité* et celui du meilleur acteur à **Michel Bouquet** pour *Comment j'ai tué mon père*, d'**Anne Fontaine**.

■ Les prix **Romy-Schneider** et **Jean-Gabin** 2002, qui distinguent les meilleurs jeunes comédiens de l'année, ont été attribués le 25 février, à Paris, à **Emma de Caunes** et **Benoît Poelvoorde**. La jeune actrice est actuellement à l'affiche de *Mission Cléopâtre*, d'**Alain Chabat**, et des *Amants du Nil*, d'**Eric Heumann**.

■ La première de *La Mouette*, de Tchekhov, mise en scène par **Philippe Calvario**, qui devait avoir lieu le 28 février au Théâtre national de Bretagne à Rennes, a été reportée au mardi 5 mars après que la comédienne **Dominique Blanc** s'est blessée lors d'une répétition, victime samedi d'une « déchirure musculaire importante qui nécessite trois à six semaines de repos et de rééducation ». Elle pourrait être remplacée par **Irène Jacob**, qui a accepté le rôle en attendant son rétablissement.

■ Quatre prix ont été décernés à l'issue du concours Voix nouvelles, organisé par le Centre français de formation lyrique et la Fondation France Télécom, le 25 février à la Maison de Radio France. Cette compétition, destinée à découvrir les nouveaux talents lyriques francophones de moins de 32 ans, a mis aux prises dix femmes et un homme, âgés de 21 à 29 ans. Le premier prix est allé à la mezzo française **Karine Deshayes**, 29 ans, le deuxième à **Natacha Finette-Constantin**, native de l'île Maurice, 21 ans, le troisième à la Canadienne **Hélène Guilmette**, 25 ans, et le quatrième à une autre Canadienne, **Susan Gouthro**, 26 ans.

THOMAS FERENCZI

Vieilles idées, visages neufs

FAUT-IL avoir peur de l'extrême droite ? Paradoxalement, au moment où en France les campagnes de Jean-Marie Le Pen et de Bruno Mégret s'ouvrent dans une relative indifférence, loin des clameurs de naguère contre un fascisme renaissant, d'autres pays d'Europe prennent le relais. On sait l'émotion qu'a suscitée la percée de Jörg Haider en Autriche. On n'ignore pas qu'en Allemagne des groupes néonazis sèment la violence. On connaît les succès du Vlaams Blok en Belgique. En Italie, l'entourage de Silvio Berlusconi inquiète. Mardi soir, Arte sonnait l'alarme en s'intéressant aux « faces cachées de l'extrême droite en Europe », à travers quelques documentaires mis bout à bout pour suggérer l'ampleur de la menace. Gravement, l'un d'eux commençait ainsi : « La bête immonde s'est réveillée en Allemagne. Les idées sont d'hier. Les visages sont d'aujourd'hui. »

A la façon d'un cours du soir, aussi sérieux que docte, les auteurs exposaient en détail ces vieilles idées – racistes, xénophobes, antisémites, à la gloire de l'« Europe blanche » et du Troisième Reich. Quant aux visages, c'étaient ceux d'obscurs théoriciens rchappés du nazisme ou

de jeunes agitateurs aux cheveux ras, qui prêchaient avec conviction la « guerre culturelle », à défaut de la guerre tout court, et la chasse aux étrangers. Côté français, Bruno Mégret venait saluer la montée en puissance de cette Internationale brune dans laquelle il enrôlait tranquillement non seulement ses homologues d'Autriche, d'Allemagne ou de Belgique, mais aussi José Maria Aznar en Espagne ou Silvio Berlusconi en Italie.

Berlusconi fasciste ? Un court documentaire sur l'Italie, intitulé d'une manière un peu ambiguë *Les Héritiers du Duce*, suggérait que le chef du gouvernement italien n'était pas sans affinités avec Mussolini, ne serait-ce qu'à travers son allié Gianfranco Fini, néofasciste devenu postfasciste mais toujours « admirateur du Duce ». « En Italie, le fascisme n'est pas mort », disait le commentateur, qui rappelait le culte rendu à l'ancien dictateur par une poignée d'admirateurs. Une mise en garde excessive ? Oui, s'il s'agissait d'identifier Berlusconi à l'extrême droite. Non, s'il s'agissait de montrer que le populisme recycle quelquefois des thèmes suspects auxquels il donne une dou-teuse respectabilité.

TÉLÉVISION

Retour à Metz

Programmé le 13 décembre au-delà de minuit, ce film de Denis Robert bénéficie d'un deuxième passage, à un horaire plus visible. Ayant d'abord traqué le mensonge dans les paradis fiscaux, Denis Robert, ancien journaliste d'investigation à *Libération*, devenu écrivain essayiste après avoir rendu sa carte de presse en 1997, s'est intéressé à Metz, ville de ses racines. Prédéjà d'une « sale réputation », comme il le dit lui-même, il ausculte la cité à travers ses élus, ses notables et ses habitants. Muni d'une petite caméra, il filme pour ce documentaire très personnel, mis en forme par Gilles Cayatte, la comédie du pouvoir de « cette région qui ronfle ».

Certains acteurs locaux, Jean-Marie Rausch, maire de la ville, ses adjoints, les dirigeants du *Républicain lorrain* et surtout Gérard Longuet, ancien ministre et président du conseil régional, qui connut des démêlés judiciaires après certaines enquêtes de Denis Robert, n'ont guère dû apprécier ce retour au pays... Oscillant entre journal intime et reportage, ce film brut et parfois dérangeant est une passionnante investigation menée par l'auteur sur lui-même et son rapport aux pouvoirs. Comment les traquer ? Pourquoi les dénoncer ? Quel avenir nous préparent-ils ? Les réflexions de Denis Robert sont plutôt pessimistes mais lucides. – D. Py.

« **Histoire clandestine de ma région** », jeudi 28 février, 22 h 50, Canal+.

JEUDI 28 FÉVRIER

► La Goutte-d'Or

14 h 05, France 5

Une plongée dans la Goutte-d'Or, un des quartiers les plus cosmopolites de Paris, dont la rénovation a été décidée en 1983. Dix-sept ans après, Marie-Agnès Azuelos et Jean-Paul Guirado croisent les témoignages des riverains et ceux des artisans de la transformation de ce quartier.

► La ville est tranquille

20 h 45, Canal+

Avec *La ville est tranquille*, Robert Guédiguian livre son dixième film social où différents individus voient leur destin se croiser. On y retrouve sa petite troupe d'acteurs fidèles et engagés (Ariane Ascaride, Gérard Meylan et Jean-Pierre Darroussin) dans une ville de Marseille éclaboussée de soleil mais teintée de noir et d'amertume. Une grande émotion.

► Soirée Costa-Gavras

21 h 00, Paris Première

A l'occasion de la sortie d'*Amen*,

le dernier film de Costa-Gavras, Paris Première rediffuse *L'Aveu* (1969), avec Yves Montand et Simone Signoret qui raconte la vie d'Arthur London, militant communiste pourchassé par l'Etat stalinien de l'époque. Le film est suivi du magazine *Recto-Verso* animé par Paul Amar avec comme invité Costa-Gavras.

► Golem, deus in machina

22 h 35, Arte

Une soirée thématique consacrée au mythe du Golem avec un documentaire de Pierre-Henry Salfati qui explique comment les scientifiques se sont inspirés du mythe du Golem pour mener à bien un projet de robot évolutif capable de se reproduire. Le documentaire est suivi de 23 h 35 du film muet parfaitement restauré *Le Golem*, réalisé en 1920 par Paul Wegener et Carl Boese.

► Pièces à conviction

23 h 15, France 3

Ce treizième numéro de *Pièces à conviction* propose une enquête sur les coulisses d'une opération au Congo en 1999 qui tourne au fiasco. Les mercenaires arrêtés révèlent comment, dans l'ombre du service d'ordre du Front national, certains d'entre eux, triés sur le volet, auraient participé à des opérations d'infiltration, de déstabilisation de quartiers sensibles sur l'ensemble du territoire français.

RADIO

JEUDI 28 FÉVRIER

► Alter ego

10 h 00, France Inter
Patricia Martin reçoit Marie-Rose Moro, psychiatre et auteur d'*Enfants d'ici venus d'ailleurs* (La Découverte).

► Le monde change

12 h 10, RFI

Qu'est-ce que le chamanisme ? Entre guérisseur, prophète et magicien, le chaman est avant tout une personne qui sacralise la nature et interagit avec elle. Au cours de cette émission, Patrick Chompré reçoit Jean-Patrick Costa, pharmacologue et auteur d'un livre sur le chamanisme, qui a passé cinq ans en Amazonie.

► Le treize-atorze

13 h 00, France Inter

Jean-Marc Four reçoit dans la partie magazine du journal l'écrivain Martin Winckler, Prix du livre Inter en 1998, qui, dans son dernier livre, *Les Miroirs de la vie* (Editions Le Passage), explique comment les producteurs de séries télévisées américaines recréent le spectacle du monde tel que nous le vivons.

► Pot-au-feu

18 h 00, France-Culture

En direct du Salon de l'agriculture, Jean Lebrun revient sur la PAC (politique agricole commune) en compagnie de Michel Cointat, ancien ministre de l'agriculture.

RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 27 FÉVRIER

TF1

13.55 Les Feux de l'amour **14.45** S.O.S. Barracuda Pêche en eau trouble **16.30** Alerte à Malibu Sauvetage social **17.25** Melrose Place Un petit diable dans la tête **18.15** Exklusif Magazine **18.55** Le Bigdil **19.55** Météo, Journal.



20.35 FOOTBALL - GRANDE SOIRÉE FOOTBALL DE LA LIGUE DES CHAMPIONS Arsenal (GB) - Bayer Leverkusen (All.) (2^e phase, 4^e journée, groupe D). 20.45 Coup d'envoi. En direct. 2281973 Arsenal, Bayer Leverkusen, Deportivo La Corogne et Juventus Turin, équipes du groupe D, étaient, à l'issue de la 3^e journée, à égalité avec trois points.

22.45 GRANDE SOIRÉE FOOTBALL DE LA LIGUE DES CHAMPIONS Deportivo La Corogne (Esp.) - Juventus Turin (It.) (2^e phase, 4^e journée, groupe D). 838379 En différé.

0.15 ET 4.00 Histoires naturelles **1.10** Exklusif. **1.45** Très chaste Scènes de chasse en Irlande. **2.40** Reportages Les triplés **3.05** Les Grands Destins du XX^e siècle Mythe révolutionnaire : Mao **4.55** Musique (20 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

17.20 La Grande Lessive ■■■ Jean-Pierre Mocky (France, 1968, 95 min) ○ **CineClassics**
17.50 Le Danseur du dessus ■■■ Mark Sandrich (Etats-Unis, 1935, N., v.o., 95 min) ○ **Cinétoilette**
18.20 Les Gens de la pluie ■■■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1969, v.m., 100 min) ○ **CineCinemas 1**
18.50 Le Tendre piège ■■■ Charles Walters (Etats-Unis, 1955, v.m., 115 min). **TCM**
18.55 Si j'avais un million ■■■ E. Lubitsch, N. Tauroug, S. Roberts, N. McLeod, J. Cruze, H. B. Humberstone et W. Seiter (EU, 1932, N., v.o., 85 min) ○ **CineClassics**
20.45 Sur la route de Madison ■■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1995, v.m., 110 min). **TCM**
20.45 Tucker ■■■ Francis Ford Coppola. Avec Jeff Bridges (EU 1988, v.m., 110 min) ○ **CineCinemas 3**
20.45 La Captive aux yeux clairs ■■■ Howard Hawks. Avec Kirk Douglas (EU, 1952, N., v.o., 120 min) ○ **CineClassics**
20.45 Le Porteur de cerceau ■■■ Matt Reeves. (Etats-Unis, 1996, 95 min) ○ **Cinéstar 1**
23.00 Le Roman de Marguerite Gautier ■■■ George Cukor. Avec Greta Garbo (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 115 min) ○ **TCM**
23.25 Benny's Video ■■■ Michael Haneke (Autriche - Suisse, 1992, v.o., 110 min) ○ **CineCinemas 2**

FRANCE 2

16.35 Premier rendez-vous **17.10** Le Groupe Série **17.40** Friends Celui qui sortait avec une étudiante. Série **18.10** JAG Le vrai coupable. Série **19.00** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille **20.00** ET 0.50 Journal, Météo.



20.55 ANGELINA Téléfilm. Claude D'Anna. Avec Charles Aznavour, Fatou N'Diaye, Marianne Epin (France, 2001). 7206911 *Un professeur de dessin à la retraite (Charles Aznavour) fait un mariage blanc avec la jeune Africaine (Fatou N'Diaye) sans papiers qui s'était occupée de sa femme malade jusqu'à sa mort.*

22.35 ÇA SE DISCUTE Phobies, hypocondrie, angoisses : peut-on vaincre ses peurs ? Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. 6988008

1.20 Des mots de minuit Magazine **2.45** Emissions religieuses **4.00** Lesotho, l'or blanc des femmes noires Documentaire **4.10** 24 heures d'info **4.30** Mariages et contes de fées Documentaire (20 min).

FRANCE 3

17.35 A toi l'actu@ **17.50** C'est pas sorcier Ski, surf and sun **18.20** Questions pour un champion **18.45** La Santé d'abord **18.50** Le 19-20 de l'information, Météo **20.10** Tout le sport **20.20** ET 2.35 C'est mon choix... ce soir.



20.55 DES RACINES ET DES AILES Florence. Magazine présenté par Patrick de Carolis. Florence. Au sommaire : Florence au temps des Médiécs ; L'énigme du Dôme ; Dynastie ; Chefs-d'œuvre à sauver ; Fêtes en Toscane. 9696027

23.00 Météo **23.05** Soir 3.

23.30 CULTURE ET DÉPENDANCES Où sont passés les grands écrivains ? Magazine présenté par Franz-Olivier Giesbert. Invités : Umberto Eco, Michel Tournier, Didier Decoin, Philippe Djian, etc. 5738756

1.15 Ombre et lumière Magazine. Invitée : Macha Makeieff **1.40** Les Dossiers de l'Histoire François Chalais, la vie comme un roman. Magazine **3.00** Soir 3 **3.20** Questions pour un champion Spéciale célébrités (105 min).

CANAL+

17.10 Eddy Time Magazine ► En clair jusqu'à 21.00 **18.40** Grolandsat **19.05** Le Journal **19.25** + de cinéma, + de sport Magazine **19.50** Le Zapping **19.55** Les Guignols de l'Info **20.05** Burger Quiz **20.45** Encore + de cinéma.



21.00 LA SÉANCE AU FÉMININ BELLES À MOURIR ■ Film. Michael Patrick Jann. Avec Kirsten Dunst, Ellen Barkin, Allison Janney, Denise Richards. *Comédie satirique* (EU, 1999) ○. 4788350 *Faux documentaire méchant et hilarant sur un concours de beauté dans une petite ville du Minnesota.*

22.35 CYCLE CINÉMA ASIATIQUE BULLET BALLET Film. Shinya Tsukamoto. Avec Shinya Tsukamoto, Hisashi Igawa. *Drame* (Japon, 1998, N., v.o.) ○. 8136331 **0.00** Midnight + Magazine ○.

0.55 Après la réconciliation Film. A.-M. Miéville. *Drame* (Fr. - Sui., 2000) ○ **2.05** Un thé avec Mussolini Film. Franco Zeffirelli (It. - GB, 1999, v.o.) ○ **4.00** Tentative de meurtre Téléfilm. Nick Gomez (EU, 2001, 85 min) ○.

FRANCE 5 / ARTE

17.05 Va savoir **17.35** 100 % question **18.05** C dans l'air **19.00** Connaissance Safran, la couleur du soleil. Documentaire **19.45** Arte info, Météo **20.15** Reportage Les Derniers Prisonniers de RDA. Documentaire.



20.45 LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE Le Secret d'Evita : Le voyage en Suisse. Magazine présenté par Alexandre Adler. 9362282 *Du 6 juin au 24 août 1947, Eva Peron effectue, un voyage en Europe, où elle est reçue comme un chef d'Etat. Mais qu'a-t-elle été faire en Suisse ?*

21.40 MUSICA - RICHTER, L'INSOUMIS [1/2]. Documentaire. Bruno Monsiegeon (France, 1997). 3509447 **23.00** Richard III ■ Film. Richard Loncraine. Avec Ian McKellen. *Histoire* (GB, 1995, v.o.) ○.

0.40 Ça passe ou ça casse Téléfilm. Hermine Huntgeburth. Avec Florian Martens, Andrea Sawatzki (All., 2001). **2.10** Portugal, le parc national de Peneda-Geres Documentaire (All., 2001, 40 min).

M6

17.55 Powder Park Le loup des neiges. Série **18.55** The Sentinel Une question de confiance. Série **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Notre belle famille L'examen de passage. Série **20.40** Caméra Café Série.



20.50 LES P'TITS LUCAS Téléfilm. Dominique Ladoge. Avec Selma Brook, Nicolas Marais, Laurent Breton (France, 2001) ○. 640447 *Après le départ de leur mère du domicile familial, les enfants Lucas se retrouvent livrés à eux-mêmes. L'aînée âgée de 15 ans devient à la fois la nounou et le mentor de ses quatre frères et sœurs.*

22.35 SOIRÉE SPÉCIALE DE L'INFORMATION L'AFFAIRE DES DISPARUES D'AUXERRE. Magazine présenté par Laurent Delahousse. 8074195 **0.20** Drôle de scène Divertissement.

0.40 Strange World Surhomme. Série ○ **1.24** Météo **1.25** ET 3.40 M6 Music Emission musicale **2.25** Fréquentstar Magazine. Hélène Segara ○ **3.15** Plus vite que la musique Magazine (25 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction 30. *L'intérieur d'Albert Moindre*, célibataire, d'Eric Chevillard. **21.00** Mesures, démesures. Les concerts Pro Quartet au château de Fontainebleau. **22.00** Journal. **22.10** Multipistes. **22.30** Surpris par la nuit. **0.05** Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Par l'Orchestre symphonique de la Radio Suédoise, dir. E.P. Salonen : Œuvres de Debussy, Hillborg, Bartok. **22.00** En attendant la nuit. **23.00** Jazz, suivez le thème. **0.00** Extérieur nuit.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Berwald, Grieg. 20.40 Concert par l'Académie baroque européenne, dir. Christophe Rousset : Œuvre de Lully. **22.55** Les Rendez-Vous (suite). Hommage à Pierre Dervaux (n^o 2). Œuvres de Massenet. **0.00** Les Nuits de Radio Classique.

JEUDI 28 FÉVRIER

TF1

12.50 A vrai dire Magazine **13.00** Journal, Météo **13.55** Les Feux de l'amour Feuilleton **14.45** Dangereuse rencontre Téléfilm. Robert Michael Lewis. Avec Pierce Brosnan (Etats-Unis, 1994) ○ **16.30** Alerte à Malibu Châteaux de sable. Série **17.25** Melrose Place Jusqu'à ce que la mort nous sépare. Série **18.15** ET 1.10 Exklusif Magazine **18.55** Le Bigdil **19.55** Météo, Journal, Météo.



20.55 FEMMES DE LOI Secret-défense. Série. Avec Natacha Amal, Ingrid Chauvin, Micky El Mazroui. 7276770 *L'assassinat d'un capitaine de régiment de parachutistes entraîne le lieutenant Marie Balaguère et le procureur Elisabeth Brochère dans l'univers militaire de la « grande muette ».*

22.40 PRENEZ GARDE À LA BABY-SITTER ! Téléfilm. David Burton Morris. Avec Keri Russel, Stephen Collins, Phylicia Rashad (Etats-Unis, 1995) ○. 5533935 *Une jeune maman est retrouvée morte à son domicile. Tout porte à croire qu'elle se serait suicidée. Mais l'époux de la défunte soupçonne leur baby-sitter d'être à l'origine du crime.* **0.25** Les Coulisses de l'Économie.

1.50 Le Droit de savoir Y a-t-il un pouvoir gay ? **2.50** Reportages Soixante ans ! **3.20** Histoires naturelles Documentaire **4.40** Musique **4.50** Aimer vivre en France Magazine (65 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

19.05 Benny's Video ■■■ Michael Haneke (Autriche - Suisse, 1992, v.o., 100 min) ○ **CineCinemas 1**
19.05 La Foule en délire ■■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 70 min) ○ **CineClassics**
20.45 Double messieurs ■■■ Jean-François Stévenin (France, 1986, 90 min) ○ **CineCinemas 2**
20.45 Le Distrait ■■■ Pierre Richard (France, 1970, 95 min). **RTL 9**
20.50 Un homme est mort ■■■ Jacques Deray (France - Italie, 1973, 110 min) ○ **13^{ème} Rue**
21.00 L'Aveu ■■■ Costa-Gavras (France, 1969, v.o., 135 min). **Paris Première**
21.00 Le Criminel ■■■ Orson Welles (Etats-Unis, 1946, N., 95 min). **Histoire**
22.00 La Mort en ce jardin ■■■ Luis Buñuel (France - Mexique, 1956, 110 min). **Festival**
22.40 Sur la trace du crime ■■■ Roy Rowland (Etats-Unis, 1954, N., v.o., 90 min). **TCM**
22.40 Crime passionnel ■■■ Otto Preminger (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 105 min) ○ **13^{ème} Rue**
22.55 Les Tontons flingueurs ■■■ Georges Lautner (Fr. - It. - All., 1963, v.m., v. colorisée, 115 min) **Canal + Vert**
22.55 Les Gens de la pluie ■■■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1969, v.m., 100 min) ○ **CineCinemas 3**
23.45 La Traviata ■■■ Franco Zeffirelli (Italie, 1982, 105 min). **Mezzo**
0.10 Une femme cherche son destin ■■■ Irving Rapper (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 115 min). **TCM**

FRANCE 2

12.55 Météo, Journal, Météo **13.50** Derrick Nuit du jaguar. Série **14.55** Un cas pour deux La mort en scène. Série **15.55** Commissaire Lea Sommer Un détail important. Série **16.45** Un livre **16.50** Des chiffres et des lettres **17.25** Qui est qui ? **18.05** JAG Série **18.55** On a tout essayé **19.45** Un gars, une fille **19.55** Mode d'emploi **20.00** Journal **20.30** Elections 2002 François Bayrou **20.50** Météo.



21.00 ENVOYÉ SPÉCIAL Magazine présenté par Françoise Joly. Au sommaire : Les célibataires ; Le mouton sous contrôle ; Taggers sur la ville. 8223770 *Dans son troisième reportage « Envoyé Spécial » s'intéresse aux tags, ces fresques colorées venues d'outre-Atlantique, qui provoquent l'ire des riverains.*

23.10 COMME AU CINÉMA Spéciale Gérard Jugnot. Magazine présenté par Frédéric Lopez. Invités : Chantal Lauby, Martin Lamott, Josiane Balasco ; Jean-Paul Rouve ; Michel Blanc. Au sommaire : Enquête : L'Occupation sur grand écran ; Cinéma et pub font-ils bon ménage ? ; Tournage : Sur le plateau de Gérard Jugnot ; Sujet « culte » : La Chèvre, de Francis Veber. 8933138 **1.15** Journal, Météo.

1.40 Nikita Le visiteur de la Section Quatre. Série ○ **2.20** Y'a un début à tout Magazine **4.20** 24 heures d'info **4.35** Météo **4.40** Le Sarcophage étrusque Documentaire. **4.45** Pyramide Jeu (30 min).

FRANCE 3

13.50 Keno **13.55** C'est mon choix Magazine **15.00** Le Cinquième Missile Téléfilm. Larry Pearce. Avec Richard Roundtree (EU, 1986) ○ **16.35** MNK **17.35** A toi l'actu@ **17.50** C'est pas sorcier **18.15** Un livre, un jour **18.20** Questions pour un champion **18.45** La Santé d'abord **18.50** Le 19-20 de l'information, Météo **20.13** Consomag **20.15** Tout le sport Magazine **20.25** C'est mon choix... ce soir.



20.55 L'ARBRE DE NOËL Film. Terence Young. Avec William Holden, Bourvil, Véra Lisi, Brook Fuller (Fr. - It., 1969) ○. 4512138 *Le père d'un enfant leucémique décide de transformer les derniers mois de vie de son fils en conte de fée. Epais tire-larmes.*

22.45 Météo **22.50** Soir 3.

23.15 PIÈCES À CONVICTION On appelle les fantômes. Magazine présenté par Elise Lucet. 9841683 *Après l'échec d'une tentative de déstabilisation menée au Congo en 1999, certains membres du service d'ordre du Front national auraient participé à des opérations d'infiltration, prenant leurs ordres depuis des cabines téléphoniques : c'étaient les « fantômes ».*

0.55 J'ai pas sommeil Magazine **1.25** Espace francophone Magazine **1.50** Ombre et lumière Magazine. Invité : Jean Yanne **2.15** C'est mon choix... ce soir **2.40** Soir 3 **3.00** Des racines et des ailes Florence. Magazine (125 min).

CANAL+

14.00 Encore + de cinéma **14.10** Ce que je sais d'elle... d'un simple regard Film. Rodrigo Garcia. *Comédie dramatique* (EU, 2000) ○ **15.55** En aparté **16.40** Surprises **16.55** Football Coupe de l'UEFA (8^e de finale retour). 17.00 Coup d'envoi. Liberec - Lyon ► En clair jusqu'à 20.45 **19.05** Le Journal **19.25** + de cinéma, + de sport **19.50** Le Zapping **19.55** Les Guignols de l'Info **20.05** Burger Quiz.



20.45 LA VILLE EST TRANQUILLE ■ Film. Robert Guédiguian. Avec Ariane Ascaride, Jean-Pierre Darroussin, Gérard Meylan. *Drame* (France, 2000) ○. 150770 *Un portrait de Marseille. Une réflexion partagée entre mélodrame et chronique sociale. d'un personnage à l'autre, chaque coin de voie lève par la fiction révèle une réalité obscure.*

22.50 HISTOIRE CLANDESTINE DE MA RÉGION Documentaire. Denis Robert et Gilles Cayatte (2001) ○. 279770 *Denis Robert observe et commente, avec une lucidité qui n'exclut pas l'humour, la situation et le quotidien de sa ville natale, Metz.* **0.05** Laisse aller, c'est une valse ■■■ Film. Georges Lautner. Avec Jean Yanne, Mireille Darc. *Comédie dramatique* (France, 1971) ○.

1.55 Hockey sur glace New Jersey Devils - Philadelphia Flyers **3.55** Stardom Film. Denys Arcand. Avec Jessica Paré. *Comédie satirique* (Fr. - Can., 2000, 100 min) ○.

FRANCE 5 / ARTE

13.45 Le Journal de la santé **14.05** La Goutte d'Or Documentaire **15.10** La Terre en éruption Aux origines du monde. Documentaire **16.05** Planète insolite La Californie **17.05** Fenêtre sur Le Maroc. Documentaire **17.35** 100 % question **18.05** C dans l'air **19.00** Voyages, voyages Le Chili. Documentaire **19.45** Arte info, Météo **20.15** Reportage Pedro de Madagascar. Documentaire.



20.40 LA CHASSE AUX PAPILLONS ■■■ Film. Otar Iosseliani. Avec Narda Blanchet, Pierrette Pompon-Bailhache, Emmanuelle de Chauvigny. *Comédie* (Fr. - All. - It., 1991). 273935 *Un vieux château peuplé de fantômes est convoité par des Japonais. Une fable poétique joyeuse et pessimiste. Le regard d'un moraliste adulte.*

22.36 THEMA - GOLEM, DEUS IN MACHINA Golem, golems. Documentaire. Pierre-Henry Salfati (Fr., 2002). 101494409 *Les scientifiques se sont inspirés du mythe du Golem, un être d'argile à forme humaine auquel la vie est insufflée par la magie kabbalistique, pour mener à bien un projet de robot évolutif capable de se reproduire.*

23.55 Thema - Le Golem ■■■ Film. Paul Wegener et Carl Boese. Avec Paul Wegener. *Fantastique* (All., 1920, muet, vers. colorisée) **1.25** Au septième ciel Téléfilm. H. Schoen. Avec Hans Teuscher (All., 2000, 85 min).

M6

13.35 L'Ange de l'amour Téléfilm. Michael Scott. Avec Bruce Greenwood (EU, 1999). **15.15** Destins croisés Faux pas. Série **16.05** Lois et Clark la mémoire de l'œil. Série **17.00** Le Pire du Morning **17.30** Gundam Wing Reddition. Série **17.55** Powder Park Pièges. Série **18.55** The Sentinel Harcèlement. Série **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Notre belle famille Série **20.40** Caméra Café.



20.50 EN FACE Film. Mathias Ledoux. Avec Jean-Hugues Anglade, Clotilde Courau, Christine Boisson, José Garcia. *Suspense* (France, 1999) ○. 178577 *Un jeune couple (Clotilde Courau - Jean-Hugues Anglade) hérite d'un hôtel qui cache de lourds secrets. Une tentative de thriller d'angoisse à la française.*

22.35 UN CRI DANS L'OcéAN ■ Film. Stephen Sommers. Avec Treat Williams, Famke Janssen, Anthony Heald. *Fantastique* (Etats-Unis, 1998) ○. 8041867 *Des pirates des mers contemporaines affrontent un monstre particulier : une pieuvre géante. Où l'on retrouve un peu de charme des séries B d'antan.*

0.20 E = M6 Spécial Sexualité : et si on parlait ? Magazine **2.14** Météo **2.15** ET 4.20 M6 Music **3.20** Jazz 6 Magazine. Joe Lovano Ninet au New Morning. Concert donné en juillet 2001 (60 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Cas d'école. L'éducation en Europe. **20.30** Fiction 30. *Entré dans ma vie par la fenêtre*, de Brina Svit. **21.00** Le Gai Savoir. **22.00** Journal. **22.10** Multipistes. **22.30** Surpris par la nuit. **0.05** Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

19.05 Le Tour d'écoute. **20.00** Concert. Felicity Lott, soprano, Graham Johnson, piano : Œuvres de Peel, Ravel, Mahler, Bridge, Hahn, Porter, R. Strauss. **22.00** En attendant la nuit. **23.00** Jazz, suivez le thème. Tin Tin Deo. **0.00** Extérieur nuit.

RADIO CLASSIQUE

18.30 Classique affaires soir. **20.00** Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Boccherini, Mozart. 20.40 Le Pianiste Stephen Kovacevitch. Œuvres de Beethoven, Bartok, Brahms, Dvorak, Schubert, Mozart. **23.00** Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Taneiev, Chostakovitch. **0.00** Les Nuits de Radio Classique.

PIERRE GEORGES

Cré nom, le beau loft !

DANS un coin du Monde hier, une information de première importance en cette période du tout-agricole. France 3, la chaîne de nos provinces, France 3, la magnifique coalition de stations régionales, vient d'avoir une idée de derrière les fagots. Creusant le fécond sillon de la télé-réalité, genre *Loft Story*, *Star Academy* et autres réussites du genre, la chaîne publique cherchait un projet de ce type, histoire de traire un peu l'Audimat.

Elle l'a trouvé. Fouillant le catalogue d'une société de production, Expand, elle y a dégouté un fameux projet : et que si on jouait à la ferme, la Marie ! Au retour à la campagne. Mais pas baba-cool genre joint dans le pif et fromage de chèvre. Pas davantage à la superproduction super-productiviste dans un domaine céréalier de l'hyper-Brie ou Beauce. Et pas plus au Bové, l'agité du roquefort !

Non, à la vraie ferme d'antan, pure ferme. Garantie d'époque et indemne de modernité. Une vraie ferme bien de chez nous. Enfin plutôt, bien de chez nos aïeux. Une ferme du XIX^e siècle, comme neuve. Sans eau courante. Sans électricité. Sans tracteurs évidemment. Et les travaux des champs, tout à la mimine, comme d'antan.

Cré vain dieu ! La belle idée ! Prendre dix, douze concurrents et rentes. Les conduire à la campagne, en sabots probablement. Leur fournir tout l'impédiment : le béret, le tablier, la binette, la bêche, la faucille ainsi que Jeannot. Une charrue. Le percheron qui va avec, hue Gamin ! Ou alors, l'attelage de boeufs au pas chaloupé et majestueux des boeufs. Et les poules, et les vaches, et les veaux, et le cochon. Et la baratte pour faire

le beurre. Et le fléau pour battre le blé. Et la lessiveuse pour lessiver. Et le tas de fumier sous la veillée. Et la chandelle pour la veillée. Et le lavoir à la rivière pour les lavandières d'un été, tape et tape avec ton battoir. Et le papé gâteau pour la couleur locale. Et la cheminée pour la couleur de suie. Et les chaudrons de fonte pour faire cuire la patate. Et la crémaillère pour les y suspendre. Et le jambon au plafond tout comme les araignées. Et le tonneau en perce. Et les lieux au fond du jardin. Et des beaux draps de lin râpeux pour des beaux bois de lit. Et des miches de pain cuites au bois d'antan avec le couteau pour le signer. Et le sol en terre battue. Et les meules de foin pour y bati-foler, mais cela ne nous regarde pas. Et le clapier, antichambre des gibelottes odoriférantes, sauf qu'il restera à occire, d'un fameux coup, le pauvre Jeannot.

Cré vain dieu, la belle idée. Au marché aux puces des projets futuristes, le grand saut dans la bouse ! Formidable. On veut voir cela. Dix semaines à la campagne ! Angélus obligatoire, veillées sous le chaume, patois requis et ampoules garanties On veut voir cela. Du levant, au chant de Chantecler, au couchant, les contes de mère France 3 à la veillée. De la traite du matin à la traite du soir. Des fenaisons aux moissons.

La ferme enchantée ! Une belle jeunesse dansant la bourrée, ou tout autre hip-hop, au son harmonieux de la vielle pour les noces de France 3 avec la télé-réalité de jadis et de maintenant. Oui, on veut voir cela. L'éché-té visuel sera meurtrier. Du pain bis et des jeux. La ferme ici, la Coupe du monde de football là ! Prière de ne pas déranger !

Le tourisme israélien sauvé par la communauté baha'i à Haïfa

HAÏFA
(Israël)

de notre envoyée spéciale

Prosterné, le front posé sur un tapis persan, l'homme prie. Puis il se relève lentement, tout à son recueillement. Le regard rivé sur le « saint des saints », il sort à reculons du mausolée. Le jeune Occidental se rehausse alors et gagne les jardins qui, surplombant le port de Haïfa, au nord d'Israël, servent d'écrin à la tombe du Bab (la porte, en arabe). De son vrai nom Siyyid Ali-Muhammad, l'un des fondateurs de la foi baha'i est enterré sur les flancs du mont Carmel depuis 1909. La montagne, où le prophète Elie aurait défait les prêtres de Baal, est depuis devenue le lieu de pèlerinage le plus important au monde pour les cinq millions d'adeptes revendiqués par cette religion, apparue en Iran en 1844.

Fondée sur l'universalisme et la croyance en un créateur unique, prônant « l'égalité entre les sexes, l'éducation obligatoire, le progrès social », la foi baha'i défend aussi l'idée que les religions qui l'ont précédée ne constituaient qu'une préparation à son avènement. « Descendant de l'islamisme comme la chrétienté descend du judaïsme », selon la formule consacrée de ses adeptes, la foi baha'i a fait l'objet de persécutions dès sa création.

Aujourd'hui encore en Iran, 300 000 baha'i souffrent de discriminations. Le Bab, lui, en est mort, exécuté en 1850 à Tabriz, tout comme plusieurs milliers de ses fidèles. Son successeur spirituel, Baha'u'llah (la gloire de Dieu) fut emprisonné, puis exilé à Bagdad et Constantinople, avant d'être assigné à résidence à Saint-Jean-d'Acre, colonie pénitentiaire de l'Empire ottoman, en 1868. Durant cet exil, la deuxième autorité de la foi baha'i décréta que le mont Carmel, situé près de Saint-Jean-d'Acre, était prédestiné pour accueillir la sépulture du Bab.

Au début du XX^e siècle, un mausolée en pierres dorées fut donc bâti pour abriter ses restes. Puis le site fut progressivement embelli. En 1953, un imposant édifice, surplombé d'un dôme en or, vint chapeauter le tombeau original. La communauté baha'i y établit aus-



Inauguration des 19 terrasses, le 23 mai 2001.

si son centre mondial et édificia un bâtiment dans le plus pur style grec classique, où sont conservés les écrits du Bab.

Mais ce ne sont ni les commandements du Bab ni les audaces architecturales du site qui attirent chaque année des centaines de milliers de personnes sur les versants du mont Carmel. En un demi-siècle, les baha'i ont transformé la montagne caillouteuse en un jardin à la française qui dévale la pente en une succession de dix-neuf terrasses impeccablement entretenues. Sur un kilomètre de dénivelé, le gazon anglais rivalise de verdure avec les allées de graviers rouges



et de galets blancs ; des fontaines chuchotantes jalonnent une promenade entre les arbres exotiques, les oliviers centenaires et les innombrables rosiers.

Inaugurées au printemps 2001, les neuf nouvelles terrasses qui coiffent le tombeau ont renouvelé l'intérêt des Israéliens pour l'endroit. Alors que les touristes se comptent désormais sur les doigts d'une main, 800 000 personnes ont, depuis juin 2001, arpenté gratuitement les jardins. Selon le directeur américain du centre, Douglas Samimi-Moore, ils devraient accueillir 1,5 million de visiteurs par an, parmi lesquels quelques centaines seulement de croyants. « Les baha'i ne pratiquent pas le prosélytisme ; en Terre sainte, cela a même été formellement proscrit par le Bab, précise-t-il. Chacun doit atteindre sa propre vérité. » Les autorités israéliennes laissent donc vivre comme bon leur semble les 700 volontaires baha'i, installés à Haïfa.

Loin des considérations religieuses, la municipalité a compris l'intérêt qu'elle pouvait tirer de la manne drainée par les visiteurs. Sa stratégie touristique évoque certes les activités liées à la mer et la réhabilitation d'un quartier fondé par les templiers allemands au XIX^e siècle, mais elle s'appuie surtout sur le caractère exceptionnel du site baha'i. Enthousiaste, le maire n'hésite pas à qualifier les jardins de « huitième merveille du monde ». Le pari semble payer : alors qu'à travers tout le pays le tourisme est en hausse, les hôtels de Haïfa sont avec ceux d'Eilat, la cité balnéaire de la mer Rouge, les seuls à avoir connu une fréquentation en hausse en 2001. « La mairie est plutôt coopérative », reconnaît sobrement M. Samimi-Moore. Pour construire le pont nécessaire au passage entre le tombeau du Bab et les terrasses supérieures, la ville a accepté d'abaisser de 5 mètres l'une des artères les plus passantes de la ville. En devenant un haut lieu du tourisme israélien, la communauté baha'i a mis toutes les chances de son côté pour demeurer dans le pays un havre de paix, hors du temps et du conflit.

Stéphanie Le Bars

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Trente et une questions de confiance

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a repris ce matin mercredi le débat financier qu'elle avait interrompu hier à minuit, bien que le gouvernement eût souhaité qu'il continuât quelques heures encore. Il n'est certes « pas sérieux de travailler la nuit et non le jour », comme l'a observé un député paysan. Mais il n'est pas davantage, deux mois après le début de l'année, de retarder encore le vote du budget.

Soit parce que les uns n'ont pas

conscience ou connaissance de la gravité d'une situation due certainement à beaucoup d'erreurs, mais aussi aux événements, soit parce que les autres n'ont pas confiance dans le gouvernement, la majorité ou même le régime pour y faire face, une crise peut survenir sur l'une des questions de confiance que le gouvernement est résolu à poser au besoin sur les trente et un points essentiels de ses projets. Mais parce que l'état de la tréso-

rie s'en trouverait encore aggravé, que les conversations politiques entre groupes pour la formation d'un gouvernement d'union ne sont pas mêmes esquissées et que les solutions techniques ne diffèrent guère de celles qui sont actuellement proposées, la majorité s'interrogera avant d'ouvrir une crise.

Jacques Fauvet
(28 février 1952)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



■ Les images du jour. Retrouvez chaque soir sur notre site l'actualité de la journée tout en images.

■ Afghanistan, un art millénaire. Découvrez en avant-première une sélection d'œuvres tirées de l'exposition qui ouvre ses portes le 27 février au Musée Guimet. <http://sortir.lemonde.fr>

■ Photographies de la guérilla. Images du front qui oppose les FARC à l'armée colombienne à moins de 50 km de Bogota.

CONTACTS

► RÉDACTION

21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

► ABONNEMENTS

Par téléphone : 01-42-17-32-90
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>
Par courrier : bulletin p. 12
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

► INTERNET

Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>
Site nouvelles technologies : <http://interactif.lemonde.fr>
Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

Marché de l'emploi :

<http://emploi.lemonde.fr>Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>

Marché de l'immobilier :

<http://immo.lemonde.fr>

► TÉLÉMATIQUE

3615 lemonde

► DOCUMENTATION

Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>

► COLLECTION

Le Monde sur CD-ROM :

01-44-88-46-60

Le Monde sur microfilm

03-88-71-42-30

► LE MONDE 2

Abonnements : 01-42-17-32-90

En vente : « La France sur le déclin ? ».

■ Tirage du Monde daté mercredi 27 février 2002 : 504 771 exemplaires. 1-3 Nos abonnés Paris - Ile-de-France trouveront avec ce numéro le supplément « aden ».

Demain dans Le Monde

S T Y L E S

« MODE FEMME »

SUPPLÉMENT GRATUIT
DE 24 PAGES